This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉLANGES,

TIRÉS D'UNE GRANDE

BIBLIOTHEQUE.

TOME LIV.

DE
LA LECTURE
DES
LIVRES FRANÇOIS.

LIVRES de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle.

TOME VINGT-DEUXIEME.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

840.9
M526
v. 54

Ref. Stacks
Nijhoff
5-2-50
20495
6-27-50 mfP

AVERTISSEMENT.

Plusieurs de nos Souscripteurs & des Lecteurs des Mélanges, tirés d'une grande Bibliotheque, *paroissant embarrassés de savoir ce que contiennent les Volumes de ce Recueil qui ont déjà été publiés, & particuliérement ceux de la* Lecture des Livres François, *pour lesquels il a été ouvert une souscription au mois de Juillet 1779, en voici une note exacte.*

MÉLANGES, tirés d'une grande Bibliotheque.

PREMIER VOLUME. A. BIBLIOTHEQUE Historique à l'usage des Dames, suivie d'un extrait de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Villehardouin, & de celui de la Vie de S. Louis, par le Sire de Joinville.

II. VOL. B. MANUEL des Châteaux, ou Lettres contenant des conseils pour former une Bibliotheque Romanesque, pour diriger une Comédie de société, & pour diversifier les plaisirs d'un sallon.

III. VOL. C. PRÉCIS d'une Histoire générale de la vie privée des François, dans tous les temps & dans toutes les Provinces de la Monarchie.

IV. VOL. D. Tome premier de la Lecture des Livres François, considérée comme amusement. Premiere Partie. LIVRES des treizieme, quatorzieme & quinzieme siecles.

V. VOL. E. Tome II de la Lecture des Livres François. Seconde Partie. Suite des Livres du quinzieme siecle.

VI VOL. F. Tome III de la Lecture des Livres François. Troisieme Partie. Fin des Ouvrages du quinzieme siecle.

VII. VOL. G. Tome IV de la Lecture des Livres François. Quatrieme Partie. POÉSIES du seizieme siecle.

VIII. VOL. H. Tome V de la Lecture des Livres François. Cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections I, II.

IX. VOL. I. Tome VI de la Lecture des Livres François. Sixieme Partie. LIVRES de Théologie & de Jurisprudence du seizieme siecle.

X. Vol. K. Tome VII de la Lecture des Livres François. Premiere suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections III, IV.

XI. Vol. L. Tome VIII de la Lecture des Livres François. Septieme Partie. Grandes Affaires & Plaidoyers du seizieme siecle.

XII. Vol. M. Tome IX de la Lecture des Livres François. Seconde suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections V, VI.

XIII. Vol. N. Tome X de la Lecture des Livres François. Huitieme Partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XIV. Vol. O. Tome XI de la Lecture des Livres François. Troisieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections VII, VIII.

XV. Vol. P. Tome XII de la Lecture des Livres François. Suite de la huitieme Partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XVI. Vol. Q. Tome XIII de la Lecture des Livres François. Quatrieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections IX, X.

XVII. Vol. R. Tome XIV de la Lecture des Livres François. Neuvieme Partie. Livres de Politique du seizieme siecle.

XVIII. Vol. S. Tome XV de la Lecture des Livres François. Cinquieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections XI, XII.

XIX. Vol. T. Tome XVI de la Lecture des Livres François. Dixieme Partie. Livres de Grammaire & de Rhétorique du seizieme siecle.

XX. Vol. V. Tome XVII de la Lecture des Livres François. Sixieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections XIII, XIV.

XXI Vol. X. Tome XVIII de la Lecture des Livres François. Onzieme Partie. Livres de Physique générale & particuliere du 16e siecle.

XXII. Vol. Y. Romans du seizieme siecle. Sections XV, XVI.

XXIII. Vol. Z. Suite des Livres de Physique & d'Histoire Naturelle du seizieme siecle.

XXIV. Vol. &. Romans du seizieme siecle. Sections XVII, XVIII.

XXV. Vol. A a. Livres de Médecine, Chirurgie, Chimie & Alchimie du seizieme siecle.

XXVI. Vol. B b. Livres concernant les Sciences Mathématiques & les Arts qui en dépendent, imprimés au seizieme siecle.

XXVII. Vol. C c. Livres Militaires du seizieme siecle.

XXVIII. Vol. D d. Suite des Livres Militaires du seizieme siecle.

XXIX. Vol. E e. Fin des Livres Militaires du seizieme siecle.

XXX. Vol. F f. Supplément aux portraits des illustres Militaires du seizieme siecle, & des progrès qu'ont faits pendant ce siecle les Arts de l'Imprimerie, de la Musique, de la Danse, du Dessin, de la Peinture, de la Sculpture & de la Gravure.

XXXI. Vol. G g. Des Livres écrits en François au seizieme siecle, qui traitent de l'Architecture, & des progrès de cet Art jusqu'au dix-septieme.

XXXII. Vol. H h. Suite des Livres François écrits sur les Arts mécaniques, des statuts & réglemens de ces Arts, de leur état & de leurs progrès jusqu'à la fin du seizieme siecle.

XXXIII. Vol. I i. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome I.

XXXIV. Vol. K k. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome II.

XXXV. Vol. L l. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome III.

XXXVI. Vol. M m. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome IV.

Vol. XXXVII. N n. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome V.

Vol. XXXVIII. O o. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle Tome. VI.

Vol. XXXIX. P p. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle Tome VII.

Vol. XL. Q q. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome VIII.

Vol. Rr. Tome XLI. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome IX.

Vol. Ss. Tome XLII. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome X.

Vol. Tt. Tome XLIII. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome. XI.

Vol. Vv. Tome XLIV. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XII.

Vol. Xx. Tome XLV. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIII.

Vol. Yy. Tome XLVI. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIV.

Vol. Zz. Tome XLVII. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XV.

Vol. & &. Tome XLVIII. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XVI.

Tome XLIX. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XVII.

Tome L. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XVIII.

Tome LI. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIX.

Tome LII. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XX.

Tome LIII. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XXI.

Tome LIV. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XXII.

Fin de l'Avertissement.

DE

DE
LA LECTURE
DES
LIVRES FRANÇOIS.

TABLEAU géographique & historique de la Suisse, de la Savoie & de l'Italie, tiré principalement des Auteurs François qui ont écrit au seizieme siecle.

APRÈS avoir parlé de l'Allemagne, & décrit tout ce qui est compris dans l'étendue de l'Empire Germanique, j'ai fini par l'Autriche antérieure ou la Suabe Autrichienne, qui, étant limitrophe de la Suisse, me conduit naturellement à parler de ce

pays, situé entre l'Allemagne, la France, la Savoie & l'Italie. Je vais en entreprendre la description, d'après le peu de Livres écrits en françois que l'on avoit déjà imprimés sur cette matiere avant la fin du seizieme siecle; indépendamment de ce qu'en disent les Cosmographes généraux, Munster, Belleforêt & Davity, qui sont mes guides perpétuels. Nous n'avions encore, en 1600, qu'un seul Livre françois qui traitât de la Suisse en particulier: c'est une traduction de la République des Suisses, de *Josias Simler.* L'Auteur, qui étoit mort à Zurich, sa patrie, dès 1576, avoit fait imprimer son Livre en latin l'année même de sa mort; & deux ans après, en 1578, il avoit été traduit en notre Langue. L'Ouvrage de Simler contient une histoire & une description; l'une & l'autre sont assez abrégées, mais exactes pour son temps & même pour le nôtre, car les limites de la Suisse n'ont point changé depuis deux cents ans. Les Cantons sont les mêmes, aussi bien que les pays dépendans des Suisses & ceux de leurs Alliés; il n'est survenu depuis deux siecles que quelques légeres différences dans la maniere dont ils se gouvernent, & dans leurs alliances.

Tout le monde ſait que la République des Suiſſes, proprement dite, eſt diviſée en treize Cantons, dont chacun forme une ſouveraineté particuliere, indépendante des autres. Ils s'aſſemblent tous les ans par Députés, & leurs aſſemblées générales s'appellent *Dietes*; mais elles ne reſſemblent en rien à un Conſeil de Régence & d'Adminiſtration générale, ni à un Sénat national. Ce n'eſt qu'une conférence tenue par les Membres d'une Confédération, pour s'arranger ſur leurs intérêts communs; ſi elle fait quelques fonctions de Juſtice ſuprême, c'eſt relativement à un certain nombre de bailliages, qui ſont ſujets de pluſieurs Cantons, & dont je parlerai après avoir décrit les Cantons mêmes. D'ailleurs la Diete générale des Suiſſes admet quelquefois dans ſon ſein les Députés d'un certain nombre d'Etats plus ou moins étendus, qui ſont Alliés des Cantons à différens titres & depuis différentes époques. Ces Alliés ſont au nombre de onze, dont les Griſons ſont la partie la plus conſidérable; & Geneve, dans ſa petite étendue, eſt le plus riche & le plus commerçant de ces Alliés. Je n'oublierai de parler d'aucun d'eux, & je n'omettrai, ſi

je peux, rien de ce que je ſais d'intéreſſant à leur ſujet, quoique je me propoſe d'être fort court ſur chaque article. Après avoir fait le tour de ce pays, je me trouverai naturellement engagé à parler de la Savoie & du Milanez.

D'après ce plan, qui a été ſuivi par Munſter & Simler, je vais, après avoir dit quelque choſe de la Suiſſe en général, la viſiter Canton par Canton, ſuivant le rang qu'ils tiennent entre eux, qui n'eſt réglé ni par leur étendue, ni même par l'ancienneté du temps où ils ſont entrés dans la ligue Suiſſe, mais qui eſt de pure convention entre eux.

La Suiſſe étoit connue des Romains ſous le nom général d'*Helvétie*, *Helvetia*. La premiere fois que l'on entend parler des peuples que nous appelons aujourd'hui *Suiſſes*, c'eſt dans les Commentaires de Céſar; ils y ſont nommés *Helvétiens*. J'en ferai l'hiſtoire dans un moment. En attendant, remarquons que la Suiſſe eſt le pays le plus élevé de l'Europe, qu'il eſt couvert de montagnes, dont la chaîne n'eſt coupée que par des vallons, dont quelques-uns ſont très-agréables & très-fertiles. Ces montagnes même les plus élevées ne ſont pas toutes arides; il y en a quel-

ques-unes qui, pendant une partie de l'année, donnent de bons pâturages, quoique durant l'hiver elles ſoient couvertes de neige ; mais, ſuivant les différentes expoſitions, ces neiges fondent plus ou moins tard, & quand elles ont diſparu, on y envoie des beſtiaux, que l'on retire aux approches de la mauvaiſe ſaiſon. Il n'y a que dans les côtés où les rayons du ſoleil ne peuvent pénétrer, & dans certains creux, toujours inacceſſibles à la chaleur de cet aſtre, que les neiges reſtent très-long-temps ſur terre ; elle ne fondent quelquefois même jamais entiérement. Les montagnes de Suiſſe ſont en général partie de la grande chaîne des Alpes, quoique chacune ait ſon nom particulier. L'on diſtingue le mont Jura, le mont Saint-Gothard, celui de la Fourche, le grand & le petit Saint-Bernard, &c. C'eſt dans les glacieres ou vallons toujours remplis de glace, que les plus grands fleuves de l'Europe prennent leurs ſources. L'inégalité du terrein ; celle du climat, de la fertilité, de la ſtérilité des terres, la variété des aſpects, la fécondité de ces montagnes en curioſités d'hiſtoire naturelle, les phénomenes phy-

ſiques qui s'offrent à chaque pas aux yeux des voyageurs, rendent les voyages en Suiſſe curieux, amuſans & intéreſſans, & dédommagent de la peine qu'il faut prendre pour traverſer ces montagnes, dont la chaîne, entre la France, l'Allemage & l'Italie, a cent quatre-vingt-huit lieues de longueur. J'ai dit que les Anciens appeloient toutes ces montagnes du nom général d'*Alpes*; mais ils diſtinguoient les *Alpes Pennines*, que l'on appeloit communément *monts Apennins*, qui ſont les plus près de l'Italie, & qui entrent même aſſez avant dans ce pays; les *hautes Alpes* (en latin *ſummæ Alpes*), dans leſquelles ſont compris le mont Saint-Gothard & celui de la Fourche; & les *Alpes Lépontiennes* & *Rhétiennes*, qui occupent le centre de la Suiſſe & le pays des Griſons; enfin le mont *Jura*, commencement d'une nouvelle chaîne, qui ſe continue juſque dans la Lorraine, où elle porte le nom de *montagnes des Voſges*.

On trouve beaucoup de mines dans ces montagnes; mais on n'exploite que celles dont l'extraction eſt la plus facile; & quoique l'on pût en tirer du fer, peut-être du cuivre, de l'or & de l'argent, les Suiſſes ne prennent point la peine de re-

chercher ces riches métaux; mais ils ne négligent point les carrieres d'ardoiſe, de marbre de différentes couleurs, de criſtal, & de charbon de terre. Ils recueillent le ſoufre & le ſalpêtre, & d'ailleurs ils ont trouvé dans les diſpoſitions naturelles de leur peuple à faire la guerre, une véritable ſource de richeſſes, & de vraies mines d'or & d'argent. Les montagnes de Suiſſe produiſent des plantes médicinales, & ſur-tout des vulnéraires qui ont de grandes vertus; mais il y croît peu de froment & de bons fruits, & l'on ne fait de vins que dans des territoires aſſez bornés aux extrémités de la Suiſſe, du côté de l'Allemagne ou de celui de l'Italie. Il s'en faut de beaucoup qu'il y en ait aſſez pour la conſommation du pays; mais une partie des Suiſſes tire aiſément ces denrées des pays étrangers, & le reſte trouve moyen de s'en paſſer. Ils ont auſſi beſoin de ſe procurer du ſel, qui leur eſt d'autant plus néceſſaire, que la richeſſe du pays conſiſte principalement en bétail; le lait ſert à faire des fromages, dont la conſommation & le commerce tiennent lieu à la Suiſſe de bien d'autres choſes. Ces fromages ſont preſque toujours faits de lait de vache; il n'y a que

dans quelques petites portions du pays que l'on fait usage du lait de brebis & de chevres. Le gibier est aussi de quelque ressource en Suisse; & ce pays a des animaux sauvages qui lui sont particuliers; tels sont les chamois & les bouquetins. On mange la chair des premiers, & leurs peaux font une branche de commerce. Le sang de bouquetin a des propriétés particulieres. Les perdrix, les gélinotes, les coqs de bruyeres sont le gibier le plus ordinaire en Suisse. Les aigles, les vautours, les milans sont des oiseaux de proie qui n'y sont aucunement rares. Les principaux fleuves qui arrosent la Suisse, sont le *Rhin* & le *Rhône*, qui y commencent leurs cours; & les principales rivieres, la *Reuss*, l'*Aar*, le *Tessin*, &c. Il y a une multitude de lacs, entre lesquels il s'en trouve de considérables. J'aurai occasion de parler des uns & des autres en décrivant les différens Cantons.

La Suisse est en général plus peuplée & plus cultivée que le coup-d'œil agreste de ce pays ne semble le promettre: on y compte en tout cent deux villes; les villages y sont en grand nombre; mais il est rare qu'ils soient gros & que les maisons soient réunies autour de l'église; au

contraire elles ſont ſéparées, &, pour ainſi dire, éparpillées dans les vallons & au pied des montagnes. Il en réſulte un avantage, c'eſt que lorſque le feu y prend, ce qui arrive ſouvent, parce qu'elles ſont bâties en bois & couvertes en chaume, il ne s'étend pas plus loin que les maiſons où il a pris, & le dommage eſt moins conſidérable.

On eſtime la population de la Suiſſe à deux millions d'habitans, dont environ les deux tiers ſont Proteſtans, les Cantons les plus riches & les plus peuplés ayant abandonné le Catholiciſme au ſeizieme ſiecle. De ces deux tiers, le Canton de Berne ſeul y entre pour moitié. Les Cantons Suiſſes & les pays qui leur ſont alliés ſe gouvernent différemment. Les plus riches & les plus étendus d'entre les Cantons ſuivent une forme ariſtocratique, mélée de quelque démocratie, & ſont régis par un Sénat plus ou moins nombreux, tiré tout entier des familles principales qui compoſent la Bourgeoiſie de la capitale du Canton. Ce Sénat a à ſa tête des Chefs, qu'on appelle dans certains Cantons *Bourgmeſtres*, dans d'autres *Avoyers*. Le gouvernement des plus petits Cantons eſt populaire ou purement

démocratique, c'est-à-dire, que tous les chefs de famille, possessionnés dans le pays, y ont part; ils s'assemblent par tourmes & mettent à leur tête des Chefs annuels, que l'on nomme *Ammans*.

Quant aux Alliés de la Suisse, il y en a qui reconnoissent quelques Princes pour leurs Souverains; d'autres sont des Républiques gouvernées suivant l'une ou l'autre des formes que je viens d'indiquer. Dans les villes qui ont adopté la premiere de ces formes, on distingue trois classes d'habitans: on appelle les uns les *Seigneurs*, & dans cette classe se trouvent les Chefs de la République, les Sénateurs & les Membres des familles Sénatoriales, c'est-à-dire, admises dans la haute Bourgeoisie, & susceptibles de parvenir aux premieres places du Gouvernement. Plusieurs de ces familles sont anciennement nobles, soit qu'elles tirent leur origine des pays voisins de la Suisse, soit qu'elles aient été anoblies dans la Suisse même, par des Empereurs ou des Rois auxquels elles ont rendu service; mais la noblesse n'ajoute rien à leur autorité dans leur Canton, & même peu de chose à la considération dont elles y jouissent. C'est le droit de bourgeoisie dans la capitale qui

fait tout. Il y a dans les villes de Suiſſe un ſeconde claſſe de citoyens qui n'ont qu le droit d'habitation, moyennant lequel ils peuvent demeurer dans ces villes, mais ne parviennent point aux charges, & n'ont aucune part à l'Adminiſtration. Enfin la troiſieme claſſe, entiérement ſoumiſe à la premiere, quoiqu'elle n'en ſoit nullement eſclave, eſt compoſée des citoyens des villes du ſecond Ordre, des Cultivateurs des campagnes, des petits Commerçans ambulans, & des Etrangers. Dans les pays Catholiques, le Clergé, les Moines & les Religieux peuvent être enviſagés comme faiſant un corps à part & aſſez nombreux; mais dans les pays Proteſtans, les Miniſtres Réformés ſont en trop petit nombre pour pouvoir être regardés ſur ce pied-là.

On parle allemand dans la plus grande partie de la Suiſſe, & c'eſt dans cette Langue que ſont expédiés les actes & les lettres de la République Helvétique en général, dont la Chancellerie eſt à Zurich. Les Chancelleries particulieres des différens Cantons uſent du même langage, & ſe ſervent du même protocole. Cependant on parle françois dans une bonne partie des Cantons de Berne, de

Fribourg & de Soleure, dans la principauté de Neuchâtel & dans la République de Geneve, alliée des Cantons. On parle italien dans les bailliages ſujets des Suiſſes, voiſins du Milanez, & l'on ſe ſert d'une Langue mélangée, que l'on appelle *Romanche* ou *Roman*, dans le pays des Griſons, dans une partie du Valais, & dans quelques autres diſtricts. J'entrerai dans un plus grand détail ſur ces idiomes, en traitant des pays où ils ſont en uſage.

Il n'y a point en Suiſſe d'Univerſité en regle, ſi ce n'eſt à Bâle; j'en parlerai en décrivant ce Canton; mais il y a de très-bonnes écoles à Zurich, à Berne, à Lauſanne, dans le pays de Vaux, dépendance de ce dernier Canton, & à Geneve. Les Catholiques ont des colléges à Lucerne & à Fribourg; mais on n'y prend point de degrés: il y a des Académies ou du moins des Sociétés Littéraires & Economiques à Berne & à Zurich. Il y a peu de Cantons qui n'aient produit quelques Savans diſtingués en différens genres; mais les Suiſſes ſe ſont rarement adonnés à la Littérature légere & agréable; & ce n'eſt que de nos jours qu'ils peuvent ſe vanter d'avoir quelques Auteurs de ce genre. Ce n'eſt auſſi que depuis quelque

temps qu'il s'eſt établi en Suiſſe des manufactures, dont les productions ont un grand débit hors de la Suiſſe même : celles de toiles ſont les plus anciennes. Depuis peu, les Suiſſes ont appris à peindre leurs toiles, & à fabriquer des étoffes de laine, de fil, de coton, & même de ſoie, que l'on trouve de bon uſé & même de bon goût. Les papeteries y ſont auſſi établies de fraîche date, & y ont fait des progrès. On y emploie, avec ſuccès, les peaux de chamois, & ce genre de travail s'y eſt encore perfectionné de nos jours. On y polit les marbres du pays, on travaille & on y grave les criſtaux avec une grande perfection. Il y a plus de deux cents ans qu'il y a de bons Imprimeurs à Bâle, à Geneve & à Zurich; depuis peu il s'en eſt établi dans preſque toutes les villes de Suiſſe, & on y fond de beaux caracteres.

Tous les Cantons & les pays alliés de la Suiſſe ont également le droit de battre monnoie; ils en profitent tous plus ou moins, à proportion de leurs richeſſes & de leur étendue. Les monnoies des uns ont cours chez les autres. Ils ne ſont pas dans l'uſage d'en frapper en or, mais en argent, & beaucoup en cuivre. Les monnoies les plus communes ſont des

baches, des *kreuzers*, des *plapers*, des *rappes*, &c. Depuis une trentaine d'années, la République de Berne a fait frapper d'assez grosses pieces qui valent quarante kreuzers : d'ailleurs les monnoies étrangeres y ont cours, & on y voit circuler grand nombre de ducats d'or, de sequins, de louis & de guinées, des pistoles, des écus, &c. &c. sans qu'il y ait de réglemens généraux parfaitement concertés, qui fixent la vraie valeur de ces pieces étrangeres dans toute la Suisse, où elles ont un prix de convention, auquel tout le monde se conforme & se soumet.

Les anciens Helvétiens étoient un peuple Gaulois ou Celtique; j'ai déjà eu occasion de dire que César les soumit; & que les Romains ayant reconnu que ce pays étoit également important & aisé à défendre, y établirent pour leurs légions des camps retranchés qui par la suite devinrent des villes & des colonies Romaines. Les principales étoient *Julia Equestris*, *Augusta Rauracorum*, & *Aventicum*. Je fixerai, en parcourant la Suisse, les lieux où il faut à présent en chercher les ruines. Les Bourguignons, les Allemands & les Francs s'établirent dans ce pays, & le partagerent au sixieme siecle.

Nos Rois de la premiere race étoient absolument maîtres de toute l'Helvétie. Louis le Débonnaire la divisa entre ses enfans. Lothaire, l'aîné, eut la partie méridionale avec la couronne Impériale; Louis, le second, dit le *Germanique*, eut la partie septentrionale, qui tenoit à l'Alsace & au royaume d'Austrasie. Cette moitié de la Suisse entra dans la composition du second royaume de Bourgogne, se divisa, & se perdit enfin comme celui-ci. Le dernier Roi de Bourgogne laissa tous ses Etats, ou plutôt ses prétentions, à l'Empereur Conrad II. Depuis ce temps, la Suisse fut regardée comme faisant partie de l'Empire, ou en étant du moins un fief.

Par la suite, le domaine des Comtes de Bourgogne s'étendit, comme je l'ai dit dans d'autres Volumes, sur une partie de la Suisse actuelle, aussi bien que de l'Alsace. L'Empereur Lothaire II y établit les Ducs, qui y dominerent pendant la plus grande partie du douzieme siecle & le commencement du treizieme. A l'extinction de la Maison de Zéringen, il s'éleva, dans ce qu'on appelle aujourd'hui *la Suisse*, un grand nombre de principautés & de seigneu-

ries, tant féculieres qu'eccléfiaftiques. Les principaux Seigneurs eccléfiaftiques étoient l'Abbé de St-Gal, qui tenoit fous fa domination non feulement fur la ville de ce nom & le territoire dont il eft encore en poffeffion, mais auffi fur tout ce qui forme aujourd'hui le Canton d'Appenzel & le Rhinthal ; l'Abbé de Murbach en Alface, qui étendoit fes poffeffions jufqu'à Lucerne ; & le Chapitre collégial de cette derniere ville, qui étoit Seigneur de prefque tout le Canton d'Underwald. Le Canton d'Uri appartenoit à l'Abbeffe de Notre-Dame de Zurich ; celui de Schwitz au couvent de Munfter en Argau, Glaris à d'autres monafteres. Le Chapitre de la collégiale de Soleure avoit les plus grands droits fur cette ville. L'Evêque de Bâle & celui de Laufanne étoient les maîtres de leurs villes épifcopales ; enfin Schaffoufen dépendoit d'un couvent. Toutes ces feigneuries eccléfiaftiques étoient entremélées de celles de plufieurs Comtes féculiers & laïques. Ceux de Kirbourg poffédoient une partie des Cantons actuels de Zurich, & de Zug & de la Turgovie, & les villes de Lentzbourg & de Bade. Les Comtes de Hapsbourg partagoient avec ceux de Fribourg

bourg l'Argau, & possédoient de grandes terres dans les Cantons de Berne & de Soleure ; les Comtes de Toggembourg & de Rapperswil partageoient la Turgovie avec les Comtes de Kirbourg & les Abbés de Saint-Gal : enfin, dans ce que l'on appelle aujourd'hui en suisse *le pays Roman*, c'est-à-dire, celui dans lequel on parle françois & non allemand, on trouvoit encore plusieurs Comtes & Barons, tels que les Comtes de Neuchâtel & de Gruyere, les Barons de la Sarra & de Grandson, les Seigneurs de Brandis, de Reginsberg, &c. Tous se reconnoissoient vassaux de l'Empire Germanique.

Les troubles qui agiterent l'Empire au treizieme siecle, occasionnerent quelque changement dans cet état des choses en Suisse. Les grandes villes obtinrent des Empereurs de grands priviléges, & furent regardées comme libres & Impériales, particuliérement Zurich, Bâle, Berne, Soleure & Schaffousen ; celles de Bienne, Morat & Zoffingen obtinrent d'abord le même honneur ; mais peu après l'Evêque de Bâle s'empara de la premiere, le Comte de Savoie de la seconde, & d'une partie du pays de Vaux, & le Comte de Hapsbourg de la derniere. Les Cantons

d'Uri, de Schwitz & d'Underwald, se mirent sous la protection des Empereurs, pour éviter le joug des Ecclésiastiques; mais ils n'y gagnerent rien. Othon IV leur donna pour Gouverneur, en 1209, le Comte Rodolphe III de Hapsbourg, qui promit de maintenir leurs priviléges; mais il ne tint pas parole, & les protégés ne cesserent de se plaindre de ce protecteur. L'Empereur Henri VII voulut en dépouiller Rodolphe IV, qui vint à bout de s'y maintenir; & Rodolphe V de Hapsbourg ayant été élu Empereur en 1273, la Suisse fut totalement assujettie. L'Empereur acheta même les droits de l'Abbé de Murbach sur la ville de Lucerne, & ceux des autres Ecclésiastiques sur Uri, Schwitz & Underwald. Albert, fils de l'Empereur Rodolphe, appesantit encore le joug de ses sujets dans cette partie de l'ancienne Helvétie, en leur donnant des Gouverneurs cruels & tyranniques. Les malheureux Montagnards, réduits au désespoir, se révolterent, comme tout le monde sait, en 1308; ils chasserent les Baillis établis par les Comtes de Hapsbourg dans les Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwald; & ces trois Cantons s'étant liés ensemble, cette union

a été le germe de la grande Confédération Helvétique. Quoique le Canton d'Uri eût la premiere place entre les trois, comme ce fut à Brunn, dans le Canton de Schwitz, que se tinrent leurs premieres assemblées, on s'accoutuma à donner à cette nouvelle Confédération le nom de *Ligue Suisse*.

Albert devenu Empereur, s'apperçut trop tard qu'il étoit temps d'employer toutes ses forces pour châtier & soumettre les trois Cantons révoltés. Il marchoit contre eux avec de grandes forces, quand il fut assassiné par son propre neveu auprès de Bade. Cet assassinat donna aux Suisses le temps de respirer. L'Empire sortit pendant quelque temps de la Maison d'Autriche ; mais les Empereurs ne laisserent pas que de prendre parti contre les rebelles. Les Suisses furent mis au ban de l'Empire, & excommuniés par l'Evêque de Constance. Ils s'en moquerent, & ne cesserent de combattre contre Léopold, Duc d'Autriche ; ils le vainquirent à Morgarten, en 1315. Depuis ce temps, leur ligue a toujours été en prospérant & en augmentant. Le Canton de Lucerne y accéda en 1332, & obtint le premier rang sur le Canton d'Uri ; Zu-

rich & Glaris y entrerent en 1351 : & Zurich, ville riche & puissante, eut le pas sur toutes les autres. Zug & Berne y furent reçus en 1352 ; & Berne, ville également puissante, a obtenu pour son Canton le second rang. Pendant près de cent trente ans, la Confédération Helvétique n'a été composée que de huit Cantons, & à cause de cela ils sont encore appelés en suisse *les huit Anciens.* En 1481, Fribourg & Soleure y furent admis ; en 1501, Bâle & Schaffousen y entrerent ; & enfin, en 1513, le nombre des treize Cantons se trouva complet par l'admission de celui d'Appenzel. Ces Cantons, qui forment le fond de la République Helvétique, n'ont pas tardé à se procurer des alliés. Dès l'an 1452, l'Abbé de Saint-Gal s'allia avec les quatre Cantons de Zurich, Lucerne, Schwitz & Glaris. Deux ans après, la ville de Saint-Gal, qui s'étoit rendue libre & indépendante de son Abbé, jalouse de l'alliance qu'il venoit de faire, en fit une pareille, & se lia de plus avec les villes de Berne & de Zug. En 1497, les Suisses acquirent leurs alliés les plus considérables, les Grisons ; mais ils ne les eurent pas tout d'un coup. Cette seconde Républi-

que est divisée en trois ligues, dont la premiere s'appelle la *Ligue Grise*; elle fit, en 1497, alliance avec les six premiers Cantons, & peu après avec les deux autres. L'année suivante, la seconde ligue, que l'on appelle *de la Maison-Dieu*, y accéda. La troisieme ligue, que l'on nomme *des dix Droitures* ou *Jurisdictions*, a tardé bien plus long-temps à s'allier avec les Suisses; ce n'est qu'en 1567 qu'elle a commencé à imiter l'exemple des deux autres. Cette alliance a été rendue plus étroite en 1590. Enfin il y en a eu une complette entre les trois ligues Grises & le Canton de Berne, en 1602. La République de Valais, qui forme un Etat assez considérable, a commencé, en 1473 & 1475, à s'allier avec quelques Cantons, &, en 1509, avec tout le Corps Helvétique. La petite ville de *Mulhausen*, située au milieu de l'Alsace, ayant secoué le joug de la Maison d'Autriche en 1515, fut admise dans l'alliance du Corps Helvétique; mais en 1586, les Cantons Catholiques la rejeterent à cause de l'attachement des habitans de cette ville au Protestantisme. La ville de *Bienne* voulant maintenir sa liberté contre l'Evêque de Bâle, son Seigneur, s'allia, dès 1352,

avec Berne ; & depuis s'eſt unie avec Soleure & Fribourg, & n'a ainſi qu'une alliance partielle avec le Corps Helvétique. *Neuchâtel*, ſujet à un Prince, mais prétendant avoir de grands priviléges, a auſſi, depuis 1406, pluſieurs alliances avec Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, mais ſur-tout avec le premier de ces Cantons. La ville de *Geneve* s'unit étroitement avec Zurich & Berne en 1584. Enfin l'*Evêque de Bâle* a trouvé néceſſaire de s'allier lui-même avec les Suiſſes Catholiques, pour conſerver ce que les Proteſtans ne lui avoient pas encore enlevé. Ainſi les Etats alliés des Suiſſes ſont au nombre de onze ; tous n'ont pas également entrée, voix & ſéance à la Diete générale. Il n'y a que les deux premiers, l'Abbé & la Ville de Saint-Gal, qui y envoient conſtamment des Députés ; les autres n'en ont que dans le cas où ils ont beſoin d'avoir recours à cette Aſſemblée, pour l'engager à s'intéreſſer aux différens qui peuvent s'élever entre eux, ou qu'ils ont avec leurs voiſins.

Non ſeulement les Suiſſes ont des alliés, mais encore des pays qui ſont ſujets de tous ou de pluſieurs Cantons. On compte juſqu'à vingt-trois bailliages de cette

espece, dont douze sont situés au nord de la Suisse, le long du Rhin ou du lac de Constance; quelques-uns de ces bailliages sont considérables, tels que le *comté de Baden* & le *landgraviat de Thurgovie*, qui a été long-temps sujet des huit anciens Cantons, mais qui, depuis la guerre de 1712, ne dépend plus que de trois, Zurich, Berne & Glaris; le *Rhintal*, qui appartient encore à neuf Cantons, les bailliages de *Sargans*, de *Gaster*, *Utznach*, *Gamps*, *Rapperswil*, ce qu'on nomme les *Provinces libres*, qui sont pourtant soumises à différens Cantons; savoir, la province supérieure aux huit Anciens, & l'inférieure à ceux de Zurich & de Berne, & les villes de *Bremgarten* & de *Mellingen.*

A l'occident de la Suisse, du côté du pays de Vaud & du lac de Neuchâtel, on trouve quatre bailliages soumis en commun aux Cantons de Berne & de Fribourg; ce sont ceux de *Schwarzembourg*, de *Morat*, de *Granson*, & d'*Orbe* & *Eschalens* qui n'en font qu'un.

Enfin, au midi, sur les frontieres du Milanez, il y a sept bailliages, que l'on nomme *Italiens*, tant à cause de leur situation, que parce qu'on y parle cette

Langue : on les nomme *Lugano*, *Locarno*, *Mendrisio*, *Valmaggia*, *Bellinsone*, *Polese* ou *Riviera*, & *Valbrenna*. En parcourant la Suiſſe, je reviendrai ſur chacun de ces bailliages, & je dirai de quels Cantons ils dépendent.

L'on juge bien qu'aucun de ces pays, ſujets des Suiſſes, n'a de voix à la Diete générale ; mais ils peuvent y porter leurs plaintes contre leurs Baillis, dont l'autorité ne dure que deux ans, & la Diete juge les queſtions qui peuvent s'élever ſur leurs droits & leurs limites. Cette Diete générale ne décide entre les Cantons qu'autant que ceux-ci veulent bien s'en rapporter aux autres, pour terminer les différens qui peuvent s'élever entre eux. D'ailleurs, la Diete n'a aucune voie ni moyens coactifs pour forcer ou engager un ou pluſieurs Cantons à ſe ſoumettre à la pluralité des opinions. Ces aſſemblées ne ſont que des conférences amicales, & non les ſéances d'un Tribunal réglé ; auſſi arrive-t-il ſouvent que les Dietes ſe rompent ſans convenir de rien ; au contraire, les diſputes s'aigriſſent quelquefois au point de faire craindre des guerres, ſur-tout entre les Cantons des deux Religions. Malheureuſement ces craintes ont été effectuées en 1712, & les Cantons

Catholiques ont beaucoup perdu à la paix de 1714. J'en parlerai bientôt plus amplement. Il a été plusieurs fois question de donner, par un réglement général & concerté entre tous les Cantons & leurs alliés, plus d'autorité à la Diete générale ; mais ces idées ont été jusqu'à présent sans succès. Aucun Canton ne se croit obligé à se soumettre au sentiment de l'autre ; sur-tout ceux des deux Religions sont dans des défiances & des oppositions continuelles. Ils tiennent chacun de leur côté des conférences particulieres : les Catholiques se réunissent pour cet effet à Lucerne, qui est le premier des Cantons Catholiques, où ceux de cette Religion ont leur Chancellerie particuliere, & les Protestans à Zurich ou à Arau, ville dépendante du Canton de Berne.

C'étoit autrefois toujours à Bade en Argouw que s'assembloit tous les ans la Diete générale ; mais depuis la guerre de 1712, c'est plus communément à Frawenfeld, capitale de la Thurgovie. Chaque Canton y envoie deux Députés, qui prennent place dans des fauteuils suivant l'ordre de leurs Cantons que voici : *Zurich*, *Berne*, *Lucerne*, *Uri*, *Schwitz*, *Underwald*,

Zug, *Glaris* ; en qualité d'anciens Cantons, leurs Députés sont sur des siéges plus élevés ; & sur d'autres, un peu plus bas, mais de la même espece, sont ceux des cinq derniers Cantons, *Bâle*, *Fribourg*, *Soleure*, *Schaffousen* & *Appenzel* ; ensuite les Députés des trois anciens alliés, l'Abbé de *St-Gal*, la ville du même nom, & celle de *Bienne*. A l'ouverture de chaque Diete, le premier Député de chaque Canton fait un discours, dans lequel il assure les autres de l'amitié du sien, &c. Les deux Députés ne forment qu'une voix ; & si quelque Canton en envoyoit davantage, tous ses Députés n'en formeroient jamais qu'une. C'est le Bailli de Bade quand la Diete se tient dans cette ville, ou celui de Frawenfeld quand c'est dans la Thurgovie, ou enfin un Officier de la ville ou du pays où elle s'assemble extraordinairement, quelque part que ce soit, qui recueille les voix & les compte pour constater la pluralité, en cas que l'on veuille y avoir égard. La Chancellerie dépend toujours de Zurich, soit que la Diete s'assemble à Bade ou en Thurgovie ; mais quand c'est dans la capitale de quelque Canton, c'est la Chancellerie de ce pays-là qui dresse le protocole.

On donne audience dans ces Dietes, non ſeulement aux Députés des Alliés, & même des ſujets qui ont quelques repréſentations à faire au Corps Helvétique entier, mais auſſi aux Envoyés des Puiſſances étrangeres : ceux-ci y portent eux-mêmes ou y envoyent leurs lettres de créance, pour ſe faire légitimer & reconnoître par le Corps Helvétique ; mais quand les Ambaſſadeurs des grandes Puiſſances veulent faire les frais de la convocation d'une aſſemblée générale extraordinaire dans la ville de leur réſidence en Suiſſe, le Canton de Zurich la convoque & les autres ſe prêtent à y envoyer leurs Députés.

Toutes les grandes Puiſſances de l'Europe donnent au Corps Helvétique en général, & même à chaque Canton en particulier, des titres fort honorables. L'Empereur & le Roi de Pruſſe leur écrivent en allemand, & les traitent de très-chers, vertueux, puiſſans & honorables ; le Roi de Pruſſe y ajoute nobles & illuſtres ; le Roi d'Angleterre, ceux de Pologne & de Suede leur écrivent en latin, & leur donnent au moins d'auſſi beaux titres ; le Roi de France les appelle ſes très-chers & grands Amis, Alliés &

Confédérés ; & le Pape, qui n'écrit qu'aux Cantons Catholiques, les qualifie de ses très-chers fils. Toutes ces Puissances leur envoyent des Ambassadeurs ou Ministres du premier ordre ; cependant les Suisses n'ont point la prétention de figurer parmi les têtes couronnées, mais seulement de tenir le second rang parmi les Souverains du second ordre, laissant la premiere place à la République de Gênes ; aussi les Ambassadeurs des grands Princes reçoivent-ils en Suisse des honneurs plus grands que dans les autres Cours de l'Europe.

Il n'y a point de revenu commun au Corps Helvétique entier, chaque Canton a le sien ; je dirai en quoi il consiste en parlant de chacun d'eux en particulier, & de la forme de leurs Gouvernemens. Les revenus des pays sujets à plusieurs Cantons se partagent entre ceux-ci, suivant qu'ils en sont convenus entre eux. Chaque Canton a aussi ses troupes à part, à proportion de sa force & de sa population ; mais on sait combien d'hommes chacun doit entretenir dans le cas d'une guerre générale, & qui intéresseroit le Corps Helvétique entier. Berne, comme le plus grand, doit contribuer pour la plus grosse part, & fournit deux mille hom-

mes, tandis que plusieurs autres Cantons n'en envoyent que quatre cents, d'autres six cents, huit cents, mille; enfin Lucerne douze cents, & Zurich, le plus fort après Berne, quatorze cents. Les Alliés & les bailliages sujets doivent aussi, dans ce cas-là, envoyer leur contingent. Tout étant réuni, l'armée Suisse ne doit être forte que de quinze mille hommes; mais c'est en conservant dans chaque Canton ce qui lui est nécessaire pour sa défense particuliere & personnelle. C'est dans ces troupes que consistent principalement les forces de la Suisse, qui la rendent redoutable & respectable, car d'ailleurs il n'y a aucune forteresse qui appartienne à tout le Corps Helvétique en général, & il n'y a que Zurich, Berne, Bâle, Soleure & Geneve que l'on puisse traiter de villes fortifiées; mais dans ce pays de montagnes, presque tout est poste militaire aisé à défendre, & les habitans y sont tous armés & accoutumés à manier les armes, étant régulierement exercés chez eux, & presque tous ayant servi dans les pays étrangers.

Tout le monde sait que les Suisses entretiennent des régimens & des compagnies au service de plusieurs Puissances

de l'Europe. Le Corps Helvétique n'a cependant d'alliances offensives avec personne, & les défensives sont même infiniment restreintes; mais chaque Canton fait en son particulier des capitulations pour un ou plusieurs régimens, ou seulement quelques compagnies, & les attache à tel ou tel service, avec telles conditions & restrictions qu'il juge à propos, pourvu qu'elles ne soient pas évidemment contraires aux anciens traités d'alliance & aux capitulations générales du Corps Helvétique. Il n'y a que les régimens ou compagnies levés en vertu des capitulations qui puissent faire ouvertement des recrues, ou dans toute la Suisse, ou dans les Cantons au nom desquels les capitulations ont été signées; mais d'ailleurs les Cantons laissent la liberté à leurs bourgeois & sujets de servir, soit comme Officiers, soit comme soldats, telle Puissance qu'ils jugent à propos, pourvu qu'ils ne portent jamais les armes contre leur patrie.

La plus belle de toutes les alliances des Suisses, est celle qu'ils ont avec la France; il y a plus de trois cents ans qu'elle dure: elle a été renouvelée sous chaque regne, &

les nœuds en ont été souvent resserrés par des alliances particulieres, sur-tout avec les Cantons Catholiques. J'aurai occasion de parler plus en détail des alliances particulieres, en parcourant successivement tous les pays dépendans de la Suisse, Cantons, Alliés & sujets.

Le premier Canton est celui de *Zurich*. Il n'y a que celui de Berne qui le surpasse en étendue. Il est très-peuplé, très-commerçant, & aussi généralement fertile qu'aucun autre Canton de la Suisse, les montagnes n'y étant ni trop élevées ni trop arides, mais toutes cultivées ou couvertes de pâturages jusqu'au sommet: les vallées & les plaines fournissent en abondance du froment & des grains de toute espece; on y cultive même les vignes avec succès. Il s'étend jusqu'aux bords du Rhin, & est d'ailleurs coupé d'un grand nombre de belles rivieres, & de plusieurs lacs, dont le plus grand porte le nom du Canton. Les eaux sont par-tout claires & bonnes à boire; on y pêche d'excellent poisson: les rivages en sont agréables, & l'on y voit grand nombre de jolies maisons, de jardins & de vergers, où l'on cultive d'excellens fruits. On n'y trouve point de mines métalliques, **Zurich.**

mais du charbon de terre, de la tourbe, & des terres argileuses propres à faire de la faïence & même de la porcelaine. Les hautes montagnes, couvertes de neige & de glace, sont hors du Canton de Zurich ; en navigant sur le lac, on les voit dans le lointain, & elles font un très-bel effet, sur-tout quand elles sont éclairées par le soleil. Le grand lac de Zurich a dix lieues de longueur, & quelquefois une ou une & demie de largeur. Il aboutit à la capitale, & se dégorge dans une riviere qui prend le nom de *Limmat*, traverse le comté de Baden, se jette dans l'Aar, & communique par cette derniere riviere au fleuve du Rhin.

On estime la population de la ville & du Canton de Zurich à cent soixante-quinze, ou cent quatre-vingt mille hommes. La ville de Zurich s'appelle en latin *Tigurum*, & le Canton *Pagus Tigurinus*. Ce nom lui vient sans contredit des Tigurins, peuples qui l'habitoient certainement du temps de Jules César. Les Chroniques fabuleuses de la Suisse font remonter son ancienneté bien avant la naissance de Jésus-Christ ; car on y lit qu'elle fut bâtie quinze ou seize ans après la ville de Treves. Quoi qu'il en soit, les

Suisses

Suiſſes la brûlerent lorſqu'ils s'avancerent au devant de Céſar dans les Gaules. Le Général Romain les ayant repouſſés & forcés de rentrer chez eux, ils la rétablirent. Sous l'Empire de Maximien, les Allemands la ruinerent encore, & Dioclétien la fit rebâtir : enfin Attila la renverſa pour la troiſieme fois, & un Général Goth, nommé *Thuricus*, la fit ſortir de ſes ruines, & lui donna ſon nom, dont celui qu'elle porte eſt dérivé. Elle ne fut cependant enceinte de murailles, & ne jouit des priviléges de ville que ſous l'Empereur Charles le Gros, deſcendant de Charlemagne. Au treizieme ſiecle, ſous l'Empire de Frédéric II, ſes habitans la fortifierent; elle obtint les honneurs & les priviléges de ville libre & Impériale, & on y frappa de la monnoie. Auparavant ce temps-là, les Chanoines de la cathédrale d'un côté, & les Ducs de Zéringen de l'autre, s'en prétendoient Seigneurs.

Ce n'eſt pas que Zurich n'eût dès ce temps un Sénat; mais le Seigneur & les Eccléſiaſtiques ſe diſputoient le droit de la choiſir, juſqu'à ce que Frédéric II laiſſa la Bourgeoiſie maîtreſſe de le compoſer elle-même. Les Zuricois n'eurent d'abord que douze Sénateurs ou Magiſtrats; mais, en

1336, les Conſeils devinrent plus nombreux, & ils prirent à peu près la forme qu'ils ont aujourd'hui. Ce fut en 1351 que Zurich ſe joignit aux trois anciens Cantons, d'Uri, Schwitz & Underwald, qui venoient de recevoir dans leur ligue le Canton de Lucerne, auquel ils avoient cédé le premier rang; celui-ci conſentit à le céder de même à la riche & puiſſante ville de Zurich. Dès 1524, les Zuricois avoient embraſſé la Religion Prétendue Réformée, qui leur avoit été prêchée par Zuingle. Ils étoient déjà mécontens du Pape, qui les avoit excommuniés mal à propos, parce qu'ils avoient réſiſté aux Chanoines de leur cathédrale, qui conſervoient toujours des prétentions au préjudice de leur liberté. Les Princes de la Maiſon d'Autriche, puiſſans en Suabe, avoient ſaiſi cette occaſion pour chercher à s'emparer de la ville de Zurich, quoiqu'elle n'eût jamais été de leur domaine: ils l'aſſiégerent par deux fois; mais les Suiſſes la défendirent vigoureuſement, & les repouſſerent toujours. Cependant il y avoit alors des troubles inteſtins dans Zurich, qui embarraſſoient beaucoup les bons citoyens de cette ville. Il s'y trouvoit un certain nombre de Bourgeois qui

avoient été bannis de la ville en 1337, pour s'être opposés à une réforme faite alors dans le Sénat. Ils conservoient des liaisons dans la ville, vouloient y rentrer, & remettre les choses sur l'ancien pied. Ils formerent pour cet effet une conjuration ; mais elle fut découverte : leurs anciens compatriotes leur livrerent bataille, & remporterent la victoire sur eux & sur Albert d'Autriche, qui les soutenoit. Les bannis demanderent grace, & obtinrent, non leur rétablissement, mais la paix. Ils la rompirent peu de temps après ; & forcés de s'avouer vaincus, ils ne laisserent enfin en paix la ville de Zurich, que lorsqu'elle fut entrée dans la ligue des Suisses, & qu'elle eut changé de Religion. La derniere victoire des Zuricois sur la Maison d'Autriche, procura aux premiers la conquête du pays de Glaris ; mais au lieu de se l'assujettir, ils le firent entrer dans la ligue des Suisses, & l'érigerent en Canton.

Dans l'état présent des choses, la Bourgeoisie de la ville de Zurich, à laquelle est assujetti le reste du Canton, est divisée en treize Tribus, dont la premiere n'est composée que d'anciennes familles nobles ; les autres portent les noms de divers

corps de métiers, que cependant la plupart des familles n'exercent point, vivant noblement, & ne s'occupant que du commerce en gros ou des affaires de l'Etat. Ce sont ces treize Tribus qui fournissent les Membres du Grand Conseil, composé de cent soixante-deux personnes, dont cinquante forment le petit Conseil ou Sénat, à la tête duquel sont les Bourgmestres, qui sont les véritables Chefs du Canton. Ils sont à vie; l'un préside l'autre alternativement, & celui dont c'est le tour d'occuper la premiere place s'appelle *Bourgmestre-Régent*. Les Bourgmestres & le petit Conseil décident les affaires courantes, civiles & criminelles des citoyens, reçoivent toutes les lettres & demandes adressées au Corps Helvétique en général, & les communiquent aux autres Cantons, entre lesquels celui de Zurich tient le premier rang, sans avoir cependant aucune autorité sur les autres, ni même de prééminence. Si le petit Conseil décide les affaires courantes, c'est au Grand Conseil seul qu'appartiennent les grandes décisions concernant la guerre, la paix, les alliances, le droit de faire des Loix & de mettre de nouveaux impôts.

Les Zuricois paſſent pour avoir des mœurs ſages & réglées, de la gravité & de la réflexion, de l'aptitude pour le commerce, & des diſpoſitions naturelles pour les Sciences. Il eſt ſorti de ce Canton pluſieurs hommes célebres dans les Arts & dans les Lettres, entre autres *Conrad Geſner*, ſurnommé *le Pline de l'Allemagne*, né à Zurich en 1516, mort en 1555, fameux Grammairien, profond Naturaliſte, Hiſtorien & Bibliographe.

La ville de Zurich, ſituée au débouché du lac de ſon nom, eſt partagée en deux par la riviere de *Limmat*, formée des eaux de ce même lac. Ces deux parties ſont inégales : elles ſont jointes par deux grands ponts, dont le principal, ſitué au milieu de la ville, eſt ſi beau & ſi vaſte, qu'il ſert de promenade aux habitans, & de marché aux herbes & aux légumes. La vue de deſſus ce pont eſt admirable, offrant les quais qui bordent les deux côtés de la ville à droite & à gauche, & en face le lac de Zurich, dont l'étendue eſt conſidérable & les bords très rians, comme j'ai déjà eu occaſion de le dire.

Le principal édifice de la ville eſt la grande égliſe dédiée, du temps du Catholiciſme, à Saint Félix & à Saint Régule,

Martyrs de la légion Thébaine. Le vaisseau actuel est grand & solide, orné de deux tours, au devant desquelles sont les statues de Ruper, Duc de Suabe, qui la fit bâtir, & celle de l'Empereur Charlemagne, qui y fit beaucoup de bien; d'ailleurs c'étoit une collégiale plus ancienne encore que ce temps-là, car elle avoit été fondée par Clovis III, Roi de France de la premiere race; elle étoit composée de dix Chanoines & deux Dignitaires : le revenu des prébendes étoit très-bon. La République de Zurich, en abjurant la créance Catholique, a conservé le Chapitre, & le titre & les revenus en ont passé à un certain nombre de citoyens que l'on appelle encore Chanoines, & qui s'assemblent pour leurs affaires communes. Les uns sont les principaux Pasteurs; les autres des Professeurs du collége, situé proche la grande église, où la République entretient cinquante Ecoliers boursiers; les autres Chanoines sont Administrateurs des hôpitaux, qui sont très-beaux & en grand nombre dans la ville de Zurich, & dotés convenablement pour remplir leur objet. Auprès de la grande église, est une vieille bibliotheque, précieuse par les anciens manuscrits qu'elle

renferme, entre autres une Bible ſur vélin, que l'on prétend avoir été donnée par Charlemagne à la collégiale de Zurich.

Le ſecond édifice remarquable de cette partie de Zurich, eſt l'hôtel de ville, rebati de fond en comble en 1694, avec aſſez de magnificence; l'extérieur, conſtruit en pierres de taille, eſt très-bien décoré. Le perron & le veſtibule ſont en marbre noir; les ſalles ornées de peintures & de ſtatues. Au deſſus d'une autre égliſe de Zurich, nommée le *Waſſerkirc*, eſt une bibliotheque moderne, très-nombreuſe, & plus utile que l'ancienne, qui n'eſt regardée que comme un monument d'antiquité & de curioſité: on a joint à celle-ci un cabinet d'hiſtoire naturelle.

Dans la petite ville, ſituée de l'autre côté de la Limmat, eſt le *Frawmunſter*, ancienne abbaye de filles, fondée en 853 par Louis le Germanique, fils de Louis le Débonnaire, qui y mit pour premiere Abbeſſe ſa fille Hildegarde, & donna de ſi grands biens à ce monaſtere, qu'il devint un des plus riches de l'Allemagne. L'Abbeſſe, Dame de ce qui forme aujourd'hui le Canton d'Uri, étoit Prin-

ceſſe de l'Empire, & ſa juriſdiction s'étendoit ſur toute la ville de Zurich, avec le droit de battre monnoie. En 1524, l'Abbeſſe d'alors, qui s'appeloit *Catherine Werner*, fille du Baron de Zemberen, renonça au Catholiciſme, & épouſa un Gentilhomme, nommé *Ebrard de Reiſchac.* On lui conſerva tous ſes revenus pendant ſa vie, & une partie fut aſſurée à ſes enfans. Au reſte, l'Abbeſſe avoit déjà perdu une partie de ſes poſſeſſions, entre autres le Canton d'Uri. Le revenu actuel eſt régi par des Adminiſtrateurs, & employé en partie à l'entretien du collége & au payement des bourſes. On n'a conſervé dans l'égliſe de l'abbaye d'autres ſtatues que celle de la premiere Abbeſſe Hildegarde.

Dans cette même partie de la ville, eſt une belle place plantée de tilleuls, & ornée de maniere à pouvoir paſſer pour une promenade publique : elle eſt élevée au deſſus de la Limmat. C'eſt là où étoit, dit-on, autrefois le château des Gouverneurs que les Rois Francs & enſuite les Empereurs de la race de Charlemagne avoient établis dans la ville ; mais au treizieme ſiecle, Zurich ayant obtenu ſa liberté de l'Empereur Frédéric II, fit raſer le palais de ces Seigneurs, qu'elle appeloit

ses *Tyrans*, & on s'est depuis promené avec plaisir sur la place où étoit élevé ce siége de la tyrannie. L'arsenal est à une extrémité de la ville; on y montre l'antique armure du fameux Guillaume Tell, libérateur de la Suisse, & l'arbalete avec laquelle on le força de percer une pomme sur la tête de son fils. Ce monument est curieux, en ce qu'il nous instruit parfaitement du costume & des armures de ce temps-là. Auprès du couvent des Dominicains, est un vieux grenier public où l'on conserve du blé de l'an 1540, fameux en Suisse par son abondante récolte. On offre encore aux étrangers du pain fait avec ce blé, qui a près de deux cent cinquante ans d'ancienneté.

Zurich se vante d'avoir donné à toute la Suisse l'exemple de la Prétendue Réformation: Zuingle y prêcha avec tant de succès en 1518, que la République de Zurich se crut obligée de défendre à tous les Ecclésiastiques de ne rien enseigner qui ne pût être prouvé par les paroles de l'Ecriture Sainte. Depuis ce temps-là, cette ville a toujours produit les Ministres les plus en réputation de science & d'éloquence, & d'ailleurs des Savans en tout genre; tels ont été les *Bullinger*, les

Stuckius, *Lavater*, *Hospinian*, *Hottinger*, *Heidegger*, *Scheuchzer*. Il y a encore dans ce Canton d'habiles Médecins, de grands Naturalistes, & de nos jours un Poëte très-agréable, *M. Gesner*, qui soutient un nom déjà illustre dans la Littérature.

Malgré ce que je viens de dire, la ville de Zurich, proprement dite, n'a pas plus de douze mille habitans ; mais les environs & tout le Canton sont très-peuplés. On compte jusqu'à trente-cinq bailliages qui appartiennent au Canton seul, dont les Baillis gouvernent en son nom, sans compter ceux que ce Canton fait régir conjointement avec les autres Cantons, & dont il choisit les Baillis à son tour. Ces Baillis ne gouvernent que pendant deux ans, & au bout de ce temps ils sont obligés de rendre compte de leur administration au Conseil du Canton, ou aux Commissaires des Cantons qui les ont commis. Ces Magistrats sont toujours choisis parmi les Membres du Grand Conseil, & leurs gouvernemens sont plus ou moins lucratifs, suivant leur étendue & leur importance. Les Membres du petit Conseil ont aussi des administrations lucratives, mais qui ne les obligent point à sortir de

la ville dans laquelle ils ont un ſervice habituel.

Je me garderai bien d'entrer dans le détail de tous les bailliages qui dépendent de Zurich; je ne dirai qu'un mot des plus importans, ceux dont l'hiſtoire eſt la plus intéreſſante. Le bailliage de *Kybourg* étoit autrefois un comté dont les Seigneurs étoient en grande conſidération. Les Comtes de Hapsbourg en hériterent en partie, & acheterent le reſte. Les Ducs d'Autriche en engagerent enſuite une portion aux Comtes de Toggembourg & de Bregentz, & le reſte à la ville de Zurich, qui, au milieu du quinzieme ſiecle, réunit le tout, que la Maiſon d'Autriche lui abandonna. Les Baillis réſident encore dans le château des anciens Comtes. *Regensberg* eſt une belle ſeigneurie, dont les poſſeſſeurs ne prenoient que le titre de Barons. Le dernier de ces Seigneurs, perſécuté par l'Empereur Rodolphe de Hapsbourg, vendit le reſte de ſes terres & ſes droits aux Zuricois, qui en ont tiré bon parti. *Egliſau* eſt une petite ville ſur le Rhin, vis-à-vis de laquelle on traverſe ce fleuve ſur un beau pont. *Griffenſée* donne ſon nom

à un assez joli lac, dont les environs sont fertiles & la situation agréable. Le bailliage de *Lauffen* a pour chef-lieu un château, qui n'est qu'à une lieue de Schaffouse. C'est là qu'est la fameuse cataracte du Rhin ; ce fleuve tout entier s'y précipite de quarante pieds de haut, & tombe au milieu des rochers avec un bruit qui se fait entendre à quatre lieues à la ronde.

Zurich a dans sa dépendance deux jolies villes ; savoir, *Stein* sur le Rhin, à l'endroit même où ce fleuve sort du lac de Constance. On prétend qu'elle est fort ancienne, & on y montre quelques monumens antiques, & des inscriptions qui donnent lieu de le croire. De l'autre côté du pont est un château, nommé *Burg*, que l'on dit s'être appelé autrefois *Ganodurum*. Il y avoit à Stein une belle abbaye qui avoit de grandes terres. Les Zuricois s'en emparerent en 1525 ; mais ils n'ont pu se mettre en possession que de la partie située dans leur Canton, la Maison d'Autriche jouit de ce qui est situé en Suabe.

La seconde ville dépendante de Zurich est *Winterthur*, que l'on prétend

avoir exiſté dès le temps de Jules Céſar, & avoir été connue des Romains ſous le nom de *Vitogurum*. On y trouve effectivement d'aſſez beaux monumens d'antiquité. Elle a appartenu aux Comtes de Kybourg, a paſſé à la Maiſon de Hapsbourg, & enfin aux Zuricois en 1467. Il y avoit autrefois à la porte de cette ville deux riches couvens, l'un de Chanoines réguliers, fondé en 1188, l'autre de Religieuſes, qui avoit été ſinon fondé, au moins fort enrichi par Eliſabeth de Hongrie, fille de l'Empereur Albert I d'Autriche, dont la fille fit profeſſion dans ce couvent, & y mourut en 1338. Le Prévôt & la Prieure de ces deux maiſons les cédèrent de bonne grace au Canton de Zurich en 1525.

Il ne faut point ſéparer du Canton de Zurich la ville de *Raperſweil*, quoiqu'elle ne faſſe pas partie de ce Canton, mais qu'elle ſoit, depuis l'an 1458, ſous la protection des quatre Cantons, d'Uri, Schwitz, Underwald, & Glaris. Depuis la paix d'Arau, concluë en 1714, & qui a terminé la guerre des Cantons Catholiques & Proteſtans, entrepriſe en 1712, ceux de Zurich & de Berne ont été adjoints dans la protection ou ſouveraineté de Rapers-

weil aux quatre anciens Cantons que je viens de nommer. Il étoit très-important pour Zurich d'avoir part à l'administration de cette ville, qui est située à l'autre extrémité de son lac : aussi Zurich ménage-t-elle beaucoup cette ville, qu'elle traite plutôt en alliée qu'en sujette. Rapersweil se gouverne elle-même, & a un Avoyer, un Grand-Conseil de vingt-quatre personnes, & un petit, composé de quinze. Depuis que Zurich se mêle des affaires de Rapersweil, on laisse ses Conseils juger sans appel, liberté qu'elle n'avoit pas du temps qu'elle étoit soumise seulement aux Cantons Catholiques. Elle est dans une situation également agréable & singuliere. Le pays des environs est fertile, abondant en gibier, & le lac en poisson. Le couvent des Capucins est le lieu d'où l'on jouit des plus beaux points de vue. La ville n'a guere que cinq ou six mille habitans ; cependant elle est assez commerçante ; c'est un très-grand passage. Son pont est véritablement magnifique & curieux ; il a douze cent cinquante pas de long, & douze pieds de large. Tant qu'il est renfermé dans les murailles de la ville, il est à l'abri des grands coups de vent & de la

fureur des eaux du Rhin; mais hors de là, il n'est souvent pas sûr d'y passer, le Rhin devenant, dans certaines saisons, un torrent impétueux : aussi, dans ces occasions, on attache légérement les planches, pour que l'effort du vent puisse les emporter sans ébranler les piles du pont, qui ne sont que de bois, mais qui durent cependant depuis bien long-temps, ayant été bâti en 1358, par Albert II, dit *le Sage*, Archiduc d'Autriche, & achevé par ses fils.

Raperswеil avoit autrefois ses Comtes, qui étoient très-puissans; le dernier mourut en 1284, & sa fille aînée épousa Jean, Comte de Hapsbourg. C'est ainsi que ce comté est tombé au pouvoir de la Maison d'Autriche. Ce fut comme appartenante à cette Maison, que les Suisses brûlerent la ville en 1350. On distinguoit alors le vieux & le nouveau Rapersweil. Le vieux ne s'est jamais relevé de ce premier désastre. On n'y voit plus que les ruines d'un château, que l'on dit avoir été bâti par Saint Rupert, Duc de Suabe, sous le regne de Clovis II, Roi de France. Pour la nouvelle ville, elle fut rebâtie, mais encore ravagée en 1443 par les Suisses. Ce fut après ce

nouveau malheur qu'elle se résolut à se mettre sous la protection des quatre Cantons. Rapersweil a dans sa dépendance un territoire composé de deux ou trois villages, d'un couvent de Bernardines de l'Ordre de Cîteaux, & d'une isle dans le lac de Zurich.

Berne. Le Canton de *Berne* est le plus étendu, le plus riche & le plus puissant de tous ceux de la Suisse, dont il compose seul un bon tiers ; il a soixante lieues de long sur trente de large, & le Canton de Fribourg y est enclavé presque tout entier. Il renferme les terres les plus fertiles en grains & en fruits de toute la Suisse, les pâturages les plus gras & les meilleurs ; il confine aux plus grands & aux plus beaux lacs, & est traversé par les plus belles rivieres. On y trouve de belles carrieres de pierre & de marbre, dont on fait un grand usage : mais quoique les montagnes de ce Canton renferment sûrement des mines, comme on en peut juger, tant par les sources d'eaux minérales que par les paillettes d'or, d'argent & de cuivre, qu'entraînent les rivieres & les torrens qui en sortent, on n'y en exploite presque aucune. On ne fait point non plus d'usage des sources d'eau salée, qui

qui ne suffiroient pas au reste pour la consommation du pays. On y compte trente-neuf villes, tant grandes que petites, & plus de treize cents bourgs ou villages, possédés par la République de Berne seule, sans compter ceux dont elle jouit en commun avec d'autres Cantons. On estime sa population à plus de quatre cent mille habitans. Le Canton se divise en deux parties, dont l'une s'appelle communément *le pays Allemand*, parce que le peuple y parle cette Langue; & l'autre, *pays Roman* ou *François*, par la raison contraire : celui-ci est le plus beau, le meilleur, & le plus rempli de manufactures; celles de toile ont un grand débit : on y a aussi établi depuis quelque temps des fabriques d'étoffes de soie; on se borne à en faire de toutes unies, & il s'en vend beaucoup. Les fourneaux de terre, qui paroissent de peu de conséquence, sont cependant un objet du commerce de Berne : d'ailleurs, personne n'ignore quel est l'immense trafic de ses fromages.

Tout le Canton de Berne est Protestant, & professe la Religion Prétendue Réformée, suivant les dogmes de Calvin, qui depuis quelque temps se sont abso-

lument confondus avec ceux de Zwingle, le premier qui ait attaqué & détruit le Catholicisme en Suisse. Les sentimens de ses Sectateurs n'étoient pas d'abord tout-à-fait conformes à ceux des Ministres de Geneve, Disciples de Calvin. On appeloit les Protestans Suisses *Zwingliens* ou *Sacramentaires* ; mais depuis un certain accord fait entre les Ministres du reste de la Suisse & ceux de Geneve, les deux Sectes se sont réunies, & il n'y a plus en Suisse que deux Religions, la Catholique & la Prétendue Réformée. Cette derniere est gouvernée dans le Canton de Berne par deux grands Consistoires, l'un pour le pays Allemand, l'autre pour le pays Roman ou pays de Vaud ; mais la grande main, en matiere de Religion, appartient dans le Canton de Berne, comme dans tous les pays Protestans, au Souverain.

Ce n'est qu'en 1353 que le Canton de Berne est entré dans la Confédération Helvétique. Il étoit déjà alors très-puissant ; & les Suisses sentirent si bien de quelle importance étoit cette alliance pour leur ligue, qu'ils lui céderent le premier rang immédiatement après le Canton de Zurich. Lucerne consentit à

n'avoir que le troisieme ; & les Cantons d'Uri, Schwitz & Underwald, auteurs de la liberté Helvétique, se placerent modestement aux quatrieme, cinquieme & sixieme rangs. Je ferai dans un moment l'histoire de la ville de Berne avant son union au Corps Helvétique. En attendant, il faut que j'ajoute à ce que je viens de dire de son Canton en général, que son revenu est actuellement si considérable, qu'il y a trente ans que cette République avoit environ vingt millions d'argent, fruit de ses épargnes, placés dans les plus grosses banques de l'Europe, & dix millions dans ses coffres. Cependant tant s'en faut que les sujets du Canton soient vexés, car ils ne payent que de très-foibles impôts, & on leur rend bonne & exacte justice, quand les Baillis veulent exiger d'eux des sommes plus considérables.

Tous les sujets en état de porter les armes, depuis seize ans jusqu'à soixante, sont inscrits dans la Milice, & enrégimentés. On les exerce tous les ans, & ils s'habillent & s'arment à leurs frais ; mais ils regardent plutôt cette inscription dans la Milice comme un honneur que comme une corvée. Il n'y a qu'un petit nombre

qui faſſent un ſervice ſuivi & qui ſortent de leur diſtrict ; alors ils ſont bien payés de ce ſervice extraordinaire. Le Canton de Berne eſt preſque le ſeul de la Suiſſe qui entretienne quelques compagnies de cavalerie, & il a de commun avec quelques autres d'avoir un petit corps d'artillerie, bien muni, bien compoſé & bien exercé. Les Baillis ſont toujours les Commandans nés des Milices de leurs bailliages, & les Magiſtrats le ſont de celle de la ville.

Berne, capitale du Canton, regarde comme ſon Fondateur Bertold IV, Duc de Zéringen, qui lui donna le nom qu'elle porte, à cauſe des ours qu'il trouva dans une épaiſſe forêt de chênes qu'il fit couper pour ſervir à la conſtruction de la ville. Elle fut achevée en 1191 par Bertold V, dernier de ces Ducs. Après la mort de celui-ci, le pays de Berne ayant obtenu une eſpece de liberté, Pierre, Comte de Savoie, prit la nouvelle ville en affection, en agrandit l'enceinte, & la fit environner d'épaiſſes murailles & de fortes tours. L'Empereur Frédéric II acheva, au treizieme ſiecle, d'aſſurer la liberté des Bernois, & leur accorda les priviléges de ville libre & Impériale. Ils ne furent point aſſujettis

par les Comtes de Hapsbourg, ni par aucun autre Seigneur; au contraire ils eurent des guerres avec leurs voisins, particuliérement avec les Comtes de Kybourg, mais furent toujours bien avec les Comtes de Savoie. Rodolphe de Hapsbourg, qui avoit hérité des Comtes de Kybourg, voulut les soumettre, & aidé de plusieurs autres Nobles & Seigneurs du pays, il assiégea deux fois la ville, & fut toujours repoussé. Huldric d'Erlach commandoit les troupes Bernoises, & gagna contre les Seigneurs & Gentilshommes, partisans de la Maison d'Autriche, une bataille à Luppen en 1339. Le Comte de Savoie y fut tué du côté des Bernois; mais leurs ennemis firent une perte plus considérable, car ils laisserent sur le champ de bataille trois Comtes & plus de quatre-vingts Gentilshommes de marque. Les Bernois gagnerent une seconde bataille contre les Fribourgeois, qui avoient pris le parti des Nobles: une troisieme près de Bregentz, après laquelle ils signérent la paix avec le Duc Albert d'Autriche, par la médiation de l'Empereur Louis de Baviere. Ce fut après cette paix qu'ils firent alliance avec les cinq Cantons Suisses, devinrent

le sixieme, mais obtinrent le second rang : en conséquence ils eurent grande part à la bataille de Sempach, qui se donna en 1396, & fut si glorieuse aux Suisses. Le Duc Léopold d'Autriche y fut tué, aussi bien que le Marquis de Hochberg ; trois Comtes, plus de sept cents Gentilshommes, dont trois cents étoient Seigneurs & possesseurs de fiefs, près de quinze cents soldats resterent sur le champ de bataille. Après une treve d'un an, la guerre recommença entre les Autrichiens & les Suisses ; mais une derniere bataille assura enfin à ceux-ci leur entiere liberté, quoiqu'ils ne cessassent pas de regarder comme leurs ennemis les Princes de la Maison d'Autriche, qui ne leur étoient devenus que plus odieux, pour avoir fixé, pour ainsi dire, l'Empire dans leur Maison. Ce n'a été que deux cent cinquante ans après ces premieres guerres que les Empereurs & l'Empire ont enfin reconnu authentiquement l'indépendance des Suisses ; c'est une des clauses du fameux Traité de Munster en Westphalie.

Berne est située sur la riviere d'Aar, qui la baigne presque de tous les côtés & en fait une presqu'isle ; elle s'éleve

depuis les bords de la riviere jusqu'à un plateau ou petite plaine agréable & fertile, qui en rend les dehors très-rians. La partie de la ville qui n'est point environnée par la riviere, est bien fortifiée; presque toutes les maisons y sont de pierre & bien bâties; la plupart des rues sont larges & bien pavées; & l'on y marche à couvert sous des portiques; les autres sont arrosées par des ruisseaux, qui les rendent très-propres, & se jettent dans la riviere. Elle est divisée en quatre quartiers, qui portent le nom des quatre principaux corps de métiers ou Tribus, entre lesquelles toute la Bourgeoisie de Berne est partagée. Ces Tribus sont en tout au nombre de douze, & chaque Bourgeois est obligé de se faire agréger dans l'une d'elles. Les quatre Bannerets, qui gouvernent chacun un quartier de la ville & une partie de la banlieue, doivent être nécessairement tirés des quatre premieres Tribus, qui sont celles des Boulangers, des Maréchaux, des Bouchers, & des Tanneurs. Les Bannerets tiennent le second rang dans le Sénat, & n'ont au dessus d'eux que les deux Avoyers. Il y a vingt ou trente ans que la haute Bourgeoisie de Berne étoit composée de soixante-qua-

torze familles, qui faisoient en tout environ seize cents Bourgeois capables d'être élevés aux places du Gouvernement, sans compter ceux dont les familles avoient le droit d'habitation dans la ville, sans pouvoir être admis aux honneurs ni aux dignités, ni entrer au grand Conseil, dans lequel réside la véritable souveraineté. Ce Conseil s'appelle communément *les Deux cents* ; cependant il est toujours composé d'un nombre bien plus considérable ; il est quelquefois porté à deux cent quatre-vingt-dix-neuf personnes ; & l'on ne procede à l'élection de nouveaux Membres que lorsqu'il est prêt à être réduit à deux cents. Ce sont les Chefs de la Bourgeoisie, divisée, comme je l'ai dit, par Tribus, qui, réunis avec le petit Conseil, font cette élection : la Bourgeoisie a prétendu qu'elle pouvoit y concourir toute entiere, & changer même tout le grand Conseil ; mais cette prétention n'a jamais été admise ni tout-à-fait décidée. Dès que ce Conseil souverain est formé, c'est en lui que réside le droit de faire la guerre ou la paix, de conclure des traités & des alliances avec les Puissances étrangeres, de régler tout ce qui concerne l'écono-

mie, les finances, le commerce, le militaire même; il a la grande police dans la ville, & c'eſt lui ſeul qui juge en dernier reſſort les cauſes criminelles entre les Bourgeois, & les cauſes civiles de quelque conſéquence. Il nommoit autrefois, à la pluralité des voix, les Baillis, qui gouvernent pendant deux ans les différens diſtricts dépendans du Canton. De ce ſiecle, on a introduit à Berne un uſage qui paroît ſingulier, c'eſt celui de tirer au ſort la diſpoſition des bailliages; bien entendu que l'on n'admet à cette eſpece de loterie que les Membres du grand Conſeil qui ont toutes les qualités requiſes pour obtenir l'un des bailliages. C'eſt au Grand-Conſeil ou à des Commiſſaires qui en ſont tirés, que les Baillis rendent compte de leur adminiſtration, lorſque le temps de leur gouvernement eſt expiré; il dure ordinairement ſix ans, & ce n'eſt qu'après un intervalle de repos que les anciens Baillis peuvent prétendre à un nouveau. Enfin c'eſt le grand Conſeil qui, en partie auſſi par ſort, choiſit le petit à meſure que les places y vaquent. Celui-ci s'aſſemble tous les jours, & expédie les affaires courantes,

en réſervant au grand Conſeil les grandes déciſions.

La République a toujours à ſa tête deux *Avoyers*, en allemand *Schulteiſſ*, qui ſont à Berne ce que les Bourgmeſtres ſont à Zurich & dans d'autres villes. Ces places ſont à préſent à vie. Le plus ancien ne préſide pas toujours; il alterne avec ſon Confrere, pour être pendant un an ce que l'on appelle *Avoyer régnant*. Durant cette année, il préſide au petit Conſeil, garde les ſceaux de la République, & a toute la repréſentation d'un Doge d'Italie, au faſte près; l'année ſuivante, il n'a que la ſeconde place. Le petit Conſeil eſt en tout compoſé de vingt-ſept Membres; ſavoir, les deux Avoyers, les quatre Bannerets, les deux Tréſoriers, & dix-neuf Conſeillers, dont les deux derniers s'appellent *Conſeillers ſecrets*. On choiſit ordinairement les Seizeniers ou Chefs des Tribus pour remplir ces places du petit Conſeil à meſure qu'elles vaquent; & après eux, d'autres Membres du grand Conſeil qui ont déjà gouverné pendant ſix ans quelques bailliages. Tous les ans on fait la cérémonie de confirmer les Avoyers & tous les Membres du petit

Conseil; mais dans le fait ils occupent ces places tant qu'ils veulent.

J'ai déjà dit que les places les plus importantes dans la République de Berne, après celles d'Avoyers, étoient celles des *Bannerets*, qui sont au nombre de quatre. Dans les regles, on ne doit les conserver que quatre ans; mais souvent elles conduisent au poste d'Avoyer. Deux autres places infiniment recherchées, sont celles de *Trésoriers* ou *Boursiers*; la République de Berne en a deux, l'un pour le pays Allemand, & l'autre pour le pays de Vaud ou Roman. Comme ces places sont fort lucratives, ceux qui les exercent sont dans le cas de rendre compte, & on les change tous les six ans. Les Seizeniers sont les Chefs des Tribus, qui, comme je l'ai dit, ne sont qu'au nombre de douze; mais les quatre premieres ont chacune deux de ces Chefs. Les places de Seizeniers se tirent au sort entre ceux qui ont les qualités requises pour les occuper. Celui qui recueille les voix dans les Conseils s'appelle en françois *le Grand-Sautier*. Sa charge a quelques fonctions assez subalternes; mais elle en a d'autres très-importantes: il est Juge en premier ressort des causes civiles, criminelles &

de police dans la ville ; mais ſes jugemens ne ſont exécutés qu'autant qu'ils ſont confirmés par le petit Conſeil, & quelquefois par le grand, ſelon l'importance des cauſes. Il y a dans Berne deux autres Tribunaux importans, composés de Membres du grand Conſeil. On y porte les appels des Baillis ou Juges du pays Allemand & du pays Roman ; mais après leur jugement, on peut encore, dans certains cas, ſe pourvoir au grand Conſeil entier. Le Conſiſtoire eſt un Tribunal eccléſiaſtique, composé de Membres de la République & de Miniſtres. Il juge ordinairement en dernier reſſort ; cependant, comme dans tous les Etats Proteſtans, le Souverain a toujours la ſuprême autorité, & l'exerce dans les affaires majeures de tout genre : le Conſeil de guerre regle l'adminiſtration tant des milices du pays que des troupes au ſervice des Puiſſances étrangeres, qui ſont avouées de la République.

La principale égliſe de Berne, que l'on appelle *le grand Temple*, étoit autrefois une collégiale dédiée à Saint Vincent ; elle eſt ſituée ſur une plate forme élevée, & l'édifice, tel qu'il eſt aujourd'hui, a commencé à être bâti en 1421. Les re-

venus des Chanoines & des Dignitaires, qui étoient assez considérables, ont été, lors de la prétendue réformation, employés à différens usages. Le principal Ministre de l'Eglise de Berne conserve le titre de Doyen; mais ses Confreres ne prennent plus celui de Chanoines, quoiqu'ils jouissent de quelques portions des prébendes; ils desservent en même temps la grande église, dont je viens de parler, où l'on prêche en allemand, & celle des Dominicains ou Jacobins où l'on prêche à présent en françois. A la place où étoit l'ancien couvent des Cordeliers, est aujourd'hui un beau bâtiment où s'assemble le Consistoire; il y a une école de Théologie; on y donne aussi des leçons de Droit & de Mathématique. Dans les salles hautes est la bibliotheque de Berne, nombreuse & remarquable par de précieux manuscrits: on y a joint un cabinet d'antiquités & de singularités, dont quelques-unes méritent l'attention des voyageurs. Les hôpitaux de Berne sont tous vastes, riches & bien administrés. L'hôtel de ville est un bâtiment antique, mais qui a l'air assez noble; il y a des tableaux historiques qui sont remarquables. Auprès sont la monnoie, la chancellerie &

le trésor de l'Etat. L'arsenal est un des plus beaux de toute la Suisse ; on y montre les armures des deux Bertold pere & fils, derniers Ducs de Zéringen, & quelques dépouilles de la tente & des équipages du Duc de Bourgogne, qui furent le partage des Bernois, après les victoires de Morat & de Granson, remportées par les Suisses sur cet illustre & malheureux Prince. Voilà ce qu'il y a de plus intéressant à dire en général sur le gouvernement de Berne & sur sa capitale.

Il ne me reste que quelques observations particulieres à y ajouter ; les voici : Il faut absolument, de quelque ancienne noblesse que l'on soit (& il y a plusieurs familles Bernoises qui ont cet avantage), se faire inscrire dans quelques-unes des douze Tribus entre lesquelles la Bourgeoisie est partagée, quoiqu'elles portent toutes des noms de corps & métiers ; car on ne peut parvenir à être Seizenier sans être attaché à une de ces Tribus ; ni être Banneret, sans être des quatre premieres. Mais tant s'en faut qu'aucun Bourgeois soit assujetti à exercer le métier dont sa Tribu porte le nom, puisque les principaux n'en exercent aucun ; bien plus, les Bourgeois moins riches qui s'adon-

nent au commerce, font, la plupart du temps, tout autre métier que celui de leur Tribu ; il n'eſt point rare de voir un Boucher de la Tribu des Boulangers, & un Boulanger de celle des Tanneurs. Lorſqu'il eſt queſtion de remplir les places vacantes dans le grand Conſeil, les Seizeniers ont le droit de nommer chacun à une de ces places ; ils les font remplir ordinairement par un de leurs fils, s'ils ſe trouvent avoir l'âge compétent ; quand les Seizeniers ne ſont pas dans ce cas-là, & qu'ils ont des filles à marier, ces places leur procurent infailliblement des gendres. Les Avoyers & les Bannerets diſpoſent également de quelques places ; les autres ſont remplies à la pluralité des voix : quelquefois on y fait entrer pour quelque choſe le ſort, comme dans l'élection des Seizeniers même, & des Baillis. Le Grand Sautier & les principaux Secrétaires ſont choiſis à la pluralité des voix dans le grand & dans le petit Conſeil ; ils gardent leurs places autant de temps qu'on les y juge néceſſaires, & ne les quittent guere que dans le cas où ils obtiennent de bons bailliages.

Il y a dans Berne ſix familles d'ancienne nobleſſe, & qui étoient reconnues pour telles dans le temps même que la Ré-

publique s'est formée ; ce sont celles d'Erlach, de Diesbach, de Vatteville, de Mullenen, de Bonstetten, & de Luternau. Quand quelqu'un de ces familles nobles entre au grand Conseil, il y jouit d'une séance honorable, & prend place immédiatement après les Bannerets ; cependant il n'y a pas plus d'autorité que les autres Conseillers de familles Bourgeoises.

On donne au grand Conseil & au petit ou Sénat, le titre de Magnifiques, Hauts & Puissans Seigneurs. Leurs sujets ou les étrangers qui ont quelque grace à demander, y ajoutent l'épithete de Souverains Seigneurs. Depuis environ un siecle, ces Conseils se font qualifier d'Excellence, & encore plus récemment on donne ce titre non seulement aux Conseils réunis & aux Avoyers, mais encore aux principaux Magistrats résidans dans la ville, & aux Baillis dans leurs bailliages. Les habits de cérémonie de ces Magistrats sont très-simples. Tous les Membres des Deux Cents portent un chapeau plat à bords fort arrondis & garnis de franges ; celui des Avoyers a le fond plus élevé : d'ailleurs l'habit des Conseillers ou Sénateurs est noir, avec un manteau

manteau de même couleur ; les Avoyers ſeuls ont par-deſſus une eſpece de petite robe pliſſée, aſſez courte ; dans quelques occaſions ils portent une baguette. En général l'eſprit de la République des Suiſſes, autrefois très-pauvre, eſt la ſimplicité, l'économie & la modeſtie. Il y a des loix ſomptuaires ſagement faites, pour maintenir l'égalité, au moins apparente, entre les citoyens dont la fortune eſt quelquefois fort inégale. Il y a un Tribunal chargé de veiller à l'exécution de ces loix ſomptuaires ; il y eſt d'autant plus intéreſſé, que les amendes auxquelles ſont condamnés les contrevenans, tournent au profit des Juges. On croit s'appercevoir depuis quelque temps que les richeſſes acquiſes par les familles de Berne, qui ont occupé les premieres places du Gouvernement, en ont un peu corrompu les mœurs : d'un autre côté, il en eſt réſulté pour les Bernois quelques avantages. Leur jeuneſſe eſt bien plus polie, plus inſtruite, & a meilleure grace que celle des Cantons naturellement plus pauvres. Les Etrangers abondent depuis quelque temps dans leur Canton, & y ſont attirés par un grand nombre de motifs, la plupart fort raiſonnables. De grands Seigneurs d'Alle-

magne envoyent leurs enfans étudier ; sinon à Berne même, du moins à Lausanne, ville dépendante de ce Canton, dans lequel on respire l'air de la plus douce & de la plus heureuse liberté. La haute Bourgeoisie de Berne ne s'occupe pas du commerce ; ce n'est point par cette voie qu'elle cherche à acquérir de la fortune, mais en parvenant aux bons emplois du Gouvernement ; cependant le commerce & les manufactures font vivre à l'aise un grand nombre de familles Bourgeoises du second ordre, tant dans le Canton de Berne que dans le pays de Vaud ; & les Bernois ont à cet égard de grands avantages dans leur pays sur tous les étrangers. Les aînés des familles Bernoises ne s'attachent pas non plus beaucoup au militaire ; ils laissent suivre cette carriere à leurs cadets, & souvent même à leurs sujets du pays de Vaud. Le Canton de Berne ne connoît que trois services étrangers, auxquels il permet à ses citoyens ou à ses sujets de s'attacher ; ce sont ceux de France, de Savoie & des Provinces-Unies ; ce dernier est depuis assez long-temps celui que les Bernois affectionnent davantage.

Il y a dans Berne un établiſſement fort ſingulier, que l'on peut conſidérer d'un côté comme très-utile & très-inſtructif, & qui paroît, de l'autre, n'être qu'un jouet d'enfant ; c'eſt ce qu'on appelle l'*Etat extérieur.* On ne peut mieux le comparer qu'à ce qu'on appelle au Palais de Paris *la Baſoche*, plaiſanterie que l'on a cru long-temps en France propre à exercer l'eſprit & les talens des Procureurs & des Avocats : à Berne, il s'agit de former des Magiſtrats & de graves Sénateurs, qui doivent avoir part à la ſouveraineté d'un grand pays. Les jeunes gens des meilleures familles, qui n'ont pas encore l'âge de pouvoir être admis au grand Conſeil, ſe font inſcrire de bonne heure dans l'Etat extérieur. Ils s'aſſemblent dans une maiſon bâtie exprès, aſſez vaſte & aſſez ornée ; là ils *parodient* toute la forme du Gouvernement, grand, petit Conſeil, dignités, charges & offices, ſuppoſent des cauſes, diſcutent des affaires imaginaires, & ſe diſtribuent entre eux des bailliages, qui ſont des châteaux ruinés & réduits en maſure, entre leſquels ils ne manquent pas de placer le château de Hapsbourg, berceau de l'illuſ-

tre Maison d'Autriche, & situé effectivement dans le Canton de Berne.

Il est temps de parcourir le reste des terres de ce Canton. Il est partagé en cinquante-un bailliages, dont trente-huit dans le pays Allemand, & treize dans le pays de Vaud, sans compter quatre qui sont aux environs de la ville, dont les Bannerets sont toujours Baillis de droit, & qu'ils gouvernent sans sortir de la ville de Berne. Je ne parlerai que de ceux qui ont quelque chose de remarquable.

Thorberg étoit autrefois une chartreuse; elle ne fut fondée que sur la fin du quatorzieme siecle par un Gentilhomme riche; il donna tous ses biens aux Religieux, qui en furent expulsés lorsque le Canton embrassa la Prétendue Réforme. *Frinisberg* étoit une abbaye de Moines de l'Ordre de Cîteaux, fondée au douzieme siecle, & *Fraubrunnen*, un couvent de Religieuses, établi au treizieme par un Comte de Kybourg. *Konitz* a été autrefois une commanderie de l'Ordre Teutonique. *Arberg* a eu jadis ses Comtes, qui étoient cadets de ceux de Neuchâtel. L'isle de *Saint-Jean-d'Erlach* étoit une belle abbaye de Bénédictins, fondée au douzieme siecle. La petite ville

d'*Erlach*, qui eſt tout auprès, a appartenu autrefois à la Maiſon de Châlons, ſi illuſtre en Franche Comté. Les Bernois, en la conquérant, lui ont laiſſé quelques priviléges. Celle de *Nidau* eſt au bord du lac de Bienne, dans une ſituation agréable; elle eſt forte d'ailleurs, étant toute entourée d'eau, mais humide & mal-ſaine dans de certains temps; c'eſt le chef-lieu d'un gros bailliage, d'autant plus important qu'il eſt contigu au territoire de la ville de Bienne, alliée du Canton de Berne, ou, pour mieux dire, protégée par cette République contre l'Evêque de Bâle, qui en eſt Seigneur. Cette protection donne fréquemment des affaires au Bailli de Nidau & au Prince Evêque titulaire de Bâle.

Buren eſt une ville du pays d'*Argouw*, un des meilleurs de la partie Allemande du Canton de Berne. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'Aar, que l'on y paſſe ſur un pont. Le bailliage de *Bipp* dépend de Berne, mais eſt, pour ainſi dire, enclavé dans le Canton de Soleure. On prétend que ſon château a été bâti par Charlemagne, qui venoit, dit-on, quelquefois chaſſer aux environs.

Les bailliages de *Wangen*, *Arvangen*, & *Arbourg* ſont riches. Le premier contient le bourg ou village de *Langenthal*, fameux par ſes foires & ſes grands marchés. Le dernier eſt une fortereſſe redoutable, bâtie ſur le roc & dans une belle ſituation, ſinguliere & pittoreſque. La petite ville de *Zoffingen* a été autrefois très-conſidérable; on y battoit monnoie, & on conſerve encore des pieces qui y furent frappées dès le temps des Rois d'Auſtraſie & des Empereurs de la race de Charlemagne. Le pays des environs eſt bon & fertile, & l'on voit à peu de diſtance une belle forêt de ſapins, dont les arbres ſont très-élevés.

Enfin les villes d'*Arau*, de *Bruck* ou *Pont-ſur-l'Aar*, & de *Lentsbourg* ſont encore du pays d'Argouw. Les deux premieres ont d'auſſi beaux priviléges que la ville de Zoffingen; la derniere a eu autrefois ſes Comtes particuliers.

C'eſt dans l'Argouw que l'on voit les ruines du château de *Hapsbourg*, berceau de la Maiſon d'Autriche. Il n'en ſubſiſte plus qu'une tour carrée, ſituée ſur une montagne remplie de brouſſailles. On aſſure qu'en y montant on jouit de la plus belle vue poſſible. A *Schintzenach*, à peu

de distance au dessous de ce château, sur les bords de l'Aar., sont des bains chauds & médicinaux, assez fréquentés dans certaine saison de l'année ; ils n'ont été découverts qu'en 1692. De l'autre côté de Schintzenach, sont les rúines du château d'*Altbourg*, encore plus ancien que celui de Hapsbourg ; car on prétend que les Comtes de ce nom descendoient des premiers. Probablement ce château étoit connu du temps des Romains ; on y a trouvé des inscriptions, qui prouvent que la légion onzieme y avoit été en garnison. Un troisieme château voisin est celui de *Hallwill*, dont les Seigneurs figuroient au treizieme siecle avec les anciens Comtes dont je viens de parler : leur Maison subsiste encore.

Le bailliage de *Kœnigsfeld* renfermoit autrefois un double monastere de Cordeliers & de Religieuses Urbanistes de l'Ordre de Sainte Claire. Il avoit été bâti par l'Impératrice Douairiere de l'Empereur Albert, & par Agnès, Reine de Hongrie, sa fille, au lieu même où ce second Empereur de la Maison d'Autriche fut assassiné par son neveu. Ces Princesses lui firent élever dans l'église de ce

couvent un beau mausolée, que je crois que l'on y voit encore; l'église a été conservée, quoique le couvent ait été détruit l'an 1529, l'Abbesse & les Religieuses l'ayant vendu au comté de Berne. Ce n'est pas le seul monument qu'il y ait dans ce lieu; on y voit encore les sépultures chargées des épitaphes de Léopold, Duc d'Autriche, & de plusieurs Comtes & Seigneurs tués avec lui à la bataille de Sempach en 1386; & l'on y conserve les entrailles du Duc de Rohan, qui se rendit si fameux en soutenant le parti des Huguenots sous le regne de Louis XIII : il fut blessé au siége de Rhinfeld, & vint mourir à Kœnigsfeld; son corps fut transporté à Geneve.

C'est dans l'étendue de ce bailliage qu'est le village de *Windisch*, dont le nom & les ruines rappellent l'ancienne ville de *Vindonissa*, colonie Romaine fameuse, & regardée comme la capitale de tout le pays qui forme aujourd'hui la Suisse; c'est là même que fut fondé l'évêché qui est à présent à Constance. Les Barbares Allemands & les Huns, sous le commandement d'Attila, ruinerent cette ville; mais on y trouve encore des

médailles, des inſcriptions & des antiquités Romaines.

L'*Emmethal* eſt un grand & beau bailliage, entre Berne & Lucerne, qui prend ſon nom de la riviere ou plutôt du torrent de l'Emme, qui le traverſe & ſe jette dans l'Aar : elle fait ſouvent de grands ravages aux environs de *Burgdorf*, capitale de l'Emmethal. On l'appelle en françois *Berthout*; c'eſt une jolie ville, bien bâtie, fondée autrefois par les Comtes de Lintzbourg, & entourée de murailles par Bertold V, dernier Duc de Zéringen. Il y a à ſes portes des bains d'eaux chaudes & minérales, auxquelles on attribue de grandes vertus.

On appelle *Oberland* ou *Haut-Pays* la partie du Canton de Berne la plus montagneuſe & la plus orientale, qui s'étend entre le pays d'Underwald & de Valais. A l'entrée eſt la petite ville de *Thun*, ſur le bord d'un joli lac, duquel ſort la riviere d'Aar. Thun a eu autrefois ſes Comtes, dont hériterent ceux de Kybourg ; ils finirent en la perſonne d'Eberard, qui mourut en 1320, aſſaſſiné, à ce que l'on dit, par ſon propre frere. C'eſt dans ce bailliage qu'eſt la baronnie

de *Spietz*, appartenante à la Maiſon d'Elach.

A l'extrémité méridionale de l'oberland, l'on trouve les glacieres de Suiſſe, dont on connoît une grande quantité de tableaux, de gravures, & de deſcriptions imprimées; elles méritent effectivement la curioſité des voyageurs, & le contraſte qu'elles préſentent eſt digne d'admiration. La glace s'y conſerve dans des vallons très-profonds, que des montagnes d'une hauteur immenſe mettent de toute part à l'abri du ſoleil. Tous les hivers, de nouvelles neiges & de nouvelles glaces couvrent les anciennes; celles-là fondent au printemps ſur les glacieres comme dans tout le reſte du pays; mais les anciennes glaces y ſéjournent depuis un temps immémorial; elles diminuent ſeulement dans certaines années où l'été eſt plus chaud & plus long, mais elles ne ſe fondent jamais entiérement. On diſtingue dans les glacieres trois couches de glace : la derniere & la plus profonde eſt preſque noire. La couche du milieu eſt bleue; celle du deſſus, qui fond tous les ans, eſt blanche. Les vallons qui ren-

ferment ces glacieres, serpentent entre les hautes montagnes, & s'étendent assez avant dans les Cantons d'Underwald & d'Uri; mais le lieu où ils commencent est peut-être le plus fertile & le plus agréable de toute la Suisse. Jusqu'à quatre pas des glaces perpétuelles, on trouve les plus beaux pâturages du monde, garnis d'une infinité de bestiaux, vaches, chevres & brebis, des fleurs & des fruits, auxquels le voisinage de la glace ne donne que plus de fraîcheur & de goût.

Le trente-huitieme & dernier bailliage du pays Allemand du Canton de Berne, s'appelle en allemand *Sanen*, & en françois *Rougemont*. Il est au pied des hautes montagnes, & les villages qui le composent sont quelquefois incommodés & même accablés par les *lavanches*, c'est-à-dire, la chute des neiges, qui fondent subitement & roulent du haut des montagnes; cependant le pays est très-sain & même fertile.

Passons au pays de *Vaud* ou *Roman*, qui, comme je l'ai dit, est partagé en treize bailliages. Le premier est celui de l'*Aigle*, le plus voisin des montagnes & du Valais. Comme tout le reste du pays Pays de Vaud.

de Vaud, il a appartenu long-temps aux Ducs de Savoie; mais en 1475, les Suisses faisant la guerre au Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire & le Duc de Savoie s'étant déclaré pour lui, les Suisses prirent cette occasion pour s'emparer du pays de Vaud, & principalement du gouvernement de l'Aigle. Lors de la paix qu'ils firent avec le Duc de Bourgogne, ils rendirent pour quelque temps le pays de Vaud, mais conserverent ce bailliage, dont ils n'ont cessé depuis d'être les maîtres; il est fertile en curiosités d'histoire naturelle. Ce qu'il y a de plus remarquable sont des fontaines d'eaux salées, dont les Bernois ont cherché à faire des salines; mais jusqu'à présent ils n'en ont tiré qu'un médiocre produit.

Le second bailliage est celui de *Vevai*, qui s'étend sur les bords du lac de Geneve, du côté où le Rhône, après avoir traversé tout le Valais, entre dans ce lac. La ville & le château de *Chillon*, qui en dépendent, sont situés dans une presqu'isle qui entre dans le lac. Le château étoit regardé comme une place très-forte, du temps que les Ducs de Savoie étoient les maîtres du pays de Vaud. Il fit quelque résistance quand les Bernois s'empare-

rent du pays en 1536. La ville de Vevai est assez grande & fort jolie, toujours sur le bord du même lac, vis-à-vis la Savoie, ce qui lui procure un assez grand commerce. Elle est ancienne, & il en est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin; cependant on n'y trouve aucun monument d'antiquité. Elle fut presque entiérement consumée par un incendie en 1687; mais elle s'est si bien relevée de ce désastre, que c'est le séjour le plus agréable du pays de Vaud. Les maisons y sont bien bâties; celles des environs jouissent d'une belle vue & d'un bon air; il y a bonne compagnie, même en étrangers, & un collége bien monté pour l'instruction de la jeunesse. A peu de distance de *Vevai*, est une autre petite ville fortifiée, nommée *la Tour-de-Pil.* C'est Pierre, Comte de Savoie, qui la mit en état de défense en 1239, aussi bien que Chillon. Enfin ce bailliage renferme deux belles terres, celle de *Blonai* & celle de *Chatelard:* la premiere a de remarquable qu'elle a été, de temps immémorial, possédée par des Gentilshommes qui en portoient le nom; mais si leur Maison subsiste, au moins la terre ne leur appartient plus.

Le bailliage de *Lausanne* est le plus grand de tous ceux du pays de Vaud ; il a cinq lieues de long : les terres qui le composent formoient autrefois le domaine temporel des Evêques de Lausanne & de leur Chapitre. La ville de ce nom est belle & grande, bâtie à une demi-lieue du lac de Geneve, & comprend dans son enceinte trois collines & les vallons qui les séparent. Sur la plus élevée de ces collines, est le château, autrefois résidence des Evêques, à présent du Bailli ; au dessous, est le collége, dont le bâtiment est beau, & qui est très bien entretenu par les Seigneurs du Canton de Berne ; il y a déjà 250 ans qu'il est fondé. On y a vu d'habiles Professeurs, & il en est sorti d'excellens écoliers. Au nombre des premiers, on compte *Pierre Viret* & *Théodore de Beze*, zélés Sectateurs de la Prétendue Réformation. Les Erudits connoissent les noms de *François Hotman*, *Cœlius Secundus Curio*, & d'*Æmilius Portus*. De nos jours, on y a vu *M. de Crouzas*, grand Mathématicien & Logicien ; *M. de Barbeyrac*, grand Publiciste, & un *M. le Ruchat*, personnage d'une vaste érudition.

Le grand temple étoit autrefois dédié à Notre-Dame, & servoit de cathédrale. Son édifice actuel, commencé de bâtir au onzieme siecle par les ordres d'un Evêque nommé *Henri*, ne fut achevé que cent ans après. Il est fort vaste, en forme de croix, orné d'une multitude infinie de colonnes d'un très-mauvais goût : la voûte en est d'une architecture exhaussée & très-hardie. On voit encore quelques tombeaux remarquables, tant dans le chœur que dans la nef; les vitrages sont très-bien peints. On montre aux voyageurs un pan de murailles, sur la solidité duquel on fait une histoire assez singuliere. On dit qu'un tremblement de terre le sépara de façon qu'on voyoit le jour à travers ; mais que dix ans après, un autre tremblement de terre rapprocha les deux parties, & rendit à la muraille toute sa solidité.

Du temps du Catholicisme, le Chapitre de la cathédrale étoit composé de trente-deux Chanoines, qui devoient être ou Nobles ou Gradués; mais il s'étoit introduit des abus, au moyen desquels ils n'étoient ni l'un ni l'autre, en payant à leurs Confreres une somme pour être

exempts de toutes ſortes de preuves. Au ſeizieme ſiecle, cette mauvaiſe adminiſtration, l'ignorance & l'ivrognerie des Chanoines contribuerent à leur ruine. Le dernier Evêque s'appeloit *Sébaſtien de Montfaucon* : il refuſa de diſputer contre les nouveaux Hérétiques, en convenant qu'il n'avoit aucun Chanoine aſſez bien inſtruit dans la Théologie pour ſoutenir la diſpute. En 1536, ayant pris le parti du Duc de Savoie contre les Bernois, ceux-ci conquirent le pays de Vaud, & s'emparerent en même temps du temporel de l'Evêque, qui fut forcé de ſe réfugièr à Fribourg avec quelques Chanoines ; ils ont continué d'élire un d'entre eux, qui prend toujours le titre d'Evêque & Prince de Lauſanne, mais ne jouit que d'un très-mince revenu, & conſerve l'autorité ſpirituelle ſur la partie Catholique de ſon dioceſe. Quoique l'Evêque prît le titre de Comte de la ville & en fût vraiment Seigneur, la Bourgeoiſie jouiſſoit de grands priviléges ; l'Evêque faiſoit ſerment, à ſon inſtallation, de les maintenir : le Canton de Berne les conſerve, du moins en partie.

Il y avoit autrefois dans la ville une ſeconde

seconde collégiale, neuf paroisses & deux couvens : de ce grand nombre d'églises on n'a conservé que la cathédrale, qui sert de paroisse à la haute ville, & l'église des Cordeliers, destinée au même usage pour la ville basse. En 1449, un Concile général ayant quitté Bâle, tint cinq séances à Lausanne. Ce fut là que le Duc de Savoie, qui s'étoit fait élire Pape sous le nom de *Félix V*, renonça à la papauté, pour la céder à *Nicolas*, & par-là le grand schisme fut éteint. Les environs de Lausanne sont garnis de maisons de campagne, qui ont les plus belles vues du monde.

Le pays entre Lausanne & Vevai se nomme *la Vaux*; il est rude & aride; cependant on y recueille d'assez bon vin, mais qui n'est pas de garde : il est en partie rempli par une forêt appelée le *Jorat*. On trouve dans le bourg de *Cully* & aux environs, des antiquités qui prouvent que ce lieu a été jadis fréquenté par les Romains.

Le bailliage de *Morges* renferme le pays qu'on appelle de *la Côte*, qui s'étend le long du lac, & produit du vin supérieur à celui de la Vaux. Les bords du lac, compris dans ce bailliage, sont les plus

agréables, non ſeulement de la Suiſſe; mais peut-être de toute l'Europe. De fameux Voyageurs en ont ainſi jugé; & le célebre Tavernier, qui s'y étoit retiré ſur la fin de ſes jours, ne comparoit cette ſituation qu'à une ſeule qu'il avoit remarquée en Arménie. Morges eſt une jolie ville ſur le bord du lac, ſituée dans une plaine parſemée de vignes & de champs; il y a un port, des quais & des halles: on y embarque & on y débarque une grande quantité de marchandiſes, qui paſſent d'Allemagne à Geneve, & réciproquement de Geneve en Allemagne. Il y a de très-belles terres dans ce bailliage, entre autres celle de *Rolle*, dont le château, quoique bâti à l'antique, eſt très agréable. Elle eſt titrée de baronnie depuis le treizieme ſiecle. La baronnie d'*Eaubonne* forme un bailliage à part; elle a dépendu pendant deux cents ans des Comtes de Gruyere; Tavernier avoit acheté cette terre au retour de ſes longs voyages, dont nous avons la relation, ſinon très-vraie, au moins très-amuſante. Après ſa mort, elle fut vendue à Abraham Duquêne, brave & fameux Officier de Marine au ſervice de Louis XIV, qui, après un grand nombre d'heureuſes &

glorieuses expéditions, mourut à Paris en 1688. Ce brave Officier étoit Protestant, & Louis XIV ne voulut point qu'il fût inquiété pour sa Religion. Son cœur a été transporté à Eaubonne; son fils lui a élevé un beau monument dans le temple de la petite ville, qui est située à trois quarts de lieue du lac. Le château a été bâti par les Comtes de Gruyere, mais embelli par Tavernier.

Le bailiage de *Nyon*, plus voisin des hautes montagnes du Jura, est cependant beau & fertile. La ville principale est assez grande & fort ancienne, ayant été considérable sous l'Empire Romain; elle étoit connue sous le nom de *Julia Equestris*. On y voit encore quelques vestiges d'antiquité. Elle a des foires très-fréquentées. A une lieue de Nyon, est la seigneurie & baronnie de *Prangin*, avec un très-beau château; & à l'extrémité de ce bailliage, le village de *Copet*, qui appartient moitié au Canton de Berne, moitié au pays de Gex, & est très-voisin de Geneve.

Le baillaige de *Bonmont* est composé des biens d'une ancienne abbaye, située au pied du mont Jura; elle avoit été fondée par un Comte de Geneve en 1124.

& a été détruite & fécularifée par les Bernois.

Le bailliage de *Romain-Moutier* a à peu près la même origine; c'étoit une abbaye dédiée à Saint Romain, Ermite. L'Abbé & les Moines étoient Seigneurs de la ville; le palais abbatial a été converti en château, où réfide le Bailli Bernois. On fait que Saint Romain étoit frere de S. Lupicin; il vivoit au fixieme fiecle : Saint Grégoire de Tours a écrit la vie de ces deux freres. Dans le bailliage de Romain-Moutier, entre les hautes montagnes du Jura, qui s'écartent un peu, fe trouve le *lac de Joux*, qui a deux lieues de long & une demi-lieue de large, & tout autour un vallon très-peuplé, qui a quatre lieues de long fur trois de large. C'eft là que l'on voit les reftes de l'abbaye de Joux, dont tous les habitans du vallon étoient autrefois fujets. Depuis qu'ils ont fecoué leur joug, ils font foumis au Canton de Berne, & paffent pour très-braves, mais affez méchans. Le refte du bailliage de Romain-Moutier confifte dans deux autres vallées, dont l'une s'appelle *Vallorbe*, du nom de la riviere d'Orbe qui la traverfe; & enfin le château & la baronnie de *la Sarra*. On trouve dans ce

pays beaucoup de curiosités d'histoire naturelle, & quelques antiquités.

Le bailliage d'*Orbe* & celui de *Granson* n'appartiennent pas au Canton de Berne seul ; je les ai nommés parmi les sujets communs à plusieurs Cantons. Celui de Fribourg en partage la souveraineté avec celui de Berne. Orbe étoit jadis aux Comtes de Montbeillard, de la Maison de Châlons, qui étoient attachés par toutes sortes de liens aux Ducs & Comtes de Bourgogne. Les Suisses ayant fait la guerre aux Ducs de Bourgogne, & cette guerre ayant eu le succès que tout le monde sait, les Cantons de Berne & de Fribourg s'emparerent des bailliages d'Orbe, de Granson & d'Eschalens ; ils les gouvernent en commun, & y envoyent alternativement des Baillis. La Religion Prétendue Réformée s'y est établie, & les Fribourgeois n'ont pu y conserver qu'un très-petit nombre de Catholiques. Les églises paroissiales ont été converties en temples Calvinistes. *Orbe* est une jolie ville, dans une situation agréable, à quelque distance des montagnes. On prétend que c'étoit la capitale des *Urbigeni*, une des quatre nations qui habitoient la Suisse

du temps de César. Sous nos Rois de la premiere & de la seconde race, elle étoit encore considérable, & ces Monarques y avoient un palais; mais elle a été, on ne sait précisément dans quel temps, détruite par un incendie, & ne s'est relevée qu'en partie. Un des Réformateurs de la Suisse, nommé *Pierre Viret*, dont nous avons beaucoup d'Ouvrages en françois, & quelques Satires contre l'Eglise Romaine, étoit natif d'Orbe. *Eschalens* est un gros bourg, où réside ordinairement le Bailli. L'église est partagée entre les Catholiques & les Calvinistes.

Le bailliage de *Granson* contient neuf paroisses; il appartenoit aux mêmes maîtres qu'Orbe, & a été conquis à peu près en même temps, c'est-à-dire, en 1478, après une bataille gagnée dans ce lieu même par les Suisses sur le Duc de Bourgogne. La ville est située au bord du lac de Neuchâtel, à une lieue d'Yverdun; elle est dominée par le château, qui est la résidence du Bailli.

Le bailliage d'*Yverdun* est tout entier aux Bernois; il est d'une grande étendue, partant du lac de Neuchâtel, & s'étendant

jusqu'auprès de Lausanne. La ville d'Yverdun est à l'embouchure de la riviere d'Orbe dans le lac; la riviere s'y sépare en deux bras qui enveloppent la ville, & par-delà il y a un fauxbourg. Elle est ancienne, & étoit déjà connue du temps des Romains: la preuve en est qu'on y a trouvé nombre de médailles, depuis Auguste jusqu'à Julien l'Apostat, & une inscription en honneur de Septime Sévere. Ayant été ruinée par les Barbares, Conrad, Duc de Zéringen, la rétablit au douzieme siecle, & Pierre, Comte de Savoie, l'augmenta au treizieme. Les bâtimens publics sont assez beaux, & les environs très agréables. Il y a dans le bailliage une seconde ville, que l'on appelle les *Clées*.

Le bailliage de *Moudon* confine au Canton de Fribourg; il est étendu, & contient dix grandes paroisses. Une partie de son territoire est fertile en prés & en terres labourables; le reste est occupé par des montagnes & par la grande forêt de Jorat. La ville est sur deux collines, assez escarpées, entre lesquelles coule la riviere de la Broye. L'église principale est grande & bien bâtie; elle fut construite au quatorzieme siecle par les ordres des Comtes de

Savoie ; mais les vrais Fondateurs de la ville sont Conrad, Duc de Zéringen, en 1150, & Bertold en 1190. Moudon a la prétention d'être la premiere ville & la capitale du pays de Vaud.

Le bailliage d'*Oron* est petit, & confine au Canton de Fribourg. Le chef-lieu se distingue en deux parties, Oron la ville, & Oron le château.

La ville de *Payerne* forme à elle seule un petit bailliage, que l'on nomme communément *Gouvernement*. Cette ville est située dans un territoire très-fertile, sur la riviere de la Broye. Elle a été bâtie à la fin du sixieme siecle, par un Evêque de Lausanne. En 960, la Reine Berthe, femme d'un Duc de Bourgogne, y fonda une abbaye, qu'elle enrichit de ses dons, auxquels les Empereurs, les Comtes & les Ducs de Savoie ajouterent encore beaucoup. En 1536, les Bernois s'emparerent de la ville & de l'abbaye, & laisserent à la premiere quelques priviléges. Les deux églises paroissiale & abbatiale subsistent ; l'une sert de temple aux Calvinistes, & l'autre a été changée en grenier public. On prétend que le Roi Rodolphe & la Reine Berthe y sont en-

terrés ; mais on n'y voit plus leurs tombeaux.

Le bailliage d'*Avanche* comprend huit à neuf paroiſſes entre les lacs de Morat & de Neuchâtel. La ville principale eſt des plus anciennes, & a été autrefois une des plus illuſtres de la Suiſſe. On y voit encore des reſtes de ſon ancienne ſplendeur, entre autres une tour, à laquelle on donne généralement douze cents ans d'antiquité. On y rencontre un grand nombre d'inſcriptions Romaines, & en creuſant dans les champs que l'on laboure, on trouve des médailles de preſque tous les Empereurs. On reconnoît l'enceinte de l'ancienne ville, différente de la moderne, qui n'eſt que du onzieme ſiecle ; on voit la place qu'occupoient pluſieurs temples Païens ; on en a même enlevé des pavés en moſaïques ; en un mot, c'eſt l'ancien *Aventicum*, qui, ſous l'empire de Veſpaſien, prit le nom de *Colonia Flavia.* Il eſt étonnant qu'avec tant de monumens de ſon ancienne gloire, on ait voulu diſputer à Avanche l'honneur d'être l'ancien Aventicum, & qu'on ait voulu l'attribuer à un village de Franche-Comté, nommé *Antre.* J'ai parlé de cette prétention dans le Volume précédent.

Avant que de m'éloigner du Canton de Berne, je vais dire un mot des deux derniers bailliages, qui lui ſont communs avec celui de Fribourg, & qui ſont entre l'un & l'autre. Celui de *Morat* a pour capitale une aſſez grande ville, ſituée ſur le bord d'un lac qui porte le même nom. Il eſt médiocrement grand, mais très-profond ; le poiſſon en eſt excellent, & ſe vend beaucoup plus cher que celui du lac de Neuchâtel, qui en eſt voiſin. *Morat* étoit déjà une place importante & aſſez forte au onzieme ſiecle ; elle fut aſſiégée en 1032 par l'Empereur Conrad le Salique. En 1272, elle ſoutint un autre ſiége contre l'Empereur Rodolphe de Hapsbourg. Enfin, en 1476, les Suiſſes s'en étant emparés ſur Charles le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne, il en forma auſſi le ſiége ; mais il fut obligé de le lever, les Suiſſes lui ayant livré aux portes de la ville une grande bataille, dans laquelle il fut vaincu, ſon armée miſe en déroute, laiſſant tout ſon bagage & ſes munitions en proie aux vainqueurs. On célebre encore tous les ans à Morat la mémoire de cette victoire avec quelque magnificence. On montre dans les murailles les trous que firent les canons des

Bourguignons. Cependant la ville n'étoit point forte ; mais elle étoit défendue par une garnison de seize cents Suisses. On montre dans l'hôtel de ville le portrait de Charles le Téméraire, que l'on trouva dans sa propre tente. Il y a, à un quart de lieue de la ville, une ancienne chapelle remplie d'ossemens de Bourguignons. On dit qu'autrefois les habitans des deux Bourgognes avoient la dévotion d'y venir enlever quelques-uns de ces os, croyant pieusement que c'étoient ceux de leurs ancêtres. On a placé sur la porte de cette chapelle une inscription latine & une allemande. Un peu plus loin, dans l'étendue du bailliage, on a trouvé les ruines d'un temple dédié à la Déesse *Aventia*. Depuis la mort du Duc de Bourgogne, Morat est resté aux Bernois & aux Fribourgeois, sous la réserve de quelques priviléges ; auparavant il appartenoit au Comte de Romont, Prince cadet de la Maison de Savoie.

Le bailliage de *Schwarzembourg* est aussi entre les Cantons de Berne & de Fribourg, mais plus au centre du pays de Vaud, à peu près à égale distance des lacs de Neuchâtel & de Geneve. Le pays est montagneux & assez aride ; il n'a

rien de remarquable. Les Ducs de Savoie le vendirent, au milieu du seizieme siecle, aux Cantons de Berne & de Fribourg.

Lucerne. Le Canton de *Lucerne*, le troisieme de la Suisse, est le premier des Catholiques ; il n'a guere que six lieues en longueur sur quatre en largeur : une partie est couverte de hautes montagnes, dont quelques-unes offrent de bons pâturages. La partie méridionale est fertile en grains & même en fruits. La capitale est située sur un grand lac, que l'on appelle *des quatre Cantons*, parce qu'en effet, outre celui de Lucerne, ceux de Schwitz, d'Underwald & d'Uri sont sur ses bords. Il y a dans le Canton plusieurs autres petits lacs, tels que ceux de Sempach, Boldec, Rodsée, & ces lacs sont très-poissonneux : on y pêche entre autres des écrevisses excellentes au goût, qui ne rougissent point au feu, sont bleues étant vivantes, & blanches cuites. La principale riviere qui arrose ce Canton est la *Reuss*; la plus haute montagne est appelée *le mont Pilate*, parce que le sommet en est toujours couvert d'une espece de chapeau (*pileus*) ou bonnet, c'est-à-dire, de nuages, qui, grossissant, forment de vio-

lens orages, très-fâcheux pour le pays. Quoique cette montagne soit très-haute, elle n'est cependant pas stérile, mais garnie de bons pâturages & fréquentée par ceux qui nourrissent des bestiaux pour en tirer du lait & en faire des fromages, & qui y tiennent des vaches pendant l'été & habitent pendant l'hiver les vallons. Les chasseurs aux chamois & aux bouquetins en connoissent tous les détours, & montent quelquefois jusqu'au sommet.

Les Lucernois se joignirent, en 1332, à la ligue des trois premiers Cantons, qui leur céderent le premier rang dans leur alliance, à raison de leur richesse & de leur étendue. Cependant ce Canton n'a que trois villes, & un nombre médiocre de bourgs & de villages; mais il est si peuplé, que le nombre de ses habitans passe cent mille. Les Lucernois sont zélés Catholiques; c'est chez eux que réside habituellement le Nonce du Pape en Suisse: cependant il est arrivé quelquefois qu'ils ont résisté à la Cour de Rome, lorsque les Nonces ont voulu abuser du respect & de la considération dont ils jouissent à Lucerne & dans toute la Suisse Catholique. Alors les Lucernois ont eu

recours à l'Evêque de Constance, qui est Diocésain du Canton.

Le gouvernement de Lucerne est à peu près semblable à celui des deux premiers Cantons dont j'ai parlé. L'autorité souveraine réside dans le grand Conseil, composé de cent & tant de citoyens, entre lesquels sont choisis les Membres du petit Conseil, au nombre de trente-six Sénateurs, qui pourvoyent journellement à l'administration de la République, & aux soins intérieurs & extérieurs, mais qui ne peuvent juger en dernier ressort aucune cause majeure, condamner à mort aucun citoyen, conclure aucune alliance ni traité de paix, faire aucune loi ni réglement général sans l'aveu & le consentement du grand Conseil. Les deux Chefs de l'Etat s'appellent *Avoyers*; ils président alternativement aux deux Conseils, & sont régnans, comme on dit en Suisse, l'un après l'autre, pendant six mois. Tout le petit Conseil alterne de même, & peut par conséquent se distinguer en Conseil d'été & en Conseil d'hiver, dont chacun est composé de dix-huit Conseillers. Ces deux Conseils changent en totalité de temps en temps, &, si la Bourgeoisie

vouloit, ils pourroient même changer tous les ans; mais du moins n'eſt-il pas d'uſage de les laiſſer ſubſiſter auſſi long-temps qu'à Berne. De même les Avoyers y changent plus ſouvent, & ont beſoin d'être confirmés tous les ans. Les Sénateurs, qui tiennent le premier rang après les Avoyers, & qui les remplacent quand ils ſont abſens, s'appellent *Stathouders* ou *Stathalters*. Les Juges ordinaires du Canton de Lucerne ſont tirés du Conſeil des Cent, & ont pour principe que la loi du talion eſt la principale de celles qu'il leur eſt ordonné de ſuivre. On conçoit cependant qu'elle doit entraîner bien des inconvéniens.

On fait venir le nom de Lucerne de *Lucerna*, qui veut dire *Fanal* ou *Lanterne*; effectivement il y a eu de tout temps dans le lieu où eſt aujourd'hui la ville, & au haut de la tour, qu'on appelle *la tour de l'eau*, un fanal deſtiné à éclairer les bâtimens qui naviguent ſur le lac des quatre Cantons. Il eſt probable qu'il s'établit des habitations autour de ce fanal; mais on prétend qu'Attila détruiſit entiérement cette ville: elle ne s'eſt rétablie qu'à la fin du ſeptieme ſiecle, par les ſoins d'un Prince de la race des Mérovin-

giens, nommé *Wigard*, s'étant fait Moine, il y fonda une abbaye, qui par la suite se soumit à celle de Murbach en Alsace, fondée par le Roi Pepin ; ainsi l'Abbé de Murbach étoit Seigneur de la ville. Ce ne fut qu'en 1291 qu'un de ces Prélats la vendit à l'Empereur Rodolphe de Hapsbourg, moyennant deux mille marcs d'argent. Lucerne ayant été ainsi soumise au pouvoir de la Maison d'Autriche, secoua son joug, & se joignit à la confédération des trois Cantons, Schwitz, Uri & Underwald, en 1332.

La situation de Lucerne la rend très-commerçante, se trouvant être l'entrepôt des marchandises qui passent d'Italie en Allemagne par le mont Saint-Gotard ; elles arrivent jusqu'à Lucerne à dos d'hommes ou de mulets : de là, elles s'embarquent sur le lac des quatre Cantons, & parviennent par la riviere de Reuss dans le Rhin. Cependant ce commerce d'entrepôt n'est pas capable d'enrichir la ville, les habitans n'ayant d'ailleurs ni manufactures, ni un grand débit des productions de leur pays. La *Reuss* sépare la ville en deux parties, qui sont jointes l'une à l'autre par trois ponts très-longs & très-larges, couverts & ornés en

dedans

dedans de peintures, les unes repréſentant l'Hiſtoire Sainte, les autres celle des Suiſſes, & enfin la *danſe Macabre* ou *des morts*, allégorie qui étoit regardée autrefois comme également ingénieuſe & terrible. Le grand pont forme la promenade la plus ordinaire des gens de la ville & même des étrangers, qui ne peuvent regarder de là ſans admiration les bords du lac & des environs.

La principale égliſe de Lucerne, autrefois abbaye, eſt devenue collégiale; elle eſt dédiée à Saint Léger. On admire ſon architecture gothique, ſes tours ou clochers, & même le carillon de ſes cloches. Les orgues qui ſont dans ſon égliſe, ſont les plus anciennes de la Suiſſe; on voit dans ſon tréſor des reliques & des reliquaires précieux, entre autres un Livre des Evangiles, écrit du temps de Charlemagne.

Le couvent des Cordeliers de Lucerne eſt un des plus anciens de ceux de l'Ordre de Saint François, puiſqu'il fut fondé du temps même de ce Patriarche par une Comteſſe nommée *Gutta*, qui avoit ſon château ſur les bords du lac. La tradition porte que Saint François vint l'y viſiter,

& lui laissa quelques-uns de ses premiers Disciples. Le collége, ci-devant gouverné par les Jésuites, est magnifique pour la Suisse ; il fut fondé en 1574. Il y a aussi à la porte de la ville un couvent de Capucins, & deux de filles. L'hôtel de ville est antique, & on y conserve quelques curiosités, entre autres les ossemens d'un géant, découverts en 1577. Le corps n'est pas tout-à-fait entier ; cependant il y en a assez pour que l'on puisse juger de la taille du personnage, qui étoit de dix-neuf pieds de haut. Dans l'arsenal & dans la tour de l'eau, on montre les drapeaux & l'armure de Léopold, Duc d'Autriche, tué à la bataille de Sempach, & plusieurs dépouilles prises sur le Duc de Bourgogne Charles le Téméraire, entre autres le grand sceau de ce Prince, qui est d'or massif.

Le territoire de ce Canton est partagé en quinze bailliages ; mais je n'indiquerai que les principaux. Celui de *Willisau* a pour chef-lieu une petite ville, située dans un vallon entouré de montagnes. Elle a eu autrefois ses Comtes particuliers, & passa ensuite à ceux de Valangin. Un Comte d'Arbourg en ayant hérité, la

vendit aux Bernois en 1407. Dans l'étendue de ce bailliage, est l'abbaye de *Saint-Urbain*, de l'Ordre de Cîteaux; elle est riche, & dans ce siecle a été rebâtie de nouveau avec assez de magnificence, mais de mauvais goût. Sa fondation est de la fin du douzieme siecle, & elle fut mise sous la protection immédiate de l'Empire au siecle suivant. Cependant, en 1416, elle fut obligée de se soumettre au Canton de Lucerne, au Conseil duquel l'Abbé rend quelque compte de son administration: sa justice n'est qu'en premiere instance.

Le bailliage de *Rottembourg* étoit autrefois un comté, échu par achat ou par héritage à la Maison d'Autriche; elle le conserva jusqu'à la fin du quatorzieme siecle; alors les habitans se révolterent, démolirent le château, & se soumirent au Canton de Lucerne, qui acheta enfin tous les droits de ceux qui pouvoient encore en avoir sur ce territoire.

Le bourg de *Munster*, chef-lieu d'un bailliage, contenoit autrefois une fameuse collégiale, fondée dès le neuvieme siecle, qui étoit très-riche: les Lucernois se sont emparés de la plupart de ses biens. Je ne peux m'empêcher de rapporter ici une épitaphe en deux vers latins, que je me

ſouviens d'avoir fait copier autrefois dans l'égliſe de Munſter. C'eſt celle d'un Doyen de ce Chapitre, nommé *Kilcberg*, qui mourut en 1348, étant, dit-on, âgé de cent quatre-vingt-ſix ans. Sur la fin de ſes jours, les dents qui lui étoient tombées, repouſſerent; ſes cheveux, qui étoient blancs, redevinrent noirs. On grava ſur ſa tombe ces deux vers :

Hîc jacet canus, edentatuſque Decanus;
Rursùm denteſcit, nigreſcit, & requieſcit.

Il y a dans le Canton de Lucerne un château de *Hapsbourg*, différent de celui qui eſt dans le Canton de Berne, mais qui appartenoit aux mêmes maîtres : les Lucernois s'en emparerent en 1352.

On trouve au pied du mont Pilate, dont j'ai déjà dit un mot, une caverne remplie de curioſités naturelles très-ſingulieres. Ce ſont des ſtallactites ou congélations de toute ſorte de formes. On y croit voir entre autres au fond d'une grotte, la figure d'un homme qui paroît aſſis, & de l'autre côté celle d'un homme debout, qui ſemble prêcher, & que l'on appelle *Saint Dominique.* On recueille ſur les murailles de ces cavernes, une petite ſubſtance blanche & laiteuſe, que l'on appelle communément *lait de la*

Lune, & que l'on prétend propre à guérir différentes maladies.

Il y a deux petites villes qui dépendent de Lucerne, mais jouissent d'une certaine liberté : elles sont à l'entrée, chacune sur les bords d'un petit lac ; l'une s'appelle *Zurzée*, l'autre *Sempach*, dont le nom a été rendu fameux par une bataille que les Suisses gagnerent contre Léopold, Duc d'Autriche, en 1386. J'en ai déjà parlé. On voit dans une chapelle près de la ville, les noms de tous les Gentilshommes qui y furent tués, & qui y sont enterrés ; cette liste forme un titre honorable pour les familles dont les noms y sont compris.

Sur le lac des quatre Cantons est le petit lieu de *Gérisau*, qui adosse une montagne presque impraticable, & qui par conséquent n'a de communication que par les lacs ; mais il est totalement indépendant de tous Souverains. Les Cantons ont traité autrefois avec les pauvres habitans de ce village d'égal à égal ; ils continuent de les regarder comme leurs alliés, & n'attentent point à leur liberté. Les Ambassadeurs des Puissances étrangeres les traitent de même, & leur font obtenir quelques libéralités de la part

de leurs Souverains. Il est difficile de dire quelle est la forme du Gouvernement de Gérisau : ce que j'en ai pu savoir, c'est que le Chef de cette République, infiniment petite, s'appelle *Avoyer*.

Uri. Le quatrieme des Cantons Suisses est celui d'*Uri*; il est Catholique, & a la gloire d'être le premier qui ait secoué le joug de la Maison de Hapsbourg. Tout le pays est rempli de hautes montagnes, dont le sommet est toujours couvert de neige & de glace ; elles sont coupées par de profondes vallées, qui sont rarement fertiles, quoiqu'au cœur de l'été elles soient très-chaudes, lorsque le soleil darde à plomb sur elles ; mais le froid y commence de très-bonne heure. Les montagnes y sont, jusqu'à une certaine hauteur, couvertes de très-bons pâturages, où paît une grande quantité de bestiaux. Dans l'hiver, on les retire dans des étables, où on les nourrit de foin. La nourriture de ces bestiaux est l'occupation la plus ordinaire des habitans ; ils en tirent leur subsistance, & en font un petit commerce, qui leur suffit, parce qu'ils sont accoutumés à une vie dure, frugale & austere ; d'ailleurs ils sont laborieux & braves, zélés pour leur liberté,

ennemis de tout faste & de toute contrainte.

Il n'y a dans le Canton d'Uri aucunes villes, mais seulement quelques bourgs & villages, des maisons & des cabanes dispersées. On y compte environ vingt-cinq mille habitans. Tout le Canton est du diocese de Constance, à l'exception de deux vallées, dont l'une est de celui de Coire dans le pays des Grisons, & l'autre de celui de Côme dans le Milanez. Tout ce pays avoit été soumis sous les Rois Carlovingiens à l'abbaye des Dames de Zurich; au douzieme siecle, il en secoua le joug, & se mit sous la protection de l'Empire. Les Empereurs le gouvernerent d'abord par des Baillis; mais Rodolphe de Hapsbourg en traita bientôt les habitans comme ses sujets, & regarda leurs terres comme son patrimoine. Il ne leur convenoit pas d'être ainsi traités; aussi en témoignerent-ils leur mécontentement: on ne les en maltraita que davantage; & tout le monde sait l'histoire du Gouverneur Gesler & de Guillaume Tell. Elle arriva en 1308, & l'union des trois premiers Cantons, Uri, Schwitz & Underwald, fut parfaite en 1315. Depuis cette époque, ce Canton

a toujours conſervé ſa liberté. Son gouvernement eſt démocratique ; car la ſouveraineté réſide dans l'aſſemblée générale des habitans du Canton, dans laquelle tout mâle au deſſus de l'âge de quatorze ans, a droit d'entrée & de ſuffrage. Toute cette nombreuſe troupe ſe diviſe en dix diſtricts, dont chacun donne, à la pluralité des voix, un ſuffrage ; & c'eſt ſur la pluralité de ceux-ci que ſont fondées les loix & les réſolutions générales.

Chaque diſtrict fournit ſix Membres, dont la réunion forme un petit Conſeil de ſoixante perſonnes, auxquelles eſt confiée l'adminiſtration journaliere des affaires. Quelques-uns d'entre eux compoſent le Tribunal de la Juſtice. La République a pour Chef annuel un *Landamme* ou *Landamman*, qui, au bout de deux ans, rend compte de ſa geſtion à tout le Canton aſſemblé. Les armes du Canton ſont une tête de buffle, ayant un anneau paſſé par les narines. Ce ſont des armes parlantes ; le mot d'Uri venant de celui d'*Urac*, qui veut dire un buffle ou taureau ſauvage. Les aſſemblées générales des habitans d'Uri ſe tiennent tous les ans, le premier de Mai, dans un champ

près d'Altdorff ; c'est là que s'élisent l'Amman, les autres Magistrats du Canton, les Députés pour la Diete, & les Membres de tous les Conseils. Tout ce qui est présent à cette assemblée, se regarde comme égal, quelque grade militaire, titre & dignité qu'il ait dans le pays étranger. L'Amman, qui le préside, a pour toute marque de dignité un grand sabre, sur lequel il s'appuie en haranguant ses concitoyens. Sa tribune aux harangues n'est qu'un tertre de terre, ou un échafaud un peu élevé.

Le bourg d'*Altdorff*, capitale de tout le Canton, est à un quart de lieue de l'embouchure de la riviere de Reuss, dans le lac des quatre Cantons. La petite plaine qui l'entoure est assez fertile, mais enveloppée de montagnes à peu de distance. Il y a deux assez belles paroisses, dont la premiere est dédiée à Saint Martin, un couvent de Capucins, & un de Religieuses. La maison de ville & l'arsenal sont les deux bâtimens civils, les plus magnifiques du Canton ; mais ce n'est pas beaucoup dire. On montre à *Fluelen*, près d'Altdorff, une chapelle élevée au lieu même où l'on força Guillaume Tell à percer à coups de traits d'arbalete, une

pomme placée sur la tête de son fils. A trois lieues d'Altdorff, sur le chemin d'Italie, est le pied du fameux mont *Saint-Gothard*, qui passe pour la plus haute montagne de la Suisse. Les chemins tracés à travers ce grand & fameux passage des Alpes, sont merveilleux & effrayans. Les points de vue qui s'offrent aux voyageurs pendant cette traversée, inspirent tantôt l'horreur, tantôt l'admiration. On longe, on traverse & on coupe plusieurs vallées en passant sur des ponts d'une construction si hardie, & si entourés de précipices, qu'on les appelle communément *Ponts du Diable.* Selon toute apparence, ce sont des ouvrages des Romains.

Dans une de ces vallées, on trouve une des plus belles & des plus abondantes mines de cristal qu'il y ait en Europe: on en tire du cristal blanc très-brillant, & d'une autre mine, de noir comme le jai & dur comme le diamant; cette espèce est plus recherchée que la premiere. Il s'en faut de beaucoup que le mont Saint-Gothard soit dénué d'habitans, au contraire il est très-peuplé, & les voyageurs trouvent dans ce passage de grandes ressources pour faciliter leur route & être secourus

à propos. Les habitans de la vallée d'*Urseven*, que l'on trouve en avançant dans le Mont Saint-Gothard, sont sujets du Canton d'Uri, mais n'ont point de part au gouvernement. Cette vallée dépendoit autrefois du Milanez, & fut cédée aux Suisses en 1466 par un Duc de Milan. Une des vallées du Gothard s'appelle *le Viner*, en latin *Vallis Lepontina*; ce nom retrace celui que portoit autrefois cette partie des Alpes, connue du temps des Romains sous le nom d'*Alpes Lépontiennes*, & les habitans sous celui de *Lépontiens*.

Le Canton de *Schwitz* n'est que le cinquième en rang, quoiqu'il ait donné son nom à tout le pays, & qu'il soit entré des premiers dans la ligue. Il est Catholique comme celui d'Uri, & son gouvernement est aussi démocratique. Le terrein y est moins sec & moins aride que dans celui d'Uri; cependant la nourriture des bestiaux & leur produit forment également le principal moyen de subsistance & le commerce des habitans. Schwitz, qui en est la capitale, n'est qu'un grand & beau bourg, dans une vallée agréable, moins serrée par les montagnes qu'Altdorff; il est traversé par la

Schwitz.

riviere de *Mutta*, qui, à peu de distance de là, se jette dans le lac des quatre Cantons. La grande église dédiée à Saint Martin, le couvent des Capucins, celui des Religieuses, & l'hôtel de ville, sont tout ce qu'il y a de remarquable à Schwitz. L'administration est tout-à-fait semblable à celle d'Uri.

Kussnach & *Brunnen* sont deux beaux villages sur les bords du lac. Dans le premier étoit un château ou forteresse destiné à contenir les Suisses; mais qu'ils firent démolir, après avoir secoué le joug de la Maison d'Autriche. On a fait bâtir une chapelle dans le lieu où Guillaume Tell tua d'un coup d'arbalete le Gouverneur Gesler. Tell y est traité, dans une inscription latine, de Brutus de l'Helvétie. *Brunnen* est aussi fameux, parce que c'est le lieu où se fit la premiere alliance des Cantons. Le bailliage que l'on appelle *de la Marck*, est le plus beau & le plus fertile du Canton de Schwitz; il s'étend sur le bord du lac de Zurich. Il a appartenu autrefois aux Comtes de Raperswil. Après l'extinction successive des différentes branches de la Maison de ces Comtes, la Maison d'Autriche posséda leurs Etats en entier; mais les Cantons de

Schwitz & de Zurich lui faiſant la guerre, s'en ſont rendus maîtres ; & par des arrangemens faits entre eux, la partie qui forme le bailliage de la Marck eſt reſtée au Canton de Schwitz.

Les principaux lieux qui en dépendent s'appellent *Lachen*, *Altendorf*, & *Tuchen*, qui étoit autrefois ſur le bord du lac de Zurich, & qui en eſt actuellement à deux milles, les eaux de ce lac s'étant retirées.

Le plus bel établiſſement qui ſoit dans le Canton de Schwitz, eſt l'*abbaye de Notre-Dame des Ermites*, fameuſe par une image miraculeuſe de la Sainte Vierge, qui depuis bien des ſiecles y attire un grand concours de pélerins. On la nomme en allemand *Enſidlen*, c'eſt-à-dire, l'*Ermitage*. C'étoit autrefois un déſert affreux, couvert d'épaiſſes forêts, dans lequel ſe retira, au neuvieme ſiecle, un pieux Ermite nommé *Mainrad*. Il y fut aſſaſſiné par des brigands, qui, après avoir commis ce crime, voulurent ſe retirer à Zurich ; mais des corbeaux les pourſuivirent avec tant d'acharnement, qu'ils furent découverts & exécutés. C'eſt en mémoire de cette aventure que l'abbaye porte deux corbeaux pour armes. Bien tôt les reliques de Saint Main-

rad opérerent des miracles ; & le siecle suivant, un grand Seigneur, nommé *Eberard*, s'étant fait Moine dans ce lieu, y jeta les fondemens d'une abbaye, qu'il dédia à la Sainte Vierge, & à laquelle l'Empereur Otton le Grand donna de grandes richesses & accorda de beaux priviléges. Plusieurs Princes & grands Seigneurs s'y retirerent successivement & en furent Abbés. Ils recevoient avec charité, & quelquefois même avec magnificence, les pélerins qui y accouroient de toute part, tant pour révérer les reliques de Saint Mainrad, que l'image de la Sainte Vierge. Cet usage louable s'est perpétué & dure encore. L'abbaye s'étant mise de bonne heure sous la protection du Canton de Zurich, n'a point été ravagée par les Hérétiques ; au contraire, elle a eu quelquefois des disputes avec Messieurs de Schwitz sur l'étendue de leur jurisdiction respective. Enfin, dans ce siecle, l'Empereur a élevé l'Abbé Benédict, à la dignité de Prince de l'Empire. Il en jouit paisiblement ; & la bonne économie de ce Prince Prélat l'a mis en état d'orner infiniment son église, qui a toujours été grande & belle, avec trois tours qui servent de clochers. Ceux qui

veulent y monter jouissent de la plus belle vue qui soit au monde. La chapelle qui contient l'image miraculeuse, est magnifique, & toute incrustée de marbre. Le trésor est rempli de reliquaires & d'ornemens du plus grand prix. Devant l'église est une colonnade, qui imite, mais assez mesquinement, celle de Saint Pierre de Rome. Au milieu de cette colonnade, est une fontaine à quatorze tuyaux, dont on prétend que l'eau guérit de plusieurs maladies; elle a été construite en 1686. Les bâtimens claustraux & le palais abbatial sont bâtis à la moderne, assez magnifiques à l'extérieur, & commodes dans l'intérieur.

Le lieu d'*Ensidlen* a produit le fameux *Théophraste Paracelse*, connu dans l'histoire de la Chimie, de la Médecine & de la Chirurgie, comme un homme savant, mais singulier, on peut même dire extravagant. Ses Ouvrages se ressentent de son caractere. Il nous reste de lui quelques remedes; il mourut en 1541. Un autre personnage qui a fait dans un genre différent autant de bruit dans la Suisse & dans l'Europe, c'est *Ulric Zwingle*; il étoit Curé d'Ensidlen, & l'on

juge bien qu'il infecta de sa doctrine quelques-uns de ses paroissiens ; mais il ne put les pervertir tous. L'abbaye fut cependant abandonnée pendant quelque temps. L'an 1531, les Bénédictins y furent réintégrés, & n'ont point été troublés depuis.

Le reste des bailliages dépendans de Schwitz n'a rien de remarquable ; ce Canton est en possession de fournir depuis long-temps de braves soldats, & des Officiers vaillans & zélés, particuliérement au militaire de France. La famille des *Reding* sur-tout s'y distingue depuis plusieurs siecles.

Underwald. Le Canton d'*Underwald*, en latin *sub Silvaniâ*, est le troisieme en ancienneté, mais n'est que le sixieme en rang. Il est divisé par une haute chaîne de montagnes nommées le *Kernwald*, en deux vallées, dont l'une s'appelle le *Haut* & l'autre le *Bas-Underwald*. Comme les communications sont difficiles, on s'est cru obligé de distinguer le gouvernement populaire en deux assemblées, dont les suffrages se réunissent pour n'en former qu'un à la Diete générale du Corps Helvétique. Cette division n'est pourtant pas de toute ancienneté, ce n'est qu'en

qu'en 1150 qu'elle a commencé. Chaque moitié de Canton a son Amman, qui change tous les ans, & son petit Conseil particulier. Ils choisissent chacun un Député à la Diete générale; mais les deux n'ont qu'une voix; & comme, s'ils étoient d'avis différent, le vœu du Canton seroit nul, ils nomment quelquefois un troisieme Député pour départager les deux autres. Le haut & le bas Canton nomment alternativement aux bailliages qui appartiennent en commun aux huit anciens Cantons. Tout l'Underwald étoit autrefois soumis à des Comtes de Suren; l'Empereur Henri IV les mit en liberté; mais la Maison d'Hapsbourg ou d'Autriche les tyrannisa; ils entrerent dans la ligue avec Uri & Schwitz. Alors *Stantz* étoit regardée comme la capitale de tout le Canton, & ceux du Haut-Underwald y envoyoient leurs Députés.

C'est le plus petit de tous les Cantons populaires; il n'a aucune ville, & ne contient pas en tout vingt mille habitans, qui ont conservé dans leurs mœurs & dans leurs habillemens toute l'ancienne simplicité Helvétique, & un grand attachement à la Religion Catholique Romaine; ils sont du diocese de Cons-

tance. Quoique les montagnes soient fort élevées, elles sont très-fertiles en pâturages : depuis la fonte des neiges jusqu'à leur chute, on y fauche deux fois les prés ; quand les bestiaux ne peuvent plus paître sur les montagnes, ils se nourrissent encore quelque temps dans les vallées, & ne vivent de foin que pendant le cœur de l'hiver. A une demi-lieue de Stantz, on trouve une belle carriere de marbre.

Stantz est la capitale du Bas Underwald, & l'étoit autrefois de tout le Canton. Elle est située sur le lac des quatre Cantons, assez près des montagnes d'un côté, mais en partie aussi entourée d'une vallée agréable. Les églises & les couvens en sont assez simples, & les autres villages du Bas-Underwald, au dessus du bois, n'ont rien de remarquable.

Le chef-lieu, ou, si l'on veut, la capitale du Haut-Underwald, est *Samen*, sur le bord d'un petit lac qui porte son nom ; on y remarque un couvent de filles, qui est très-considérable, car il contient cent Religieuses Bénédictines. Le village de *Saxelen* est renommé, parce qu'il possede le tombeau & les reliques d'un Saint que le Canton d'Underwald a vu naître & mourir. Il s'appeloit *Nico-*

las de Flue : c'étoit un honnête homme & un bon citoyen, qui, après avoir été marié, avoir eu des enfans, & part au gouvernement de son Canton, dont il fut même Amman, se retira dans un ermitage, où il passa dix-neuf ans, sans prendre, à ce que disent sa légende & son épitaphe, aucune nourriture corporelle : il est mort en 1487, & a été canonisé en 1679. Il y a environ cinquante ans que l'on a orné magnifiquement sa chapelle en marbre, & que l'on a mis ses reliques dans une belle châsse. On attribue à ce Saint non seulement des miracles, mais des prédictions singulieres sur l'état présent & futur de la Suisse. Il y a encore dans ce Canton un beau couvent; c'est l'abbaye de Bénédictins d'*Engelberg* : elle fut fondée sous le regne de l'Empereur Henri IV, vers l'an 1125, par un Baron ou Chevalier des environs de Zurich. L'Empereur Frédéric II confirma ses priviléges, & la rendit indépendante. De nos jours, on a rebâti l'église & le couvent avec assez de magnificence. Cette abbaye est riche & indépendante, sous la protection des quatre Cantons voisins du lac. L'Abbé est Seigneur de toute la vallée, qui est longue,

très-profonde & très-froide, si bien que l'on dit vulgairement que l'hiver y dure treize mois. Elle est entre deux montagnes, dont l'une porte le même nom d'*Engelberg*, c'est-à-dire, *montagne des Anges*, l'autre celui de *Titlisberg* : l'on prétend que celle-ci est la plus haute montagne de la Suisse ; elle le dispute au mont Saint-Gothard, & renferme, dit-on, des mines d'argent, mais on ne les exploite pas.

Zug. Le Canton de *Zug* est le septieme de la Suisse, & le quatrieme des Cantons populaires ; il est un peu plus grand que celui d'Underwald, & a une ville qui est celle de *Zug* : il suit la même Religion, est du même diocese de Constance, & son gouvernement est également populaire. L'Amman, Chef du Canton, est obligé de résider, pendant le temps de sa régence, qui est de deux ans, dans la ville de Zug ; cependant il est tiré alternativement des quatre communautés ou bailliages, dont la ville de Zug forme le premier. L'assemblée générale du Canton se tient tous les ans au mois de Mai, & il faut avoir seize ans & plus pour y obtenir voix & entrée, & être originaire ou domicilié dans l'un des quatre bailliages qui ont part à la souveraineté. Il y a

cinq autres bailliages sujets du Canton, & qui sont gouvernés par des Baillis choisis dans l'Assemblée provinciale. Le territoire de ces bailliages sujets ne contient rien de remarquable que deux bourgs, *Cham* & *Bar*, & une assez belle abbaye de filles, nommée *Fraventhal*. Les bailliages intérieurs n'offrent rien de remarquable; il n'y a que la ville de Zug seule à considérer.

Le petit Conseil qui administre toutes les affaires dans l'intervalle d'une assemblée à l'autre, n'est composé que de quarante Sénateurs, dont la ville de Zug seule en fournit treize, & chacun des autres bailliages neuf. La justice ordinaire est rendue par un Tribunal de sept personnes, dont on appelle à un autre, composé de quinze. La ville de *Zug* est très-ancienne, & on fait dériver son nom des *Thugéniens*, peuples qui, suivant Strabon, habitoient ce pays & descendoient des Cimbres, qui, comme on sait, firent des incursions en Italie, furent repoussés, mais ne retournerent pas jusque dans leur ancienne patrie. Les montagnes de ce Canton fournissent d'excellens pâturages; la plaine produit des grains & des fruits; & les forêts sont

remplies de châtaigniers. En tout, ce Canton est le meilleur & le plus riche des Cantons populaires.

La ville est au pied d'une montagne, & sur les bords d'un lac qui porte son nom. Les rues en sont grandes & larges, & les maisons assez bien bâties. Elle est entourée de murs, de tours ou tourelles, & enveloppée de fossés. Au milieu de la ville est l'église de Saint-Oswald & le couvent des Capucins, & au dehors, une autre paroisse & un couvent de filles. En 1435, la rue de la ville, qui étoit sur le bord du lac, s'abîma tout d'un coup, les fondemens des maisons ayant été minés par les eaux sans qu'on s'en apperçût; il y eut plus de cinquante personnes noyées, les autres se sauverent. En 1594, on éprouva encore un accident du même genre. On l'attribue à la grande quantité de poissons dont le lac est rempli. Ce poisson est excellent; on y pêche des carpes depuis cinquante jusqu'à cent livres pesant.

Saint Oswald, auquel la collégiale est dédiée, étoit, dit-on, Roi d'Angleterre; aussi est-il représenté avec une couronne & un manteau royal; & pour que sa statue soit dignement accompagnée, on l'a

placée au milieu de celles des trois Rois ou Mages, Melchior, Balthasar & Gaspar, & on a joint aux effigies de ces quatre Rois celles de trois Empereurs, Constantin, Charlemagne & S. Henri, & celle de S. Louis, Roi de France; toutes ces statues sont accompagnées d'inscriptions latines assez curieuses. Dans cette même église de Saint-Oswald, on remarque les tombeaux de la famille de Zurlauben, la plus distinguée de toutes celles qui sont établies dans le Canton de Zug, & qui tire son origine de la Maison de la Tour, divisée en plusieurs branches, la plupart très-illustrées en Allemagne & en Italie.

Le Canton de *Glaris*, le huitieme entre les treize, est tout-à-fait montueux & stérile; d'ailleurs il est assez étendu, & se divise en trois parties ou quartiers. Dans celle d'en bas est le gros bourg de *Naefels*, & les deux villages d'*Urnen*, entre lesquels est une source d'eau minérale, que l'on prétend propre à guérir beaucoup de maladies. *Naefels* étoit autrefois la résidence des Gouverneurs du pays, nommés & envoyés par les Princes de la Maison d'Autriche. Les habitans de Glaris s'étant révoltés & joints aux Glaris.

Cantons Suiſſes, ils livrerent, en 1388, une ſanglante bataille aux Autrichiens, commandés par le Comte de Tockembourg. On prétend que l'armée de Glaris n'étoit composée que de trois cent cinquante hommes, & que celle des Autrichiens étoit de quinze mille; cependant ces derniers furent entiérement défaits: le château de Naefels ayant été raſé, on bâtit un couvent à la place, & on y célebre tous les ans la mémoire de ce grand événement avec beaucoup de ſolennité.

Glaris, capitale du Canton, eſt un grand & beau bourg, ſur la riviere de Lint; il eſt bien bâti; les égliſes & autres édifices publics ſont beaux. Dans la montagne la plus voiſine du bourg, on montre une caverne, où l'on aſſure que ſe réfugierent deux ſoldats Chrétiens, de la légion Thébaine, qui échapperent au martyre, & devinrent les Apôtres du pays. Cette caverne renferme des ſtalactites aſſez ſingulieres, & que l'on prétend repréſenter des perſonnages de toute ſorte d'états. C'eſt à la porte de Glaris que ſe forment les aſſemblées du Canton, qui eſt populaire comme le précédent; on eſt admis dans cette aſſemblée quand on a

ſeize ans accomplis. Les Catholiques & les Proteſtans y ſont reçus indiſtinctement, le Canton étant mixte, & les deux Religions y étant également admiſes. Le ſecond bourg du Canton s'appelle *Schwanden.* Il eſt au pied d'une haute montagne, remplie de chamois, que l'on chaſſe, mais en prenant ſoin de n'en pas détruire l'eſpece. Les payſans en mangent la chair avec délice, & la peau fait un objet de commerce pour ce triſte Canton, qui a de plus le débit d'un certain fromage, mêlé d'herbes aromatiques, que l'on nomme communément *Chabſiger.* Il n'y a point de Canton plus rempli de curioſités d'hiſtoire naturelle, que celui de Glaris; mais en général il n'y en a point de plus horrible. On y trouve des villages ſi ſerrés entre les montagnes, que le ſoleil n'y pénetre jamais; d'ailleurs le pays eſt inacceſſible & ſe défend bien par lui-même. Il a été autrefois aſſujetti à l'abbaye de filles de *Seckingen*; par la ſuite, la ſouveraineté de ce pays paſſa à la Maiſon d'Autriche, qui acheta les droits de l'Abbeſſe; mais les Gouverneurs Autrichiens traiterent ſi durement les malheureux habitans de Glaris, qu'ils ſe révolterent & ſe joignirent aux Cantons

Suisses en 1351. Zwingle avoit été Curé de Glaris ; il y prêcha sa Prétendue Réforme, & l'y établit ; mais d'une façon très heureuse & très-pacifique, car chacun y pense ce qu'il veut, & ne tourmente point les autres. Les habitans des deux Religions font l'Office dans la même église, à différentes heures. Il y a des Juges des deux Religions, & on y a recours suivant le culte que l'on professe. Les Protestans ont un Consistoire, & les Catholiques s'en rapportent aux Officialités des Evêques de Constance & de Coire. On compte environ trente-quatre mille habitans dans le Canton de Glaris ; il a pour sujet le comté de *Werdemberg*, qui tient au pays des Grisons.

Bâle. Le Canton de *Bâle*, le neuvieme de la Suisse, se gouverne aristocratiquement comme les deux premiers : il n'est pas fort étendu ; mais la situation de sa ville capitale, sur le bord du Rhin, limitrophe de la France d'un côté, & de l'autre de l'Allemagne, le rend riche & commerçant. Les Bâlois descendent des anciens *Rauraques*, peuples qui, s'ils ne faisoient pas partie des Helvétiens, étoient au moins leurs alliés, & dont la capitale, dédiée à Auguste, n'est plus qu'un vil-

lage ou un petit lieu dans le Canton nommé *Augst.* Les Barbares ayant détruit *Augusta Rauracorum*, la ville de Bâle se forma de ses ruines; elle fit partie du royaume de Bourgogne, ensuite fut élevée par l'Empereur au rang de ville Impériale. L'évêché des Rauraques y avoit été transféré vers le milieu du huitieme siecle. Dès-lors les Evêques y eurent beaucoup d'autorité, ils s'en étoient rendus presque les maîtres; mais la ville étant devenue immédiate de l'Empire, les Evêques ont été obligés de borner leur supériorité aux terres plus éloignées de la ville, dont ils possedent encore une partie. Ce fut au treizieme siecle que Bâle obtint ses principaux priviléges. A la fin du quatorzieme, elle se trouva en état d'acheter ce que l'on appelle aujourd'hui *la petite ville*; ce n'étoit qu'un village, qui, étant réuni à la ville, ne forma plus avec elle qu'un corps de cité. Cette petite ville appartenoit à la Maison d'Autriche; & quoiqu'elle l'eût vendue aux Bâlois, elle prétendit y conserver encore des droits, & les étendre même sur les deux villes réunies. De là vinrent des disputes & des difficultés entre l'Empereur Maximilien & les Bâlois, qui déterminerent ceux-ci

à se joindre à la ligue Helvétique. Ils n'y entrerent qu'en 1501, postérieurement aux villes de Fribourg & de Soleure ; mais celles-ci, par considération pour la richesse & l'importance de la ville de Bâle, lui céderent le rang avant elles.

Le Canton de Bâle ne confine, du côté de la Suisse, qu'avec celui de Soleure. Il a à l'orient le Frickthal & le Rhinfeld, dépendans encore de l'Empire & de la Maison d'Autriche ; à l'occident, les terres de l'Evêque de Bâle, & le Sundgau, qui fait aujourd'hui partie de l'Alsace, & appartient à la France ; & au nord, par-delà le Rhin, les terres du Margrave de Bade. Le Canton a en tout huit lieues de long sur six de large. Il n'y a de fertile que la partie qui s'étend jusqu'au pied des montagnes du côté de Lichstal. Le reste est montueux, mais a quelques bons pâturages : on y nourrit du bétail ; on y trouve un assez grand nombre de sources d'eaux minérales & médicinales jusque dans Bâle même. On n'y compte que trois villes, *Bâle*, *Lichstal* & *Sissack*, & quelques bourgs & châteaux. On estime sa population à quarante mille habitans, dont Bâle seule contient les trois quarts. La Religion

Prétendue Réformée y est dominante depuis l'an 1529, que l'Evêque & le Chapitre furent obligés d'en sortir.

La Bourgeoisie de la ville dominante sur tous les habitans de la campagne, est partagée en quinze Tribus ou Corps de métiers : l'on en tire le grand & le petit Conseil, l'un composé de deux cent quatre-vingts Membres, l'autre de 64, faisant partie des premiers. Ils ont à leur tête deux Bourgmestres, & sous ceux-là des Tribuns. Au seizieme siecle, toutes ces places se remplissoient par la voie de l'élection ; mais depuis un certain temps, les Bâlois ayant éprouvé l'inconvénient des brigues qui se faisoient à cette occasion, ont trouvé plus sage de s'en rapporter au sort ; & c'est ainsi que l'on pourvoit actuellement à toutes les places, bien entendu cependant que ceux qui y concourent en sont susceptibles. L'usage du sort s'est étendu jusque dans l'Université, & l'on s'en rapporte à lui pour la distribution des places de Professeurs entre les Gradués, ce qui peut paroître assez extraordinaire.

La Milice du Canton de Bâle consiste en deux régimens d'Infanterie de dix compagnies chacun, & en une compa-

gnie de Dragons. Les armes de la ville & du Canton sont d'argent à une piece de blazon, de sable, que les uns croyent être l'étui d'une crosse d'Evêque, les autres un hameçon à prendre du poisson, & enfin les derniers un fer de lance.

La ville de *Bâle* est au moins la troisieme entre celles de la Suisse, & ne cede le pas qu'à Zurich & à Berne. Entre les objets de son commerce, on doit compter les Livres. Bâle est la premiere ville de Suisse où il y ait eu une Imprimerie; & depuis la fin du quinzieme siecle, il n'a cessé de sortir de ses presses une infinité de bons Ouvrages, la plupart produits par les Membres de son Université, qui fut fondée, en 1460, par le Magistrat, & décorée de beaux priviléges par le Pape Pie II, qui connoissoit parfaitement cette ville, y ayant demeuré plusieurs années, pendant qu'on y tenoit le Concile général, dont il étoit Secrétaire en chef, sous le nom d'*Æneas Silvius Piccolomini*.

Le Rhin qui sépare la grande & la petite ville de Bâle, forme une magnifique barriere entre la Suisse & l'Allemagne. La grande ville est du côté de la Suisse, & la petite y est jointe par un pont.

J'ai déjà dit que cette petite ville devroit appartenir à l'Allemagne ; mais qu'elle a été acquise par la grande, dont elle est, pour ainsi dire, sujette. On compte dans la grande ville deux cent vingt rues, six places ou marchés, quarante-six fontaines publiques, trente-un moulins, dont vingt-un servent à moudre du blé, dix églises subsistantes, sans parler de sept à huit couvens détruits, & dont les bâtimens sont à présent employés à d'autres usages. Dans la petite ville, il y a trois églises. Les Princes de Bade y ont un palais ; mais ils n'y jouissent d'aucune souveraineté ni seigneurie, & n'y sont reçus que comme des étrangers de grande distinction. La cathédrale est un grand bâtiment de belle architecture gothique. Les deux tours servant de clochers, & le portail, sont très-remarquables. On a laissé subsister dans l'intérieur un bel autel de marbre, & un baptistère de même matiere. Les peintures des orgues sont du fameux *Holbein*. On y voit encore les tombeaux de l'Impératrice Anne, femme de Rodolphe de Hapsbourg, d'un de leurs fils, de quelques Evêques de Bâle, & enfin du fa-

meux Erafme, qui mourut en 1536. Derriere la cathédrale, eft une terraffe dont la vue eft admirable; c'eft une des promenades de la ville; l'autre eft auprès de l'églife Saint-Pierre; elle eft auffi fort agréable, & même finguliere. A un des côtés de cette place, eft l'arfenal, dans lequel on voit, comme dans prefque tous ceux de la Suiffe, des dépouilles de Charles le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne. L'ancienne églife des Dominicains fert de temple aux Calviniftes François. C'eft dans les galeries de fes charniers qu'a été peinte à frefque par Jean Holbein, le premier Peintre de l'Ecole Allemande, la *Danfe Macabre* ou des morts, qui a été tant de fois copiée & imitée. On conferve encore dans l'hôtel de ville quelques autres tableaux du même Peintre, dont on fait le plus grand cas, & quelques antiquités trouvées dans les ruines de l'ancienne ville d'Augft, entre autres une ftatue de Munatius Plancus, Général Romain, qui avoit été Conful avec l'Empereur Augufte. La falle où s'affemble l'Univerfité, & la bibliotheque qui y eft jointe, font ornées des portraits des principaux Savans qui l'ont illuftré.

illustré. Il y en a quelques-uns dont les familles subsistent encore, tels que les Zwinger, les Westeins, les Buxtorf, les Fesch, les Bernoulli. Un des principaux colléges étoit autrefois le couvent des Augustins. On remarque dans sa bibliotheque, indépendamment de plusieurs manuscrits, quelques beaux tableaux d'Holbein. C'est dans cette salle que les Peres du Concile de Bâle tenoient leurs conférences, & c'est à cette époque que l'on fait remonter l'usage de sonner à Bâle les heures une heure plus tôt que par-tout ailleurs.

Bâle est fortifiée de murailles & de bastions, mais qui seroient à présent d'assez peu de défense. Outre la grande & la petite ville, il y a cinq fauxbourgs.

On ne voit plus à *Augst*, qui est à deux lieues de Bâle, qu'une grande quantité de voûtes, dont quelques-unes communiquent très-loin, même par-dessous les montagnes.

La ville de *Liechstal* a été autrefois considérable; mais, en 1381, elle fut entiérement brûlée, & ne s'en est pas complétement relevée depuis. Celle de *Walbourg*, au pied du mont Jura, a encore un assez bon château, au bas duquel

il y a un bain d'eau minérale, qui guérit, dit-on, (entre autres maladies), de la gale.

Fribourg. Le dixieme Canton, celui de *Fribourg*, eſt preſque tout enclavé dans celui de Berne, excepté du côté qu'il touche au lac de Neuchâtel ; auſſi a-t-il beaucoup de ménagemens à garder avec les Bernois, d'autant plus qu'ils ſont de Religion différente. Le Canton de Fribourg a environ douze milles géographiques dans ſa plus grande longueur du nord au ſud, & huit milles de l'orient à l'occident. La partie montagneuſe a de très-bons pâturages ; on y nourrit des beſtiaux, & on y fait d'excellens fromages, ſur-tout dans le bailliage de *Gruyere*. Le reſte du pays eſt fertile, produit du blé, des fruits, & même du vin. Le Canton entier eſt diviſé en dix-neuf bailliages, qui renferment en tout ſept villes, pluſieurs bourgs, & un grand nombre de bons villages. On y compte en tout ſoixante-quinze mille habitans. On parle allemand dans les grand & petit Conſeils ; mais dans la vie civile & ordinaire, il n'y a que dans une petite partie de la ville de Fribourg & dans le Canton du côté de Berne où cette Langue ſoit uſitée. Dans tout le reſte, les hon-

nêtes gens parlent françois, & les paysans un patois qui en dérive, que l'on appelle communément *le Roman*, & qui est en usage dans tout le pays de Vaud. On prêche en allemand dans deux églises de la ville seulement, & dans toutes les autres, en françois. Tout le Canton est Catholique, & dépend du diocese de Lausanne, dont l'Evêque titulaire réside à Fribourg depuis l'an 1536.

La ville de Fribourg a fait partie du royaume de Bourgogne. A son extinction, elle resta à l'Empire, & les Empereurs lui donnerent pour Gouverneurs, au douzieme siecle, les Ducs de Zéringen. Ce fut Bertold IV, l'un de ces Princes, qui, en 1179, fit entourer cette ville de murailles, & en fut, pour ainsi dire, le Fondateur, comme il l'a été de la ville de Berne; il y fit bâtir un château qu'il nomma *Freybourg*, c'est-à-dire, *château de la liberté*. Effectivement la situation en est assez avantageuse pour sa défense; & il étoit dans ce temps-là nécessaire de munir cette ville contre les Nobles, qui s'étoient érigés chacun (dans leurs châteaux) en autant de brigands. Bertold IV n'eut qu'un fils, Bertold V, dont la fille unique épousa un Comte de Kibourg.

Les Comtes de Hapsbourg hériterent de ces derniers, & par conséquent de Fribourg, qui ne secoua qu'au quinzieme siecle le joug de la Maison d'Autriche. Elle ne se joignit aux Cantons Suisses qu'assez long-temps après que leur ligue fut formée, c'est-à-dire, en 1481. En 1536, elle eut part à la conquête du pays de Vaud, & en conserva pour elle une partie qui forme quelques bailliages : elle en eut en commun avec Berne d'autres dont j'ai parlé, & qui sont ceux de Morat, de Granson, de Schwarsbourg & d'Eschalens.

Le gouvernement est, à peu de chose près, le même qu'à Berne. L'Etat est gouverné par un grand & un petit Conseil. Le premier, celui des Deux Cents, est choisi par toute la Bourgeoisie, divisée en treize Tribus, qui marchent sous quatre bannieres, ayant chacune leurs Chefs ou Bannerets : elles tiennent le premier rang après les deux Avoyers. Ceux-ci alternent comme à Berne, & sont régnans pendant un an : ils président alors au petit Conseil, lequel n'est composé que de vingt-quatre Sénateurs, qui pourvoyent aux affaires courantes, & sont les Juges civils & criminels des

citoyens. Il y a d'ailleurs un Bourgmeſtre & un Greffier, choiſis par tous les citoyens; ce ſont des places de diſtinction : on tire de même du grand Conſeil différentes commiſſions, dont les objets ſont intéreſſans pour la Police & l'Adminiſtration.

La ville de *Fribourg* eſt ſurnommée en *Uchtland*, pour la diſtinguer de celles du même nom qui ſe trouvent en différentes parties de l'Allemagne; mais plus communément on l'appelle *Fribourg en Suiſſe*. Elle n'eſt qu'à ſix lieues de Berne, arroſée par une petite riviere nommée *la Sane*. Le terrein en eſt inégal & montueux; cependant la ſituation en eſt agréable : les rues ſont aſſez larges, & il y a de fort belles maiſons, indépendamment des édifices publics & des égliſes, qui ſont partagés dans les quatre quartiers ou bannieres. L'égliſe cathédrale, dédiée à Saint Nicolas, eſt au milieu de la ville; elle eſt grande & chargée d'ornemens, de ſtatues, de tableaux & d'inſcriptions au dedans & au dehors, preuve du zele des Fribourgeois pour le Catholiciſme. Les Prêtres qui deſſervent cette égliſe, prennent le titre de Chanoines de Lauſanne, comme leur Evêque. On

prêche en allemand dans cette église, & le quartier qui l'entoure, contient un couvent de Capucins, qui sont en possession d'enseigner la Philosophie & la Théologie, un couvent de Religieuses de la Visitation, & l'hôtel de ville, bâti sur un rocher escarpé, au bord de la riviere, ou du torrent de la Sane, qui se précipite à travers les pierres. Les Jésuites avoient ci-devant à Fribourg un beau collége, auquel étoit jointe une belle église, placée de maniere à dominer toute la ville. Au devant étoit un assez grand étang. Le couvent des Augustins & celui des Cordeliers sont fondés dès le treizieme siecle. Les autres couvens de la ville sont ceux des Religieuses de Sainte Claire & des Ursulines. Il y a de plus dans Fribourg un grand & bel hôpital, le grand magasin à blé, l'arsenal, & la monnoie.

Les environs les plus prochains de la ville de Fribourg, & ce que l'on peut appeler sa banlieue, n'ont point d'autres baillis que le petit Conseil même. Un peu plus loin sont trois bailliages, dont les Baillis résident dans la ville; mais ceux plus éloignés, sont gouvernés par des Membres du grand Conseil que l'on y

envoie, & qui résident, pendant le temps de leur gestion, dans des châteaux de leurs bailliages. A une lieue de la ville, est un ermitage taillé dans le roc, où l'on remarque une chapelle ou église assez grande, un clocher, une sacristie, un appartement complet, une source d'eau, un petit jardin ; la fumée de la cheminée sort par le haut du rocher. L'Ermite qui se ménagea cette singuliere retraite, se noya, dit-on, en 1708, en voulant traverser un torrent pour se rendre à Fribourg. La meilleure partie des bailliages du Canton de Fribourg éloignés de la capitale, étoit de l'ancien domaine des Comtes de Gruyere & de Romont. La Maison des Comtes de Gruyere s'éteignit en 1570. Le dernier Comte ayant laissé beaucoup de dettes, ses biens furent vendus. Les Bernois en acheterent une bonne partie, & les Fribourgeois le reste ; entre autres la ville & le château de ce nom, connus dans toute l'Europe, & sur-tout en France *, à cause des excellens fromages que l'on nomme de Gruyere, qui ne se font point seulement dans le bailliage, mais dans tous ceux qui l'avoisinent, & se débitent particuliérement

aux foires & aux marchés de cette ville. Le comté de *Romont* a été possédé par des Seigneurs de son nom ; mais étant venu ensuite aux Comtes & Ducs de Savoie, ils en firent l'apanage des Princes d'une branche cadette de leur Maison : les Fribourgeois le conquirent en même temps que les Bernois s'emparerent du pays de Vaud, c'est-à-dire, vers 1536. La ville de Romont est médiocrement grande, mais bien située & agréable. On y tient des foires célebres & fort fréquentées ; il y a deux couvens de Moines dans la ville, & un d'Ursulines dans les fauxbourgs.

Le bailliage de *Corbiere* est assez grand & assez riche ; c'est une ancienne dépendance du comté de Gruyere. On y trouve une belle abbaye de l'Ordre de Cîteaux, nommée *Hauterive*, & fondée dès l'an 1028.

Deux autres bailliages, nommés l'un *Estavayè*, & l'autre *Montagny* ou *Montenac*, ont appartenu à des familles qui subsistent encore à Fribourg, & dont la premiere est aussi connue à Soleure. Montenac étoit une baronnie, & Estavaye une simple seigneurie. En 1536, Jean d'Estavaye se soumit de bonne grace,

lui, sa terre, son village & son château, au Canton de Fribourg, & embrassa la Religion Catholique, que son pere avoit abjurée. Estavaye est assez près du lac de Neuchâtel; & les Fribourgeois possedent encore sur ce même lac les bailliages de *Cheir*, d'*Yvonan* & de *Surpierre*.

Le Canton de *Soleure* n'est que le onzieme des Cantons Suisses; il n'est pas fort étendu, n'ayant que treize lieues de long sur neuf de large; mais il est assez fertile, sur-tout en pâturages, les montagnes n'y étant ni trop élevées, ni arides. On y suit constamment la Religion Catholique, à l'exception d'un seul bailliage, dont les habitans sont Protestans, &, à cause de cela, sous la protection du Canton de Berne. On y compte deux villes, quatre bourgs, & un assez grand nombre de villages, pour former une population de quarante à cinquante mille habitans. La plus grande partie des paroisses est du diocese de Lausanne; il y en a quelques-unes de celui de Constance. La riviere d'Aar arrose & traverse tout le Canton, & reçoit la petite riviere d'Emmat. Soleure Soleure.

fut reçu dans la Ligue Helvétique en même temps que Fribourg, c'est-à-dire, en 1481. Son gouvernement est à peu près semblable à ceux de Berne & de Fribourg; il y a de même un grand & un petit Conseil, élus également par la Bourgeoisie, qui est partagée en onze Tribus; mais le grand Conseil n'est que de soixante-six Membres, & le petit de trente-cinq. Les principaux Magistrats sont les deux Avoyers, un seul Banneret, & le Trésorier du Canton, que l'on appelle *Boursier*. Le nom latin de la ville capitale est *Solodurum* ou *Salodurum*, en allemand *Soloturn*: elle se pique d'une haute antiquité, & a une origine fabuleuse tout-à-fait respectable. Aussi a-t-on fait écrire sur la porte principale de la ville, un distique en deux vers latins, dont le sens est: *Qu'il n'y a point dans tout le pays des Celtes de ville plus ancienne que Soleure, excepté celle de Treves, dont elle doit être regardée comme la sœur.* Il est certain que Soleure étoit connue dès le temps des Romains; plusieurs inscriptions que l'on a trouvées dans ses environs en font la preuve. Elle continua d'être connue sous les Rois Mé-

rovingiens, qui la firent rebâtir après qu'elle eut été ruinée par les Barbares; & l'on croit généralement que ce fut la Reine Berthe ou Bertrade, femme du Roi Pepin & mere de Charlemagne, qui fit bâtir l'église principale, dédiée à Saint Ours ou Saint Urse.

Au milieu de la ville on voit encore une grosse tour, d'une construction très-solide, que l'on regarde comme un monument de l'ancienne existence de la ville ou du château de Soleure. Au reste, la ville est fortifiée à la moderne, sans ouvrages extérieurs, mais assez réguliérement. L'eau de l'Aar remplit une partie des fossés, & ceux qui restent à sec sont creusés assez profondément. Les remparts & les glacis même forment des promenades fort agréables. La Cour de France, dont les Ambassadeurs ont, depuis deux cents ans, continué à résider dans cette ville, a contribué aux frais de ses fortifications, & ses Ingénieurs en ont dirigé l'exécution. L'église collégiale de Saint Ours est à l'endroit le plus élevé de la ville, & on monte, pour y entrer, plusieurs degrés, au haut desquels on trouve deux colonnes, que l'on dit avoir servi de piédestaux à des statues de Divi-

nités Païennes. Au dessus de la porte de l'église, est une inscription en vers latins, qui contient l'histoire vraie ou fabuleuse de Soleure, dont on fait remonter la fondation au temps de Ninus. Sous le maître-autel de l'église, sont les reliques des deux Patrons, Saint Ours & Saint Victor, soldats de la légion Thébaine, qui, ayant échappé au massacre ordonné par l'Empereur Maximien, se réfugierent à Soleure, où cependant ils eurent la tête coupée par ordre d'un Préteur ou Tribun Romain, nommé *Hirtacus.* Au reste, ces corps saints n'ont été découverts, ou, pour mieux dire, retrouvés qu'en 1519; mais il y a apparence qu'ils y étoient dès le temps que la Reine Bertrade fit élever l'église en leur honneur. Environ 300 ans après, une autre Reine Berthe, femme de Rodolphe II, Roi de la Bourgogne Transjurane, fonda le Chapitre collégial, & dota les Chanoines, qui jouissent encore des revenus qui leur furent alors assignés. Il faut remarquer dans l'intérieur de l'église Saint Ours, les tombeaux des deux fils de Bertold V, Duc de Zéringen, qui furent empoisonnés, ce qui fit finir la race de ces Ducs: on y voit aussi le tombeau d'un Am-

baſſadeur de France, nommé *Hotman*, & de quelques Soleurois illuſtres. Les Jéſuites avoient à Soleure un petit collége & une belle égliſe, bâtie en partie par les libéralités de Louis XIV. Le couvent des Cordeliers eſt bien plus ancien; mais il a été réparé de fond en comble, toujours avec l'aide de la libéralité des Monarques François; il touche au palais des Ambaſſadeurs de France, qui a été élevé en partie ſur le terrein de ces Peres; auſſi pluſieurs de ces Ambaſſadeurs ſont-ils enterrés dans leur égliſe, & y ont des monumens : on y voit les noms de Hutaut, de Montholon, Lefebvre de Caumarthin, Meliand, &c. &c.; il y a un couvent de Capucins, & deux de Filles, dont un de Religieuſes de la Viſitation; un hôpital & des fondations de charité pour les vieilles femmes & les orphelins. L'hôtel de ville n'eſt pas grand, mais aſſez beau; la grande ſalle eſt ornée de peintures, repréſentant des batailles. L'arſenal eſt bien fourni d'armes & de munitions, même d'artillerie, & contient quelques monumens de la défaite du Duc de Bourgogne à Morat. La partie de la ville qui eſt ſur la rive méridionale de l'Aar, eſt bien moins grande

que celle qui est de l'autre côté. Ce qu'elle contient de plus remarquable est la maison de MM. de Besenval, dont la famille n'est établie à Soleure que depuis un siecle, mais est devenue promptement la plus riche du Canton. Indépendamment de cette maison dans la ville, MM. de Besenval en ont une de campagne, qui est belle & ornée de terrasses; on la nomme *le Valdeck* : ils possedent d'ailleurs la baronnie de Brunstat en Alsace.

Soleure n'a jamais été soumise à la Maison de Hapsbourg & d'Autriche; à l'extinction du royaume de Bourgogne, elle fit partie de l'Empire. L'Empereur y nommoit un Avoyer; & Henri VII donna ou hypothéqua cette charge, en 1313, aux Comtes de Bucheck; mais les héritiers de ceux-ci céderent tous leurs droits aux Magistrats de la ville de Soleure, avec l'agrément de l'Empereur Louis de Baviere. J'ai dit qu'elle s'unit aux Cantons Suisses en 1481. En 1529, peu s'en fallut que la Prétendue Réformation ne prévalût dans ce Canton; mais les Catholiques ayant gagné la bataille de Cappel en 1532, les Prédicans, soi-disant Evangéliques, furent entiérement chassés, & Soleure resta Catholique.

Le Canton de Soleure eſt diviſé en onze bailliages, dont quatre intérieurs aux environs de la capitale, gouvernés par des Membres du petit Conſeil, & ſept extérieurs, dans leſquels on envoie des Baillis, tirés du grand Conſeil. *Bucheck* eſt un des bailliages intérieurs; il a eu autrefois des Comtes, maîtres alors de Soleure, qui domine aujourd'hui ſur les ruines de leur château. Dans ce bailliage & dans ceux des environs, il y a de charmantes promenades, entre autres un bois très-agréable, que l'on nomme *Attiſols*, au milieu duquel il y a un bain minéral, fréquenté du moins par les Soleuriens, & un ermitage dans le goût de celui près de Fribourg, au milieu d'une gorge de rochers pelés, où l'on ſe croit dans un déſert affreux, quoique l'on ſoit fort près de la ville & du vallon agréable au milieu duquel elle eſt ſituée.

Dans les ſept bailliages extérieurs, il faut remarquer la petite ville d'*Olten*, à ſept lieues au deſſus de Soleure, ſur l'Aar, que l'on y paſſe ſur un aſſez beau pont; & les châteaux de *Bechbourg*, de *Falkenſtein* & de *Dorneck*, où ſe donna, en 1499, une ſanglante bataille entre les Allemands & les Suiſſes, dans la-

quelle les premiers, commandés par l'Empereur Maximilien même, furent totalement défaits ; enfin celui de *Tierstein*, qui autrefois a appartenu à des Comtes, dont la Maison s'éteignit au quatorzieme siecle. On trouve dans les montagnes qui font partie de ce dernier bailliage, des vautours & des faucons ; on éleve de ces derniers pour la chasse. Toutes ces montagnes, & celles du Canton de Soleure, dépendent de la chaîne connue sous le nom de Mont Jura.

Schaffouse. Le Canton de *Schaffouse*, le douzieme & le plus septentrional de la Suisse, est presque enclavé dans l'Allemagne, étant tout entier par-delà le Rhin, qui le sépare du Canton de Zurich. Il n'a que six lieues de long sur environ trois de large ; il n'y a presque point de montagnes. Le pays produit du blé, du foin, & même d'assez bons vins rouges. Il ne contient que deux villes, & n'a en tout que trente-deux mille habitans ; ils professent tous la Religion Prétendue Réformée, & ne composent que vingt paroisses, en ne comptant Schaffouse que pour une. Les habitans, du temps des Romains, s'appeloient *les Latobriges* ; ils étoient alliés des

des Helvétiens, mais n'en faisoient point partie. La ville doit, en plus grande partie, sa fondation à un monastere qui y fut établi l'an 1060. Son nom veut dire en vieux allemand, *retraite de bateaux*, & vient apparemment de ce que les bateaux qui du lac de Constance descendent le Rhin pour passer en Allemagne, s'y arrêtent afin de ne pas s'exposer à la cataracte de Lauffen, qui n'en est qu'à une demi-lieue. Au quatorzieme siecle, Schaffouse étoit une ville dépendante immédiatement de l'Empire. L'an 1330, L'Empereur Louis de Baviere l'engagea, aussi bien que Zurich, à Otton, Duc d'Autriche; mais l'an 1415 l'Empereur Sigismond la reprit au Duc Frédéric d'Autriche; elle devint libre & Impériale, jusqu'à ce qu'en 1501 elle s'est unie à la ligue des Suisses; son Canton n'est proprement que le territoire dont elle jouissoit étant libre & Impériale; elle n'est fortifiée qu'à l'antique, d'une simple muraille, avec un fossé & des tourelles de distance en distance: on y passe le Rhin sur un pont couvert. Les rues en sont belles, larges, propres, & bâties de jolies maisons, sans aucune magnificence. Il y reste encore deux égli-

ſes, converties en temples de Proteſtans; la premiere a ſervi à l'ancien couvent dont j'ai parlé, qui étoit une abbaye de Bénédictins : la voûte eſt ſoutenue par douze groſſes colonnes, que l'on dit avoir été élevées en l'honneur des douze Apôtres. La groſſe cloche de cette égliſe (fondée en 1486) a vingt-neuf pieds de tour. Du temps du Catholiciſme, il y avoit à ſon entrée un coloſſe de vingt-deux pieds de haut, que l'on appeloit le grand Bon-Dieu de Schaffouſe : on prétend qu'il étoit l'objet de fréquens pélerinages. La ſeconde égliſe eſt plus belle; c'eſt un vaſte édifice, dont la nef eſt compoſée de douze voûtes hardies : c'étoit autrefois la paroiſſe de la ville, & elle étoit dédiée à Saint Jean. On y a joint une bibliotheque, qui contient des manuſcrits curieux, entr'autres une Bible, traduite en langue Bohémienne, à l'uſage des Huſſites, & qu'ils avoient portée au Concile de Conſtance. L'hôtel de ville eſt aſſez beau. Schaffouſe a d'ailleurs une eſpece de château conſiſtant en une groſſe tour ronde, ſur la plate-forme de laquelle on pourroit mettre du canon, capable d'incommoder la ville.

Schaffouſe a trois petits fauxbourgs; deux ſont habités par des vignerons, cultivateurs des vignes qui touchent aux murailles de la ville dans la plus grande partie de ſon enceinte. La Bourgeoiſie eſt partagée en douze Tribus, qui concourent toutes à la formation du grand Conſeil, de quatre-vingt-quatre Membres, du nombre deſquels on en tire vingt-ſix pour compoſer le petit Conſeil. La République a à ſa tête deux Bourgmeſtres, qui regnent alternativement comme ceux de Zurich. La ſeconde ville du Canton s'appelle *Neukirch*; elle fut vendue l'an 1520 par Henri de Landberg, Evêque de Conſtance, à la ville de Schaffouſe.

Le Canton d'*Appenzel*, le dernier des treize, eſt ſitué entre le Renthal, le pays de Toggembourg & celui de l'abbaye de Saint-Gal; il touche, par un petit coin, au lac de Conſtance, & conſiſte en quatre vallées, au milieu de très-hautes montagnes: les habitans ne vivent que du produit de leurs troupeaux & du filage de leurs laines, qu'ils vendent dans la ville de Saint-Gal. Les hommes y ſont grands & vigoureux, les femmes fortes & Appenzel.

fécondes, & leurs mœurs sont simples & un peu grossieres. Ce pays appartenoit autrefois, en plus grande partie, aux Abbés de Saint-Gal, auxquels il avoit été donné par le Roi Sigebert dès l'an *646*; le reste étoit le patrimoine de quelques Gentilshommes. En 1401, les paysans se trouvant vexés par l'Abbé, se révolterent & se rendirent indépendans pendant sept années. L'Abbé appela à son secours contre eux différens Princes, entre autres l'Evêque de Constance, le Duc de Virtemberg, & même le Duc d'Autriche. Les Appenzelois résisterent à tous ces grands Princes, aidés de la seule ville de Saint-Gal, & détruisirent plus de soixante châteaux appartenans à l'Abbé. En 1408, on négocia une paix entre lui & eux; ils resterent indépendans, & formerent une petite République, qui s'allia avec les Cantons de Zurich & de Zug, les plus voisins de leur pays. L'Abbé cherchant toujours à les soumettre, engagea, en 1425, l'Empereur à les mettre au ban de l'Empire, & le Pape à les excommunier; mais cet Arrêt & cette censure ne les effrayerent pas; ils demeurerent fermes & libres, resserrerent leurs

liens avec les Suiſſes, & enfin, en 1513, ils furent admis dans leur ligue, & formerent le treizieme Canton. En 1531, la Religion Prétendue Réformée s'y introduiſit, & y fit bientôt des progrès conſidérables; cependant il y eut toujours un certain nombre d'habitans qui perſiſta dans la Religion Catholique; mais ils avoient ſouvent des querelles les uns avec les autres, juſqu'à ce qu'en 1597, on fit un accommodement, au moyen duquel tous les Prétendus Réformés ſe retirerent dans un certain nombre de paroiſſes qui leur furent aſſignées, & les Catholiques dans d'autres. Conſéquemment à cet arrangement, il y a huit paroiſſes Catholiques & ſix Proteſtantes. Le principal bourg Catholique eſt *Appenzel* même, & celui des Proteſtans, *Hériſaw*. Chacun de ces Cantons a ſon Landamme & ſon petit Conſeil, compoſé de vingt-quatre perſonnes, & tout le Canton réuni s'aſſemble tous les ans, & forme un grand Conſeil de cent vingt perſonnes, qui envoie à la Diete générale du Corps Helvétique un ou pluſieurs Députés, qui n'ont qu'une voix, comme le haut & le Bas-Underwald.

Le nom d'*Appenzel* vient du latin *Abba*-

tis Cella, & rappelle l'ancienne dépendance où ce bourg & ce Canton étoient de l'abbaye de Saint-Gal. Les Abbés y avoient une maison de campagne, & un château (à présent ruiné), & y établirent, au milieu du onzieme siecle, une église paroissiale, qui y subsiste, aussi bien qu'un couvent de Religieuses & un de Capucins; mais ceux ci n'y sont établis que de la fin du seizieme siecle.

Le bourg de *Hérisaw* est plus anciennement connu que celui d'Appenzel, car il l'étoit, dit-on, dès le sixieme siecle; il est très-peuplé. Le reste du Canton n'offre rien de remarquable que des curiosités d'histoire naturelle, qui ne sont pas rares en Suisse, & n'y paroissent pas si merveilleuses que dans d'autres pays. On compte plus de cinquante mille habitans dans ce Canton.

Il y a dans le Canton d'Appenzel un troisieme bourg, nommé *Trogen*, dont les habitans sont Protestans, & très-riches, depuis qu'on y a établi, en 1667, une foire, dans laquelle il se débite beaucoup de toiles, qui se transportent en France & en Allemagne sous le nom de toiles de Saint-Gal.

Après avoir décrit les treize Cantons

Suisses, je dois parler de leurs sujets, toujours en suivant les Auteurs qui ont écrit sur la Suisse à la fin du seizieme siecle; & je peux d'autant plus sûrement les prendre pour guides, que l'état de la Suisse n'est point changé depuis ce temps-là. Les Cantons & leurs limites sont toujours les mêmes, ainsi que leurs alliés, & les mêmes pays qui étoient leurs sujets, le sont encore; il n'y a de différence, sinon que certains Cantons Catholiques ont perdu l'autorité qu'ils avoient sur certains pays; le *comté de Bade* est dans ce cas. Il a été, jusqu'en 1712, sujet des huit premiers Cantons, & il ne l'est plus aujourd'hui que de ceux de Zurich, de Berne & de Glaris. Cet ancien comté est une des plus belles contrées de la Suisse, riche en productions naturelles, très-fertile, & arrosé par un grand fleuve, le Rhin, & par trois rivieres navigables, la Limmat, la Russ & l'Aar. Il a eu autrefois ses Seigneurs particuliers; il passa ensuite entre les mains des Comtes de Hapsbourg. En 1415, le Duc Frédéric d'Autriche ayant été mis au ban de l'Empire par l'Empereur Sigismond, les Suisses s'emparerent de Bade, & il fut soumis aux huit anciens Cantons. On y

Pays sujets des Cantons Suisses.

compte trois villes de grandeur médiocre, & environ vingt-quatre à vingt-cinq mille habitans, dont le plus grand nombre professe la Religion Catholique. Il est certain qu'il convient principalement aux Cantons de Berne & de Zurich, puisqu'il favorise la communication de l'un avec l'autre, étant situé entre les deux. Comme le Canton de Glaris n'y a conservé que la huitieme part qu'il avoit avant la guerre de 1712, Zurich & Berne ont partagé entre eux les sept autres parts; mais ces portions d'autorité ne consistent qu'à choisir le Bailli qui gouverne le pays; dans l'état présent des choses, Zurich y en envoie un, dont la régence dure sept ans; ensuite Berne un autre, qui y reste pendant le même temps; & enfin Glaris nomme le sien, qui ne gouverne que deux ans seulement. Au reste, le pays a des priviléges considérables, & les Magistrats de Bade jugent en dernier ressort la plupart des affaires criminelles, & en premiere instance celles civiles: ce n'est même que dans de certains cas que l'on peut appeler de leurs jugemens au Bailli, & de celui-ci aux Commissaires des trois Cantons souverains. Les Bourgeois des deux autres villes jouissent

des mêmes droits que ceux de Bade; les Seigneurs particuliers, entre autres l'Evêque de Conftance, en ufent de même dans leurs terres.

La ville de *Bade* prend fon nom de fes eaux thermales, fi renommées depuis tant de fiecles, qu'elles s'appellent en latin *aquæ Helveticæ*. Elle eft médiocrement grande, & affez agréablement fituée dans une plaine entre deux côteaux élevés: elle eft traverfée par la Limmat, qu'on y paffe fur un pont d'une feule arche. On y diftingue deux châteaux; le vieux, dont les fortifications ont été rafées en 1712; & le neuf, qui eft la réfidence du Bailli. L'hôtel de ville eft affez grand pour que la Diete générale des Suiffes s'y foit affemblée tous les ans pendant très-longtemps, ce qui enrichiffoit beaucoup la ville; mais depuis 1714, les Cantons Catholiques évitent, autant qu'ils peuvent, de s'y trouver, &, à la pluralité des voix, font tenir la Diete à Frawenfeld dans la Turgovie.

Il y a dans Bade deux grandes églifes Catholiques, dont la premiere eft collégiale & dédiée à Notre-Dame, & un couvent de Capucins. Les Proteftans y ont un affez beau temple, bâti en 1714: il y a auffi un bel hôpital. Il

eſt certain que Bade eſt une très-ancienne ville, déjà conſidérable du temps des Romains. Tacite en parle, & la quantité de médailles, de ſtatues de bronze & d'inſcriptions que l'on y trouve, ne laiſſe pas lieu d'en douter. Les bains ſont à un quart de lieue de la ville, ſur l'une & l'autre rive de la Limmat, & ont donné lieu à la conſtruction d'un joli fauxbourg. Il y a des bains publics auprès des ſources, & on en conduit les eaux par des canaux dans les maiſons particulieres où on veut les prendre. Le bain le plus ouvert à tout le monde, & même aux pauvres, porte le nom de *Sainte Verenne.* On ne ſait pas bien ce que c'eſt que cette Sainte, mais les Catholiques l'invoquent, & ſa ſtatue eſt ou étoit autrefois placée ſur une colonne, que l'on a reconnue pour avoir été dédiée, du temps des Romains, à la Déeſſe Iſis. Les eaux minérales de Bade ſont toujours chaudes, mais plus ou moins, ſuivant les différentes ſources. On a reconnu qu'elles contenoient du ſoufre, de l'alun & du nitre ; on en boit auſſi bien qu'on les prend en bains. Une ſingularité des bains de Bade, ſont les dez que l'on trouve en grand nombre dans les foſſés

du vieux château ; ils ſont très-petits, & marqués ſur leurs ſix faces de différens points. C'eſt une grande queſtion de ſavoir ſi on doit les mettre au nombre des curioſités d'hiſtoire naturelle, ou des antiquités. On les a donnés gravement pour preuve que les Romains s'amuſoient beaucoup à jouer aux dez après avoir pris des bains chauds pour leur ſanté. Il y a eu de longues diſſertations écrites ſur ce petit ſujet.

La petite ville de *Klingnau* eſt ſur la riviere d'Aar, une lieue au deſſus de ſon embouchure dans le Rhin. L'Evêque de Conſtance en eſt Seigneur, mais ſous la ſouveraineté des Cantons poſſeſſeurs du comté de Bade. Ce Prélat jouit de même des deux autres petites villes de *Keyſerſtul* & de *Zurzac*, qui ſont ſur les bords du Rhin, & fort anciennes. La premiere s'appeloit *Forum Tiberii*, la ſeconde *Certiacum*. On voit dans cette derniere les ruines d'une vieille fortereſſe bâtie par Druſus, de la famille d'Auguſte. Le Chapitre collégial de Zurzac a pour Fondateur Charles le Gros, Empereur & Roi de France, de la race de Charlemagne.

L'abbayé de *Wettingen* eſt ſur la Limmat, à une demi-lieue au deſſus de Bade,

dans une très-agréable situation ; elle est de l'Ordre de Cîteaux, & fut fondée, en 1227, par Henri, Comte de Rapers-wil. L'église, les bâtimens claustraux, & le logis abbatial, sont également beaux. On a rassemblé dans la bibliotheque grand nombre de monumens antiques, inscriptions, bas-reliefs, statues & médailles, trouvés en différens temps dans les environs ; & on remarque dans l'église les tombeaux de sept Comtes de Hapsbourg.

Il y a encore dans l'étendue du bailliage de Bade, sur la riviere de Limmat, & sous la jurisdiction spirituelle de l'abbaye de Wettingen, un beau & assez riche couvent de Religieuses Bénédictines, que l'on nomme *le Fahr*.

On appelle *Bailliages libres* une contrée assez étendue, située le long de la riviere de Limmat, ayant à l'orient le Canton de Zurich & le comté de Bade, au midi le Canton de Lucerne, à l'occident & au nord celui de Berne. Ce pays, dont les habitans peuvent monter au plus à vingt mille, est entiérement Catholique ; ce qu'on sait de son histoire, c'est qu'au dixieme siecle il se mit sous la protection des Comtes d'Altembourg,

en se réservant cependant des priviléges qui le fit surnommer *Province libre.* Les Comtes de Hapsbourg & les Ducs d'Autriche, ayant hérité des comtés d'Altembourg, ce pays leur fut soumis toujours sous les mêmes réserves. En 1415, les Suisses s'en emparerent en même temps que du comté de Bade, & alors tout ce pays fut soumis aux huit anciens Cantons ; mais la guerre de 1712, & la paix d'Arau qui l'a terminée en 1714, ont apporté quelque changement à l'état de ces Bailliages ; on les a séparés en supérieurs & inférieurs. Les supérieurs ont continué de dépendre des huit Cantons, qui y envoyent chacun, tous les seize ans, un Bailli, qui y gouverne deux ans ; les inférieurs n'appartiennent qu'aux trois Cantons qui possedent le comté de Bade, & sont gouvernés de même. On trouve dans les Bailliages supérieurs deux bourgs, une douzaine de villages, & quelques châteaux ; mais il faut y remarquer sur-tout la riche abbaye de *Muri*, fondée au commencement du onzieme siecle par un Comte d'Altembourg & ses enfans, dont l'un étoit Evêque de Strasbourg. La postérité des Fondateurs conserva le

titre d'Avoué & Protecteur de l'abbaye; & comme c'eſt de ces Comtes d'Altembourg & de ceux de Hapsbourg que l'auguſte Maiſon d'Autriche eſt ſortie, les titres de l'abbaye de Muri ont beaucoup ſervi pour conſtater ſa généalogie. Pluſieurs de ces anciens Comtes ſont enterrés dans l'égliſe, & on y montre entre autres le tombeau du Fondateur & celui de ſa femme *Ita*, fille de Charles, Duc de Lorraine. On y voit auſſi celui d'*Edwige de Kybourg*, femme d'*Albert le Sage*, Comte de Hapsbourg, & mere de l'Empereur Rodolphe I. Dans la bibliotheque, outre les titres reſpectables dont je viens de parler, on y voit de beaux manuſcrits & quelques monumens d'antiquité. Les bâtimens de l'abbaye ſont vaſtes & beaux, & la communauté de Moines Bénédictins nombreuſe. Enfin l'Abbé régulier s'eſt trouvé aſſez riche pour obtenir, en 1701, d'être élevé à la dignité de Prince de l'Empire. A ce titre, il s'eſt choiſi des grands Officiers héréditaires parmi la Nobleſſe des environs. Les Barons de Zurlauben entre autres ſont ſes Grands-Maréchaux, le premier Abbé, qui a été fait Prince, étant de leur Maiſon.

Dans les Bailliages libres inférieurs, on trouve deux beaux couvens de filles; celui de *Gnadenthal* est habité par des Bernardines, & celui *d'Hermansweil* par des Bénédictines. Mais ce que ces Bailliages inférieurs contiennent de plus intéressant, ce sont les villes de *Mellingen* & *Bremgarten*; la derniere est riche & bien bâtie: elles sont toutes deux sur la Limmat.

La *Turgovie*, ainsi nommée de la riviere de Thour qui la traverse, est le plus étendu des pays sujets des Cantons Suisses. Ce nom, dans une acception plus générale, pourroit s'étendre à une partie du Canton de Zurich, de l'évêché de Constance, de l'abbaye de Saint-Gal, & du Canton d'Appenzel; mais dans son sens le plus restreint, elle renferme du moins quatre assez grandes villes & cinq plus petites, dix abbayes, plusieurs bourgs, un grand nombre de châteaux, & plus de cent soixante-dix villages. Elle est très-peuplée, un peu montueuse, mais remplie de bons pâturages & de vallées abondantes en blé, en vin & en fruits; une partie des bords du lac de Constance en dépend. De plus de soixante mille habitans qu'elle renferme, il y en a environ

vingt mille Catholiques, le reste est Protestant. La Turgovie a le titre de landgraviat; elle a appartenu aux Comtes de Kybourg, & par succession à ceux de Hapsbourg & à la Maison d'Autriche. Les Suisses la lui enleverent en 1460. Avant la guerre de 1712, elle appartenoit à sept Cantons; savoir, Zurich, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, & Glaris. Par la paix d'Arau, le Canton de Berne a eu part à ce gouvernement, & ces huit Cantons y envoyent tous les deux ans, chacun à tour de rôle, un Bailli. *Frawenfeld* en est regardée comme la capitale; elle est située sur la petite riviere de Murk, qui se jette dans la Thour. On y trouve deux églises, l'une Catholique & l'autre Réformée, & un couvent de Capucins. C'est dans l'hôtel de ville que s'assemble à présent communément la Diete générale des Suisses; d'ailleurs les habitans ont de grands priviléges: leurs Magistrats jugent au criminel sans appel, & des causes civiles en premiere instance. Les appels ne vont même pas au Bailli, mais aux Députés des huit Cantons souverains, auxquels on en joint, dans certains cas, de Fribourg & de Soleure.

La

La ville d'*Arbon* est la seconde du pays; l'Evêque de Constance en est Seigneur, mais sous la souveraineté des Cantons : elle est ancienne, & marquée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom d'*Arbor felix*.

La troisieme se nomme *Bischofsell* : elle appartient à l'Evêque de Constance sur le même pied. Le Chapitre auquel cette ville doit sa fondation, subsiste sous le nom de *Saint-Pélage*. Il fut fondé au neuvieme siecle par *Salomon*, premier Evêque de Constance, détruit par les Protestans en 1521, & rétabli par les Catholiques en 1535. Il est composé d'un Prévôt & de neuf Chanoines.

L'abbaye de *Reichenau* possede de grandes terres dans ce landgraviat : elle a été unie à l'évêché de Constance; ainsi l'Evêque en jouit, mais sous la souveraineté des Suisses. C'est sur le même pied que l'Abbé de Saint-Gal, ainsi que l'Abbé Prince d'*Einsidlen*, ou de *Notre-Dame des Ermites*, possedent d'assez grands domaines dans la Turgovie.

La ville de *Rheinau* sur le Rhin, avec un pont sur ce fleuve, fait partie de la Turgovie; elle appartient à un couvent de Bénédictins, qui n'en possede que

la ſimple ſeigneurie, la ſouveraineté étant au Canton, à qui l'Abbé même rend hommage en la perſonne de ſon Bailli. L'abbaye n'eſt ſéparée de la ville que par un bras du Rhin. Ce couvent eſt aſſez riche, bien bâti, & a une belle bibliotheque : il fut fondé en 778 par un Comte de Kybourg.

Les abbayes de *Saint-Urbin* & de *Muri* en Suiſſe, & quelques abbayes de Suabe, ont encore des biens de ce côté-là. On y trouve le monaſtere d'hommes de *Fiſchingen*, qu'on prétend être le plus ancien de la Suiſſe. L'abbaye de filles de *Munſterlingen*, celle d'*Ainigen* de Bénédictines, celles de *Feldbach* & de *Kalerein* de Bernardines, de *Sainte-Catherine-thal* de Dominicaines, de *Paradis* de Clariſſes, la Commanderie de Malte de *Tobel*, & la chartreuſe d'*Itingen*; tous ces couvens ont des terres & des ſeigneuries.

Le bourg de *Winfelden* eſt conſidérable. La ville de *Diſſenhauſen* eſt ſur le Rhin, avec un pont. Il n'y a qu'une ſeule égliſe, commune aux Catholiques & aux Prétendus Réformés. Enfin il y a un grand nombre de familles Suiſſes qui poſſedent des ſeigneuries dans la Turgovie ; tels ſont les *Eſcher* & les *Murolt*

de Zurich, les *Salis* des Grisons, les *Reding* de Schwitz, & les *Solikofer* de la ville de Saint-Gal.

Le *Rhinthal* est un pays sujet des Suisses, assez étendu, très-fertile, & produisant même d'assez bon vin : il prend son nom du Rhin qui le borde dans toute sa longueur à l'orient ; à l'occident, il est frontiere du Canton d'Appenzel & du comté de Toggemberg. On le divise en haut & bas, & il contient en tout environ douze mille ames. La plus grande partie des habitans est de la Religion Protestante ; les Catholiques sont du diocese de Constance. Ce pays avoit appartenu autrefois aux Comtes de Verdemberg. La Maison d'Autriche s'en empara à la fin du quatorzieme siecle ; ceux d'Appenzel le prirent au commencement du quinzieme, & pendant ce temps il changea plusieurs fois de maîtres, ayant été soumis tantôt aux Comtes de Toggembourg, tantôt à la Maison d'Autriche & au Canton d'Appenzel, qui enfin a consenti, en 1490, à le partager avec quatre autres Cantons. Par la suite on y en a admis trois autres, & Berne y a pris part en 1712. Enfin, dans l'état actuel, le Rhinthal dépend de neuf Can-

tons, qui y envoyent tour à tour un Bailly. L'Abbé de Saint-Gal en possede une partie, mais à titre de simple seigneurie, la souveraineté appartenant aux Cantons que je viens de nommer.

Le Rhinthal Suisse (car il y a une autre contrée de ce nom qui appartient à la Maison d'Autriche) se divise en haut & bas. Le haut a pour capitale *Alsteten*, petite ville dont la simple seigneurie est à l'Abbé de Saint-Gal. Il y a dans ce Haut-Rhinthal une belle carriere de cristal de toutes couleurs, très-brillant, mais qui n'est point aussi dur que celui d'Uri, & par conséquent plus difficile à travailler, parce qu'il éclate sous le ciseau. Dans le Bas-Rhinthal est la petite ville de *Rheineck*, sur le Rhin, résidence du Bailli des neuf Cantons; elle est commerçante, se trouvant dans une position avantageuse pour la communication d'Italie en Allemagne.

Le cinquieme pays sujet des Suisses est le comté de *Sargans*, borné d'un côté par le Rhin, de l'autre par le Canton de Glaris & le Toggembourg. Il dépend des huit anciens Cantons, dont sept le possedent depuis la fin du quinzieme siecle, & le Canton de Berne y a été admis l'an 1712. Ces Cantons

envoyent, chacun à leur tour, un Bailli à Sargans, qui gouverne pendant deux ans. Les Comtes de Sargans étoient cadets des Comtes de Verdemberg, & ceux-ci l'étoient de la très-ancienne Maiſon de Montfort. Les habitans, mécontens de leur Seigneur, voulurent ſecoüer leur joug au commencement du quinzieme ſiecle, & s'allierent avec Zurich. Le Comte de Sargans, de ſon côté, voulut ſe faire appuyer par les forces de la Maiſon d'Autriche, ce qui donna lieu à une guerre ouverte, dans laquelle les Autrichiens ſuccomberent, & le Comte Georges de Verdemberg & de Sargans fut trop heureux de vendre Sargans aux ſept anciens Cantons. Environ quarante ans après, le comté de Verdemberg fut de même vendu ou plutôt abandonné au Canton de Glaris par le dernier de ces Comtes, nommé *Félix*.

Le pays de Sargans eſt trés-montueux, mais cependant riche en pâturages & en bétail. Dans les hautes montagnes, on trouve de bonnes mines de fer, dont on fait d'excellent acier. On y compte deux villes, deux bourgs, & pluſieurs villages ; en tout douze mille habitans, qui dépendent, pour le ſpirituel, de

l'évêché de Coire. La premiere des villes est *Walstat*, auprès du lac de ce nom, qui est assez grand; c'est le passage ordinaire de la Suisse dans le pays des Grisons: ainsi c'est un lieu très-fréquenté. La navigation sur le lac est quelquefois très-orageuse & fort difficile; & quand le lac est impraticable, les étrangers sont obligés de s'arrêter dans la ville. Celle de *Sargans* même est dans une situation effrayante au pied de rochers très-élevés, au haut desquels est le château où réside le Bailli. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le comté, ce sont l'abbaye & les bains de *Pfeffers*. La premiere fut fondée dès l'an 720, au milieu de montagnes horribles, à peu de distance du Rhin. On y plaça des Bénédictins, & par un effet de la protection & de la dévotion des Empereurs Carlovingiens, elle devint bientôt riche & considérable. En 1198, l'Abbé fut élevé à la dignité de Prince de l'Empire, & soustrait à la jurisdiction de l'Evêque de Coire, pour être soumis immédiatement au Pape. Cependant, depuis que les Suisses se sont rendus indépendans des Empereurs, les Abbés de Pfeffers, en conservant toujours le beau titre de Princes de l'Empire, ont

été obligés de reconnoître pour leurs Avoués & leurs Protecteurs les huit Cantons qui possedent le comté de Sargans.

Les bains de Pfeffers furent découverts au treizieme siecle, sous l'empire de Frédéric II, par des chasseurs qui gravissoient des rochers pour dénicher des oiseaux de proie : bientôt ils parurent si salutaires, qu'on y accourut de toutes parts. L'horreur du lieu n'a point dégoûté les personnes incommodées de s'y faire transporter. L'Abbé, Seigneur du lieu & des environs, a fait des dépenses considérables pour y procurer des commodités aux malades. Quand on parvient jusque là, on est effrayé des difficultés qui ont été vaincues, & de ce que l'on y voit encore. Il n'y a point dans la Suisse de spectacle plus effrayant, & en même temps plus curieux, que les montagnes auxquelles sont adossées les maisons qui servent aux bains de Pfeffers. C'est là que se rassemble cependant tous les ans la meilleure compagnie de la Suisse & du pays des Grisons. L'abbaye n'est point dans une position aussi désagréable ; car elle est tout au haut de la montagne, au milieu des bois & des prairies. Il n'y

a pas plus de cent ans qu'elle a été rebâtie à neuf; l'église est toute incrustée de marbre noir, veiné de blanc, que l'on tire de la montagne même.

On doit regarder comme le sixieme pays sujet des Suisses les trois bailliages de *Gaster*, de *Gamps* & d'*Utsnac*, qui confinent à ceux dont je viens de parler. Ils appartiennent en commun aux Cantons de Schwitz & de Glaris. Le mot de *Gaster* vient, dit-on, de *Castrum*, & on l'appelle en latin *Castra Rhetica*. Le territoire de ce bailliage est assez fertile, quoique rempli de montagnes. Les pâturages y sont très-bons. Les habitans sont Catholiques, & de l'évêché de Coire. Il a appartenu autrefois aux Comtes de Lentzbourg; ceux de Hapsbourg en hériterent; le Duc Frédéric d'Autriche l'hypotéqua, en 1438, aux Cantons de Schwitz & de Glaris, qui en jouissent encore, & y envoyent tous les deux ans un Bailli, qui ne s'y tient pas toute l'année, mais vient ordinairement s'établir à la belle saison dans l'abbaye de *Schoenitz*, où il rend souverainement la justice; l'Abbesse, qui est Dame de ce gros bourg, regardé comme la capitale du pays de Gaster, n'ayant que la jurisdiction infé-

rieure. L'abbaye a été fondée en 806, ſous le regne de Charlemagne. Les Religieuſes ont été converties depuis long-temps en Chanoineſſes nobles, & l'Abbeſſe prend le titre de Princeſſe de l'Empire, qu'elle obtint en 1045 de l'Empereur Henri III : cependant elle n'a ni voix ni ſéance aux Dietes de l'Empire ; mais au contraire elle dépend des deux Cantons, qui, ſous le titre d'Avoués & de Protecteurs, en ſont les véritables Souverains.

Le chef-lieu du bailliage d'*Utſnac* eſt une petite ville dont le territoire, au milieu des montagnes, eſt cultivé & fertile. Les deux Cantons l'acheterent, au quinzieme ſiecle, des héritiers d'un Comte de Toggembourg.

Le bailliage de *Gamps* ne contient qu'un gros village, paroiſſial de l'évêché de Coire; il eſt gouverné par le même Bailli que celui de Gaſter; il en eſt cependant aſſez éloigné. Les habitans jouiſſent de grands priviléges.

Pour achever de faire connoître les ſujets des Cantons Suiſſes, il ne me reſte à parler que des ſept bailliages ſitués entre la Suiſſe & le Milanez, dont quelques-uns faiſoient autrefois partie de ce duché,

& dans lesquels on continue à parler italien. Je les ai déjà nommés au commencement de ce Volume ; il y en a trois qui ne dépendent que des trois Cantons, d'Uri, Schwitz, & Underwald ; ce sont ceux de *Bellensone*, de *Riviera*, & de *Valbrenna*. Je vais commmencer par ceux-ci.

Le premier étoit autrefois un comté, traversé par la riviere de Tesin & par une autre riviere, qui, en arrosant ses vallées, le rendent assez fertile. Les montagnes d'ailleurs offrent de bons pâturages, & les bois produisent beaucoup de châtaignes. En 1419, un Baron de Sax ayant hérité du comté, le vendit aux Cantons d'Uri & d'Underwald, sur lesquels le Duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, le reprit bientôt après ; mais le Roi de France, Louis XII, força le Duc Maximilien Sforce à le rendre aux trois Cantons, & il garantit cette restitution, comme l'a fait ensuite François I son successeur. Les trois Cantons nomment alternativement le Bailli ou Commissaire, qui exerce son office pendant deux ans, à la fin desquels il rend compte de son administration à une Députation des trois Cantons. L'église prin-

cipale de la ville est belle & collégiale; il y a dans les fauxbourgs trois couvens, dont un de filles. On y compte, indépendamment de la ville, vingt paroisses.

Le bailliage de *Riviera* est bien plus petit, & n'en contient que neuf. L'usage des trois Cantons est de faire passer par la charge de Bailli de Riviera, ceux que l'on destine à celle de Bailli de Bellensone. Ils en usent quelquefois de même pour celui de *Valbrenna*, qui ne consiste que dans une vallée longue & étroite, mais fertile; les pâturages en sont excellens. Les hommes y sont en général forts & vigoureux, & vont pendant l'été travailler aux moissons dans le Milanez. Le principal lieu est un bourg nommé *Palenza*, d'où dépendent douze ou treize paroisses, qui sont, pour le spirituel, de l'archevêché de Milan. Ce dernier bailliage appartenoit à différens Seigneurs Italiens, & à un Chapitre de Milan; mais au quatorzieme siecle, les habitans se racheterent en partie des uns, secouerent le joug des autres, & en 1500, se soumirent aux trois Cantons, en se réservant de grands priviléges.

Les quatre bailliages de *Lugano*, *Locarno*, *Valmaggia*, & *Mendrizio*, dé-

pendent des douze premiers Cantons ; il n'y a que celui d'Appenzel qui n'a rien à y prétendre. Celui de *Lugano* est le plus grand : il renferme, outre la capitale, soixante bourgs & plus de cent petits villages. On fait monter sa population à cinquante ou soixante mille ames. La Religion Romaine y est seule dominante, & les trois quarts des paroisses sont du diocese de Côme, le reste de celui de Milan. Ce bailliage & les trois autres dont je parlerai ensuite, furent cédés aux Suisses en 1512 par le Duc de Milan Maximilien Sforce, pour les engager à chasser les François d'Italie. Les Suisses tinrent parole ; mais trois ans après, François I étant rentré dans le Milanez, & ayant battu les Suisses à Marignan, les força à lui demander la paix, & leur fit cependant confirmer la possession de ces bailliages, qu'il fut bien aise d'enlever au Milanez. Les Suisses les ont toujours conservés depuis cette époque. La ville de Lugano est située sur le lac de ce nom ; sa principale église est collégiale. Son Chapitre est composé d'un Prieur & de neuf Chanoines ; il y a d'ailleurs dans la ville trois couvens de Religieux & autant de Religieuses, un vieux

château qui ſert de réſidence au Bailli, & que l'on honore à Lugano du nom de *palais*. Le lac eſt long, mais étroit, & de figure inégale; il communique, par une de ſes extrémités, au lac majeur, & l'autre bout s'étend juſqu'à peu de diſtance du lac de Côme.

Le bailliage de *Locarno* eſt le ſecond en étendue; il renferme environ quarante paroiſſes & trente mille habitans. Sa capitale eſt ſituée ſur un lac qui porte ſon nom, mais qui n'eſt proprement que l'extrémité ſupérieure du lac majeur. La ville eſt jolie, bâtie dans une plaine agréable & fertile, au pied d'une haute montagne qui la met à couvert des vents froids; moyennant cela, l'air y eſt doux & pur: elle eſt fréquentée des voyageurs & des étrangers. La grande place, qui eſt ſur le bord du lac, forme une belle promenade; il y avoit autrefois un palais ou château qui appartenoit aux Comtes Ruſca, auxquels les Ducs de Milan avoient engagé ce bailliage avant que de le céder aux Suiſſes. C'eſt dans les ruines de ce palais que réſide actuellement le Bailli. Les habitans ont de grands priviléges, & jouiſſent de beaucoup de liberté.

Le bailliage de *Valmaggia* tire son nom de la riviere qui le traverse. Ce n'est proprement qu'une longue vallée, entre deux chaînes de montagnes, dont l'une conduit au mont de la fourche, grand passage entre le pays de Valais & les Cantons de Berne & de Zurich. On y compte vingt-deux paroisses & environ vingt-quatre mille habitans. Le Bailli réside dans le bourg de *Cevio*, qui est le plus considérable.

Enfin, le bailliage de *Mendrizio*, le plus petit des quatre, s'étend depuis le lac de Lugano jusqu'à celui de Côme, & à la ville de ce nom; il a dix-neuf paroisses, & on y compte quinze à seize mille ames. La capitale n'est qu'un bourg. Tous les deux ans, un des douze premiers Cantons envoye dans ce bailliage un Bailli, dont l'administration ne dure que deux ans; & tous les ans un Commissaire de chacun de ces mêmes Cantons vient examiner la conduite du Bailli, & réformer ses jugemens, s'il y a lieu. On accuse ces arrêts en dernier ressort de n'être pas toujours fort séveres. En 1542, la Religion Prétendue Réformée fit de grands progrès dans ces bailliages; mais les Catholiques prirent le dessus, & en

chasserent plusieurs familles anciennes & illustres, qui se réfugierent à Zurich: de ce nombre sont les *Orell* & les *Muralt*. Les habitans en sont en général très-industrieux; ils sortent de leur pays, & se répandent dans l'Italie, dans l'Allemagne & jusqu'en France, & rapportent chez eux le prix de leur industrie & des marchandises qu'ils ont colportées.

Passons des sujets des Suisses à leurs Alliés; ils sont au nombre de onze, en distinguant les trois Ligues Grises, ou de neuf, en ne comptant que pour un tout le pays des Grisons. Pays alliés des Suisses.

L'*Abbé de Saint-Gal*, Religieux Bénédictin & Prince de l'Empire, est le premier de ces Alliés; il réside dans son palais abbatial, tenant à son monastere, qui n'est séparé de la ville de Saint-Gal que par une muraille; il ne l'étoit même que par une barriere avant l'an 1567; mais la différence de Religion à élevé un mur de séparation moral, bien plus épais que le mur physique, entre la ville & l'abbaye. La premiere est Protestante, & n'obéit qu'à ses propres Magistrats; elle est alliée des Suisses, de son côté, comme l'abbaye l'est du sien. L'Abbé est Souverain d'un grand pays, & Supérieur d'une Abbé de Saint-Gal.

nombreuse communauté, composée de soixante Religieux Profès & d'une vingtaine de Freres Convers. On conserve avec respect dans l'église les reliques de Saint Gal, qui en fut le Fondateur. Il étoit, dit-on, Ecossois de nation; & s'étant retiré, au septieme siecle, dans les bois qui couvroient le terrein où sont situées la ville & l'abbaye, il y bâtit un ermitage. Quelques - pécheurs pénitens s'étant rendus auprès de lui, devinrent ses disciples, & construisirent des cellules autour de la sienne. L'opinion où l'on fut bientôt que Saint Gal faisoit des miracles, engagea tous les Princes, Seigneurs & peuples des pays voisins de recourir à lui. Gozon, Duc des Allemands, le pria d'exorciser sa fille la Reine Frideberge, femme de Sigebert Roi d'Austrasie, qui étoit, dit-on, possédée du Démon: le Saint la guérit, & ce miracle lui valut l'offre de l'évêché de Constance, qu'il refusa; mais il accepta un grand terrein que le Roi & le Duc lui donnerent, & sur lequel fut érigée une riche abbaye, qui prit la place du petit ermitage du bon Saint Gal, qui mourut en 650. Le premier Abbé après lui fut *Saint Otmar*, dont les reliques sont conservées dans

une petite église, élevée auprès de la grande, dans l'enceinte même de l'abbaye. Les Religieux suivirent d'abord la regle de S. Colomban, & ensuite celle de Saint Benoît. Charles Martel, Charlemagne, Louis le Débonnaire & Louis le Gros prodiguerent les dons & les richesses à cette abbaye : elle fut au plus haut degré de splendeur sous l'Abbé *Burcard*, cousin-germain de l'Empereur Henri I. En 1215, l'Abbé fut élevé au rang de Prince de l'Empire. Il s'y étoit formé, dès le temps de Charlemagne, une fameuse école, dans laquelle on enseignoit à la jeunesse la Théologie, le Droit Canon, & ce qu'on nommoit alors les *sept Arts libéraux*, c'est-à-dire, toutes les Sciences connues dans ce temps-là, quoique très-imparfaitement. On employoit les jeunes Moines à copier des livres, & l'abbaye s'étoit formé ainsi une riche bibliotheque, qui a subsisté jusqu'en 1712, qu'elle a été pillée dans la guerre des Cantons Protestans contre les Catholiques. On n'en a pu retrouver qu'une partie après la paix. Les Chroniques qui ont été écrites & conservées dans cette bibliotheque, connues de tous les Savans, sont un monument

précieux de l'ancienne érudition des Moines de Saint-Gal. Cependant, dès le commencement du quatorzieme siecle, les sujets de l'Abbé commencerent à se lasser de sa domination ; ils l'accuserent de les maltraiter, soit que cela fût vrai, ou que la seule idée d'avoir pour Prince un Moine, institué pour prêcher la pénitence & la pauvreté, & en donner l'exemple, les choquât au point de ne pas vouloir souffrir de lui ce qu'ils auroient enduré d'un autre. Ce qui forme aujourd'hui la plus grande partie du Canton d'Appenzel se révolta le premier. Plusieurs Seigneurs, qui étoient vassaux de l'abbaye, se rendirent Souverains & indépendans ; l'Empereur même les favorisa, en leur accordant le titre de Comtes. La ville de Saint-Gal obtint aussi des Empereurs de faire confirmer des privileges plus anciens, en vertu desquels elle fut reconnue Impériale, libre, & tout-à-fait indépendante de l'Abbé. Ce Prince Moine avoit des terres mêlées avec celles de la Maison d'Autriche dans la Turgovie, le Rhintal & d'autres provinces qui se révolterent & se mirent sous la protection des Suisses ; & l'abbaye perdit sinon la seigneurie, au moins la souve-

raineté de ces pays : elle se sentit obligée de faire alliance avec les Cantons Suisses, d'autant plus que la ville en avoit fait autant : mais loin que cette alliance lui rendît les sujets qu'elle avoit perdus, elle ne fit par-là que confirmer leur liberté. Cependant l'abbaye étoit riche, & se trouva en état de faire une acquisition qu'elle crut capable de l'indemniser.

Le *Toggembourg* étoit un grand pays dans son voisinage & à sa convenance; il avoit ses Comtes, dont la race s'éteignit en 1436; un Baron de Raren en Valais en hérita, & commença par accorder de grands priviléges & des libertés très-étendues à ses sujets, & il leur permit de faire alliance avec les Cantons Suisses leurs voisins, après quoi il vendit la terre, en 1466, à Ulric, Abbé de Saint-Gal, qui confirma les alliances & les priviléges des Toggembourgeois. C'est le maintien de ces avantages qui a mis plusieurs fois les Abbés de S. Gal à deux doigts de leur perte. Les Cantons les ont soutenus vigoureusement, sur-tout ceux Protestans, excités contre l'Abbé par la ville de Saint-Gal, qui avoit embrassé la Prétendue Réforme. En 1532 & en 1712, il a été chassé,

ſon abbaye pillée, &c. Cependant il lui reſte encore de belles ſeigneuries, & la ſouveraineté d'un grand pays, que l'on diſtingue en deux parties. Les habitans de l'une ſont ſes ſujets de preſque toute ancienneté; ils ſont contigus à l'abbaye, enveloppent la ville de Saint-Gal, s'étendent, d'un côté, juſqu'au lac de Conſtance, & de l'autre, ſont frontieres de la Turgovie. Le reſte de la principauté de l'Abbé conſiſte dans le comté de Toggembourg, qui ne tient aux autres terres de l'Abbé que par une extrémité, & s'étend entre les Cantons de Zurich & d'Appenzel.

L'on juge bien que les bâtimens de l'abbaye ſont beaux, vaſtes, & ſéparés en pluſieurs corps de logis, dont l'un eſt proprement le cloître; les autres ſont occupés par le Grand Doyen, Religieux de l'abbaye, qui tient la premiere place après l'Abbé, eſt ſon premier Miniſtre né, & le Préſident de tous ſes Conſeils, & par les grands Officiers laïques qui compoſent la Cour du Prince Abbé. Celui-ci eſt toujours élu par les Profès de ſa Communauté, & eux ſeuls concourent à cette élection, quoique les Bourgeois de Saint-Gal & les principaux ſujets de l'abbaye

aient la prétention d'y donner leurs voix, à laquelle les Religieux n'ont garde de se soumettre. Aussi-tôt après que l'Abbé est élu, il envoie prendre l'investiture de l'Empereur, avec autant de cérémonie & de dépense, pour le moins, que les autres Princes de l'Empire, Ecclésiastiques ou séculiers. Les principaux lieux de sa domination sont la petite ville de *Wyl*, qui est très-peuplée, mais dont les maisons ne sont que de bois, à l'exception du palais abbatial, qui est vaste, & capable de loger tous les Officiers de l'Abbé.

Roschac est un grand & beau bourg sur le lac de Constance, vis-à-vis de Lindau : le pays des environs est agréable & fertile ; il s'y tient des foires & des marchés, où l'on apporte, tant par terre que par eau, des denrées & des marchandises de toute espece. On y voit un beau & grand couvent de Bénédictins, dépendant de celui de Saint-Gal, & qui en est, en quelque façon, le noviciat, & un grand collége, à l'usage tant des jeunes Moines que des Laïcs Catholiques.

Je passe sous silence le reste des villes de l'ancien domaine de l'Abbé, pour dire quelque chose du Toggembourg, dont

les habitans sont en partie Catholiques, en partie Protestans, mais tous sujets très-indociles du Prince Abbé. On distingue le Toggembourg en Haut & Bas. La capitale du Haut se nomme *Lichstentein* : le Prince Abbé y tient un Bailli; mais la ville est gouvernée par son propre Conseil, qui a à sa tête un Avoyer. *Watwyl* est un gros & riche village, au dessus duquel l'Abbé a une forteresse, mais dont il n'est pas trop le maître. Là auprès est une belle abbaye de Bénédictins, dédiée à *Saint Jean*, & anciennement colonie de celle de Saint-Gal, & un couvent de Religieuses, nommé *Sainte-Marie-aux-Anges*. Le Haut-Toggembourg est montagneux, mais a d'excellens pâturages; on y nourrit des bestiaux, & on y fait du fromage comme dans les autres Cantons de la Suisse qui en sont voisins. Le Bas-Toggembourg est plus fertile en grains & en fruits; il n'y a point de villes, mais un assez grand nombre de gros villages & de communautés, qui envoient, comme ceux du Haut, leurs Députés à la Diete générale du Toggembourg, qui s'assemble tous les ans sous la protection des Cantons de Zurich, de Schwitz & de Glaris, mais

particuliérement du premier, & qui jouit des plus grands & des plus beaux privi-léges, & juge toutes les affaires du pays souverainement, en dépit de l'Abbé.

La ville de *Saint-Gal* touche, comme je l'ai dit, à l'abbaye, & est située, comme elle, sur une petite riviere nommée le *Steinack*, qui se jette dans le lac de Constance, à quelques lieües de là. Le territoire de la ville est peu étendu & fort sec; il ne produit que de l'herbe, & n'a ni terres labourables, ni vignes. Cependant les Bourgeois y ont bâti un assez grand nombre de maisons de campagne, qu'ils ont embellies à force de soins, d'art & de dépenses. Ils sont en état de se procurer ce plaisir, car la ville est très-riche, grande & peuplée. La plupart de ces maisons de campagne tiennent à des blanchisseries de toiles, qui font le grand commerce de Saint-Gal; mais le territoire de la ville n'y suffit pas, & les Bourgeois sont obligés d'étendre leurs blanchisseries jusque sur le territoire de l'abbaye, dont ils sont enveloppés. Il est probable que c'est à cette abbaye que la ville doit son existence. Au dixieme siecle, ce n'étoit encore qu'un bourg; mais, en 954, on le fit fermer

Ville de Saint-Gal.

de murailles & entourer de fossés: cet ouvrage fut fini en 980, & la ville n'a pas encore aujourd'hui de plus grandes fortifications; mais elle n'a d'ennemi que l'Abbé son voisin, &, avec de puissans alliés, elle ne le craint pas. On fait remonter jusqu'à l'Empereur Othon I, le droit qu'elle a de battre monnoie; du moins est-il certain qu'au treizieme siecle, l'Empereur Frédéric II, passant par la ville de Saint-Gal, la reçut sous la protection de l'Empire, & la déclara libre & Impériale, à condition qu'elle payeroit son contingent. Au quinzieme siecle, l'Empereur Sigismond augmenta bien ses priviléges; car, moyennant une somme, il la dispensa de payer son contingent, & quelques années après, lui accorda, au même prix, la haute & souveraine Justice dans la ville, sans appel aux Tribunaux de l'Empire, & l'érection d'une jurisdiction dont la constitution & les droits sont assez singuliers: on y porte les appels des Juges ordinaires de la ville, & même de ceux de l'Abbé, dans les pays de son ancien domaine. Les Juges en sont nommés moitié par l'Abbé, moitié par la Bourgeoisie, & le troisieme Bourgmestre y préside en qualité de Pré-

vôt Impérial. Cependant, par accommodement fait au seizieme siecle, cette jurisdiction n'étend plus ses droits sur l'enceinte de l'abbaye, ni sur les Officiers de l'Abbé, qui, de son côté, a renoncé à la plupart de ceux qu'il avoit sur la ville. Il s'est borné à la foi & hommage pour les biens que possedent le grand hôpital, qui a été fondé autrefois par les Abbés; mais d'ailleurs il ne se mêle point de l'administration de cette maison de charité. C'est en 1454 que la ville de Saint Gal a contracté alliance avec six Cantons, qui lui ont accordé le droit d'envoyer annuellement à la Diete générale des Députés qui ont séance immédiatement après ceux de l'Abbé.

La forme de son gouvernement est aristocratique. La Bourgeoisie est divisée en sept tribus, dont une de Nobles, & six qui portent le nom de différens Corps de métiers. La Bourgeoisie entiere s'assemble trois fois l'an; c'est elle qui choisit le grand Conseil, composé de quatre-vingt-dix personnes, dont vingt-quatre forment le petit Conseil, à la tête duquel sont trois Bourgmestres. L'administration de la Justice est, en premiere instance, entre les mains d'un

petit tribunal de cinq personnes, dont le premier s'appelle *Amman*; en seconde instance, à un tribunal plus nombreux, qui juge en dernier ressort les affaires criminelles pour la ville; mais quant aux affaires civiles de quelque importance, elles sont jugées par le tribunal dont j'ai parlé, & où le troisieme Bourgmestre figure comme Prévôt Impérial. L'état militaire consiste dans des compagnies formées par les Bourgeois de chaque quartier, sous le commandement du Major de la ville, qui prend cependant les ordres des Bourgmestres & des Conseils. Il y a de plus une Compagnie de canonniers, une de grenadiers, & une de cavalerie.

La ville a été assiégée plusieurs fois; la derniere qu'elle a été prise, est en 1490: elle a aussi souffert par des incendies; mais elle s'est bien rétablie depuis deux cents ans. Les maisons en sont généralement bien bâties, les édifices publics beaux, les rues grandes & larges, & on estime sa population à huit ou dix mille habitans. Elle a acheté dans la Turgovie une belle terre nommée *Burglen*, sous la souveraineté des Cantons, & la fait administrer par un Bailli;

mais le grand hôpital a des possessions extérieures encore plus étendues dans la Turgovie, le Rhintal, le Toggembourg & le Canton d'Appenzel. Cet hôpital, qui est un beau bâtiment, a son église particuliere; il y en a d'ailleurs dans la ville deux autres belles & grandes; l'une a été dédiée à Saint Laurent, l'autre à Saint Magnus ou Mangot : elles sont à présent converties en temples de la Religion Prétendue Réformée. L'hôtel de ville & l'arsenal sont dignes de la curiosité des étrangers; mais sur-tout l'ancien couvent de Sainte-Catherine, qui a été converti en collége, auquel est jointe une bonne bibliotheque, fondée par le Bourgmestre Joachim Vadianus, homme savant & d'un grand mérite, qui mourut en 1551.

Le commerce des toiles est le principal de Saint-Gal; il est si considérable, qu'il s'étend presque par toute l'Europe. Les Saint-Galois ont obtenu de grands priviléges, des exemptions de droits, &c. en Allemagne même, en France & en Espagne, quoique les Protestans soient bannis de ces deux derniers Royaumes. Il y a des familles Saint-Galoises qui vivent sous leur domination sans y être

aucunement inquiétées ; tels sont à Lyon les *Guntzbach*, les *Solikoffer* & les *Hogger*.

Les Grisons.

Le pays des Grisons est le troisieme & le plus considérable allié des Cantons Suisses. On le considere quelquefois comme une seule République, quelquefois aussi comme formant trois corps séparés, mais unis par une confédération, en vertu de laquelle ils se concertent pour leurs intérêts communs ; d'ailleurs chaque République est, dans son district, libre, indépendante & souveraine ; c'est effectivement la vraie maniere dont il faut considérer les Grisons. Commençons par dire tout ce qui regarde cette Nation en général, avant que de parler de chacune de ses Ligues en particulier.

On compte que le pays entier a dix-huit lieues géographiques de longueur de l'Orient à l'Occident, & seize de largeur du Nord au Midi. Le centre est couvert de hautes montagnes ; on ne connoît pas exactement les vallons profonds qui y sont renfermés ; mais la plaine, les vallées praticables, & les montagnes les moins hautes, fournissent des grains, des fruits, des légumes, &

de très-bons pâturages ; l'entretien du bétail à cornes, des brebis, des chevres & des cochons, produit aux Grisons leur principal revenu ; mais les chevaux n'y réussissent point : le gibier & le poisson pourroient offrir de grandes ressources ; mais la chasse & la pêche étant libres pour tout le monde, elles s'épuisent. Les Grisons tirent leur sel du Tirol. Le fleuve du Rhin, & les deux rivieres de l'Inn & de l'Adda, prennent leur source dans ce pays. On y compte trois villes & beaucoup de villages, si bien que le nombre des habitans passe deux cent cinquante mille. Quant au langage, il y a d'assez grandes différences ; la Langue allemande est usitée environ dans les deux tiers du pays : c'est celle de l'Etat. Les trois Ligues s'en servent dans tous leurs protocoles, lettres & actes publics ; mais il y a environ un tiers des paysans ou simples habitans qui parlent le patois ou jargon du pays, que l'on nomme *Roman*, & qui est un mélange d'allemand & de françois, dans lequel il y a plus ou moins de mots italiens, suivant la situation des lieux où il est en usage. Les deux Religions Catholique Romaine &

Prétendue Réformée, y jouissent d'une égale liberté, sous la protection des Loix de l'Etat ; mais on prétend qu'il s'y trouve deux tiers de Protestans contre un tiers de Catholiques. Tous ceux de cette Religion sont de l'évêché de Coire.

On sait que le pays des Grisons est l'ancienne *Rhétie* : on prétend que le nom qu'il porte aujourd'hui n'a d'autre origine, sinon qu'il y a trois ou quatre cents ans que les habitans de ce pays, Magistrats & particuliers, étoient vêtus de gros drap gris. Sous les Empereurs, les Romains se rendirent maîtres de la Rhétie ; mais au cinquieme siecle, les Ostrogoths y dominerent ; au sixieme, elle faisoit partie des Etats des Rois d'Austrasie, qui y envoyoient des Ducs pour le gouverner. On voit qu'en 890 un Seigneur de la Cour des Empereurs de la race de Charlemagne, prenoit le titre de Comte de Coire en Rhétie. On ne sait pas bien jusqu'où s'étendoient les limites de son comté ; mais il est probable qu'une partie des Grisons en dépendoit. L'Empereur Othon premier accorda, au dixieme siecle, de grandes terres dans ce comté à l'Evêque de Coire ;

& au douzieme ſiecle, en 1170, cet Evêque fut élevé à la dignité de Prince de l'Empire. Les Rhétiens reſterent fidélement attachés aux Empereurs, même dans leurs querelles avec les Papes : de là, les Seigneurs de ce pays obtinrent, entre autres, de l'Empereur Frédéric II, beaucoup de titres & de graces, & on vit une quantité de petits Comtes dans la Rhétie, tous indépendans des Ducs de Suabe, & de tous autres Princes, excepté de l'Empereur. Enfin, au 15e ſiecle, les Seigneurs, les villes & les Communautés des Griſons formerent trois petites Républiques ou trois Ligues, qui ſe réunirent, en 1471, par un pacte, dont les conditions furent de nouveau approuvées & les liens reſſerrés en 1524 & 1544, après que les Griſons eurent eu de grandes guerres avec la Maiſon d'Autriche, tant de la branche Allemande que de la branche Eſpagnole, qui avoient fait tout ce qu'elles avoient pu pour rompre leur union. Les Eſpagnols, entre autres, maîtres du Milanez, leur avoient enlevé la Valteline, Chiavenna & Bormio, dont les Ligues Griſes étoient en poſſeſſion depuis 1512. Mais la France, ſous le regne de

Louis XIII & le miniſtere du Cardinal de Richelieu, les ayant puiſſamment ſecourus, ils y furent réintégrés. Chaque Ligue ſe ſubdiviſe en communautés ou juriſdictions, & chaque juriſdiction a ſon Chef électif, que l'on appelle *Amman* ou *Landamman.*

Le Landamman a dans les villages de ſa dépendance des Juges inférieurs, que l'on nomme *Baillis* ou *Podeſtats.* Conformément à cette Hiérarchie, tout le gouvernement eſt démocratique. Les habitans de chaque village choiſiſſent leurs Juges; la communauté réunie choiſit ſon Landamman, & les Landammans & les Députés de chaque communauté choiſiſſent le Chef & le Conſeil de la Ligue. Ces Chefs s'appellent en général *grands Landammans* : mais il eſt d'uſage qu'ils ſe qualifient différemment dans chaque Ligue, car dans l'une on les nomme *Bourgmeſtres*, dans une autre *Préſidens*; après tout, leur pouvoir eſt le même. Pour les affaires particulieres & intérieures, chaque Ligue eſt indépendante; ſon Conſeil juge ſouverainement, & ſes arrêts & réſolutions ſont ſcellés du ſceau particulier de la Ligue. Mais pour les affaires

affaires publiques & générales, les Ligues ont un grand sceau, sur lequel on voit leurs trois écussons; & les lettres qu'ils adressent en commun aux Puissances étrangeres ou à leurs Ministres, portent cette souscription : *Les Chefs & Conseillers des trois Ligues.* Cependant c'est la Ligue de Coire ou de la Maison-Dieu qui tient le directoire ou chancellerie de la République entiere; c'est à cette Ligue que l'on adresse les dépêches, & c'est elle qui se charge de les faire passer aux autres.

Les affaires générales se traitent dans la Diete ou Congrès des trois Ligues, qui s'assemblent tous les ans au cœur de l'été, une année à Ilantz, dans la Ligue Grise, la suivante à Coire, dans la Ligue de la Maison-Dieu, & la troisieme année à Davoz, dans la Ligue des dix jurisdictions. La Diete dure ordinairement trois semaines; l'assemblée est composée des Chefs de chaque Ligue, de deux Députés principaux, & de deux Conseillers-Adjoints pour chaque communauté ou jurisdiction, ce qui forme en tout soixante suffrages : le Chef de la Ligue où la Diete s'assemble, y tient la premiere place. Quand les Députés n'ont pas d'instructions suffisantes de la part de leurs

commettans, pour donner un suffrage décisif sur une affaire, ils prennent copie des propositions pour en rendre compte à leurs Ligues ou Communautés; quand ils sont en état de donner un vœu formel, tout se passe à la pluralité des voix: on forme aussi de petits Congrès des Chefs des trois Ligues, qui y portent les suffrages des Dietes particulieres de chaque Ligue.

Il y avoit, dès le quinzieme siecle, des alliances particulieres des différentes Ligues avec les Cantons Suisses leurs voisins; mais les trois Ligues réunies n'en ont point eu avant le dix-septieme siecle. En 1600, elles firent une alliance perpétuelle avec la République de Valais; en 1602, elles en firent une semblable avec la ville de Berne, & plus de cent ans après, en 1707, avec le Canton de Zurich. Elles n'ont pas d'alliance avec les autres Cantons, & leurs Députés n'ont point de séance à la Diete générale des Suisses, & ils n'y sont reçus, lorsqu'ils y ont des affaires, que comme envoyés par une Puissance amie & voisine. D'ailleurs les Grisons ont des alliances particulieres avec le Pape, la France, le Milanez, & même la Maison d'Autri-

che. Leur derniere alliance avec la France est de 1521 ; mais elle a été renouvelée plusieurs fois, du moins sous chaque regne. Les trois Ligues conquirent, en 1512, la Valteline, le comté de Chivenna, & celui de Bornio ; le Duc de Milan leur abandonna ces trois Provinces, & elles sont devenues leurs sujettes. En 1630, on leur enleva la Valteline ; ce fut l'occasion d'une grande guerre ; mais ils la recouvrerent en 1637, & la possedent encore.

Les Grisons ont une milice réglée & armée dans le pays, & toujours prête à marcher ; on compte qu'elle peut monter à trente mille hommes. Ils ont d'ailleurs au service des Puissances étrangeres, des compagnies & même des régimens entiers comme les Suisses.

La Religion a causé de grands troubles dans le pays des Grisons, depuis 1521 & 1522, que la Prétendue Réformation commença à s'y introduire ; & les Protestans s'y étant trouvés en grand nombre, ont eu beaucoup de part aux dissentions qu'a éprouvées ce pays pendant tout le cours du seizieme & une partie du dix-septieme siecle ; mais à présent

les habitans des deux Religions vivent très paisiblement ensemble.

Passons au détail de tout ce pays. Je commence par la *haute Ligue* ou *Ligue Grise*; elle est couverte de hautes montagnes, que les Anciens connoissoient autrefois sous le nom de *Monts Adules*, *Montes Adulæ.* C'est au milieu de ces montagnes que le Rhin a ses sources, car on en distingue deux, dont l'une forme le Haut-Rhin, qui, après avoir coulé pendant plusieurs lieues le long d'un vallon que l'on appelle *Rhinwald*, & passé sous une montagne, se joint, à quelques lieues au dessus de Coire, au Bas-Rhin, qui sort d'une autre montagne nommée *le Crispalıberg*, & traverse les bourgs de Disentis & d'Ilantz. La Ligue Grise est partagée en huit hautes jurisdictions ou grandes communautés. Son Chef s'élit tous les ans dans la Diete particuliere de la Ligue, qui s'assemble à Ilantz. Il ne reste en place qu'un an, & rend compte de son administration à cette même Diete, après son retour de la Diete générale. C'est dans la premiere de ces huit jurisdictions qu'est la petite ville d'*Ilantz*, dans laquelle se tient tous

les trois ans la Diete générale ; la seconde eſt celle de *Diſentis*, gros bourg ſitué ſur le Bas-Rhin, où l'on trouve une célebre abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, dont l'Abbé prend le titre de Prince de l'Empire, mais eſt véritablement ſujet des Griſons, & n'a pas même de voix dans leur Diete : la troiſieme eſt celle de *Waltenſpurg* ; la quatrieme celle de *Flimz*, dans laquelle eſt compriſe la ſeigneurie de *Rezuns*, qui appartient de toute ancienneté à la Maiſon d'Autriche, qui en jouit encore, après l'avoir rachetée de la famille des Planta. L'Empereur en nomme l'Amman, mais qui n'a pas plus de droits ni d'autorité que ceux des ſeigneuries & des communautés ordinaires des Griſons. La cinquieme prend ſon nom de la montagne de *Hintzenberg*, la plus haute du pays. Dans cette juriſdiction eſt le gros bourg de *Tuſis*, dont on prétend que le nom vient des Toſcans qui s'y ſont autrefois établis. Ce bourg eſt aſſez riche & commerçant, parce que c'eſt un lieu de paſſage pour aller d'Allemagne en Italie. La ſixieme juriſdiction ſe nomme *le Rhinwald*, parce qu'elle renferme la ſource du Haut-Rhin, & c'eſt dans cette

vallée que se trouve le lieu de *Splugen*, où l'on s'arrête avant que de franchir le mont du Saint-Bernard, qui est la continuation du chemin d'Allemagne en Italie dont je viens de parler. Il y avoit autrefois dans le Rhinwald des mines d'argent abondantes & riches; mais elles sont à présent presque épuisées & abandonnées. Les deux dernieres jurisdictions portent le nom de *Lugnetz* & de *Missoxe*; ce dernier nom est celui d'une terre qui a appartenu à la Maison Trivulce, & qui a été érigée en principauté par l'Empereur Ferdinand II. Les Princes de Trivulce ayant vendu Missoxe aux Grisons, néanmoins continuent de prendre dans leurs titres celui de Princes de *Missocco*; mais ils n'ont plus aucun droit ni autorité dans ce lieu.

La seconde Ligue s'appelle *la Cadée* ou *Maison-Dieu*, parce qu'elle dépendoit autrefois de l'évêché de Coire. La plus haute montagne de cette Ligue s'appelle *Julierberg*, en latin *mons Julius*, & l'on croit que ce nom vient de Jules César, qui s'ouvrit un passage de ce côté-là, d'où les montagnes des environs ont été nommées *Alpes Juliennes*; d'autres prétendent au contraire que l'armée

Romaine ne put jamais paſſer ces montagnes. Ce qui vient à l'appui de ce dernier ſentiment, ce ſont de groſſes colonnes de pierre, ſans piédeſtal ni chapiteau, plantées en terre ſur le Julierberg : on lit ſur l'une, *Huc uſquè non ultrà. Juſqu'ici mais pas plus loin*; & ſur l'autre, *Omitto Rhetos indomitos. Je laiſſe les Rhétiens (ou Griſons) indomptables.* Une ſeconde montagne de la Cadée s'appelle *Pirenberg*, *mons Pyreneus*, *mont Pyrénée*, ce qui prouve que Pyrénée étoit un mot général pour toutes les montagnes élevées.

Le Chef de la *Ligue Cadée* porte le titre de Préſident. La Diete de la Ligue s'aſſemble à la fin d'Août, toujours à *Coire*. Quand la Diete générale s'y tient, ce qui arrive tous les trois ans, les deux aſſemblées ſe font enſemble à l'hôtel de ville, où ſe tient auſſi la petite Diete particuliere de la haute juriſdiction & communauté de la ville de Coire, la premiere de la Ligue, qui en a dix autres, en tout onze. L'autorité dans la ville de Coire réſide dans la Bourgeoiſie entiere, qui eſt ſéparée en cinq Tribus: chaque Bourgeois qui a atteint l'âge de ſeize ans, eſt inſcrit dans l'une des cinq Tribus, & y donne ſa voix. La pluralité

de ces voix forme le vœu de la Tribu; & de la pluralité de ces vœux résulte celui de la haute jurisdiction entiere. Le grand Conseil de la ville de Coire se tire des cinq Tribus, & compose un corps de soixante-dix personnes, dont vingt forment le petit Conseil. Ces deux Conseils ont toujours à leur tête le Bourgmestre de la ville, qui change tous les deux ans; il a pour Adjoint ou Contrôleur de ses actions, un Tribun ou Chef d'une des cinq Tribus de la Bourgeoisie.

L'origine & l'histoire de la ville de Coire sont fort obscures; & l'on ne sait précisément quand & de quel Empereur elle a obtenu ses premiers priviléges: mais on est assuré que l'Empereur Charles IV la soumit à son Evêque, auquel on attribua les honneurs & la jurisdiction de Prévôt ou Bailli Impérial dans le pays des Grisons. Environ cent ans après, l'Empereur Frédéric III permit à la ville de Coire de racheter sa liberté; elle en a joui depuis, & s'est unie à la Ligue de la Maison-Dieu.

La ville de *Coire* est située sur la riviere de *Plessur*, assez proche du Rhin, au milieu d'une plaine fort agréable & assez fertile, voisine des montagnes,

mais à une telle diſtance, qu'elles ne ſont qu'un bon effet à la vue; elle n'eſt entourée que de ſimples murailles, & n'a point proprement de citadelle, quoiqu'elle en ait eu trois autrefois; mais elles ſont ruinées, & il n'en reſte plus qu'une groſſe & vieille tour, qui fait partie du palais épiſcopal. La ville eſt, pour ainſi dire, ſéparée en deux parties, dont l'une eſt la ville, proprement dite, où ſe trouvent l'hôtel de ville, l'arſenal, des magaſins à blé, & deux beaux hôtels, l'un bâti par *Pierre de Salis*, d'une des plus anciennes & illuſtres familles du pays des Griſons; l'autre par un riche Bourgeois, nommé *Othon Sforce.* Tous les habitans de cette ville ſont Proteſtans. La paroiſſe a été convertie en temple Calviniſte, & les deux couvens de Bénédictins & de Prémontrés ſont devenus l'un un collége, & l'autre un hôpital. L'autre partie de Coire s'appelle vulgairement *la Cour;* c'eſt celle où réſide l'Evêque & ſon Chapitre, & où ſe trouve la cathédrale. Cette partie eſt reſtée totalement Catholique.

On regarde comme le Fondateur de l'évêché de Coire, *Saint Luce*, qui étoit, dit-on, Roi d'Angleterre: à la fin du

ſecond ſiecle de l'Egliſe, il ſe convertit à la Religion Chrétienne, fut chaſſé par ſes ſujets, obligé de ſe réfugier dans la Rhétie, & enfin martyriſé auprès de Coire vers l'an 200 : on célebre ſa fête le 3 Décembre. Il paroît que ſi ſes prédications n'eurent pas grand effet, les miracles qui s'opérerent à ſon tombeau réuſſirent à convertir les Griſons; mais ce ne fut que dans les ſiecles ſuivans, le quatrieme & le cinquieme. On reconnoît encore trois Saints parmi les Evêques de Coire, *Saint Valentin*, *Saint Gaudence*, & *Saint Aſimon.* Au huitieme ſiecle, on trouve *S. Valentien*; celui-ci fonda l'abbaye de Saint-Luce, qui, au douzieme ſiecle, fut donnée aux Prémontrés, & eſt à préſent détruite, & unie au collége & à l'hôpital de la ville de Coire. Paſcal, Comte de Bregentz, veuf d'une Comteſſe de Rhétie, devint Evêque de Coire en 754, & mourut en 760. Son fils lui ſuccéda dans cet évêché, & après lui, deux autres Seigneurs de la même Maiſon, dont la conſidération rendit l'évêché de Coire riche & puiſſant. Pluſieurs de ces Evêques furent Chanceliers des Empereurs; d'autres étoient de Maiſons ſouveraines, juſqu'à ce qu'enfin les guer-

res entre les Empereurs & les Papes occasionnerent des troubles dans cet évêché comme dans tous les autres de l'Allemagne. Cependant on trouve encore deux Saints dans la liste des Prélats de Coire, *Saint Ursicin* en 772, & *Saint Algot*, grand réformateur d'abbayes, en 1160.

A la fin du treizieme siecle, l'Evêque *Frédéric*, de la Maison de Montfort, déclara la guerre à *Rodolphe* Comte de Hapsbourg, qui le fit prisonnier & l'enferma dans le château de Verdemberg. Ce Prélat, en voulant s'enfuir, se cassa le cou, l'an 1285. Dans le siecle suivant, *Rodolphe*, Comte de Montfort, fut élu Evêque de Coire; mais ayant pris le parti de l'Empereur Louis de Baviere, contre le Pape Jean XXII, celui-ci l'excommunia. Le Prélat mourut, & son Clergé même refusa de l'enterrer en terre sainte; ce ne fut que vingt ans après sa mort qu'on eut pitié de son cadavre, & qu'on lui accorda cet honneur.

Au quatorzieme siecle, *Pierre Geliton*, Chancelier de l'Empereur Charles IV, étant devenu Evêque de Coire, fit confirmer tous les priviléges de son évêché par cet Empereur, qui lui assura la qua-

lité de Prince de l'Empire ; il mourut en 1387. En 1404, l'Evêque *Hartman de Verdemberg* obtint des Ducs de Milan la belle vallée de la Valteline, ce qui le rendit très-riche & très-puissant ; mais par la suite les Ligues Grises se sont emparées de ce domaine, & ont réduit les Evêques de Coire au très-petit pied. A peine leur ont-elles laissé dans le pays des Grisons quelques petites seigneuries, qu'ils ne possedent que sous la souveraineté des Ligues, & elles l'ont obligé à prêter serment de ne rien aliéner de ses domaines, de ne les posséder que sous leur dépendance, & de ne résigner ni ne permuter son évêché sans leur consentement. Elles ont long-temps influé sur l'élection des Evêques, & gêné les Chanoines dans leurs droits à cet égard. A la fin, ceux-ci sont venus à bout d'avoir seuls part à l'élection, sous l'inspection d'un Comissaire de l'Empereur, comme les autres Chapitres d'Allemagne ; mais ils n'élisent jamais qu'un d'entre eux, né dans le pays, & c'est ainsi qu'on a vu ce siége rempli par des *Planta*, des *Salis*, &c. Depuis l'an 1777, il l'est par un Baron *de Buchenstein*. Les Chanoines capitulaires sont au nombre de vingt-quatre, qui

ont à leur tête ſix Dignitaires, qui doivent être ou Gradués ou Nobles.

L'Evêque réſide dans un palais qui tient à ſa cathédrale, & eſt ſéparé de la ville de Coire par un mur, comme l'abbaye de Saint-Gal l'eſt de la ville de ce nom. Il a autour de lui ſes Grands-Officiers, & une aſſez belle repréſentation, quoiqu'il ne ſoit pas riche, car ſon revenu ne ſe monte, dit-on, qu'à douze ou quinze mille livres argent de France, & celui de ſes Chanoines à cent louis. Il a cependant voix & ſéance à la Diete générale de l'Empire & à celle du Cercle de Suabe. Les armes de l'évêché & de la ville de Coire ſont également un bouquetin de ſable, ou noir, ſur un champ d'argent. La Maiſon de Planta poſſede la dignité de Maréchal héréditaire de l'évêché. La plus belle ſeigneurie dont l'Evêque ſoit à préſent le maître dans la Ligue de la Maiſon-Dieu, eſt le château de *Furſtenau*; toutes les autres communautés prétendant avoir acheté leur liberté de l'Evêque, bon gré, mal gré, au prix qu'elles ont voulu.

Une des juriſdictions de cette ville s'appelle *des quatre villages*, & renferme

entre autres ceux de *Zizers* & de *Marchlins*, qui ont donné leur nom à des branches de la Maison de *Salis*. Le village d'*Ortenstein* appartient à la famille de Travers; mais les deux principales jurisdictions de cette Ligue sont la *Haute* & la *Basse-Engadine*, dans lesquelles on parle un jargon tout particulier, qui est une espece de roman, mêlé d'allemand & d'italien. Il y a dans la Haute-Engadine, dans le lieu nommé *Saint-Maurice*, une source d'eaux médicinales, auxquelles on attribue de grandes vertus: on prétend que le Duc Victor-Amédée, pere du Duc de Savoie aujourd'hui régnant, les ayant prises en 1697, se trouva parfaitement guéri. La famille de *Planta*, illustre dans le pays des Grisons, est originaire de la Basse-Engadine; ces Messieurs en étoient autrefois Seigneurs.

La Ligue dite *des dix Jurisdictions* (quoiqu'elle n'en ait que sept grandes), est la troisieme & derniere; elle est entre les deux autres & le Tirol. Le principal lieu est le bourg de *Davas*, où la Diete générale s'assemble tous les trois ans. Il y a dans ce quartier deux grands lacs très-poissonneux, & des mines d'argent, de cuivre & de plomb, mais

qu'on n'exploite pas. Dans les autres jurisdictions de la même Ligue, se trouvent les lieux de *Sevis*, de *Belfort* & de *Mayenfeld*, qui donnent leurs noms à différentes branches de la Maison de Salis. *Mayenfeld* est un lieu considérable.

J'ai déjà nommé les trois pays sujets des Grisons & voisins de l'Italie. La *Valteline* est le plus considérable des trois. J'ai déjà dit comment l'Evêque de Coire & ensuite les Grisons s'en étoient mis en possession. La riviere d'*Adda* la traverse dans toute sa longueur, jusqu'au lac de Côme, dans lequel elle se jette. Tout ce qui est plaine & vallée dans cette province, est très-fertile & dans un climat très-chaud. Il ne fait froid que sur les montagnes qui la bordent, encore sont-elles couvertes de pâturages & de beaux châtaigniers jusqu'à une certaine hauteur; sur les côteaux les mieux exposés, on a planté des vignes qui produisent de très-bons vins. On y éleve des mouches à miel & des vers à soie. L'Adda & les petites rivieres ou ruisseaux qui s'y jettent, produisent en abondance d'excellent poisson. Il n'y a point de villes dans la Valteline, mais de bons bourgs &

grand nombre de villages. La Langue usitée dans le pays est un patois italien, semblable au bergamasque. Depuis cent cinquante ans, il n'y a plus de Protestans dans la Valteline ; tous les habitans sont Catholiques, & dépendent, pour le spirituel, de l'Evêque de Coire.

La Diete générale des trois Ligues envoie dans la Valteline un Commandant, qui s'appelle *Capitaine de la province* ; il a sous lui un Lieutenant, que l'on nomme *Vicaire* : ils résident l'un & l'autre à *Sondrisio*. Il y a dans chaque district de petits Commandans & Juges, que l'on nomme *Podestats* ; ils sont naturels du pays, & élus par leurs Communautés mêmes. Ce n'est que dans de certains cas que l'on appelle de leurs jugemens au Capitaine, &, dans d'autres encore plus rares, de celui-ci à l'Assemblée des trois Ligues. D'ailleurs les Valtelinois ont de grands privileges. Le pays entier se divise en trois parties, la haute, la basse, & celle du milieu. Le principal lieu de la haute s'appelle *Tirano* ; c'est un gros bourg sur l'Adda, qui fait quelque commerce ; il y avoit autrefois un château. Sur le bord opposé de la riviere,

est

eſt une belle égliſe, revêtue de marbre blanc ; c'eſt un pélerinage très-fréquenté.

Entre Tirano & Sondriſio eſt le bourg de *Teglio*, dont on prétend que la Valteline a tiré ſon nom. *Sondriſio* eſt la capitale de la partie du milieu ; c'eſt le centre & le canton le plus fertile de la province.

Morbegno eſt le chef-lieu de la Baſſe-Valteline. La principale égliſe eſt collégiale, & il y a deux couvens de l'un & de l'autre ſexe. Les lieux que je viens de nommer, & beaucoup d'autres, avoient autrefois des citadelles ou châteaux, qui ont tous été raſés dans le temps des troubles de la Valteline, c'eſt-à-dire, il y a près de cent cinquante ans. La Maiſon d'Autriche au contraire a conſervé une citadelle, nommée *le Fort de Fuentes*, à l'embouchure de l'Adda, dans le lac de Côme.

Le ſecond pays ſujet aux Griſons eſt le comté de *Bormio*, ſitué entre la Valteline, le Tirol, & la Ligue de la Maiſon-Dieu : l'air y eſt qur & ſain, & bien plus froid que dans la Valteline ; on n'y recueille ni vin ni fruit, mais du

grain, & il y a de bons pâturages: on tire aussi de ce comté d'excellent miel. On y éleve beaucoup de bétail, & les mines de fer portent un grand profit au pays. C'est là que l'Adda prend sa source, & d'où cette riviere passe dans la Valteline. Cette petite province contient en tout quatorze mille habitans, tous Catholiques; elle appartient aux Grisons depuis le même temps que la Valteline. Les trois Ligues y envoyent tous les deux ans un Podestat général, qui juge les appels des causes décidées en premiere instance par les Chefs des cinq Communautés. Ces Chefs sont du pays même, élus par leurs compatriotes dans une assemblée générale qui se tient tous les ans au premier de Mai. Tout le comté n'a de remarquable que le gros bourg de *Bormio*, dont l'église est collégiale, & qui a un collége, ci-devant gouverné par les Jésuites. A deux milles d'Italie, au dessus de Bormio, sont des bains naturellement chauds, que l'on prétend être salutaires pour guérir beaucoup de maladies; aussi sont-ils fréquentés autant que leur situation dans un pays horrible peut le permettre.

Le troisieme & dernier pays sujet des

Grisons, est le comté de *Chiavenne* ; il est situé à l'extrémité de la Valteline, couvert de montagnes hautes & rudes, coupées par des vallées profondes, qui cependant sont assez fertiles & très-peuplées. La terre y est propre à faire de la vaisselle, dont les habitans font un grand commerce. D'ailleurs ce qui enrichit cette vallée, c'est que c'est un grand passage d'Allemagne & de Suisse en Italie, Chiavenne étant le point de réunion des deux routes, dont l'une venant de la Suisse & l'autre de l'Allemagne, aboutissent au lac de Côme.

L'histoire de ce pays est la même que celle de la Valteline & du comté de Bormio. La Religion Catholique est dominante dans ces trois petites provinces, & les trois Ligues y envoyent tous les deux ans un Commissaire & un Podestat, qui jugent, par appel, des causes qui l'ont été en premiere instance par les petits Juges ou Ammans. Le plus gros lieu de tout le comté est *Chiavenne*, qui n'est qu'un bourg, défendu autrefois par des tours & des murailles à présent ruinées; il est bien bâti, & a plusieurs églises & couvens. C'est à Chia-

venne que ſe joignent deux rivieres ; la *Lira*, qui vient du mont Splugen, ſur lequel on paſſe pour pénétrer du pays des Griſons dans le Canton d'Uri en Suiſſe, & la Mera, qui coule d'une montagne où la riviere d'Inn a auſſi la ſienne. Sur cette riviere ou torrent de la Mera, on voit les reſtes & les ruines de la ville de *Pleurs*, qui, le 4 Septembre 1718, s'abîma preſque toute entiere, & fut en partie écraſée par la chute d'une montagne voiſine. Il périt dans ce déſaſtre deux à trois mille perſonnes, les habitans, au moment de cet accident, étant tous renfermés dans leurs maiſons, à trois ou quatre près. De ſept égliſes qu'il y avoit dans Pleurs, quatre ont été abîmées, & c'étoient les plus conſidérables. Un village voiſin éprouva en même temps le même malheur.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot de la baronnie d'*Haldenſtein*, qui eſt auprès de Coire, & a de très-beaux priviléges ; de ſorte que les Ligues Griſes n'en ſont, pour ainſi dire, que les protecteurs ; elle appartient à la Maiſon de Salis, qui la partageoit ci-devant avec la Maiſon d'Hartmannis, & qui la poſſede à préſent toute entiere.

Le pays de *Valais* tient le quatrieme rang parmi les Alliés des Suisses, en ne comptant les Ligues Grises que pour un. Ce pays a au nord le Canton de Berne & le lac de Geneve, à l'occident la Savoie, au midi le Piémont & le Milanez, à l'orient le Canton d'Uri. Il est composé de deux chaînes de montagnes & d'une longue vallée qui s'étend au milieu d'elles. Le Rhône court à travers cette vallée, depuis sa source jusqu'à son entrée dans le lac de Geneve. Les montagnes les plus remarquables du Valais sont *le grand Saint-Bernard*, connu du temps même des Romains pour la montagne la plus haute des Alpes Pennines; c'est pourtant un passage fréquenté dans toutes les saisons, & rendu praticable, moyennant les grands travaux qui y ont été faits, & les grandes précautions que l'on prend pour la sûreté des voyageurs & des marchandises qui prennent cette route pour entrer en Italie. Il y a dans le Valais nombre d'autres montagnes, qui, quoique moins terribles que le Saint-Bernard, n'étant pas si bien accommodées, ne fournissent de passage que pendant l'été, & sont impraticables pendant l'hiver. Tels sont le mont *Gemmi*, sur les frontieres Le Valais.

du Canton de Berne; le mont *Grimsel*, qui confine au Canton d'Underwald; celui de *la Fourche*, qui fait partie du mont Saint-Gotard, & qui en est la partie la plus élevée; c'est là que le Rhône prend sa source; il touche au Canton d'Uri. Si ces montagnes sont horribles, en revanche la vallée du Valais est agréable & fertile. Depuis le mois de Mai jusqu'au mois d'Octobre, on y fait les plus abondantes récoltes de grains de toute espece, & de fruits. On retire de la vendange, dans certains Cantons, de très-bon vin rouge & du muscat. On y nourrit du bétail; le gibier & le poisson y sont en abondance. On prétend qu'il y a des mines d'argent, de cuivre & de plomb; mais on ne se donne pas la peine de les exploiter. Il n'y a dans tout le Valais qu'une seule ville, c'est celle de *Sion*: elle est épiscopale; mais le diocese n'en est pas fort étendu, & se borne presque au Valais même.

Les peuples du Valais s'appeloient, du temps des Romains, *Lepontii* ou *Seduni*. Après avoir été soumis aux Romains, ils furent assujettis par les Bourguignons au sixieme siecle. A l'extinction du premier royaume de Bourgogne, ils passerent

ſous la domination des Francs. Par la ſuite ils dépendirent du ſecond royaume de Bourgogne ; & celui-ci étant encore détruit, le Valais fit, ſous Conrad II, partie de l'Empire Germanique. En 1035, le Bas-Valais fut cédé par le même Empereur, à Humbert, Comte de Savoie ; mais le Haut reſta libre, ou du moins ne voulut avoir d'autre Seigneur que l'Evêque de Sion, dont le meilleur titre auprès d'eux étoit ſon caractere ſacré, les Valaiſans ayant toujours été & étant encore zélés Catholiques. Les Ducs de Zéringen, ayant obtenu le titre d'Avoués des Evêques de Sion, voulurent, ſous ce prétexte, tyranniſer le Valais ; mais ils furent repouſſés. Deux familles illuſtres, les Barons de *Thurn* & de *Raren*, ayant tenté d'abuſer de leur pouvoir, furent chaſſées du pays, dépouillées de leurs biens, & leurs châteaux raſés. Enfin les Hauts-Valaiſans réſiſterent à l'Evêque de Sion, & en 1475 ils battirent une armée de 18000 hommes, que le Duc de Savoie avoit envoyée contre eux. Ce fut alors qu'ils s'allierent avec les Cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure, qui les ſecoururent puiſſamment, & les mirent non ſeulement en

O iv

état de conſerver la liberté au Haut-Valais, mais encore de conquérir le Bas, qui depuis ce temps eſt ſoumis au Haut. Par la ſuite, les Valaiſans ont étendu leur alliance aux ſept Cantons Catholiques, ſans préjudice de celle qu'ils ont avec Berne, mais à l'excluſion de tous les autres Cantons Proteſtans.

Le Haut-Valais ſe diviſe communément en ſept diſtricts ou juriſdictions, qui ont chacun leurs Chefs, qu'ils éliſent & qui les gouvernent, de maniere qu'ils ſont indépendans les uns des autres, excepté dans certains cas, où l'on appelle à l'Aſſemblée générale du pays, qui ſe tient tous les ans, au mois de Mai, à Sion, & où aſſiſtent les Députés des ſept diſtricts. Ces Aſſemblées ſont préſidées par l'Evêque de Sion, qui a ſous lui un Grand-Bailli ou Capitaine-Général du pays, élu par l'Aſſemblée générale. Cette Aſſemblée décide des cauſes & des affaires les plus importantes, & c'eſt elle qui choiſit les Baillis ou Châtelains qui gouvernent le Bas-Valais, au nom & ſous l'autorité du Haut.

Les ſept juriſdictions du Haut-Valais ſont, 1°. celle de *Gonches*, qui com-

mence à la montagne de la Fourche, & s'étend, en suivant le Rhône, depuis sa source jusqu'au bourg de *Brieg*, chef-lieu de la seconde jurisdiction. Ce bourg étoit grand & bien peuplé ; mais il y a trente ans (en 1755), qu'un tremblement de terre en a ruiné une partie. Cette contrée est sujette à ces accidens, aussi bien qu'aux inondations du Rhône. C'est dans ce pays qu'est le passage que l'on nomme *de Saint-Pelen* ou *Saint-Pelon*, qui n'est praticable que pour les gens de pied, & cependant très-fréquenté. La jurisdiction suivante est celle de *Wisp*, qui a eu autrefois ses Comtes, & ceux-ci un beau château, dont on ne voit plus que les ruines. La quatrieme est celle de *Raren*, dont les Barons étoient si puissans qu'ayant excité la jalousie des autres habitans du Haut-Valais, ils en furent chassés. La cinquieme, celle de *Lœuch*, est fameuse par ses bains, renommés par toute la Suisse, & où on se rend en foule dans certaine saison. L'abord en étoit très-difficile ; mais le Canton de Berne & le pays de Valais se sont empressés, de concert, à rendre praticables les chemins qui y conduisent : il faut prendre garde de s'y engager

trop tôt & avant la fonte des neiges; car il arrive souvent que les lavanches ou torrens de neige qui tombent tout-à-coup des montagnes, écrasent une partie des maisons du village. Les bains de Lœuch operent d'une façon assez singuliere. Ils procurent des ébullitions & une espece de gâle, dont on se ressent quelquefois assez long-temps, & que l'on prétend être très-avantageuse en ce qu'elle purifie le sang. Les Dames Valaisanes & Suisses s'y exposent sans répugnance, & sont même très-fâchées quand les eaux n'operent pas sur elles leur effet ordinaire.

La sixieme jurisdiction est celle de *Siders*, dont le territoire est renommé pour produire de très-bon vin muscat. Enfin la ville épiscopale de *Sion* forme la septieme & derniere jurisdiction, qui est, sans contredit, la plus considérable. L'histoire de cet évêché tient beaucoup à celle du Valais en général. On fait remonter son ancienneté jusqu'au quatrieme siecle, & l'on prétend que *Théodore*, qui mourut en 381, fut le premier Evêque d'*Octodurum*. Or, si cet Octodurum étoit véritablement situé dans le Valais, Théodore est donc

le premier Evêque de ce pays; mais il eſt certain qu'il ne réſidoit point à Sion, non plus que ſon ſucceſſeur *Saint Florent*, qui fut martyriſé l'an 411. On conſerve la liſte des ſucceſſeurs de ces deux Saints, qui furent au nombre de dix depuis le commencement du cinquieme ſiecle juſqu'au commencement du huitieme. Il paroît que l'an 716 *Saint Amat* étoit en même temps Evêque du Valais & Abbé du fameux monaſtere de *Saint-Maurice* ou d'*Agaune*; ſon ſucceſſeur *Vilcaire* réunit auſſi ces deux dignités, & ne trouva de reſſources que dans la ſeconde, les Barbares ayant tout-à-fait ruiné ſa ville épiſcopale d'Octodurum, que l'on croit être celle de Martigni en Valais. Trois ou quatre de ſes ſucceſſeurs n'eurent d'autre aſile que l'abbaye d'Agaune. L'un d'eux fut *Saint Alté*. Enfin *Saint Théodule*, qui vivoit ſous l'Empire de Charlemagne, fut établi dans la ville de Sion (1), & cet Empereur le

(1) On ignore le temps précis de la fondation de Sion; mais on ſait qu'elle étoit connue des Romains ſous le nom de *Sédunum*, puiſqu'on y trouve des inſcriptions & des reſtes de monumens élevés à la gloire de l'Empereur Auguſte.

déclara Prince & Souverain du Valais. Il mourut l'an 806, & eut encore pour successeurs deux Saints, *Saint Guarin* & *Saint Elie*; après quoi cet évêché étant devenu riche, les grands Seigneurs ne dédaignerent pas de le remplir; & on vit sur ce siége, à la fin du dixieme siecle, *Everard*, fils de Raoul, Duc de Bourgogne.

A la fin du onzieme, *Guerin*, Religieux de Clairvaux, Disciple de Saint Bernard, fut, pendant cinquante ans, Evêque de Sion, & a été canonisé. Durant les douzieme, treizieme & quatorzieme siecles, les Evêques de Sion furent en paisible possession de la dignité de Préfet & Comte de Valais, & il paroît qu'ils en gouvernoient paisiblement les habitans, du moins ceux du Haut, car ceux du Bas étoient soumis aux Comtes & Ducs de Savoie; mais au quinzieme, le pays fut plus agité: les Hauts-Valaisans firent la guerre aux Ducs de Savoie, pour recouvrer le Bas-Valais: les Evêques se joignirent à eux; mais les succès des Valaisans les rendirent plus inquiets vis-à-vis de leurs Prélats mêmes.

En 1500, un fameux Evêque monta

ſur le ſiége de Sion : ce fut *Matthieu Schinner*, qui fut Cardinal, & ſervit la haine du Pape Jules II contre les François. Il avoit tout crédit, non ſeulement dans le Valais, mais auprès des Cantons Suiſſes. Il obtint que ſon évêché fût rétabli dans la matricule de l'Empire, & il prit rang parmi les Princes, ce qui n'a plus lieu. On décida que l'élection de ſes ſucceſſeurs ſe feroit par les Chanoines de la cathédrale, conformément au Concordat Germanique, & cet uſage ſubſiſte ; mais les ſept communautés du Valais y concourent, & aſſiſtent à l'aſſemblée d'élection par Députés. Le Pape déclara enfin l'évêché de Sion exempt de toute ſujétion à la métropolitaine de Tarantaiſe ; & c'eſt dans cet état que ſont les choſes. Le Cardinal Schinner mourut en 1522 ; mais les Valaiſans, fatigués du deſpotiſme qu'il avoit exercé ſur eux, refuſerent de recevoir tout autre Cardinal pour leur Evêque ; & les Prélats ſes ſucceſſeurs commencerent à avoir de grandes diſputes avec leurs diocéſains, ou, ſi l'on veut, leurs ſujets, qui cependant ſont reſtés bons Catholiques. Inſenſiblement les choſes ſe ſont conciliées, de maniere que l'Evêque &

la République de Valais sont parfaitement d'accord : on choisit le Prélat parmi les Chanoines, & ceux-ci sont toujours de familles du pays. Tous les Etats prêtent sans difficulté serment de fidélité entre les mains du Prélat nouvellement élu ; il préside au Conseil général & à toutes les assemblées ; mais il n'en a pas pour cela plus d'autorité : il n'a que sa voix, & élit, conjointement avec les Députés des sept communautés, un Grand-Bailli, qui est son Lieutenant nécessaire, juge en son nom, & n'exerce son office que pendant deux ans. La monnoie est frappée en son nom, aussi bien qu'en celui de la République, qui, au reste, en a toute l'administration. Il fait grace aux criminels ; cependant aucun n'est condamné en son nom, ni par lui seul : il porte le titre de Prince de l'Empire ; mais n'a aucune séance aux Diètes. Dans certaines cérémonies, il fait porter l'épée nue devant lui, & a pour cet effet un Grand-Sénéchal, dont la dignité est héréditaire, & dans la famille des Barons de *Motley*. D'ailleurs, toute l'autorité spirituelle dans le Valais réside dans sa personne ; il nomme à tous les bénéfices, excepté aux dignités du Chapitre & aux pré-

bendes, qui ſont électives. Le Chapitre eſt composé de vingt-quatre Chanoines, dont douze capitulaires & douze domicellaires : les dignités ſont au nombre de quatre. Il n'y a que ſoixante-dix paroiſſes dépendantes de ce dioceſe, mais quelques collégiales & abbayes. On trouve par haſard un petit nombre de Calviniſtes ſur les frontieres du Canton de Berne. L'Evêque réſide dans un des trois châteaux qui dominent la ville de Sion; c'eſt celui où s'aſſemblent les Etats du pays : on le nomme *la Majorie*; il tient à la cathédrale, & les logemens des Chanoines ſont tout autour. Le ſecond château du pays s'appelle *la Vallerie*, dans lequel il y a un Chapitre collégial de ſept Chanoines & d'un Doyen, qui a rang parmi les Dignitaires du grand Chapitre. Le troiſieme château s'appelle *le Tourbillon* ou *la Tourbelle*; c'eſt le plus élevé des trois; mais il ne contient rien de remarquable; il y a d'ailleurs dans la ville ſix égliſes attachées à des couvens. Le Magiſtrat particulier de Sion a à ſa tête un Bourgmeſtre. La plus grande partie du diſtrict ou juriſdiction de Sion eſt du domaine de l'Evêque.

Le *Bas-Valais*, ſujet du grand, eſt

divisé en sept jurisdictions ou bailliages. Le premier est celui de *Contey*, dont le chef-lieu étoit autrefois une petite ville, & n'est plus aujourd'hui qu'un village. Ce district s'étend jusqu'au pied & même sur une partie du mont *Saint-Bernard*, qui sépare le Valais du duché d'Aoste (au Roi de Sardaigne). Les Valaisans prennent les plus grands soins pour rendre praticables les passages de cette terrible montagne, parce qu'il leur est vraiment essentiel d'entretenir ce chemin, qui est le seul dont ils puissent se servir toute l'année pour pénétrer en Italie. Ils ont établi un hospice à l'extrémité de leur pays, au milieu du mont Saint-Bernard, qui est de la plus grande utilité aux voyageurs; il est habité par des Chanoines réguliers, qui sont respectés & estimés par toute la Suisse, à cause des services qu'ils rendent, & des charités qu'ils font aux passans, de quelque Religion qu'ils soient : cet hospice est grand & vaste. Le mont Saint-Bernard s'appelle autrement le mont *Joux*, & doit ce nom à un temple dédié à Jupiter, qui étoit au dessus des Alpes Pennines. Un certain *Bernard*, pieux personnage, & plus ancien que l'Abbé de Clairvaux,

Clairvaux, détruisit ce temple, bâtit à sa place une église, & a donné son nom à la montagne.

C'est dans ce même district de Contey qu'est la fameuse abbaye de *Saint-Maurice* en Valais, fondée au commencement du sixieme siecle, par Sigismond, Roi de Bourgogne, en l'honneur des martyrs de la Légion Thébaine, Saint Maurice & ses Compagnons, qui avoient été massacrés & enterrés, sous l'Empire de Dioclétien, dans ce lieu, que l'on nommoit alors *Agaune*. Cette abbaye fut magnifiquement dotée, & possede encore une partie de ses biens en Suisse & en Savoie. Ayant été depuis presque détruite, Amédée, Comte de Savoie, la rétablit en 1136, & il en est regardé comme le second Fondateur. En 1692, l'église & les bâtimens essuyerent un grand incendie, qui les ruina presque entiérement; mais, dans ce siecle-ci, ils ont été rétablis magnifiquement. On a placé dans l'église & le monastere quelques colonnes de marbre, inscriptions & autres monumens, qui prouvent l'antiquité d'Agaune, jadis habitée par des peuples nommés *Nantuates* : on conserve encore avec respect dans cette

églife l'épée de Saint Maurice : on y possédoit autrefois sa lance ; mais Rodolphe, dernier Roi de la Bourgogne Transjurane, la céda à l'Empereur Henri premier : elle est conservée comme un des ornemens de l'Empire à Aix-la-Chapelle, & on croit même que c'est celle avec laquelle fut percé le côté de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le bourg de Saint-Maurice est situé sur le bord occidental du Rhône, & le château, dans lequel réside le Bailli, que les Hauts-Valaisans y envoient tous les deux ans, est du même côté ; il domine sur un beau pont de pierre jeté sur ce fleuve, & fermé par des tours & des portes à ses deux extrémités : l'une appartient au Valais, l'autre dépend du bailliage d'Aigle, dans le Canton de Berne.

Il ne faut pas confondre Agaune avec *Epaune*, qui n'est plus qu'un petit village à quelque distance de l'abbaye Saint-Maurice. C'étoit autrefois une ville, où Sigismond, Roi de Bourgogne, fit assembler plusieurs Conciles à la fin du cinquieme siecle, ou au commencement du sixieme ; mais, en 562, ce lieu fut accablé par la chute d'une montagne,

comme la ville de Pleurs, dans le comté de Chiavenne.

Les ſix dernieres juriſdictions du Bas-Valais, ſont le bailliage de *Montey*, compoſé de huit paroiſſes; la grande mairie, ou bailliage de *Nenda*, qui n'en a que quatre; la châtellenie de *Bouverey*, dans laquelle ſe trouve la tête du lac de Geneve, & l'embouchure du Rhône dans ce lac, qui n'en ſort qu'au deſſous de Geneve même; celle de *Martigni* ou *Martignac*, dont le chef-lieu eſt un gros bourg à une lieue du Rhône, & eſt très-commerçant, parce que c'eſt l'entrepôt des marchandiſes qui viennent d'Italie par le mont Saint-Bernard, & que l'on embarque ſur le Rhône. On prétend que ce lieu eſt l'ancien Octodurum, capitale du pays du temps des Romains, & dans laquelle les Evêques du Valais ont réſidé pendant pluſieurs ſiecles : on y trouve encore quelques inſcriptions & monumens antiques. Les Evêques de Sion en ont conſervé la ſeigneurie, auſſi bien que celle de la mairie d'*Ardou*, qui eſt la ſixieme juriſdiction du Valais. Quant à la grande châtellenie du val de *Bagne*, qui en fait la ſeptieme, la ſeigneurie en appartient à l'abbaye de Saint-Maurice.

On montre dans ce canton l'ancien château de *Seon*, appartenant à la Maison de la Tour, autrefois si puissante dans ce pays, que les Valaisans ne se sont cru libres qu'après l'avoir bannie. On remarque encore dans ce château l'endroit d'où Antoine de la Tour précipita dans les fossés Antoine de Tawel, Evêque de Sion, & le fit ainsi mourir l'an 1375.

Trois Langues sont presque également communes dans le Valais, l'allemand, le françois-roman, & l'italien; mais aucune des trois ne s'y parle purement ni élégamment. Presque tous les lieux du Valais ont une triple dénomination ou terminaison de nom relative à ces trois Langues.

Je ne peux me dispenser de dire un mot des *goîtres*, qui sont si communs dans le Valais, & un véritable fléau pour ce pays, d'ailleurs riche & fertile. Il paroît même qu'ils y ont des suites plus fâcheuses que dans la Savoie, puisqu'en grossissant & tournant autour du cou, ils font tomber ceux qui les portent dans l'imbécillité: dans cet état, on les appelle *Cretins*; ils sont incapables de tout; & je n'ose présenter le triste tableau qu'offrent les malheureux sujets à

cette infirmité. En récompense, on prétend que ceux qui ne l'éprouvent pas avant un certain âge, n'y sont jamais sujets, & il y a nombre d'exemples que les Valaisans vivent très-long-temps; entre autres celui du Médecin *Plater*, dont le pere avoit vécu cent vingt-six ans, s'étoit remárié à l'âge de cent ans, & eut de ce dernier mariage un fils, dont il vit encore naître des enfans.

Le cinquieme Etat allié des Suisses est la petite ville de *Mulhausen* en Alsace. J'en ai déjà parlé dans un de mes volumes précédens, en traitant de cette province. Elle prend son nom d'un moulin situé sur la riviere d'Ill, qui la traverse. Elle étoit déjà ville dès le temps de Louis le Débonnaire; au onzieme siecle, elle fut déclarée libre & Impériale; au treizieme, l'Evêque de Strasbourg s'en empara, & Rodolphe de Hapsbourg la délivra du joug de ces Prélats, confirma ses priviléges, & établit, pour la gouverner, un Avoyer Impérial, qui devoit toujours être choisi parmi les Bourgeois. Cette charge subsiste encore; mais la ville a racheté des Empereurs le pouvoir de le choisir, la charge a même été partagée en Mulhausen.

quatre, puis réduite à trois : ce ſont les Bourgmeſtres qui l'exercent & gouvernent chacun à leur tour, pendant ſix mois. Ils préſident au petit Conſeil de la ville, qui eſt composé de vingt-quatre Membres, & au grand, qui l'eſt de ſoixante-dix-huit. La Bourgeoiſie eſt partagée en ſix Tribus ou Corps de métiers. Le territoire de la ville eſt composé de deux villages, qu'elle á achetés au quinzieme ſiecle. Mulhauſen a conſervé ſa liberté au moyen de l'alliance qu'elle a faite avec les Suiſſes dans ce même ſiecle. Ils l'ont défendue contre la Maiſon d'Autriche, qui n'a pu la ſoumettre comme les autres villes Impériales d'Alſace. Mulhauſen eſt entrée dans les alliances que les Suiſſes ont faites avec la France dès le regne de François I ; auſſi, lorſque Louis XIV s'empara de l'Alſace, elle fut ménagée. Cependant les Catholiques ont renoncé à ſon alliance en 1486 ; mais elle ne s'en eſt alliée que plus étroitement avec les Calviniſtes. Elle a des Officiers & même des Compagnies au ſervice de France. L'hôtel de ville eſt ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville : il y a deux temples Calviniſtes ; dans l'un on prêche en

allemand, & dans l'autre en françois. L'Ordre de Malte y possede encore une commanderie. La situation en est très-agréable, dans une plaine fertile ; on n'y voit les montagnes que dans l'éloignement.

Bienne est regardée comme le sixieme allié des Suisses, & l'*Evêque de Bâle* est compté pour le dernier ; mais il m'est absolument impossible de séparer ce que j'ai à dire de l'un & de l'autre, attendu les grandes relations que ces deux Etats ont ensemble, puisque l'Evêque prétend être Souverain de la ville. Bienne & l'Evêque de Bâle.

Bienne est située sur le lac qui porte son nom ; elle est assez belle, passablement grande, & assez commerçante. Le nombre de ses habitans passe cinquante mille ames ; ils sont tous Calvinistes, & par conséquent l'Evêque n'a rien à y voir quant au spirituel. Les Eglises ont été réduites à un seul temple Calviniste, & tous les couvens ont été détruits & supprimés. Ce sont les alliances qu'elle a faites avec les Suisses à la fin du treizieme siecle, & qu'elle a renouvelées pendant le cours du quatorzieme, qui l'ont mise en état de maintenir ses pri-

viléges, & même de les agrandir, au point que l'Evêque n'a plus qu'une idée de souveraineté sur cette ville. Il nomme un Maire, qui préside en son nom au Conseil, sur-tout quand il s'agit d'affaires criminelles; mais il est obligé de le choisir parmi les Bourgeois Protestans. Le Maire prête serment au Conseil, avant que celui-ci le prête à l'Evêque. Ce Conseil, ou plutôt les Conseils, car il y en a deux, le grand & le petit, sont tirés de la Bourgeoisie, qui est divisée en six Compagnies ou Tribus : le petit Conseil a vingt-quatre Membres, & le grand trente de plus. Ils sont présidés par le Bourgmestre; & la seconde place dans ce Sénat est remplie par le Banneret. Ce Conseil prétend avoir seul, non seulement le pouvoir exécutif, mais même législatif dans Bienne; si quelqu'un le lui dispute, c'est la Bourgeoisie & non l'Evêque; seulement celui-ci a la moitié ou le tiers des amendes que prononcent les Juges. Les difficultés entre l'Evêque & les Biennois se sont renouvelées dans ce siecle-ci, & l'Evêque a toujours perdu aux accommodemens, dont le dernier est de 1758. On parle égale-

ment dans Bienne allemand & françois, & il y a deux églises, dans lesquelles on fait le service dans ces deux Langues.

Le territoire de la ville de Bienne est assez étendu ; l'Evêque n'y est pas plus le maître que dans la ville : la Religion y est la même.

Presque à l'autre extrémité du lac (sur la rive occidentale, car l'orientale dépend du Canton de Berne), est une autre petite ville que l'on nomme en françois *la Bonne-Ville* ou *la Neuville*, en allemand *Neustat*, qui dépend de l'Evêque de Bâle, à peu près comme celle de Bienne. Elle suit la même Religion, & a pris les mêmes alliances, du moins avec le Canton de Berne, qui est le plus intéressant pour elle, étant assez puissant pour la maintenir dans ses priviléges vrais ou prétendus. Ils sont fondés sur ce que l'Evêque Gérard, qui fit bâtir cette ville en 1312, déclara qu'elle jouiroit des mêmes priviléges que celle de Bienne. Du temps de la Catholicité, elle n'étoit pas du diocese de Bâle, mais de celui de Lausanne. Elle a, comme Bienne, un grand & un petit Conseil, qui ont à leur tête deux Bourgmestres, & sont

cependant présidés par le Maire de l'Evêque.

Derriere Bienne & la Bonne-Ville, est un assez grand pays, bon & fertile, que l'on nomme l'*Erguel*; & plus loin encore, vers la Franche-Comté, est celui de *Diesse*: ils appartiennent tous deux à l'Evêque de Bâle; mais les habitans étant Protestans, & s'appuyant de la protection de Bienne, & sur-tout de celle de Berne, sont aussi indociles que ceux dont je viens de parler. Ces pays confinent à la principauté de Neuchâtel, à la Franche-Comté, & à la partie Catholique du Canton de Bâle, la seule qui soit véritablement soumise à ce Prince Evêque, d'autant plus qu'elle n'a aucune alliance avec les Cantons Protestans, & qu'elle est regardée comme terre de l'Empire. C'est à ce titre que j'en ai déjà dit quelque chose. Je reprendrai cependant ici le nom de ses villes & lieux principaux.

Porentru est actuellement la résidence du Prince Evêque; c'est une assez petite ville, située dans un Canton que l'on appelle l'*Elsgau*. Les Evêques s'y sont retirés depuis qu'ils ont été expulsés de leur ville épiscopale & de leur cathédrale par les Hérétiques, c'est-à-dire, depuis 1535.

Cependant il y avoit déjà long-temps que les Evêques de Bâle possédoient Porentru, qui leur avoit été donnée vers 1270 par l'Evêque *Henri*, de la Maison des Comtes de Neuchâtel. Le château que l'Evêque y occupe, est vaste & solide, sans être beau; il est placé sur une hauteur qui domine la ville; il fut bâti en 1466 par un Evêque, nommé *Jean de Venningen*. On doit remarquer que la ville de Porentru & tout l'Elsgau ne dépendent de l'Evêque de Bâle que pour le temporel; d'ailleurs il est du diocese de Besançon, & l'Evêque ne peut y remplir les fonctions épiscopales qu'en vertu des lettres de Grand-Vicaire, que son Métropolitain est dans l'usage de lui accorder.

La petite ville de *Sainte-Ursane* est située à deux lieues de Porentru, dans une vallée profonde, sur les bords du Doux; elle tire son nom de Saint Ursicin, Ermite, qui s'y étoit retiré très-anciennement, & y fit bâtir un couvent, & une église qui a donné lieu à la fondation de la ville, & qui est actuellement collégiale. C'est Rodolphe, dernier Roi de Bourgogne, qui la donna aux Evêques de Bâle au onzieme siecle.

Laufen eſt une jolie ville & bien ſituée dans une vallée fertile & agréable ; c'eſt le chef-lieu d'une ſeigneurie qui s'étend juſqu'au château de Pfeffingen, aſſez près de Bâle.

Arlesheim eſt ſituée du même côté, à une lieue ſeulement de Bâle ; c'eſt là que ſe ſont établis, depuis 1677, les Chanoines du grand Chapitre de la cathédrale de Bâle, qui ſe tenoient auparavant à Fribourg en Briſgau. Ces Meſſieurs y ont fait bâtir de belles maiſons, qui rendent cette ville agréable. Le Chapitre ayant conſervé des rentes dans le Canton & la ville de Bâle, les Chanoines ſont là à portée de les retirer. C'eſt à Arlesheim que ſe fait l'élection de l'Evêque par le grand Chapitre, qui choiſit toujours un de ſes Membres. Auſſi-tôt qu'il eſt élu, il va réſider à Porentru. Le Chapitre eſt compoſé de dix huit Chanoines, dont huit en dignités. Il y a un certain nombre de prébendes affectées à des Docteurs ; pour les autres, on exige des preuves de nobleſſe.

Une partie des habitans d'Arlesheim & de la ſeigneurie de *Birſeck* ſont Proteſtans ; mais ils s'accommodent très-bien avec les Chanoines, qui les font vivre

Il n'en eſt pas de même du pays de *Moutier-Grandval*, autrement dit *Val de Tavanne*, grande vallée, qui tiroit ſon nom d'un beau & riche couvent, fondé au huitieme ſiecle, & converti enſuite en Chapitre collégial. Au ſeizieme ſiecle, le pays s'étant déclaré pour la nouvelle Religion, le Chapitre fut obligé d'en ſortir en 1530, & de ſe réfugier à *Delemont*, en allemand *Delſperg*, où ce Chapitre ſubſiſtoit encore il n'y a pas long-temps; c'eſt la capitale d'un petit pays, nommé le *Salſgau*. L'Evêque y a un aſſez beau château, où il réſide quelquefois. Cependant les habitans du pays de Moutier-Grandval exercent librement leur Religion, ſous la protection du Canton de Berne, en dépit de leur Evêque.

Aſſez près de Delemont, eſt l'abbaye de *Bellelay*, de l'Ordre de Prémontré, fondée en 1240; l'Abbé eſt croſſé & mitré, & prétend être exempt de la juriſdiction ſpirituelle de l'Evêque de Bâle. On fait dans les environs de cette abbaye d'excellens fromages.

Enfin le pays dit de *la Franche-Montagne*, dont la capitale eſt *Franchemont*, s'étend le long de la riviere du Doux,

ſur les frontieres de la Franche-Comté. En remontant cette riviere, on trouve le petit pays d'Arguel, d'où l'on entre dans celui de Neuchâtel, en paſſant à travers une montagne percée, ouvrage des Romains; on l'appelle *Pierre-Pertuis*, & l'on voit encore au deſſus de l'ouverture une inſcription Romaine.

Neuchâtel. La ſouveraineté ou principauté de *Neuchâtel* eſt le huitieme des pays alliés des Suiſſes; il eſt ſéparé en deux comtés, Neuchâtel & Valangen, la totalité n'a que onze ou douze lieues de longueur, ſur quatre ou cinq dans ſa plus grande largeur: il eſt ſitué entre les lacs de Neuchâtel & de Bienne, le territoire de l'évêché de Bâle, la Franche-Comté, & le pays de Vaud, dépendant des Cantons de Berne & de Fribourg. Une bonne partie du pays eſt couverte de montagnes aſſez hautes; mais il y a des vallées & des plaines fertiles en grains, chanvre, lin, fruits, & on en tire de bons vins blanc & rouge. Le bois y étant aſſez rare, on y brûle de la tourbe. Il eſt certain qu'on trouveroit dans ces montagnes des mines de fer, mais on ne les exploite pas. Les lacs ſont très-poiſſonneux, & les trui-

tes des petites rivieres qui s'y jettent sont excellentes. Toute la principauté contient trois villes, deux bourgs, & soixante-quatre villages séparés en trente-quatre paroisses. La population monte au moins à quarante mille habitans : il y a du commerce & différentes manufactures. Le langage du pays est le françois, & le patois des paysans semblable à celui de ceux de la Franche-Comté. Presque tout le pays est Calviniste ; il n'y a qu'une seule communauté, nommée *le Landeron*, qui soit Catholique, sous la protection des Cantons de Fribourg & de Soleure. Ce pays dépendoit autrefois des Rois de Bourgogne : le dernier d'entre eux le donna en fief à *Ulric*, Comte de *Fenis*, dont les descendans l'ont possédé jusqu'au milieu du quatorzieme siecle, en reconnoissant les Empereurs pour leurs Seigneurs suzerains, & leur en faisant hommage. Ce ne fut qu'en 1324 que *Louis*, Seigneur de Neuchâtel, prit le titre de Comte, en 1337, il obtint de l'Empereur Louis de Baviere le droit de battre monnoie. Différens héritages rendirent successivement les Comtes de Neuchâtel plus puissans ; mais enfin, en 1373, le dernier Comte de la Maison de Fenis étant mort sans enfans

mâles, différens Seigneurs prétendirent à cette succession du chef de leurs femmes. Les Comtes de Fribourg & de Châlons furent les principaux prétendans, & s'accommoderent enfin. *Conrad*, Comte de Fribourg, en resta en possession, & s'allia, en 1398, au Canton de Berne. Après sa mort, son fils *Jean*, qui avoit épousé Marie de Châlons, fille de Louis Prince d'Orange, fut Comte de Neuchâtel; il mourut sans enfans en 1458, laissant Neuchâtel à son cousin le Margrave de Hochberg, qui s'en empara malgré toutes les oppositions de la Maison de Châlons. Pour se maintenir, il renouvela & redoubla ses alliances avec les Suisses; étant mort en 1504, sa fille unique Jeanne porta la principauté de Neuchâtel à Louis d'Orléans Duc de Longueville. Ce nouveau Souverain eut encore affaire à la Maison de Châlons; mais il en fut bientôt débarrassé, car elle s'éteignit au milieu du seizieme siecle. Jeanne de Hochberg, Duchesse de Longueville, forma à son tour des prétentions sur les biens de la Maison de Châlons, entre autres sur la principauté d'Orange. Les Comtes de Nassau se maintinrent dans celle-ci, & continuerent de prétendre à celle de Neuchâtel,

châtel, mais sans succès. Les Ducs de Longueville en furent en possession jusqu'à l'extinction de leur Maison, qui finit dans la personne de la Duchesse de Nemours. En 1579, le Duc de Longueville avoit acheté le comté de Valangin, & l'avoit réuni à celui de Neuchâtel. La Duchesse de Nemours, héritiere de la Maison de Longueville, & en cette qualité Souveraine de Neuchâtel, mourut en 1707. Elle avoit voulu disposer, par testament, de sa principauté; mais on n'y eut aucun égard. D'un autre côté, Guillaume de Nassau, d'Orange, Prince devenu Roi d'Angleterre sous le nom de *Guillaume III*, avoit prétendu faire revivre les droits de la Maison de Châlons sur Neuchâtel, même avant la mort de la Duchesse de Nemours, & il les avoit cédés au Roi de Prusse Frédéric I. Celui-ci les soutint vivement; & la décision de cette grande affaire de la succession de Neuchâtel ayant été abandonnée aux Etats du pays même, ils prononcerent, à la pluralité des voix, en faveur du Roi de Prusse, au préjudice de tous les prétendans François & autres. Cette disposition ayant été confirmée par le Traité d'Utrecht en 1713, le Roi de Prusse actuellement régnant est encore

en possession de cette souveraineté; mais elle est extrêmement bornée par les priviléges immenses dont les Neuchâtelois jouissent, & qui leur ont été confirmés par leur nouveau Souverain, & de plus par les Traités de Conbourgeoisie avec Berne, & d'alliance avec quelques autres Cantons. Ainsi, dans le dernier état des choses, Neuchâtel est une République très-libre, sous la protection du Canton de Berne. L'avantage le plus clair que le Roi de Prusse retire de cette souveraineté, est un revenu d'environ cent mille livres de France, & l'entretien du Gouverneur qu'il y envoye, & qui y réside tout le temps que le Roi juge à propos. Il préside au Conseil d'Etat; mais il n'y a que sa voix, & ce n'est que dans le cas de partage tout-à-fait égal, qu'elle devient décisive. Le Roi nomme aussi les Membres du Conseil d'Etat; mais il les choisit dans le pays même, & l'on peut appeler des décisions de ce Conseil aux trois Etats du pays, en qui réside la véritable souveraineté. Les trois ordres de ces Etats sont celui de la Noblesse, celui des Officiers & Châtelains des différens districts, & celui de la Bourgeoisie de Neuchâtel. Ils s'assemblent tous les ans, & choisissent pour traiter & juger les affaires en

dernier reſſort, quatre Membres de chaque ordre; c'eſt-à-dire, quatre Gentilshommes, quatre Châtelains, & quatre Bourgeois, auxquels reſſortiſſent les Tribunaux & le Conſiſtoire du pays. La Milice n'eſt obligée à marcher que pour le ſervice particulier de Neuchâtel ou celui des Suiſſes ſes alliés, mais jamais pour celui de ſon Souverain en Allemagne. Ce n'eſt même qu'avec la permiſſion des Etats que le Roi de Pruſſe fait quelques recrues dans la ſouveraineté de Neuchâtel, & les Neuchâtelois ſont admis comme Suiſſes dans les ſervices étrangers.

La ville de *Neuchâtel* eſt ſituée ſur le lac de ſon nom; on y voit un vieux château, anciennement réſidence des Princes, actuellement celle du Gouverneur, deux égliſes, & un petit collége. La Magiſtrature municipale eſt diviſée en grand & petit Conſeils, compoſés de quarante perſonnes : ils ont ſoin de la police, jugent des affaires civiles en premier reſſort, & ont à leur tête les quatre Bourgmeſtres, préſidés par un Maire nommé par le Roi. La fondation de la ville remonte juſqu'à l'an 1034. La Prétendue Réforme s'y eſt établie en 1530.

Parmi les châtellenies dépendantes de l'ancien comté de Neuchâtel, il faut remarquer le *val de Travers*, contrée très-commerçante, dont les habitans s'occupent partie à l'horlogerie, partie à fabriquer des toiles & de petites dentelles. Dans la mairie de *Verriere*, & près du village de ce nom, on voit dans les rochers les restes d'un temple Païen taillé dans le roc. Il y a là auprès, des mines de fer, & plus loin, des eaux minérales. L'ancien comté de *Valangin* n'est uni à celui de Neuchâtel que depuis la fin du seizieme siecle, encore le Canton de Berne d'un côté, & les comtés de Montbeillard de l'autre, en disputerent-ils long-temps la possession aux Princes de la Maison de Longueville; mais enfin cette affaire s'arrangea tout-à-fait entre Berne & la Duchesse de Longueville, Marie de Bourbon, si fameuse pendant sa jeunesse par sa beauté & ses intrigues, & quand elle fut vieille, par ses liaisons avec les Jansénistes. Il n'y a de remarquable dans le comté de Valangin que le chef-lieu de ce nom, qui n'est qu'un gros bourg, & le village de *Chaudefond*, qui n'est séparé de la Franche-Comté que par le Doux, & où il se fait un assez grand commerce.

La République de *Geneve*, le dernier des pays alliés des Suisses, est le plus petit quant à l'étendue de son territoire, mais peut-être le plus riche. La ville de ce nom est située précisément à l'endroit où le Rhône sort du lac de Geneve, qui est le plus grand & le plus beau de tous ceux de l'Europe. La situation de cette ville sur ce lac est non seulement agréable, mais on peut dire qu'elle est superbe. Le Rhône se séparant en deux branches, forme une isle dans la ville même, & se réunissant ensuite, continue son cours vers la France. Le territoire de la République étant très-peu étendu, on voit de Geneve même trois pays dont elle est limitrophe, la France, la Suisse, & la Savoie : elle est bien & réguliérement fortifiée, mais malgré cela, elle ne pourroit se défendre contre ces trois Puissances, si, par impossible, elles se réunissoient contre elle ; du moins ses remparts la mettent-ils en état d'arrêter l'une des trois, & d'attendre les secours que les deux autres doivent naturellement lui apporter. Tout le monde sait qu'en 1535 elle embrassa la Prétendue Réformation, & que, peu après, Calvin y ayant établi sa résidence, elle devint le centre du Calvinisme, & rivalisa avec Rome, qui est Geneve.

depuis si long temps le centre & le chef-lieu du Catholicisme. Les environs de Geneve sont charmans & remplis de belles maisons de campagne ; le mont Jura & les Alpes en sont voisins, mais dans une distance qui fait un point de vue agréable. Le côté qui confine à la Savoie est plus sauvage & plus stérile ; mais rien n'est plus charmant & plus fertile que celui qui confine à la France & au pays de Vaud. On ne peut pas dire que le climat y soit temperé ; les hivers y sont très-froids, sur-tout quand le vent de bise & celui du nord-est y soufflent ; mais les étés y sont très-chauds ; en général l'air y est pur & sain, & on y vit très-long-temps ; il est vrai que la tempérance & la régularité des mœurs des habitans y contribuent.

L'histoire de Geneve est très-intéressante ; il paroît que César même en fit une place d'armes pour contenir les Helvétiens, qu'il avoit soumis à la République Romaine, & qu'il y établit des légions & une colonie Romaine. Le pays des environs étoit habité par les Allobroges ; ce qui fit que Geneve fut nommée d'abord *Colonia Allobrogum*, mais par la suite on l'appela *Gebenna* ; elle étoit considérable

ſous la domination des Empereurs Romains, des Rois Bourguignons & Francs de la premiere race, des Empereurs Carlovingiens, & enfin des Rois du ſecond royaume de Bourgogne. Les Empereurs Allemands qui profiterent des dépouilles des Rois de la Bourgogne Transjurane, prirent Geneve ſous leur protection, & ils y établirent des Comtes qui, comme bien d'autres, chercherent à devenir héréditaires & tout-puiſſans dans leur comté.

Au douzieme ſiecle, les Empereurs ſe crurent obligés d'oppoſer les Evêques aux Comtes. Frédéric Barberouſſe déclara ces Prélats Princes de l'Empire, & leur attribua une autorité preſque ſouveraine. Il en réſulta de grandes querelles & même des guerres entre les Evêques & les Comtes. Les Prélats prétendoient que ceux-ci n'étoient que leurs avoués & leurs vaſſaux. En 1162, le Pape Adrien III & l'Empereur Frédéric II firent un accommodement entre le Comte & l'Evêque; fort à l'avantage de ce dernier & des citoyens de Geneve. Cependant, aux treizieme & quatorzieme ſiecles, les Comtes ſe releverent, devinrent plus puiſſans dans le pays de Génevois, & obtinrent

même le vicariat de l'Empire dans la ville : l'Evêque & les Bourgeois conserverent pourtant des privilèges. En 1401, la Maison des Comtes de Génevois étant éteinte, leurs héritiers par femmes céderent ce comté à Amédée VIII, Comte de Savoie ; les Princes ses descendans n'ont cessé depuis de prendre le titre de Comtes du Génevois, & ont partagé long-temps l'autorité dans la ville avec l'Evêque & la Bourgeoisie. Ces Princes, devenus Ducs de Savoie, venoient même résider quelquefois dans la ville, & ils y tenoient toujours une espece de Gouverneur, que l'on nommoit *le Vidome*, qui occupoit un château nommé de *l'Isle*, parce qu'il étoit situé dans la partie entourée de tous côtés par les deux bras du Rhône. On voit encore à Geneve la grosse tour de ce château. Les citoyens & les bourgeois de Geneve soutenoient qu'ils avoient des privilèges qui les rendoient indépendans de l'Evêque & du Comte, qu'ils les tenoient de Charlemagne, qui avoit assemblé son armée à Geneve pour marcher contre Didier Roi des Lombards ; que les Rois d'Arles & de la Bourgogne Transjurane & l'Empereur Conrad II les leur avoient confirmés. En

conſéquence ils éliſoient des Magiſtrats citoyens pour les gouverner, & prétendoient avoir droit de contribuer à l'élection de leur Evêque. Pendant quelque temps ils avoient oppoſé les Evêques aux Comtes ; mais par la ſuite pluſieurs Princes de la Maiſon de Savoie ayant monté ſur le ſiége épiſcopal, entre autres le Duc *Amédée VIII*, qui non ſeulement fut Evêque de Geneve, mais élu Pape ſous le nom de *Félix V*, celui-ci ayant eu pour ſucceſſeurs deux de ſes petits-fils, & à la fin du même ſiecle (le 15e), trois autres Princes de Savoie ayant rempli ce ſiége en 1486, 1495, & enfin en 1513, les Génevois s'accoutumerent à regarder comme leurs ennemis les Evêques auſſi bien que les Comtes. En 1518, l'Evêque *Jean de Savoie* céda tous ſes droits au Duc Charles III, qui voulut en conſéquence s'emparer de Geneve : la ville ſe défendit & échappa au Duc. Dès ce moment, Geneve fit alliance avec le Canton de Fribourg, & peu après avec celui de Berne. C'eſt cette derniere alliance qui a été cauſe de la révolution en matiere de Religion, arrivée dans Geneve ; à l'imitation des Bernois, les

Génevois embrasserent la Prétendue Réforme, & chasserent tout-à-fait leur Evêque en 1535. Le Prélat & son Chapitre se retirerent à Annecy, capitale du comté de Génevois, qui est resté aux Ducs de Savoie. Les Ministres Protestans, *Farel*, *Calvin*, & *Théodore de Beze*, prirent dans la ville le plus grand crédit, & le Gouvernement Républicain se forma sur le pied où il est encore aujourd'hui, à l'imitation de celui de Berne & des autres villes de Suisse. Depuis ce temps, les Ducs de Savoie n'ont plus fait que de vaines tentatives pour y rentrer; mais la tranquillité de la ville a été troublée à plusieurs reprises différentes par les querelles qui se sont élevées entre les différens ordres de cette petite République sur l'étendue de leur pouvoir. Telle est en peu de mots l'histoire de Geneve : nous allons la détailler davantage, en parcourant la suite de ses Evêques.

Nous remarquerons premiérement, qu'aucun de ces Evêques n'avoit été mis au nombre des Saints jusqu'à Saint François de Sales. Des légendes très-suspectes annoncent un certain *Paracodus*, l'un des soixante-douze Disciples de Jésus-

Christ, pour avoir été le premier Evêque de Geneve; les autres parlent d'un certain *Lazare*, Disciple de Saint Pierre, qui, après avoir converti un jeune homme nommé *Celse*, fut obligé de se sauver avec lui à Milan, où ils furent matyrisés. Mais le premier Evêque, de l'existence duquel on puisse être assuré, est *Eleuthere*, qui, en 424, baptisa le Préfet Emilius & un grand nombre de Payens, & convertit en églises les temples d'Apollon, de Jupiter & de Neptune, qui étoient dans la ville; l'un au lieu où est aujourd'hui la cathédrale de Saint-Pierre, & l'autre sur le bord du lac. Depuis cette époque, le Christianisme & l'Episcopat furent tout-à-fait établis à Geneve. Les diptiques, ou anciens catalogues de ces Evêques, contiennent les noms de plus de trente Prélats jusqu'au temps de Charlemagne. Ils furent d'abord soumis à la Métropole d'Arles, ensuite à celle de Vienne, lorsque cette grande ville fut érigée en archevêché. Les Évêques titulaires de Geneve résidans à Annecy sont encore suffragans de Vienne. On prétend que la cathédrale fut d'abord une église dédiée à Saint Victor, qu'elle fut bâtie

par une Reine de Bourgogne, sœur de Chilperic, Roi de France : elle est devenue par la suite un monastere, situé à la porte, mais hors de la ville. Il a été détruit par les Hérétiques ; les bâtimens en ont été rasés, & les matériaux employés à la construction des fortifications.

Ce n'est qu'au dixieme siecle que la cathédrale actuelle de Saint-Pierre commença à être élevée. L'Evêque *Fraudon*, beau-frere de Raoul II, en posa les fondemens ; mais le bâtiment ne fut achevé que l'an 1030, sous l'empire & par les soins de Conrad II, dit le Salique. L'on prétend que dès le temps de Charlemagne le Peuple avoit part à l'élection de l'Evêque, aussi bien que le Chapitre & le Clergé de la cathédrale ; il se faisoit ensuite sacrer par l'Archevêque métropolitain, & confirmer par le Pape. La République de Geneve soutient que ses Citoyens n'ont perdu ce droit qu'au commencement du quinzieme siecle, & que ce fut le Pape Martin V qui décida, en 1417, que le Chapitre seul procéderoit à cette élection. Ce n'étoit, disent-ils, que par déférence, par respect pour son caractere,

& par eſtime pour les Prélats qu'ils choiſiſſoient eux-mêmes, que les Génevois leur avoient accordé grande autorité dans leur ville. Il eſt certain qu'ils en avoient déjà au onzieme ſiecle, & que le Magiſtrat de la ville & les Citoyens reconnoiſſoient l'autorité de ſon Conſeil épiſcopal, & des Tribunaux établis par lui, auxquels préſidoient un Vidome ou Vidame, qui jugeoit les cauſes civiles & réſidoit dans la tour ou château de l'iſle. L'Official jugeoit les cauſes eccléſiaſtiques: on appeloit de ſes ſentences au Métropolitain. On avoit reſtreint l'autorité du Comte aux matieres criminelles; encore n'avoit-il, pour ainſi dire, que l'exécution des jugemens qui lui étoient renvoyés par les Syndics. Le Comte ou ſon Lieutenant réſidoient au Château-Gaillard, à quelque diſtance hors la ville; encore avoit-on laiſſé à l'Evêque le droit de faire grace, de commuer & d'adoucir la peine. Le Conſeil de la ville s'aſſembloit ayant ſes Syndics à ſa tête, impoſoit les taxes néceſſaires pour la défenſe de la ville, & faiſoit des réglemens pour la bonne police; mais il prenoit l'attache de l'Evêque, à qui il laiſſoit même le droit de battre monnoie.

Tous ces actes de complaiſance de la part des Bourgeois furent érigés en droits par les conceſſions des Empereurs, qui furent auſſi aiſes que les Bourgeois de contrebalancer l'autorité des Comtes, ſur-tout lorſque ceux de Savoie eurent acquis le comté de Génevois; mais bientôt après les Evêques & les Comtes s'entendirent enſemble contre la liberté des Citoyens. Quelques Evêques trouverent plus commode d'abandonner leurs droits aux Comtes, & de leur laiſſer exercer la charge de Vidome.

Pluſieurs Prélats paſſerent de l'évêché de Géneve à des archevêchés plus riches & plus conſidérables; d'autres réunirent ſur leur tête l'évêché de Geneve avec pluſieurs autres: ainſi *Jean Bertrandi* étant devenu Archevêque de Tarentaiſe en 1417, *Jean de la Roche-Taillée* lui ſuccéda; mais, en 1420, il permuta l'évêché de Geneve contre celui de Paris, avec *Jean de Courtecuiſſe*, célebre Docteur. *Jean Brogni*, qui avoit été gardeur de pourceaux, étoit Archevêque d'Arles, Evêque d'Oſtie, Cardinal & Doyen du Sacré Collége, quand il joignit à toutes ces dignités celle d'Evêque de Geneve: il mourut en 1426. Enfin le Duc de Sa-

voie, Amedée VIII, réunit toutes les autorités qui pouvoient contrecarrer celle de la Bourgeoisie dans Geneve; aussi le regarde-t-on comme un de ceux qui lui ont porté les coups les plus funestes; mais ce fut sans éclat & sans trouble. Il ne voulut point troubler la tranquillité dont il jouissoit à *Ripaille*; après s'être démis de la Papauté, les Génevois même la respecterent : il mourut tranquille en 1451, laissant l'évêché à son petit-fils, *Pierre de Savoie*, qui n'étoit âgé que de huit ans, & qui mourut n'en ayant que seize. Le frere de celui-ci le remplaça & siégea vingt-trois ans, jusqu'en 1482, se conduisant plus en jeune Prince qu'en sage Evêque. Il y eut après lui, jusqu'à *Jean-François de Savoie*, sept Evêques, dont trois furent encore du sang de Savoie, légitimes ou naturels.

Les disputes sur les prétentions des Comtes se renouvelerent alors plus fortement que jamais; & par bonheur un de ces Evêques, *Charles de Seyssel*, fut sage & tranquille, & trouva même moyen de se rendre cher à la Bourgeoisie; mais son successeur, *Jean-François de Savoie*, fils naturel d'un autre Evêque de la même

Maison, perdit tout en voulant céder tous ses droits au Duc de Savoie. Comme je l'ai dit il n'y a qu'un moment, la Bourgeoisie en fut absolument révoltée. Les alliances qu'elle fit avec les Cantons Suisses, & sur-tout avec celui de Berne, les entraînerent dans l'héréſie, & l'Evêque, *Pierre de la Baume*, fut chassé en 1535. Il fut fait Cardinal & Archevêque de Besançon ; mais ni lui ni ses neveux, qui furent ses successeurs, ne purent rentrer dans leur cathédrale, & n'ont trouvé d'asyle qu'à Annecy, capitale du comté de Génevois, où les Evêques résident avec leur Chapitre, mais avec peu d'éclat. Si ces Prélats ont perdu du côté du revenu, ils ont gagné en mérite & en vertu. L'illustre *François de Sales*, devenu Evêque en 1602, & mort vingt ans après âgé de cinquante ans, Instituteur des Religieuses de la Visitation, a mérité d'être canonisé en 1669. Il eut pour successeur son frere, qui mourut en 1637. En 1645, on vit encore sur ce siége leur neveu, *Charles-Auguste de Sales*, mort en 1660, & enfin *Jean d'Aranton d'Allex*, mort en 1695, aussi en odeur de sainteté.

Pour revenir à la ville de Geneve, & à ce qui s'y passa après l'expulsion des Evêques, un nommé *Lambert*, Cordelier Apostat, fut le premier qui y prêcha la Prétendue Réforme vers l'an 1530. L'Evêque & les Prêtres s'éleverent contre lui ; mais ils ne purent venir à bout de le faire arrêter. Trois autres Prédicans, *Froment*, *Soyer* & *Farel*, suivirent ses traces ; Farel surtout, appuyé par les Bernois, se ménagea si bien la protection & l'amitié des Magistrats, qu'il devint puissant dans la ville.

En 1533, l'Evêque fit la faute d'abandonner sa cathédrale ; le Pape le trouva très-mauvais, & lui donna ordre d'y rentrer : il le voulut ; mais il ne le pouvoit qu'au moyen d'une surprise, appuyée par le Duc de Savoie. Il la tenta ; l'entreprise échoua, & l'Evêque fut absolument banni de la ville avec son Chapitre. Farel y domina. Le Duc de Savoie tenta encore, en 1536, une nouvelle escalade avec aussi peu de succès. Les Génevois se fortifierent, & pour cet effet firent abattre deux fauxbourgs, dont celui de Saint-Victor étoit un. On appela dans Geneve les partisans du Duc de

Savoie, les *Mammelus*, & leurs ennemis les *Egnoſſ*, parce qu'ils étoient ſoutenus par les Suiſſes, & que ceux-ci ſe donnoient ce nom, qui veut dire en allemand ligués ou confédérés. Ceux qui prononçoient mal l'allemand diſoient *Huguenots* au lieu d'Egnoſſ; ainſi les Hérétiques Génevois s'appeloient Huguenots, & ce ſobriquet eſt paſſé à ceux de France. La France, qui étoit en guerre contre le Duc de Savoie & qui ne l'aimoit pas, vouloit bien aider les Génevois, mais ne vouloit pas favoriſer les nouvelles erreurs. Ainſi les Génevois ſeuls unis aux Bernois, firent la guerre au Duc de Savoie, & avec tant de ſuccès, qu'ils s'emparerent d'une partie de ſes Etats. Le pays de Vaud paſſa ſous la domination du Canton de Berne, ainſi que le Chablais. Alors Geneve devint tout-à-fait libre & s'érigea en véritable République, ſous la protection des Bernois; Farel fut l'ame des Conſeils. Il ſe faiſoit aider, pour mettre la derniere main à la Prétendue Réformation, par des Miniſtres dont il étoit ſûr. Le jeune Calvin commença à s'attacher à lui en 1537; mais, dès l'année ſuivante, ils ſe brouillerent, & Farel chaſſa Calvin, trouvant ſes ſenti-

mens trop éloignés ſur pluſieurs points de ceux de Zuingle, qui étoient généralement reçus en Suiſſe. Cependant, après quelques années d'abſence, Calvin rentra dans Geneve plus puiſſant que jamais: Farel s'accommoda avec lui; mais étant mort, Calvin eut dans Geneve un crédit encore plus conſidérable que ſon prédéceſſeur.

Les Bernois avoient fait la paix avec le Duc de Savoie & rendu le Chablais; mais ils avoient gardé pour eux des terres voiſines de l'ancien fauxbourg de Saint-Victor, & ſe conduiſirent avec aſſez de hauteur pour que les Genevois en fuſſent mécontens. Il s'éleva contre eux dans la ville un parti que l'on nomma les *Artichauts*. Geneve ſe trouva ainſi diviſée; les troubles y furent grands, juſqu'à ce qu'enfin Calvin les appaiſa, ou du moins les contint. Une quatrieme faction ſe nommoit les *Libertins*. Ils étoient ennemis des Miniſtres & de la Réforme que ceux-ci vouloient mettre dans la ville; & Calvin vouloit y établir la meilleure police & la plus grande régularité de mœurs, pour rendre ſa nouvelle Réformation reſpectable. Les Libertins trouverent cela fort mauvais; d'autres per-

ſonnages, ſans afficher le libertinage & l'indiſcipline des mœurs, parurent à Calvin auſſi ſuſpects & auſſi dangereux. L'un d'eux s'appeloit *Bernardin Ochin*, & avoit été Général des Capucins. Il embraſſa la nouvelle Réforme ; mais il parut favoriſer la polygamie : Calvin le fit chaſſer ; il alla mourir à Bâle. *Fauſte Soccin*, Italien, homme de beaucoup d'eſprit, quitta ſon pays & ſa Religion : le Calviniſme crut d'abord faire en lui une excellente acquiſition ; mais on s'apperçut qu'il enſeignoit des dogmes bien plus dangereux ; il attaquoit & nioit la divinité de Jéſus-Chriſt : il fut chaſſé de Geneve, & alla au fond de l'Allemagne & de la Pologne établir une ſecte qui s'eſt appelée de ſon nom, *Secte des Sociniens*, a fait du bruit dans le monde, y a excité quelques troubles, & enfin eſt abſolument éteinte. Un troiſieme perſonnage, Médecin Eſpagnol, nommé *Michel Servet*, s'aviſa de compoſer un Livre où il détruiſoit le dogme de la Trinité ; Calvin, qui ſentoit l'importance de conſerver la croyance au moins d'une partie des myſteres de notre Religion, fit brûler ce Novateur avec ſon Ouvrage. *Jacques Spifame*, qui avoit été Conſeiller au Parlement de

Paris, enſuite Evêque de Nevers, ayant apoſtaſié, paſſa à Geneve, & intrigua contre Calvin; celui-ci trouva un prétexte pour le faire décapiter. Calvin mourut à Geneve en 1564, jouiſſant de la plus haute conſidération. *Théodore de Beze*, François, ami & diſciple de cet Héréſiarque, hérita de ſon crédit, devint le chef des Calviniſtes, &, par une conduite adroite, affermit de plus en plus l'empire de l'héréſie dans Geneve, qui fut reconnue pour en être le centre & la capitale. Il y entretint les plus grandes correſpondances avec les François de la nouvelle Religion. Le nom d'Huguenots qu'on leur donnoit en France, ſembloit indiquer que Geneve étoit leur point de ralliement. Théodore de Beze ne mourut qu'en 1605, âgé de quatre-vingt-ſix ans : on lui éleva dans la cathédrale un mauſolée, à la place de ceux des anciens Evêques, que l'on a détruits.

Pendant la fin du ſeizieme ſiecle, Geneve contracta de nouvelles alliances avec divers Cantons Suiſſes. On fit, en 1570, de grands efforts pour faire admettre cette nouvelle République dans l'alliance du Corps Helvétique entier; mais on ne pût

y parvenir, les Cantons Suisses Catholiques s'y étant constamment opposés : ainsi son alliance perpétuelle & défensive s'est bornée aux deux premiers Cantons de Zurich & de Berne, a été conclue en 1584, & c'est à quoi se borne l'union de Geneve avec le Corps Helvétique.

Le Duc Charles-Emmanuel de Savoie ayant fait sa paix avec la France en 1600, paix qui lui couta la Bresse, le Bugey & le pays de Gex, voulut effacer en quelque façon la honte de ce traité en surprenant la ville de Geneve. Au cœur de l'hiver de 1602, lorsque la ville se croyoit tout-à-fait en paix avec lui, les troupes Savoyardes s'approcherent des murailles de la ville & les escaladerent : trois cents hommes y étoient déjà entrés, lorsque les Bourgeois s'étant rassemblés, chasserent ces ennemis & en tuerent plus de cinq cents. On célebre encore tous les ans à Geneve la fête de cette heureuse délivrance, & on a fait élever dans le temple qui porte encore le nom de Saint-Gervais, qui est du côté de l'attaque, un monument à dix-sept Bourgeois, les seuls qui furent tués dans cette occasion. L'année suivante, 1603, le Duc

de Savoie fut obligé de faire la paix avec la République de Geneve, & depuis ce temps-là il n'y a plus eu de guerre ouverte entre ce Prince & elle. Le Roi de Sardaigne continue de prendre le titre de Duc du Génevois, & possede effectivement cette province, à la capitale près, sur laquelle il a même conservé ses prétentions jusqu'en 1754, qu'il l'a reconnue pour être tout-à-fait libre & indépendante, en faisant avec elle un premier traité de délimitation, qui, depuis peu de temps, a été encore perfectionné.

Geneve a été long-temps avec la France dans une position délicate & assez embarrassante. D'un côté elle étoit persuadée que nos Rois ne la laisseroient pas envahir par les Ducs de Savoie, & qu'ainsi ils défendroient sa liberté ; d'un autre côté, les Génevois devoient paroître odieux à ceux de nos Rois les plus fidélement attachés à la Religion Catholique, tels que Louis XIII & Louis XIV, parce que leur ville étoit le refuge ordinaire des Calvinistes, qui se prétendoient persécutés en France pour leur Religion. C'étoit là que se tramoient toutes les

intrigues des Proteſtans de France, toujours prêts à ſe révolter. Cette inquiétude ne fit qu'augmenter, lorſqu'en 1685 Louis XIV révoqua l'Edit de Nantes, & chaſſa tous les Proteſtans de ſon royaume; mais Geneve gagna beaucoup à cet acte de ſévérité fait contre ceux de ſa Religion. Grand nombre d'ouvriers & de manufacturiers, & quelques gens riches, ſe réfugierent à Geneve & s'y établirent : la ville s'enrichit, & devint de plus en plus commerçante, en faiſant paſſer en contrebande des Livres contraires au Catholiciſme, des ſatires contre nos Prélats, nos Prêtres & nos Moines, & en envoyant même des Miniſtres déguiſés pour protéger les reſtes de l'Hugnotiſme en Languedoc & dans les Cevennes; mais ſur la fin du dernier regne & ſous celui-ci, l'acharnement contre les Hérétiques s'étant fort refroidi, la confiance s'eſt parfaitement rétablie entre la Couronne de France & la petite République de Geneve. La premiere a même rendu des ſervices eſſentiels à l'autre, en l'aidant à diſſiper les troubles intérieurs qui ſe ſont élevés dans ſon ſein depuis une cinquantaine d'années. Pour comprendre quelle en a été la

ſource, il faut connoître la nature du gouvernement actuel de cette République, & je l'expoſerai, après avoir détaillé ce qu'il y a de plus curieux dans la ville.

Geneve eſt partagée en trois parties inégales par le Rhône qui la traverſe en ſortant du lac *Leman* (c'eſt l'ancien nom du lac de Geneve), & la petite riviere d'Arve qui s'y jette dans le Rhône. La partie la plus conſidérable, ou la vraie ville de Geneve, eſt ſituée du côté de la Savoie. La plus petite, que l'on appelle *S. Gervais*, & qui n'étoit autrefois qu'un fauxbourg, eſt du côté du pays de Gex; au milieu eſt l'iſle, dans laquelle on voit encore la vieille tour, autrefois le château des Vidomes, & qu'on prétend exiſter dès le temps de Jules Céſar. On communique de l'iſle à la ville par deux grands ponts de bois. La plupart des maiſons de la haute ville ſont bâties ce que l'on appelle *à la Françoiſe*, c'eſt-à-dire, élevées de quatre à cinq étages, ce qui eſt commode & même néceſſaire pour loger les habitans, la ville étant très-peuplée relativement à ſon étendue. Dans pluſieurs rues, le bas des maiſons eſt en arcades, ſous

lesquelles les Marchands de toute espece, en détail, étalent leurs denrées & leurs marchandises. D'ailleurs il y a au centre de la ville un grand & ancien bâtiment que l'on nomme *les Halles*. C'est là où se tenoient autrefois de grandes foires, qui, sous le regne de Louis XI, ont été transportées à Lyon, du consentement du Duc de Savoie & de l'Evêque; ce qui a fait grand bien à Lyon, & tort pour quelque temps à la ville de Geneve, qui s'en est bien relevée depuis. Dans les rues hautes, il y a quelques belles maisons appartenantes à des citoyens riches; mais en général les Génevois affectent, sur-tout dans leur ville, une simplicité qui dans le fond n'ôte rien à leur aisance; quand ils veulent étaler quelque luxe, c'est dans leurs maisons de campagne qui sont aux environs, sur le territoire de leur ville, quelques-unes même sur celui de France & de Savoie.

On compte dans Geneve vingt-six mille ames, partagées en trois classes, les Citoyens, les Bourgeois natifs, & les simples habitans : les premiers sont les seuls qui peuvent avoir part au gouvernement & parvenir aux charges de la

République ; ils ſont néceſſairement de la Religion Prétendue Réformée, & perdroient leurs droits s'ils ceſſoient de la profeſſer. Les Bourgeois natifs ont acquis le droit de bourgeoiſie, moyennant une ſomme d'argent, ou comme récompenſe de leurs ſervices ; mais ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'une demi-bourgeoiſie : comme ils ne ſont point originaires de la ville, ou anciennement agrégés au corps des citoyens, ils ne jouiſſent que d'une demi-bourgeoiſie. Au reſte, l'étendue de leurs droits n'eſt pas parfaitement réglée ; mais ils n'en auroient aucun, s'ils ne profeſſoient pas la Religion du pays. Quant aux habitans, ils n'ont que la permiſſion de demeurer dans la ville. On étoit autrefois fort exact à n'y ſouffrir que des Calviniſtes ; mais on s'eſt relâché à cet égard depuis quelque temps, & l'on y trouve des Luthériens & des Catholiques. Le nombre des citoyens monte à peu près à dix-huit cents. Les familles les plus anciennes & les plus illuſtres ſont originaires de la ville, tels que les *Lullin de Châteauvieux*, les *Saladins*, les *Chapeaurouge*, les *Tremblai* : d'autres ſont originaires d'Italie ; ainſi on a compté

parmi les citoyens de Geneve des *Caraccioli* & des *Martinengo*, qui y avoient paſſé au ſeizieme ſiecle pour cauſe de Religion. Pluſieurs familles Luquoiſes s'y ſont établies à peu près dans le même temps & pour la même raiſon, & y ſubſiſtent encore avec diſtinction; tels ſont les *Burlamachi*, *Diodati*, *Turretin*, & *Galatin* : enfin quelques familles Françoiſes, avant & depuis la révocation de l'Edit de Nantes, & un petit nombre d'Allemandes ont été admis au rang de citoyens.

Le principal édifice conſacré au ſervice divin dans la ville de Geneve, eſt l'ancienne cathédrale, dédiée à S. Pierre : le bâtiment eſt grand & vaſte, & d'une bonne architecture, quoique gothique. Il eſt dénué de tous les anciens ornemens du Catholiciſme; mais on y remarque le tombeau du fameux Duc de Rohan, mort à Koenigfeld en Suiſſe en 1638. Il eſt de marbre noir; la ſtatue du Héros eſt en marbre blanc. C'eſt ſa veuve Marguerite de Sully qui le lui a fait élever. On y voit auſſi le tombeau d'Amélie de Naſſau, ſœur du Prince d'Orange, & veuve de Don Emmanuel, Infant de Por-

tugal. Cette Princesse mourut à Geneve en 1628, ayant laissé des filles qui ont été mariées à des Gentilshommes du pays de Vaud. Leurs descendans ont soutenu qu'ils avoient des droits sur la succession du Roi d'Angleterre Guillaume III. J'ai déjà dit qu'on voyoit dans cette cathédrale le tombeau de Théodore de Beze. On trouve dans Geneve quatre autres églises ou paroisses Calvinistes, où l'on prêche en françois, indépendamment de deux chapelles affectées aux Italiens & aux Allemands, dans lesquelles on prêche en leur Langue. Il y a une vingtaine d'années que l'on a laissé bâtir dans la ville une église Luthérienne. Les Catholiques sont toujours bornés à faire leur Office dans la chapelle du Résident de France. Les établissemens de charité & de bienfaisance sont très-étendus & très-bien réglés à Geneve. Le grand hôpital est superbe. Il y en a un autre dehors la ville, destiné à retirer les pauvres attaqués de maladies contagieuses. Il s'y distribue des aumônes régulieres aux orphelins, aux vieilles femmes, & sur-tout aux prosélytes étrangers, Italiens, Allemands, & François (ceux-ci forment le plus grand

nombre) ; auſſi cet établiſſement s'appelle-t-il la *Bourſe Françoiſe.*

L'hôtel de ville, rebâti à neuf dans le cours du ſiecle dernier & de celui-ci, eſt un grand édifice tout conſtruit en pierres de taille. On y remarque pluſieurs inſcriptions relatives à la maniere dont Geneve a recouvré ſa liberté, & dont la Prétendue Reforme s'y eſt établie. On y voit par tout la deviſe adoptée par cette République : *Poſt tenebras lux. La lumiere vient après les ténebres.* L'arſenal eſt auprès de l'hôtel de ville ; il eſt beau, bien fourni : on prétend qu'il contient de quoi armer douze mille hommes. On y montre les machines avec leſquelles les Savoyards voulurent eſcalader & ſurprendre la ville en 1602. L'artillerie, qui eſt nombreuſe, eſt répandue ſur les remparts de la ville, dont la fortification eſt tout-à-fait dans le goût moderne, très-belle & très-propre. Ces remparts ſont larges, & plantés de pluſieurs rangs d'arbres. Les baſtions, revêtus de pierres & de briques, ont été faits en partie aux dépens de la ville, & en partie par des ſecours étrangers. Il y en a un que l'on appelle *de Hollande*, parce-que les Etats-Géné-

raux des Provinces-Unies en ont fait les frais ; l'autre, par la même raison, se nomme *le bastion de Hesse.* Outre les remparts, il y a dans Geneve trois autres promenades, dont l'une est une terrasse, nommée *Plainpalais*, près une des portes de la ville, & les autres, *la Treille* & *le Bastion* ; celles hors de la ville sont encore plus belles & plus agréables. La garnison ordinaire n'est que de sept à huit cents hommes, partagés en douze compagnies ; mais on évalue à cinq ou six mille le nombre des bourgeois & habitans en état de porter les armes. Le commerce en occupe la plus grande partie. Les citoyens considérables & aisés le font en gros, & sur-tout depuis ce siecle s'adonnent à la banque. Les petits bourgeois & habitans sont occupés à différentes manufactures. Il y a deux cents ans que l'on y travailloit déjà des draps & des cuirs ; mais depuis plus d'un siecle, le commerce d'orfévrerie & de bijouterie a prévalu, & en dernier lieu l'horlogerie, qui occupe, dit-on, à présent le tiers des habitans. L'Imprimerie y forme encore une branche de commerce. Geneve n'est que la troisieme ville de Suisse où l'on

ait imprimé des Livres, mais par la ſuite il en eſt ſorti beaucoup plus de ſes preſſes que de celles de Zurich & de Bâle. L'enſeignement de la doctrine Calviniſte & les ſatires contre l'Egliſe Romaine en ont fourni long-temps la principale matiere; mais depuis peu il en paroît beaucoup de ſimple Littérature. On ne peut cependant pas dire que la liberté de la preſſe y ſoit auſſi grande qu'en Hollande. Le Gouvernement de Geneve a été long-temps dans le ſage principe qu'il ne falloit pas laiſſer prêcher indifféremment toute ſorte de doctrine, ni ſoutenir toutes ſortes de theſes. Il a éprouvé les inconvéniens d'une conduite oppoſée. D'ailleurs la ville de Geneve eſt remplie de gens d'eſprit & de gens inſtruits dans toutes les parties des Sciences & dans tous les genres de Littérature. Auſſi-tôt après la Prétendue Réformation, on y établit le collége, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. On y trouve des Profeſſeurs de toutes les Langues ſavantes & de toutes les Sciences, & il s'y eſt formé une véritable & ſavante Univerſité, à laquelle on donne le nom d'Académie. Elle eſt dirigée par trois Députés du Conſeil, qui donnent à cet

objet

objet toute l'attention qu'il mérite. On a joint au collége une grande bibliotheque qui est publique, & dans laquelle on remarque quelques manuscrits & monumens rares. Depuis quelque temps on y a aussi établi une école publique de dessin, qui peut être très-utile aux manufactures. Le commerce par eau n'est pas moins florissant à Geneve que celui par terre. Le lac, quoiqu'il ne soit pas auprès de la ville dans sa plus grande largeur, forme à droite & à gauche un demi-cercle, peuplé de gros villages, qui, d'après les derniers arrangemens, appartiennent tous à la République, & sont divisés en plusieurs mandemens ou districts: le district le plus près de la ville s'appelle *les Franchises*; on y trouve le village de *Saconex* : le mandement de *Penei* est entre le pays de Gex & le Rhône; le village qui lui donne son nom est sur le bord du fleuve. Celui de *Jussi* est du côté de la Savoie, & tout entouré des terres du Duc; cependant le village principal est gros & riche. La République y envoie tous les deux ans un Bailli ou Châtelain, qui est toujours tiré du Conseil des Deux-Cents. Le mandement de *Vandeuvre* a pour principal lieu

le village de *Cologni*, qui est sur le lac du côté de la Savoie. Enfin la République a quelques petites possessions du côté du pays de Gex, qui touchent d'un côté aux terres de France, de l'autre à celles du Canton de Berne, & sont coupées par le village de *Versoy*, qui est au Roi: on eut, il y a quelques années, le projet d'en faire une ville, qui auroit beaucoup nui au commerce de Geneve; mais ce projet est abandonné. Le lac de Geneve est abondant en excellent poisson; les truites & les carpes sont en grande réputation.

Il ne me reste plus que quelques mots à dire des troubles intérieurs qui ont agité la République de Geneve depuis le commencement de ce siecle, & qui ont, pour ainsi dire, remplacé les alarmes que lui donnoit auparavant pour sa liberté les Princes ses voisins, & sur-tout le Duc de Savoie.

Pour bien connoître la source de ces troubles, il faut se rappeler la constitution de la République de Geneve: elle est aristodémocratique, comme celle de la plupart des Cantons Suisses. L'autorité souveraine est communément entre les mains du grand Conseil, que l'on

nomme les Deux-Cents, & qui quelquefois est composé de deux cent cinquante Membres ; c'est la Bourgeoisie entiere qui choisit ce Conseil, qu'elle tire de son sein. On ne le renouvelle que lorsqu'il se trouve au dessous de deux cents : mais indépendamment de ce renouvellement, le Conseil général de la Bourgeoisie, au nombre de quinze cents personnes seulement, quoiqu'il y en ait toujours d'absentes, s'assemble à l'effet de pourvoir aux principales charges de la République, tels que les Syndics, qui sont les premiers Magistrats & Présidens nés de tous les Conseils ; ils sont élus ou confirmés tous les ans. C'est le Conseil général seul qui peut faire les loix, les alliances, les échanges ou traités de limites, la guerre, la paix, & lever les impôts ; mais les affaires lui sont portées toutes instruites par les Conseils ; de sorte que les Bourgeois n'ont à dire que oui ou non.

Le Conseil des Deux-Cents s'assemble beaucoup plus souvent ; il est convoqué par le petit Conseil, juge toutes les affaires en dernier ressort, & peut même faire grace aux criminels, étant à cet égard aux anciens

droits de l'Evêque. Il choisit le petit Conseil ou Conseil des Vingt-Cinq parmi ses Membres : il prépare & regle les affaires qui doivent être portées au Conseil général de la Bourgeoisie ; il s'assemble ordinairement tous les mois, & même plus souvent, si le petit Conseil le juge nécessaire : on ne peut y être admis qu'à l'âge de vingt-sept ans, & on ne peut être promu à une charge que l'on n'en ait trente.

Le petit Conseil des Vingt-Cinq est établi depuis l'an 1457 ; il s'assemble journellement, prépare les affaires, juge en premiere instance les causes civiles & criminelles, pourvoit à quelques emplois, administre les Finances, & peut créer des Bourgeois du second ordre & admettre des habitans. Tout se décide dans ce Conseil à la pluralité des voix : les quatre Syndics y président. Le rang de ces premiers Magistrats se décide suivant leur admission dans le Conseil des Deux-Cents : ils partagent entre eux le soin des différens objets d'administration. Le second est ordinairement chargé du militaire, des fortifications & de la sûreté de la ville ; on l'appelle *Syndic de la garde*. La place de Procureur-Général est la plus importante après celle de Syndic ; il est

le mobile de toutes les affaires : sa charge n'est créée que depuis 1534; il est nommé tous les trois ans par l'assemblée générale de la Bourgeoisie.

Il y a une censure réciproque entre le Conseil des Deux-Cents & le petit Conseil; ils s'assemblent tous les ans séparément, & peuvent rejeter les Membres l'un de l'autre, s'ils se trouvent coupables ou suspects, & sur-tout si quelqu'un de ces Membres a fait banqueroute ; loi très-sage dans une ville commerçante comme Geneve.

Les revenus de l'Etat montent à six ou sept cent mille livres de France, sur lesquelles il faut prendre les gages des Magistrats, qui sont peu considérables, ceux des Ministres & des Professeurs, & la dépense des hôpitaux, qui est la plus forte.

L'église Calviniste de Geneve est parfaitement réglée, & a été, depuis plus de deux cents ans, l'objet de l'attention particuliere des Magistrats. La Police en est confiée à un Tribunal de Ministres, appelé *le Consistoire* ; il juge les causes ecclésiastiques, & particuliérement celles des mariages.

Il faut remarquer qu'à Geneve on ne permet pas aux jeunes gens de se marier avant l'âge de dix-huit ans, & aux filles avant celui de quatorze accomplis. On publie tous les Dimanches les bans aux Prônes des paroisses, & il faut, pour être valables, que les contrats de mariage soient signés par le premier Syndic. On accorde le divorce, 1°. en cas d'impuissance ; 2°. dans celui d'adultere bien prouvé ; ce qui est conforme aux principes de toutes les Eglises Protestantes ; mais il est dangereux à Geneve d'en venir à ces extrémités, soit que le mari ou la femme se trouve coupable ; car si d'un côté on les sépare, de l'autre on les punit. Les veuves ne peuvent se remarier que six ans après la mort de leur premier mari.

Aucune République n'a de Loix somptuaires plus exactes que celle de Geneve. Les ordonnances de ce genre s'étendent sur les meubles, les équipages, les parures des femmes, les festins, &c. ; l'exécution en est confiée à une Chambre, qui s'assemble tous les Lundis, & où préside le quatrieme Bourgmestre. Les premieres contraventions sont punies par une réprimande ; les secondes par une amende,

& l'opiniâtreté à ne pas se conformer aux Loix, conduiroit enfin les citoyens au bannissement.

Les Génevois ont été long-temps non seulement admirateurs, mais même fideles exécuteurs de leurs Loix somptuaires; & il est à souhaiter pour eux qu'elles ne leur paroissent jamais ni gênantes ni odieuses.

On prend à Geneve les plus grandes précautions pour que la ville ne manque jamais de pain, & pour qu'elle ne soit point exposée aux incendies. Les greniers publics sont abondamment pourvus, & on a fait écrire sur la porte ces mots latins d'un grand sens & d'une grande justesse : *Ditat & alit. Il fait subsister & enrichit.*

On voit, d'après cet exposé, que le Corps des citoyens de Geneve s'est véritablement réservé tous les droits de la souveraineté; mais pendant long-temps il en a laissé l'exercice au Conseil des Deux-Cents, s'en rapportant à la prudence de cette Magistrature, d'ailleurs assez nombreuse pour ne pouvoir pas être regardée comme une aristocratie trop circonscrite & tyrannique. En 1707, le

Conseil général crut s'appercevoir qu'on ne l'assembloit que rarement, & que l'on ne le consultoit plus que pour la forme; il demanda qu'on lui laissât l'exercice plus régulier & plus constant de tous ses droits. On consentit à convoquer les assemblées périodiques; mais elles furent tumultueuses : les Magistrats traiterent de mutinerie les oppositions qu'ils éprouverent; ils eurent recours aux Cantons de Zurich & de Berne, qui envoyerent des troupes à Geneve : il y eut quelques exécutions sanglantes, & la Bourgeoisie fut plutôt contenue que satisfaite. En 1730, il s'éleva de nouvelles difficultés entre les Conseils. Les impôts qui avoient été mis pour la construction de nouvelles fortifications, occasionnerent des murmures; on en revint à la grande question de savoir si la Bourgeoisie n'étoit pas le véritable Souverain, & sur la maniere dont elle pouvoit exercer ses droits. Pendant quatre ans, le feu ayant couvé, éclata; en 1734, les Magistrats furent dépossédés & même chassés. Les Cantons de Zurich & de Berne ne purent venir à bout de faire cesser ces troubles: à la fin, la puissante médiation de la

France les calma, & rendit la paix à Geneve. Les Magiſtrats bannis furent rappelés en 1738; & on rendit grace de cet accommodement à la ſage politique du Cardinal de Fleuri.

Effectivement, pendant plus de vingt ans tout fut en paix à Geneve; mais en 1762, le Philoſophe Jean-Jacques Rouſſeau, qui s'eſt ſi bien targué du titre de Citoyen de Geneve, publia des Ouvrages dont les principes étoient également contraires à ceux reçus dans les Monarchies, dans les Républiques bien gouvernées, & dans toutes les Egliſes Chrétiennes. On s'éleva à Geneve contre l'Auteur; mais il y trouva des partiſans & des admirateurs. Inſenſiblement, à l'occaſion de ſon Livre intitulé *le Contrat ſocial*, on remit ſur le tapis toutes les queſtions politiques qui avoient déjà troublé la République: & l'on en agita de nouvelles concernant les droits des Bourgeois du ſecond ordre, appelés communément *Natifs*. La ville ſe ſéparant en deux partis, relativement à un réglement de 1738, les uns ſe nommerent *Négatifs*, les autres *Repréſentans*. Aux *lettres* écrites *de la campagne* en 1764, Rouſſeau oppoſa

celles écrites *de la montagne*. Les troubles durerent quatre ans : on les crut terminés en 1768 ; mais ils recommencerent en 1770 ; les Natifs parurent vouloir secouer l'autorité des Magistrats : enfin, grace à la médiation toujours prépondérante de la France, & par une suite du respect que l'on a à Geneve pour cette Couronne, tout y paroît aujourd'hui tranquille. Les Génevois jouissent en paix de leur opulence, & n'ont à craindre que de se laisser entraîner par le goût du luxe, ou séduire par les principes d'une fausse philosophie, dont les spéculations sont toujours dangereuses & souvent même impraticables.

La Savoie. La description de la Suisse finissant par celle de la République de Geneve, me conduit naturellement à parler du Duché de Savoie, qui n'appartient pas exactement à l'Italie, puisque les véritables limites de cette belle partie du Monde, sont les sommets des Alpes, & que la Savoie est située sur le revers septentrional de ces montagnes.

La Savoie dépendoit autrefois de la Gaule, & a fait ensuite partie du premier & du second Royaume de Bour-

gogne; mais si elle n'appartient pas précisément à l'Italie, elle a pour Souverain un Prince dont les Etats s'étendent dans ce pays-là, & qui, depuis le commencement de ce siecle, est en possession d'une Isle (la Sardaigne) érigée en Royaume, & absolument dépendante de l'Italie.

La Maison de ce Monarque est originaire de Savoie même; & je ne peux décrire cette premiere partie de ses Etats qu'après en avoir fait l'histoire. C'est par elle que je vais commencer, après avoir observé que le duché de Savoie se subdivise en six petites provinces, qui sont la *Savoie*, proprement dite, la *Tarentaise*, la *Maurienne*, le *Chablais*, le *Faucigny*, & le *Génevois*.

Avant l'arrivée de César dans les Gaules, la Savoie, le Génevois & le Faucigny étoient habités par les *Allobroges*, le Chablais par les *Andates*, la Maurienne par les *Brannoviens*, & la Tarentaise par les *Cintrons*. Tous ces Peuples étoient Celtes, & faisoient partie de la grande Nation des Gaulois, appelés par les Romains *Transalpins*, parce qu'à leur égard ils étoient par-delà les Alpes. Les Ro-

mains y établirent diverſes Colonies, dont je parlerai en décrivant le pays. Lors de la décadence de l'Empire Romain, les premiers Barbares qui s'y établirent furent les Bourguignons. Tous les pays que je viens de nommer firent partie du premier Royaume de Bourgogne. Les enfans de Clovis ayant conquis ce Royaume, la Savoie & toutes ſes dépendances furent ſoumiſes aux Rois Francs de la premiere & de la ſeconde race, juſqu'à la formation du ſecond Royaume de Bourgogne, dont elles firent partie. Enfin, ſous le dernier Roi de cette Bourgogne Transjurane, nommé *Rodolphe II*, l'on commence à entendre parler de *Berald*, que la Maiſon de Savoie regarde comme ſa tige & ſa ſource.

C'eſt l'an 1000 que l'on croit généralement que Rodolphe II appela Berald à ſon ſecours; il le fit Lieutenant-Général de ſon Royaume, & lui donna les ſeigneuries de Savoie & de Maurienne en récompenſe de ſes ſervices. Mais d'où venoit ce Comte Berald? c'eſt une grande queſtion qui n'eſt point parfaitement éclaircie; & elle l'étoit bien

moins lorsque les Auteurs du seizieme siecle, mes guides ordinaires, écrivoient.

Indépendamment des Cosmographes Munster & Belle-Forêt, nous avons encore sur l'ancienne Histoire de Savoie, l'Ouvrage de Simphorien Champier, intitulé, *Les grandes Chroniques des Ducs & Princes de Savoie*, imprimé en 1516, & celui de Guillaume Paradin, aussi écrit en françois avant 1600. Le premier surtout est rempli de fables mal appuyées; le second est meilleur; mais *Guichenon*, qui écrivoit plus tard dans le seizieme siecle, est, sans contredit, le premier qui ait publié la généalogie de la Maison de Savoie sur des titres authentiques. Il expose différens sentimens sur son origine, & paroît pencher pour celui qui fait descendre *Berald* du fameux *Witikind*, & par conséquent des premiers Ducs de Saxe. La Maison de Savoie même a adopté cette opinion; car depuis quelque temps elle écartele les anciennes armes de Saxe avec les siennes. Cependant des Auteurs très-estimables ont soutenu avec quelque avantage des sentimens contraires, qui sont en tout au nombre de dix: ce qu'il y a de sûr, c'est que

Humbert aux Blanches-Mains fut le second Comte de Savoie & de Maurienne : on croit généralement qu'il étoit fils de Bérald ; cependant on n'en a point de preuves certaines ; mais du moins on est assuré que tous les Princes de la Maison de Savoie descendent de ce Comte Humbert, qui vivoit au milieu du onzieme siecle. Ce n'est que peu avant ce temps, (tout à la fin du 10e siecle) que la Maison des Capets monta sur le trône de France ; par conséquent la Maison de Savoie est, de toutes celles de l'Europe, la seconde qui, depuis cette époque jusqu'à présent, compte une suite non interrompue de Souverains régnans sur le même pays. Humbert fut un Prince pieux, brave, & prudent. Il servit utilement l'Empereur Conrad le Salique, qui, par reconnoissance, lui accorda les Seigneuries de Chablais & du Bas-Valais, dont la capitale est, comme je l'ai dit, S. Maurice. On croit généralement qu'il est enterré dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Maurienne ; mais on n'en a point la preuve, & on n'y voit pas son épitaphe. Il avoit désigné pour successeur son fils *Amé* ou *Amédée*, premier du nom. Ce

jeune Prince fut surnommé *la Queue*, parce qu'il ne marchoit jamais sans une nombreuse suite, que l'Empereur Henri III appeloit, par plaisanterie, *la Queue du Comte Amé*. Ce Prince avoit eu un fils nommé *Humbert*; mais il étoit mort avant lui sans enfans; de maniere que ce fut *Odon*, second fils d'Humbert aux Blanches-Mains, qui fut Comte de Savoie & de Maurienne. Il épousa Adélaïde, héritiere du marquisat de Suze, & des seigneuries d'Aoste & de Turin; elle les porta en dot à son mari, dont la Maison commença ainsi à posséder de grandes terres en Italie. Odon mourut jeune, laissant des enfans en bas âge; mais la Comtesse *Adélaïde*, sa veuve, étoit une Princesse de grand mérite, qui se fit respecter de ses voisins & aimer du Pape Grégoire VII, qui lui donna le beau titre de *Fille de Saint-Pierre*. Elle gouverna tant qu'elle vécut sous le nom de son fils *Amé II*. L'Empereur Henri III donna à ce Prince la province de Bugey, dépendante de la Bourgogne. La Comtesse Adélaïde mourut vers l'an 1080, & fut enterrée dans l'église de S. Jean de Maurienne, auprès de Humbert

aux Blanches-Mains. *Humbert II*, fils d'Amé II, fut surnommé *le Renforcé*, parcequ'il étoit grand, gros & vigoureux. Il conquit la Tarentaise sur Aymery de Briançon, qui en étoit Seigneur, mais contre lequel ses peuples s'étoient révoltés, l'accusant de tyrannie. Il accompagna en Italie l'Empereur Henri IV; fut à la premiere Croisade, & se signala à la prise de Jérusalem; il mourut en 1103, & est enterré à Moustier en Tarentaise, dans la cathédrale. Il laissa sept enfans, dont cinq Princes: l'aîné, *Amé III*, lui succéda. La premiere de ses filles fut Adélaïde, femme de Louis le Gros, mere de Louis le Jeune, Fondatrice de l'abbaye de Montmartre. C'est cette Reine qui épousa en secondes noces le Connétable Matthieu de Montmorençy, & qui mourut en 1154. Amé III régna long-temps, fonda l'abbaye de *Bellecombe* dans le Bugey, suivit en Italie l'Empereur Henri V, qui le fit Prince & Vicaire-Général de l'Empire. Il avoit fait la guerre au Roi Louis le Gros, son beau-frere; mais il suivit son neveu, Louis le Jeune, à la Terre-Sainte, & mourut dans le royaume de Chypre, l'an

l'an 1149, la quarante-sixieme année de son regne. Il eut huit enfans, dont l'aîné, *Humbert III*, lui succéda, n'ayant que treize ans.

Ce jeune Prince eut, par bonheur, pour premier Ministre, un Evêque de Lausanne, Prélat d'un grand mérite. Dès qu'il put gouverner par lui-même, il montra qu'il avoit bien profité de ses leçons. Il prit d'abord le parti de Frédéric Barberousse, changea ensuite pour s'attacher au Pape, mais servit des deux côtés avec distinction & bravoure. L'Empereur, irrité contre lui, érigea en Princes de l'Empire la plupart des Evêques de ses Etats, particuliérement celui de Turin, qui se révolta, mais que le Comte Humbert châtia rigoureusement; il étoit cependant si dévot, qu'il a mérité le nom de Saint. Il fit de grandes fondations de chartreuses & d'autres couvens, eut guerre avec le Marquis de Saluces & le Dauphin de Viennois, & les vainquit tous les deux: enfin il mourut à Chambery en 1188, & est enterré dans l'abbaye de Hautecombe. Il fut marié quatre fois, mais n'eut d'enfans que de sa seconde & de sa troisieme femme. C'est de celle-ci que naquit *Thomas premier*,

qui lui ſuccéda à l'âge de onze ans, & en régna quarante-cinq. L'Empereur Philippe, dont il prit le parti contre les Papes, ajouta à ſes Etats la ville & le château de Quiers en Piémont, & quelques parties du pays de Vaud : il ſuivit auſſi Louis VIII à la guerre en Languedoc : enfin il fut très-attaché à l'Empereur Frédéric II, qui le déclara Vicaire-Général de l'Empire dans la Lombardie. Cette conduite lui attira la haine des Papes ; cependant toute ſa vie fut glorieuſe. Il fit fortifier la ville de Chambery, & la déclara Capitale de ſes Etats. On remarque qu'il ſe faiſoit donner par ſes ſujets & ſes voiſins le titre d'*Excellence*, qui étoit regardé alors comme très-brillant, & ne convenoit qu'à un grand Souverain. Il fut marié deux fois ; ſa premiere femme, fille d'un Comte de Génevois, lui apporta en dot une partie de ce comté ; l'autre, héritiere du Faucigny, joignit cette province à ſes Etats : il eut de ſes deux femmes quinze enfans, dont l'aîné lui ſuccéda. Il s'appeloit *Amé IV*, & continua de prendre le titre de Vicaire de l'Empire en Italie. Il fit la guerre aux Valaiſans, battit leur Evêque, prit la ville de Sion, & ſe

rendit maître de tout le pays. L'Empereur Frédéric II érigea en sa faveur le pays de Chablais & celui d'Aoste en duché ; cependant Amé IV & ses successeurs continuerent de prendre le titre de Comtes de Savoie, comme étant la partie la plus considérable de leurs Etats. Il n'eut qu'un fils de sa seconde femme, Cécile de Baux, que l'on avoit surnommée *Passe-Rose*, à cause de sa grande beauté. Ce fils, qui s'appela *Boniface*, régna dix ans, sous la tutelle de son grand-oncle Thomas de Savoie. Ce jeune Prince fut surnommé *Roland*, apparemment parce qu'il étoit brave, mais très-imprudent. Il s'engagea dans une guerre contre Charles d'Anjou, Roi de Sicile, fut fait prisonnier dans une bataille, & conduit à Turin, ville qui devoit lui appartenir, mais qui étoit révoltée contre lui. Il y mourut de chagrin de sa captivité, en 1263. Il n'avoit point d'enfans, & n'avoit pas même été marié. Sa succession devoit revenir à ses sœurs ; mais en vertu d'une prétendue Loi Salique, elles en furent exclues, & on y appela *Pierre*, son cousin, qui ne descendoit pas même de l'aîné de ses oncles, mais

qui fut puissamment soutenu par le Roi d'Angleterre ; le Roi de France n'y mit aucun obstacle, & l'Empire étoit alors dans l'anarchie. Il acquit le reste du pays de Vaud, & le réunit à son comté, défendit Berne, qui le choisit pour son protecteur, & lui rendit hommage ; heureusement pour cette ville, ses successeurs n'ont point fait valoir ce titre, & ne l'ont point assujettie. Pierre mourut au château de Chillon dans le pays de Vaud, en 1268, & fut inhumé dans l'abbaye de Hautecombe. Il est surnommé dans les Annales de Savoie, *le Petit Charlemagne*. Il ne laissa qu'une fille, & eut pour successeur son frere *Philippe*, qui avoit été Evêque de Valence & Archevêque de Lyon, mais sans être entré dans les Ordres sacrés. Il avoit déjà soixante-un ans quand il devint Duc de Savoie ; il se maria, mais n'eut point d'enfans, & mourut en 1285, âgé de soixante-dix-huit ans, laissant ses Etats à son neveu *Amé V*, fils de Thomas, son frere aîné, qui auroit dû succéder préférablement à Pierre. Amé V avoit épousé, du vivant même de son oncle, l'héritiere de Bresse & de Bugey. Il faut observer que ce

Comte Amé V avoit un frere aîné, nommé *Philippe*, auquel le Comte Philippe préféra Amé V, quoiqu'il ne fût que le ſecond. Amé, pour conſoler ſon frere aîné, lui céda tout ce que la Maiſon de Savoie poſſédoit en Italie, ne ſe réſervant que Suze & le Val d'Aoſte; mais à charge d'hommage, & à condition que ces domaines lui reviendroient au défaut d'hoirs mâles de ſon frere. Après cela, le Comte Amé ſe conduiſit avec beaucoup de bravoure & de prudence, tant à l'égard des Rois de France & d'Angleterre, que de l'Empereur même, qui lui confirma le titre de Vicaire de l'Empire en Lombardie, dont ſes prédéceſſeurs avoient déjà joui. Il réunit à ſes domaines, outre la Breſſe & le Bugey, le marquiſat d'Yvrée, ſe trouva à trente-deux ſiéges, gagna pluſieurs batailles, & enfin mérita le nom de *Grand*. Il mourut en 1328, âgé de ſoixante-quatorze ans, laiſſant ſes Etats à ſon fils *Edouard*, dit *le Libéral*, qui ne régna que cinq ans. Ayant ſuivi le Roi de France Philippe le Bel à la bataille de Mons-en Puelle, il vint à Paris, & mourut à Gentilly, village auprès de

Paris, où il avoit pris une petite maison. Il laissa une fille, qui avoit épousé le Duc de Bretagne; mais ce fut son frere *Aimon* qui lui succéda au préjudice de cette Princesse. Ce Comte fut surnommé *le Pacifique*; cependant il fit la guerre contre ses voisins, & contre le Roi Philippe de Valois; mais il inclina toujours pour la paix. Il mourut en 1343, & eut pour successeur son fils *Amé VI*, qui fut surnommé *le Comte Vert*, parce que dans un fameux tournoi il adopta cette couleur & la fit porter à tous ceux de sa suite. Amé VI n'avoit que neuf ans quand son pere mourut; il eut pour tuteur son cousin Louis de Savoie, Comte de Vaud, fils du Comte Philippe, dont j'ai parlé. Louis mourut en 1350, & Amé VI prit le gouvernement de ses Etats, & y réunit même ceux de ses cousins, & quelques autres villes du Piémont, qui ne leur avoient point appartenu. Il fit une étroite alliance avec le Duc de Bourgogne, & s'imagina qu'en faisant la guerre à Humbert, Dauphin de Viennois, il le forceroit à le faire son héritier. Le contraire arriva; Humbert étoit un Prince foible, mais rancunier;

il chercha un appui, & fit son héritier *Jean*, Duc de Normandie, fils aîné & héritier présomptif de Philippe de Valois, sous la condition que tout le monde sait, que les fils aînés des Rois de France prendroient le titre de Dauphin. Le Comte Vert dissimula le chagrin que cet arrangement pouvoit lui faire; il n'en parut pas moins attaché aux Rois de France, Jean, Charles V, & Charles VI; ils lui témoignerent leur reconnoissance en arrondissant ses possessions en Bresse, & lui donnant même des terres en France, & un hôtel à Paris. D'un autre côté, l'Empereur Charles IV augmenta les droits dont il jouissoit en Italie comme Vicaire de l'Empire, & s'en servit pour abaisser & humilier le Duc de Milan. Il passa dans la Grece en 1366, pour soutenir l'Empereur Jean Paléologue, le tira des prisons du Roi de Bulgarie, dont il conquit même les Etats. Il battit les Turcs près de Gallipoli; enfin il procura la réunion, du moins passagere, de l'Eglise Grecque à celle de Rome. Cette expédition le fit infiniment respecter & considérer; il accommoda les différens entre les Vénitiens, les Génois & les autres Princes

d'Italie : enfin il acheva de s'arrondir entiérement dans le Piémont & le pays de Vaud. C'est lui qui, en 1362, a été l'Instituteur de l'Ordre de l'Annonciade, qui de son temps ne s'appela que l'*Ordre du Collier*, la décoration n'en consistant alors que dans un seul collier sans croix ni médaille ; entre les lacs d'amour qui forment ce collier, on voit quatre lettres, F. E. R. T. que l'on interprete différemment. Ce n'est qu'en 1508 que l'on a ajouté à ce collier une médaille sur laquelle est représentée une Annonciation, qui a fait donner à cet Ordre le nom de l'Annonciade. Les assemblées se tinrent d'abord à Pierre-Châtel en Bugey, dans une chartreuse fondée par le Comte Vert, qui subsiste encore & est fortifiée. Après la cession du Bugey, elles ont été transférées à Montmélian en Savoie, & enfin à Turin.

En 1383, le Comte Vert s'étant rendu dans le royaume de Naples pour secourir le Roi Louis contre Charles de Duras, il mourut de la peste dans un château près de Bitonto. Son corps fut transporté à Hautecombe, & ses obséques se firent avec grande cérémonie. Il avoit

épousé *Bonne de Bourbon*, sœur de la Reine Jeanne, femme du Roi de France Charles V. Son fils Amé VII lui succéda, & fut surnommé *le Comte Rouge*, parce qu'il avoit adopté cette couleur, comme son pere le vert. Il ne régna que sept ans; mais il prouva que, s'il eût vécu plus long-temps, il eût égalé le Comte son pere en bravoure, en mérite & en considération. Il joignit à ses Etats les comtés de Nice & de Vintimille. Dans un voyage qu'il fit en France sous le malheureux regne de Charles VI, il combattit à outrance contre trois Seigneurs Anglois, qu'il vainquit tous trois; savoir, le Comte Huntington à la lance, celui d'Arundel à l'épée, & celui de Pembrock à la hache d'armes. Il fut blessé à la chasse par un sanglier, & mourut quelques heures après. Son fils *Amédée VIII* lui succéda, étant encore fort jeune, & régna quarante-trois ans. Bonne de Berri sa mere, & Bonne de Bourbon sa grand'mere, se disputerent sa tutele; la derniere l'emporta. Il fut déclaré majeur en 1398. En 1400, il acheta tous les droits du dernier Comte de Geneve, & se mit en possession de ce comté. Peu

de temps après, il acquit aussi les droits des derniers Seigneurs de Toire & de Villars, qui avoient de grandes terres dans la Bresse, & s'en assura ainsi la possession. Il força le Duc de Milan de lui céder Verceil, après l'avoir battu, aussi bien que le Marquis de Montferrat & celui de Ceva. Enfin la branche des Princes de sa Maison, descendante de Philippe de Savoie Amé V, étant éteinte, il hérita de tout ce que ces Princes possédoient dans le Piémont & le pays de Vaud, & même dans l'Achaïe & la Morée. Dans les grandes guerres qui agiterent la France sur la fin du regne de Charles VI, & sous celui de Charles VII, il prit le parti du Duc de Bourgogne, & resta fermement attaché à Philippe le Bon. Il reçut l'Empereur Sigismond en Piémont, lorsque ce Monarque revint de son expédition en Italie, & le traita avec magnificence. En conséquence cet Empereur érigea le comté de Savoie en duché; ainsi Amé VIII fut le premier Duc de ce pays. Il suivit Sigismond au Concile de Constance, & fit tous ses efforts pour faire cesser le schisme: il ne put y réussir dans le premier moment;

& ne cherchant que la paix & le repos, il fit assembler les Etats de son pays, leur déclara qu'il remettoit le gouvernement à son fils Louis, & se retira dans un château sur le lac de Geneve, qui s'appeloit *Ripaille*, ayant pour compagnie quelques Chevaliers de son Ordre de l'Annonciade, qui lui formoient une société douce & tranquille. Ils portoient tous un habit uniforme très-simple, mais faisoient bonne chere; si bien qu'il a passé en proverbe, de dire *faire ripaille*, pour se divertir agréablement. Il y avoit donc cinq ans qu'il faisoit *ripaille*, lorsque les Peres du Concile de Bâle ayant déposé le Pape Eugene IV, & voulant élire à sa place un Souverain Pontife doux, tranquille & disposé à se démettre de bonne grace quand le bien de la paix l'exigeroit, ils jeterent les yeux sur l'ancien Duc de Savoie, & lui proposerent la tiare, qu'il accepta, & il prit le nom de *Félix V*, fut couronné l'an 1440, & reconnu par une grande partie des Princes de l'Europe. Il gouverna cette portion de l'Eglise pendant neuf ans; & en 1449, le Roi de France Charles VII lui ayant fait entendre que le bien de la Chrétienté exi-

geoit qu'il se démît, il n'hésita pas ; à condition que les Cardinaux qu'il avoit faits, qui étoient en partie ses amis de Ripaille, seroient maintenus dans leur dignité, & tous les Evêques & Bénéficiers qu'il avoit pourvu seroient conservés ; qu'il auroit le titre de Doyen du Sacré Collége, &, pour ainsi dire, de Pape honoraire ; enfin, qu'il seroit Légat *à latere*, avec le pouvoir le plus étendu dans les Etats de son fils & dans toute la Lombardie. Toutes ces conditions lui furent accordées.

Le Pape *Nicolas V* lui succéda, fut reconnu dans tout le Monde Catholique, & ne mourut qu'en 1455. Quant à l'ancien Duc de Savoie, il mourut tranquillement, en 1451, à Geneve, dont il avoit conservé l'évêché. Son corps fut transporté à Ripaille, où l'on prétend qu'il opéroit des miracles ; mais en 1536, les Bernois Hérétiques ayant conquis le pays de Vaud & pillé le château de Ripaille, ne respecterent point les cendres du Pape Félix, profanerent & détruisirent sa sépulture. Il avoit épousé Marie, fille de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne ; il en eut neuf enfans, dont cinq fils & quatre filles. Un seul de

ces Princes laissa postérité ; ce fut celui qui lui succéda sous le nom de *Louis* ; il fut juste, bienfaisant, vaillant, & libéral. Il épousa Anne, fille de Jean de Luzignan, Roi de Chypre ; & en eut seize enfans, dont neuf Princes. Un seul mourut au berceau, trois furent Evêques, & cinq vécurent assez long-temps pour se faire connoître. L'aîné, *Amé IX*, succéda à son pere en 1465, & mourut en 1472. Il parut toujours fort attaché au Roi Louis XI, qui étoit doublement son beau-frere, Louis ayant épousé Charlotte de Savoie, & Amé, Yolande de France. Pendant les dernieres années de sa vie, il devint infirme & maladif, & eut le chagrin de voir ses freres se disputer d'avance son héritage, qu'ils prétendoient partager avec ses enfans. A la fin, Louis XI, en envoyant une armée à son secours, lui procura l'avantage de mourir en paix dans la ville de Verceil, n'étant âgé que de trente-sept ans. Il avoit eu de sa femme neuf enfans, dont deux lui succéderent l'un après l'autre. Amé IX étoit très-pieux & très-charitable ; il mourut en odeur de sainteté, & on prétend qu'il s'est fait des miracles à son tombeau.

Philibert I, fon fils aîné, n'avoit que fix ans lorfqu'il fuccéda à fon pere, & il mourut, n'en ayant pas encore dix-fept, à Lyon, où il avoit été joindre fon oncle le Roi Louis XI. N'ayant point eu d'enfans, fon frere *Charles* lui fuccéda; quoiqu'il n'eût que quatorze ans, il prit le gouvernement de fes Etats, contint fes oncles qui avoient déjà troublé la fin du regne de fon pere & celui de fon frere. Il hérita de la couronne ou du moins des droits de la Reine de Chypre fa tante. Mais un bâtard du Roi Jean de Luzignan s'étoit emparé du trône, ayant été foutenu par le Soudan d'Egypte & par les Vénitiens; il s'y maintint jufqu'à fa mort, après quoi les Vénitiens en ufurperent la poffeffion, qu'ils ont confervée jufqu'à ce que les Turcs les en ayent chaffés. Le Duc Charles de Savoie fut obligé de fe contenter du titre de Roi de Chypre & de celui d'Alteffe Royale, que fon fils & fes fucceffeurs ont toujours continué de prendre. Il mourut en 1490, laiffant de fa femme Blanche de Montferrat un fils, âgé de neuf mois, fous le nom de qui la Ducheffe Blanche régna pendant fix ans. A la mort de ce jeune Prince, la Savoie

revint à ſon grand-oncle *Philippe*, cinquieme fils du Duc Louis & d'Anne de Chypre. Il avoit cinquante-huit ans quand il ſuccéda aux Etats de ſon petit-neveu, & avoit déjà pluſieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe. Deux lui ſuccéderent l'un après l'autre ; le troiſieme fut Duc de Nemours en France, & a été le chef d'une branche qui ne s'eſt éteinte qu'en 1659. L'aînée de ſes filles, Louiſe de Savoie, épouſa Charles d'Orléans, Duc d'Angoulême, & fut mere de François I. Le Duc *Philibert II*, ſurnommé *le Beau*, fils aîné du Duc Philippe, ſuccéda à ſon pere en 1497, & ne régna que ſept ans, étant mort en 1504, âgé ſeulement de vingt-ſept ans. Il avoit épouſé Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien, & de Marie, héritiere de Bourgogne. Il n'en eut point d'enfans ; & cette Princeſſe lui ſurvécut long-temps. *Charles III*, frere de Philibert II, lui ſuccéda, & régna près de cinquante ans, tandis que François I & Henri II gouvernoient la France. Il fut pendant long-temps fort uni avec le dernier de ces Monarques, qui étoit ſon neveu ; mais après la bataille de Pavie, il ſe crut obligé

de l'abandonner & de s'attacher à Charles-Quint, qui lui donna le comté d'Asti. François I, de retour en France, s'en vengea, chassa le Duc de Savoie de ses Etats, tandis que les Suisses conquéroient sur lui le pays de Vaud, & que Geneve se révoltoit contre son Evêque & contre lui. Enfin Charles III mourut à Verceil en 1553, sans avoir pu recouvrer son pays; il étoit âgé de soixante-six ans. Il avoit épousé Béatrix de Portugal, dont il avoit eu plusieurs enfans, Celui qui lui succéda, se trouvant l'aîné à sa mort, se nommoit *Emmanuel-Philibert*; il s'étoit déjà signalé à la tête des troupes de l'Empereur Charles-Quint, & les commandoit en Piémont même lorsque son pere mourut. Il continua de faire la guerre aux François, commandés par le Maréchal de Brissac. Par le Traité de Câteau-Cambresis, on lui promit la restitution de ses Etats, Il ne crut pas pouvoir mieux faire pour la hâter, que d'épouser Marguerite de France, derniere des filles de François I. Le mariage se célébra à Paris avec magnificence; & ce fut justement au milieu des fêtes & des tournois donnés à cette occasion, que le

Roi

Roi Henri II fut blessé & mourut. Par bonheur le Roi François II, dans la courte durée de son regne, exécuta le Traité de Cateau-Cambresis, & fit évacuer le Piémont par le Maréchal de Brissac. Emmanuel-Philibert se conduisit avec la plus grande prudence & la plus sage politique, pendant les troubles du regne de Charles IX. Il fit bâtir les citadelles de Turin, de Bourg en Bresse & de Montmélian. Les Bernois lui restituerent le Chablais & une partie des conquêtes qu'ils avoient faites sur lui; mais ils conserverent le pays de Vaud; & Geneve & le Bas-Valais resterent libres. Enfin le Duc Emmanuel-Philibert mourut en 1580, ne laissant qu'un fils unique, *Charles-Emmanuel*, qui fut surnommé *le Grand*, & régna 50 ans comme son pere. Les événemens de son regne furent importans, mais ne tournerent pas toujours à son avantage. Il se maintint dans la possession des Etats que la France lui avoit restitués sous François II; il osa même aller plus loin, par les conseils de son beau-frere Philippe II, Roi d'Espagne, & aidé des forces de ce Monarque, il s'empara du marquisat de *Saluces*, qui

étoit resté à la France au milieu du Piémont. La foiblesse du Roi Henri III ne lui permit que d'exciter les Suisses à lui faire la guerre; mais le Duc les auroit repoussé, & se seroit peut-être même emparé de Geneve, s'il n'eût pas conçu mal à propos le dessein de se rendre maître de la Provence. Il y fut reçu en Souverain; mais il ne conserva pas long-temps cette province, Henri IV étant monté sur le trône, Lesdiguieres & d'Epernon en chasserent le Duc; & le grand Henri recouvra même le marquisat de Saluces, s'empara de la Savoie, & eût poussé plus loin ses conquêtes, si par la médiation du Pape, le Duc n'eût obtenu la paix; il se trouva trop heureux de céder au Roi la Bresse, le Bugey, & le pays de Gex, pour le marquisat de Saluces, & fit ainsi sa paix avec le Roi Henri IV. Tantôt mal & tantôt bien avec son successeur *Louis XIII*, ou plutôt avec Marie de Médicis; il fit la guerre au Duc de Mantoue pour le Montferrat; fut d'abord soutenu par la France; & en 1620, maria son fils Victor-Amédée avec Christine, fille d'Henri IV, sœur de Louis XIII; mais peu de temps après, il se brouilla avec ce Mo-

narque. Les armées françoises lui enleverent Pignerol, place importante, que la France a conservée long-temps après. Ce fut par ses ordres que fut tentée l'escalade de Geneve dont j'ai parlé, & qui échoua si heureusement pour cette République. Enfin c'est lui qui établit l'Ordre de Saint-Maurice, & l'unit à celui de Saint-Lazare, déjà connu depuis long-temps dans ses Etats, aussi bien qu'en France : il mourut en 1630, âgé de soixante-huit ans. Il avoit perdu, dès 1597, son épouse Catherine d'Autriche, qui mourut en couche de son dixieme enfant, dont trois lui survécurent ; le premier succéda à son pere, le second fut Cardinal, & le troisieme, nommé *le Prince Thomas*, a formé la branche de Carignan, qui subsiste encore.

Victor-Amédée étoit déjà âgé de 43 ans lorsqu'il prit possession des Etats de son pere. Il s'étoit signalé dans la guerre contre les François ; mais il perdit la bataille de Veillane contre le Duc de Montmorency, & ce fut la perte de cette bataille qui mit le Duc Charles-Emmanuel au tombeau. Victor-Amédée ne fut pas plus tôt sur le trône, qu'il pensa sérieuse-

ment à faire la paix avec Louis XIII son beau-frere : elle fut conclue à Querasque ; & par le Traité on rendit au Duc de Savoie tous ses Etats, à l'exception de Pignerol ; mais en récompense il obtint quelques places dans le Montferrat. Depuis cette époque, le Duc Victor-Amédée resta fort attaché à la France. Il défit entiérement l'armée Espagnole en 1637 ; mais peu de temps après, il tomba malade à Verceil, & mourut âgé de cinquante ans, laissant de la Duchesse Christine, fille d'Henri le Grand, deux Princes en bas âge, qui lui succéderent l'un après l'autre. Le premier, nommé *François-Hyacinthe*, ne vécut qu'un an ; le second, appelé *Charles-Emmanuel*, second du nom, régna sous la régence de sa mere ; mais ses oncles, le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas, n'en laisserent pas jouir tranquillement la Duchesse douairiere. Appuyés de l'Empereur, ennemi de la France, ils lui firent une guerre cruelle. Le Roi envoya au secours de sa sœur, des troupes dont les succès ne devinrent brillans que lorsqu'elles furent commandées par le Comte d'Harcourt, de la Maison de Lorraine, qui étoit sur-

nommé *Cadet la Perle*, parce qu'il en portoit toujours une à ſon oreille; ſes victoires firent changer ſon ſurnom, & il fut appelé *la Perle des Cadets*. En 1640, il gagna une grande bataille contre les Eſpagnols à Caſal. Les ennemis avoient ſurpris Turin, & la Ducheſſe douairiere s'étoit réfugiée à Chambery. Le Maréchal de Turenne, ſucceſſeur du Comte d'Harcourt, aſſiégea le Prince Thomas dans Turin, & après un ſiége long & mémorable, il obligea la ville à ſe rendre. Le Duc de Savoie & ſa mere y rentrerent en 1645. Le jeune Duc fut déclaré majeur en 1648. Enfin la guerre de la Savoie avec les Eſpagnols fut terminée par le Traité des Pyrénées en 1659. Le Duc de Savoie vint alors en France, & continua d'être ſincérement attaché à Louis XIV, ſon couſin germain: il épouſa, en 1663, Françoiſe-Magdeleine d'Orléans, auſſi ſa couſine germaine, fille de Monſieur Gaſton, frere de Louis XIII. Cette Princeſſe ne vécut qu'un an après ſon mariage; & en 1665, le Duc ſe remaria à Marie-Jeanne de Savoie de Nemours, héritiere d'une branche de ſa Maiſon, dont j'ai rapporté

l'origine. Il mourut en 1675, laissant pour successeur son fils Victor-Amédée, qui le premier de sa Maison eut le titre de Roi, & dont le Roi de Sardaigne actuellement régnant est petit-fils.

Victor-Amédée II n'avoit que neuf ans lorsqu'il monta sur le trône. Sa mere fut Régente pendant sa minorité, & maintint la Savoie en paix. Durant les premieres années de son administration, le Duc parut fort attaché à la France. A l'exemple de Louis XIV, qui révoqua l'Edit de Nantes, il voulut chasser les hérétiques de ses Etats, & fit la guerre aux habitans des quatre vallées, dont je parlerai dans un moment, & qui étoient d'autant plus attachés à l'hérésie, qu'ils la professoient depuis plusieurs siecles, & étoient descendans des anciens Vaudois. Il eut beaucoup de peine à venir à bout de ces rebelles. En 1690, une politique mal entendue l'engagea à abandonner le parti de la France pour celui de l'Empereur, & il eut lieu de s'en repentir. La Savoie lui fut enlevée dès la premiere campagne, & le Maréchal de Catinat gagna sur lui la bataille de Staf-

farde. L'année suivante fut mémorable par la prise de Nice & de Montmélian ; cette guerre ne finit qu'un an avant la paix de Riswick en 1696. Sur la fin de 1697, il maria sa fille aînée, Marie-Adélaïde, au Duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin. En 1700, le Duc d'Anjou, frere puîné du Duc de Bourgogne, étant monté sur le trône d'Espagne, épousa peu après la seconde Princesse de Savoie, Marie-Louise ; elles étoient filles d'Anne d'Orléans, fille unique du premier lit de Monsieur, frere de Louis XIV, mariée à Victor-Amédée en 1684. Victor-Amédée parut d'abord, comme de raison, prendre le parti de son gendre le Roi d'Espagne, & il joignit ses troupes à celles de la France en Italie ; mais dès 1703, il tourna casaque à la France & au Roi Philippe V ; & pendant tout le reste de la guerre, il fut leur ennemi. En 1706, les François assiégerent Turin ; mais ils furent contraints de lever ce siége. En 1707, le Duc de Savoie & les Impériaux entrerent en Provence, mais furent bientôt obligés de se retirer. Enfin, en 1713, la paix se fit à Utrecht. Il y eut d'abord une neutralité stipulée pour l'Italie. Bientôt après la

Savoie fut rendue à Victor-Amédée, & il fut reconnu par la France même pour Roi de Sicile. En 1720, par de nouveaux arrangemens, il changea de Royaume, & eut la Sardaigne, que son fils & son petit-fils ont conservée. En 1730, il abdiqua sa couronne, & remit ses Etats à son fils *Charles-Emmanuel*, troisieme du nom. Il s'en repentit en 1731, & mourut en 1732. Charles-Emmanuel avoit épousé, dès 1722, Anne-Christine, Princesse Palatine de Neubourg, qui mourut l'année suivante en couche d'un enfant qui n'a pas vécu long-temps. Il épousa en secondes noces Christine de Hesse-Rhinfels, qui l'a rendu pere de *Victor-Amédée*, troisieme du nom, actuellement Roi de Sardaigne: enfin, en troisiemes noces, il s'est marié à Elisabeth-Thérese de Lorraine, sœur de l'Empereur François premier, dont il a eu le Prince *Benoît-Marie-Maurice*, actuellement Duc de Chablais. Cette Princesse est morte en couche de cet enfant en 1741.

Le Roi de Sardaigne, *Charles Emmanuel III*, est mort au commencement de l'année 1773. Son fils, le Roi *Victor-Amedée II*, ou *III* entre les Ducs de Savoie, regne heureusement pour ses peuples. Il

avoit épousé, en 1750, l'Infante Marie-Antoinette d'Espagne, sœur du Roi actuellement régnant, qui n'est morte que dans le cours de cette année 1785. Le fils aîné du Roi s'appelle *Charles-Emmanuel*; il est né en 1751, & a épousé, en 1775, Madame Clotilde de France, sœur du Roi. Il a quatre freres & quatre sœurs. Ces Princes sont titrés Duc d'Aoste, Duc de Montferrat, Duc de Génevois, & Comte de Maurienne. Des Princesses, trois sont mariées; la premiere à Monsieur; la seconde à Monseigneur Comte d'Artois, & la troisieme au Duc de Chablais son oncle.

La branche de *Savoie-Carignan*, descendante du Prince Thomas, fils puîné de Charles-Emmanuel premier, Duc de Savoie, subsiste encore. Le Prince Thomas mourut en 1656, laissant un fils aîné qui n'est mort qu'en 1709, âgé de soixante-dix-huit ans. Il étoit sourd & muet de naissance; ce qui ne l'empêcha pas de se marier à une Princesse de Modene, dont il eut plusieurs enfans. *Victor-Amédée*, son fils aîné, avoit épousé, en 1714, Victoire, fille naturelle du Roi Victor-Amédée II; il est mort en 1741, laissant pour fils *Louis-Victor-Amédée*, ma-

rié, en 1740, à Christine, Princesse de Hesse-Reinfels, sœur de la Reine de Sardaigne; ils sont morts l'un & l'autre, laissant plusieurs enfans. Leur fils aîné est mort en 1780, après avoir été marié à Josephe-Thérese de Lorraine, sœur de M. le Prince de Lambesc, mere de *Charles-Emmanuel-Ferdinand*, actuellement Prince de Carignan, né en 1770. Il avoit un oncle, Eugene-Marie de Savoie-Carignan, mort l'année derniere 1784. Madame la Princesse de Lamballe est aussi tante de ce jeune Prince.

Le Prince Thomas, mort en 1656, avoit deux fils : je viens de parler de la descendance du premier; mais le second, nommé *Eugene*, avoit formé un rameau, qui avoit pris le surnom de Soissons, ayant hérité de la plus grande partie des biens que possédoit en France sa mere, fille de Charles de Bourbon-Condé, Comte de Soissons. Ce Prince Eugene de Savoie-Soissons vécut jusqu'en 1696, & avoit épousé Olimpe Mancini, niece du Cardinal Mazarin. Lors du mariage de la Reine Marie-Thérese d'Autriche, la Comtesse de Soissons fut faite Surintendante de sa Maison; elle ne mourut qu'en 1708, laissant six enfans, dont

le quatrieme a été le fameux Prince *Eugene*, qui n'eſt mort qu'en 1736, avec la réputation d'un des plus grands guerriers qui fût alors dans l'Europe. A ſa mort, il ne reſtoit plus aucuns Princes de ſa branche.

Après avoir fait ainſi l'hiſtoire de la Maiſon de Savoie, revenons ſur les poſſeſſions de cette Maiſon, & commençons par celles en deçà des Alpes. Elles conſiſtent, comme je l'ai dit, dans le *duché de Savoie*, qui ſe ſubdiviſe en ſix provinces. La *Savoie*, proprement dite, quoique montagneuſe, eſt aſſez fertile, ſur-tout le long de l'Iſere, & aux environs du lac du Bourget. On prétend qu'elle tire ſon nom d'une ville nommée *Sebatie*, qui exiſtoit avant que les Romains entraſſent dans les Gaules, & où on voyoit un temple dédié à *Jupiter Sebatius*. Elle eſt partagée en neuf mandemens ou diſtricts. Le premier eſt celui de *Chambery*, ville capitale de tout le duché, ſituée dans une vallée aſſez agréable. On prétend qu'elle renferme à préſent juſqu'à vingt mille habitans; mais les anciennes relations ne lui en donnoient que dix. Elle n'eſt en- Duché de Savoie.

tourée que de ſimples murailles ; mais elle a un vieux château, bâti par le Comte Thomas de Savoie à la fin du douzieme ſiecle. Il a été en grande partie brûlé en 1745 ; cependant il eſt toujours reſpectable, comme ayant été autrefois la demeure ordinaire des Souverains du pays. Ils n'en ont même jamais eu d'autres, lorſqu'ils ſe ſont trouvés dans le cas de venir en Savoie ; mais ce château n'a été, dans aucun temps, une place forte, & n'a jamais empêché que les François ne ſe ſoient rendus maîtres de la Savoie toutes les fois qu'ils ont été mécontens des Ducs. Le Roi de Sardaigne tient ordinairement une petite garniſon à Chambery ; mais ce n'eſt que pour la forme. Il y a beaucoup de Gentilshommes qui réſident à Chambery, du moins pendant l'hiver, & paſſent l'été dans leurs terres dans les environs. Les rivieres ſur leſquelles eſt ſitué Chambery ſont très-petites, mais on n'y manque point d'eau ; il y a un grand nombre de fontaines qui en fourniſſent : l'intérieur de la ville eſt médiocrement bien bâti, quoiqu'en pierre : on y remarque deux grandes places, & une belle pro-

menade, que l'on appelle *le Vernet*. Amédée VIII y établit un Parlement, qui ſubſiſte encore, & eſt le Conſeil ſuprême de tout le duché; en certaines occaſions, il reçoit les ordres du Grand-Chancelier de Savoie, qui réſide auprès du Roi à Turin. Ce Parlement n'ayant point de palais qui lui ſoit particuliérement deſtiné, s'aſſemble dans le couvent des Jacobins. Il y a auſſi à Chambery une Chambre des Comptes, également pour toute la Savoie. La ville n'a pas été déclarée épiſcopale, & dépend, pour le ſpirituel, du dioceſe de Grenoble. L'égliſe principale eſt une illuſtre collégiale, qui prend le titre de Sainte-Chapelle: le Chef du Chapitre ſe qualifie Doyen de Savoie; elle regarde comme ſon Fondateur le Duc Amédée IX, ſurnommé *le Bienheureux* ou *le Saint*. Ses priviléges furent confirmés par le Pape en 1467. Depuis quelque temps on a uni à ce bénéfice la plus grande partie des revenus de l'abbaye de Hautecombe, & le Doyen eſt croſſé & mitré. Il y a d'ailleurs dans la ville deux paroiſſes, un beau collége, qui étoit ci-devant occupé par les Jéſuites, une Commanderie de l'Ordre de

Malte, dix couvens de l'un & de l'autre ſexe au dedans de la ville, & trois dans les fauxbourgs.

Montmélian eſt la ſeconde place de la Savoie proprement dite. La ville, qui eſt au pied du rocher, n'a rien de remarquable ; mais le château qui la commande eſt redoutable. Sa ſituation naturelle la rend très-forte, & a encore été augmentée par les ordres du Duc Emmanuel-Philibert ; de ſorte qu'à la fin du ſeizieme ſiecle, cette place paſſoit pour imprenable. Cependant, en 1600, le Maréchal de Leſdiguieres l'obligea de capituler ; & en 1691, le Maréchal de Catinat la prit, après l'avoir aſſiégée, ou du moins bloquée pendant long-temps. Louis XIV fit raſer cette citadelle en 1706 ; mais elle a été rétablie depuis. Le pays des environs eſt très-agréable, & il y croît de très-bon vin ; la riviere d'Iſere coule à quelque diſtance, & la frontiere du Dauphiné n'en eſt éloignée que d'environ une lieue ; auſſi Montmélian eſt-il regardé comme la clef de la Savoie du côté de la France ; mais il eſt ſouvent arrivé qu'en laiſſant cette ville à l'écart, on s'eſt emparé de tout le reſte

du duché. De l'autre côté de l'Isere, presque vis-à-vis Montmélian, est la baronnie de *Sainte-Hélene* : on y a établi des forges considérables, auxquelles les montagnes voisines fournissent le fer & les bois.

La petite ville de *Rumilly* est à l'autre extrémité de la Savoie proprement dite, du côté du Genevois. Elle a trois à quatre mille habitans, une grande église paroissiale & quatre couvens. Les vallons de son district ou mandement, qui s'étend jusque sur les bords du Rhône & le lac du Bourget, sont fertiles en blé, dont une partie se consomme dans le pays, & le reste se transporte par le Rhône.

Yenne est encore une ville sur le bord du Rhône, vis-à-vis Pierre-Chatel en Bugey : elle faisoit autrefois partie de cette province ; & est même encore du diocese du Belley ; mais toute la partie du Bugey qui est à l'occident du Rhône, & qui est la plus considérable, ayant été cédée à la France, la partie orientale qui est restée au Duc, & qui est très-petite, a été réunie à la Savoie proprement dite. Yenne s'appeloit anciennement *Epona* ; & c'est dans cette ville

que Sigismond, Roi de Bourgogne, fit tenir, vers la fin du cinquieme siecle, un fameux Concile. Son mandement s'étend depuis les bords du Rhône jusqu'à ceux du lac du Bourget. C'est sur les bords de ce lac qu'est située l'ancienne & fameuse abbaye de Hautecombe, fondée l'an 1123, par Amé III, Comte de Savoie, qui y est enterré, ainsi que quelques-uns de ses successeurs. L'église de ce monastere, habité par des Religieux de l'Ordre de Cîteaux, renferme de plus les sépultures de deux Papes, Célestin IV & Nicolas III, qui furent tirés de cette abbaye pour être élevés sur le trône pontifical. Ils moururent tous deux pendant le cours du treizieme siecle; le premier en 1241, le second en 1280.

La petite ville ou bourg du *Bourget*, qui donne son nom au lac, dépendoit aussi autrefois du Bugey. Ce lac est très-beau & très-étendu; il se décharge dans le Rhône, & ses eaux contribuent beaucoup à grossir ce fleuve. Le poisson de ce lac est en grande réputation; on en pêche même qui ne se trouve point ailleurs, & que l'on prétend surpasser en délicatesse celui

celui du lac de Geneve. A peu de distance de la côte orientale de ce lac, est la petite ville d'*Aix en Savoie*, principalement renommée par ses eaux minérales, qui étoient connues des Romains, & dont les bains furent rétablis par l'Empereur Gratien. On voit auprès de la ville les ruines d'un arc de triomphe, que l'on croit avoir été élevé en l'honneur de cet Empereur : on fait encore usage à Aix des mêmes bains qui étoient connus de son temps ; les températures & les effets en sont différens ; le premier s'appelle *le Bain de Soufre*, le second *le Bain d'Alun*, & le troisieme *le Bain Royal*. Les uns & les autres sont remplis de serpens, mais qui n'ont rien de venimeux. On trouve d'ailleurs dans Aix une abbaye sécularisée dont le monastere a été changé en collégiale de Chanoines séculiers.

Les petites villes de *Saint-Genis* & de *Montbel* sont chefs de districts, mais elles n'ont rien de remarquable. Saint-Genis est sur le Rhône, à l'embouchure du *Guier*, riviere qui sépare la Savoie du Dauphiné, & sur laquelle est située le *Pont de Beauvoisin*, bourg qui est,

pour ainsi dire, double, la moitié des maisons & du pont appartenant à la France & l'autre à la Savoie. C'est sur ce pont que se sont faits, depuis bien long-temps, les échanges des Princesses de Savoie, mariées en France, & de celles de France mariées en Savoie : c'est aussi le premier lieu que traversent ceux qui vont de France en Italie; de là ils suivent le vallon que forme le Guier, & cotoyent cette riviere en remontant vers sa source, jusques *aux Echelles*, petite ville où commence un magnifique chemin percé à travers les rochers, d'abord, à ce que l'on dit, par les Romains ou par les Carthaginois, qui y employerent (suivant un passage des anciens Auteurs, dont l'intelligence est assez difficile) le fer, le feu & le vinaigre. Le Duc Charles-Emmanuel II perfectionna beaucoup ce chemin en 1670, & le rendit praticable aux voitures. Il y a fait placer une inscription fastueuse, qui lui attribue tout l'honneur de ce travail. C'est ici le lieu d'observer que pour aller de France en Italie en voiture, il faut faire d'assez longs détours dans la Savoie : en effet on remonte

du nord au ſud, du pont de Beauvoiſin aux Echelles; on retourne du ſud au nord juſqu'à Chambery; on reprend la même direction pour repaſſer au pied du château de Montmélian; on marche enſuite de l'occident à l'orient, & on arrive à *Aiguebelle*, aſſez grande ville ſur la riviere d'Arc; elle eſt au pied d'une montagne, ſur laquelle eſt un Fort nommé *Carbonniere*, mais aſſez négligé, parce que le paſſage eſt aiſé à défendre par lui même. En 1750, une lavange ou maſſe de neige tombée de cette montagne, écraſa une partie de la ville. En ſortant d'Aiguebelle, on reprend la direction du nord au ſud, & on cotoye la riviere d'Arc pour entrer dans la Maurienne.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot du château de *Miolans* en Savoie, ſitué près de l'Iſere, à quelques lieues de Montmélian; il eſt, à vrai dire, imprenable, mais ne défend rien : les Ducs de Savoie en ont fait, pendant long-temps, leur priſon d'Etat.

La ville de *Conflans* eſt en Savoie, mais bien plus haut ſur l'Iſere, du côté de la Tarentaiſe. Il y a là des Salines, dont,

depuis quelque temps, le Gouvernement de Savoie tire parti.

Comté de Génevois.

J'ai déjà eu occasion de dire comment le *comté de Génevois* étoit entré dans la Maison de Savoie. Ce fut après l'extinction de l'ancienne Maison des Comtes, qui le possédoient depuis l'anéantissement du royaume de Bourgogne. Le dernier de cette Maison fut Pape ou Antipape, sous le nom de *Clément VII*, & étant mort sans enfans, le Sire de Villars, mari d'une de ses nieces, hérita de ses droits sur le Génevois, & en 1401, il les vendit à Louis Duc de Savoie, qui en reçut l'investiture de l'Empereur Sigismond, & l'unit à son domaine : cependant ce même Duc Louis en forma successivement l'apanage de deux de ses fils; mais ils moururent sans enfans mâles, & le Génevois revint au Duc Philippe, qui l'abandonna au même titre d'apanage à son second fils, qui fut Duc de Nemours en France. J'ai déjà dit que la descendance mâle de ce Duc de Nemours finit en 1659. Le Génevois revint encore une fois au Duc de Savoie Charles-Emmanuel II; depuis il n'a plus été séparé du domaine Ducal. Le Roi de Sardaigne

d'aujourd'hui fait porter le nom de Duc de Génevois au quatrieme de ses fils. On se rappelle comment la ville de Geneve & son territoire ont été séparés du reste de cette province, pour former une République libre & indépendante; cependant ce qui reste du Génevois aux Ducs de Savoie, forme un pays encore assez étendu; il est divisé en onze mandemens ou districts. Il n'y a que vingt-cinq ans qu'il y en avoit douze, parce que le *Val de Chesery*, situé de l'autre côté du Rhône, appartenoit à la Savoie; mais par un Traité de limites, fait en 1760 entre le Roi de France & celui de Sardaigne, il a été cédé à la France, & le Rhône sépare absolument au nord & à l'occident le Génevois de la Bresse & du pays de Gex. C'est dans cet endroit même que le Rhône se perd sous quelques rochers entre le pont Gresin & le pont Lucé; ce qui fait dire qu'il s'abîme sous terre, & il en sort beaucoup plus gros.

Des onze mandemens du Génevois, celui d'*Annecy* est sans contredit le plus considérable; il est situé au milieu de la province, au bord d'un lac fort étendu,

cependant moins vaſte que celui de Geneve, mais au moins auſſi grand que celui du Bourget. La ville d'*Annecy* eſt devenue la capitale du Génevois, depuis que Geneve a ſecoué le joug des Ducs de Savoie & de ſes Evêques. Ceux-ci ſont même venus réſider à Annecy, qui eſt regardée comme la ſeconde ville des Etats de Savoie, quoiqu'elle ne ſoit ni fort commerçante ni fort riche; d'ailleurs la ſituation en eſt très-agréable, & le pays des environs très-fertile. Elle fut preſque entiérement conſumée par les flammes en 1448; mais elle s'eſt bien rétablie depuis. C'eſt l'égliſe des Cordeliers qui ſert de cathédrale; l'Evêque & les Chanoines y font l'Office à certaines heures, & les Moines à d'autres. Outre cette nouvelle cathédrale, il y a dans la ville une paroiſſe, cinq couvens de Moines, une commanderie de l'Ordre de Malte, & ſix couvens de Religieuſes. Le premier couvent de tout l'Ordre de la Viſitation, à l'établiſſement duquel Saint François de Sales eut tant de part, eſt à Annecy. C'eſt ſur le maître-autel de l'égliſe de ces Dames qu'eſt conſervé le corps entier de leur ſaint Fondateur, il eſt renfermé dans

une belle châsse. Le diocese de Geneve est encore très-considérable, malgré les pertes que lui a fait éprouver l'Hérésie; il contient cinq cents douze paroisses, situées dans le Génevois, le Chablais, le Faussigny, le pays de Gex, une partie de la Bresse & de Bugey. Dans le mandement de *la Roche*, faisant partie du Génevois, sont les châteaux de *Sales* & d'*Entremont*, qui ont donné leurs noms à des Maisons illustres. Auprès du dernier, est une abbaye de Bénédictins. La petite ville de *la Roche* est assez considérable, contient plusieurs milliers d'habitans, un collége, & deux couvens: elle appartient à une famille de Gentilshommes, qui prennent le titre de Barons ou de Marquis de la Roche.

La partie du Génevois, qui est la plus voisine de Geneve, est le mandement de *Gaillard*, qui prend son nom d'un château situé sur la riviere d'Arbe, & qui a été la résidence des premiers Comtes de Geneve, & le chef-lieu de leur jurisdiction. Ce district s'étend jusqu'au bord du lac.

Le duché de *Chablais* est borné au nord par le lac de Geneve, à l'orient par Le Chablais.

le Valais, au ſud par le Fauſſigny, & il a le Génevois à l'occident ; quoique rempli de montagnes, il eſt bien cultivé : on y trouve des prairies, des pâturages, des bois, & on y recueille du vin, qui avoit un grand débit en Suiſſe avant que les Bernois s'aviſaſſent de planter des vignes dans le pays de Vaud. J'ai dit que cette province avoit appartenu aux Comtes de Savoie, preſque auſſi-tôt que la Savoie même, & ſûrement dès le onzieme ſiecle. Elle fut érigée en duché par l'Empereur Frédéric II ; le frere cadet du Duc de Savoie actuel en porte le nom. En 1536, les Bernois conquirent le Chablais en même temps que le pays de Vaud ; mais ils le rendirent en 1564, à condition que le Duc y laiſſeroit ſubſiſter la Religion Prétendue Réformée, ce qui ne fut exécuté que juſqu'en 1598, que tous les Miniſtres Calviniſtes en ont été chaſſés. Le Chablais contient cent dix paroiſſes, & eſt arroſé par une riviere aſſez conſidérable, *la Drance*, que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *Druentia*. La ville capitale ſe nomme *Thonon*; elle eſt ſituée ſur le lac de Geneve, & n'eſt point fortifiée ni défendue depuis que les

Bernois ruinerent ſon château. Il n'y a qu'une paroiſſe, un collége gouverné par des Barnabites, & ſix couvens, dont un de Dames de la Viſitation. Cette ville eſt aſſez riche, le lac lui procurant du commerce. L'ancienne abbaye & château de *Ripaille* n'en eſt pas éloignée; elle eſt fameuſe par la retraite du Duc Amédée VIII, autrement dit le *Pape Félix V*; mais ce lieu délicieux a été fort gâté & ruiné par les Bernois, & l'abbaye convertie en chartreuſe. Si les Chartreux n'y font pas préciſement ripaille, ils y mangent du moins d'excellent poiſſon, des carpeaux du lac de Geneve, & des truites délicieuſes.

Evian, ſeconde ville du Chablais, eſt auſſi ſituée ſur le lac de Geneve, à deux lieues de Thonon. Les Anciens la connoiſſoient ſous le nom d'*Aquianum*, & elle étoit une des principales villes des Antuates. Il paroît par des inſcriptions, que les Romains avoient des haras dans cette province. Ils y faiſoient élever des chevaux propres à grimper ſur les montagnes. La ville a deux paroiſſes & deux couvens, dont un de Religieuſes de la Viſitation.

Le fort des *Alinges* eſt la ſeule fortification qui ſubſiſte dans le Chablais ; elle eſt ſur une haute montagne, au centre du duché.

Le mandement ou diſtrict d'*Aups* renferme deux belles abbayes, celle d'*Aups* même, dont le nom vient des Alpes, *ab Alpibus*, & celle de *Notre-Dame d'abondance* ; cette derniere eſt conſidérable & riche, ou du moins l'étoit autrefois. A l'extrémité du Chablais, du côté de Geneve, ſont les terres de *Saint-Victor*, qui appartenoient autrefois au Chapitre de Geneve ; les Bernois & les Génevois les ont long-temps diſputées aux Ducs de Savoie, qui enfin, par accommodement, en ſont reſtés en poſſeſſion. A l'autre extrémité du duché, eſt le village de *Saint-Gengoult*, ſur la riviere de Morge, qui le partage en deux avant que de ſe jeter dans le lac. La partie occidentale de ce village dépend du Chablais, & l'orientale du Valais.

Le Fauſſigny.

Le *Fauſſigny* n'a que le titre de baronnie ; cependant cette province eſt auſſi grande que les autres dont elle eſt entourée, telles que le Chablais, le Génevois & la Tarentaiſe. Ce pays vint au

Duc de Savoie au treizieme ſiecle, la ligne des Barons de Fauſſigny, deſcendant d'Everard, qui vivoit au dixieme ſiecle, ayant fini alors. Thomas I, Comte de Savoie, qui en avoit épouſé l'héritiere, réunit le Fauſſigny à ſon domaine; mais ſon fils Pierre n'ayant eu qu'une fille qui épouſa Gui, Dauphin de Viennois, la baronnie de Fauſſigny paſſa au Dauphin. En 1355, elle fut cédée au fameux Comte Amé VI, dit le *Comte Vert*; mais ce fut ſous la réſerve de l'hommage à la France, juſqu'à ce qu'en 1445 Louis XI n'étant encore que Dauphin, remit ce droit au Duc de Savoie; ce qui fut confirmé par le Roi Charles VII. Le Duc de Savoie Charles III la joignit au Génevois, pour en faire l'apanage du Duc de Nemours, & ces deux provinces ſont revenues enſemble aux Ducs de Savoie.

On prétend qu'il y avoit autrefois une petite ville de Fauſſigny, qui a donné ſon nom à cette province, & qui en étoit la capitale; mais elle n'exiſte plus. Aujourd'hui le Fauſſigny eſt diviſé en haut & bas; ce dernier a pour capitale la *Bonneville*, ſituée auprès de la riviere d'Arve; il y a un vieux château, & un collége

dirigé par les Barnabites. Deux lieues plus loin, au milieu des montagnes, est la ville de *Cluse*, qui étoit, dit-on, autrefois la capitale du pays. *Saint-Jouere* est une baronnie avec un château, à peu de distance des ruines de celui de Faussigny, qui a donné son nom au pays. Enfin *Thie*, entre Cluse & la Bonneville, appartient à l'Evêque d'Annecy, qui prétend en avoir été autrefois Souverain, mais qui n'en est plus à présent que simple Seigneur. La capitale du Haut-Faussigny est la ville de *Salanche*, qui a environ quatre mille habitans, une collégiale assez riche, un couvent de Capucins, & un de Religieuses Ursulines. A peu de distance, est le village de *Passy*, renommé pour le bon vin qui croît dans ses environs. Il y a encore dans le Faussigny deux belles chartreuses, dont l'une d'hommes s'appelle *le Reposoir*. A *Tonninge* il y a un couvent de Religieuses Chartreuses. Les montagnes des environs de *Samoven* & les environs de l'abbaye de *Saint-Sixt* sont renommés pour le fromage qu'ils produisent, que l'on appelle communément *Vacherin*, & qui a la réputation bien

fondée d'être excellent, quand il est à son point de maturité: quoiqu'il soit délicat, on en transporte en France & en Italie. Enfin c'est par-delà le bourg de *Chamounis*, que l'on trouve les fameuses glacieres de Savoie, qui s'étendent entre le Faussigny, le Valais & le duché d'Aoste, & entre les montagnes du grand & du petit Saint-Bernard. Ces glacieres, aussi curieuses que celles de Suisse, dont j'ai parlé dans ce Volume, & qui offrent les mêmes singularités, ont de plus l'avantage de contenir des mines de cristal, dont on coupe de temps en temps des morceaux considérables, que l'on transporte à Milan.

La Tarentaise est un pays pauvre & stérile, dont la plupart des habitans & même des habitantes sortent pour courir en France & y exercer de petits métiers. Les uns se fixent dans ces pays, étrangers pour eux, mais meilleurs que le leur; les autres retournent chez eux après avoir amassé quelques sacs de sous, qui sont pour eux un trésor & un fonds de bien qui assure leur subsistance dans leur vieillesse. On sait qu'il étoit autrefois habité par les *Centrons*, & que les Alpes

La Tarentaise.

de la Tarentaise s'appeloient *Alpes Graïennes* ou *Grecques*, parce que des Grecs y avoient pénétré, à ce que l'on prétend, à la suite d'Hercule. La Capitale s'appeloit *Tarentasia*, qui insensiblement a donné son nom à tout le pays, mais qui ensuite en a changé elle-même. Elle s'est nommée, sous les Romains, *Forum Drusii* ou *Neronis*, & on y ajoutoit *Centronum*, pour la distinguer des autres villes à qui la flatterie avoit donné le même nom de Forum Neronis. Encore plus tard, la Capitale des Centrons a pris le nom de *Moustier*, qu'elle porte aujourd'hui, à cause d'un monastere dont on prétend que le Fondateur fut Saint-Jacques, Disciple de Saint-Honorat, Archevêque d'Arles, & premier Abbé de Lerins au quatrieme siecle. Il paroît que dès le cinquieme les Abbés de ce monastere étoient devenus Evêques; on trouve leurs signatures dans les actes de quelques Conciles du sixieme siecle. Ce ne fut qu'au huitieme que ces Evêques eurent la prétention de devenir Métropolitains, & de se soustraire aux Archevêques de Vienne, dont ils étoient suffragans; ils y ont réussi dans le

cours du neuvieme ſiecle, ſans qu'on ſache préciſément à quelle époque. Quoi qu'il en ſoit, ces Archevêques ont aujourd'hui pour ſuffragans l'évêché de Sion en Valais, & celui d'Aoſte. On ſait que ſur la fin & après la deſtruction du royaume de Bourgogne, tous les Evêques, dont les dioceſes faiſoient partie, obtinrent de grandes poſſeſſions temporelles, & que les Empereurs les éleverent preſque tous à la dignité de Princes de l'Empire. Les Archevêques de Tarentaiſe furent du nombre : ils portent encore le titre de Comtes de Tarentaiſe & de Princes de l'Empire ; ils ont joui quelque temps du droit de ſouveraineté ſur leur dioceſe, mais ils l'ont perdu dès le commencement du douzieme ſiecle, la Tarentaiſe ayant été alors conquiſe par le Comte Humbert II, qui y fut, dit-on, appelé par l'Archevêque Héraclius, fatigué de la tyrannie d'un Seigneur nommé Aymeri de Briançon. Depuis cette époque, les Ducs de Savoie ont été parfaitement maîtres de tout le pays, & l'Evêque a été réduit à de ſimples ſeigneuries, qui ne lui procurent qu'un aſſez médiocre revenu.

La capitale (*Moustier*) est située sur l'Isere, qui prend sa source dans la Tarentaise même, sur les confins de la Maurienne. Cette ville, quoique petite, est peuplée ; les abords en étoient très-difficiles il n'y a pas long-temps, les chemins étant bordés de torrens & de précipices ; mais depuis peu ils ont été accommodés. L'église métropolitaine est antique & n'a rien de remarquable ; le palais archiépiscopal est le plus beau bâtiment de la ville, le reste n'étant rien moins que magnifique, & les rues très-étroites. Il y a à la porte de Moustiers, non seulement des fontaines salées, mais même du sel fossile, qui se consomme dans le pays & se débite dans les provinces voisines. Outre la métropole, il y a une église paroïssiale & trois couvens. Le diocese est presque entiérement borné à la province ; car de quatre-vingts paroisses dont il est composé, il y en a soixante-dix dans la Tarentaise : il n'en dépend qu'une seule abbaye, que l'on nomme *Tamiers*; elle a été fondée en 1132, par deux freres de la famille noble de *Chevron*, qui subsiste dans les Marquis de la Villette ; elle

elle est de l'Ordre de Cîteaux, & la regle s'y observe avec autant d'austérité qu'à la Trappe. Elle a été réformée par un Religieux, disciple de M. de Rancé, nommé *Don Jouglà*, le même qui a réformé l'abbaye de Bon Solazzo en Toscane.

A assez peu de distance de Moustiers, est le village de *Centron*, qui rappelle le nom des anciens habitans du pays; aussi prétend-on que la capitale étoit dans ce lieu, & que ce n'est que par la suite qu'elle a été transportée à *Tarantasia*.

La seconde ville de la Tarentaise est *Saint-Maurice*, qui est un marquisat sur l'Isere; elle n'a rien de remarquable, non plus que le bourg *d'Aisme*, qui étoit autrefois une ville, nommée *Axima* dans l'Itinéraire d'Antonin; elle dépend du marquisat de Saint-Thomas, dont les Seigneurs sont fort considérés à la Cour de Turin. La Tarentaise s'étend jusqu'au village de *Saint-Germain*, qui est au pied du petit Saint-Bernard, passage très-connu & très-difficile, qui conduit en Italie par le Val d'Aoste. On passe, pour y arriver, par le village de *Pesei*, où

il y a des mines de plomb &, à ce qu'on dit, d'argent.

Comté de Maurienne.

Le comté de *Maurienne*, composé d'une grande & large vallée, en forme de croissant, est séparé de la Tarentaise par une chaîne de montagnes, & du Dauphiné par une pareille chaîne. Le milieu, qui est vraiment la vallée, produit de bons grains, du saffran, des amandiers, des pâturages, & même, dans quelques endroits, du vin. Cette vallée a vingt lieues de long, six dans sa plus grande largeur, & souvent moins. On compte environ cent paroisses dans tout le comté; le diocese en a cent vingt, & il y en a une vingtaine qui s'avancent dans la Savoie jusqu'aux portes de Chambery. Les anciens habitans de ce pays, avant que les Romains en fussent les maîtres, s'appeloient les *Brannovices*; ils occupoient tout le terrein qui étoit entre la principale montagne des Alpes Cottiennes, aujourd'hui le Mont-Cenis, & le pays des Allobroges, actuellement la Savoie : telle est encore l'étendue de la Maurienne. Il n'est fait mention de ce nom qu'au sixieme siecle, dans les écrits de Grégoire de Tours, qui nomme la

capitale *Mauriana*, & qui dit que de ſon temps on y révéroit déjà les reliques de Saint Jean-Baptiſte. Ce ſont ces reliques qui ont donné à la ville le nom de *Saint-Jean*; celui de *Maurienne* eſt reſté au pays. Les Lombards ayant cédé à Gontran, petit-fils de Clovis, & Roi d'Orléans & de Bourgogne, tout le pays qui forme aujourd'hui, la Savoie & la Maurienne, ce Monarque établit un évêché à Saint-Jean, malgré les réclamations de l'Evêque de Turin. Le Pape s'y prêta, & ſoumit le premier Evêque, qui s'appeloit *Aconius*, à la métropole de Vienne. L'Evêque de Saint-Jean de Maurienne en eſt encore ſuffragant. Je parlerai dans un moment de la ſuite de ces Prélats. Quant au pays, il fit partie du royaume de Bourgogne juſqu'à la fin du neuvieme ſiecle, qu'il fut cédé par Rodolphe, le dernier de ces Rois, à Humbert aux Blanches-Mains, qui eut en même temps la Savoie, mais qui ſe tenoit plus communément en Maurienne, puiſqu'on croit qu'il eſt enterré dans l'égliſe cathédrale de Saint-Jean, auſſi bien que ſes premiers ſucceſſeurs, Amé premier, Odon, & Amé II. Par la ſuite, les Comtes pré-

férerent le séjour de la Savoie, & c'est ce dernier comté qui a été érigé en duché. Au treizieme siecle, la Maurienne fut le partage du second fils du Comte Thomas premier, qui s'appeloit comme lui, & qui fut Comte de Flandre; ayant épousé Jeanne, Comtesse de Flandre & de Hainault. Son fils Thomas III hérita de la Maurienne; mais n'ayant point eu d'enfans, elle revint à la Savoie, & depuis n'en a plus été démembrée. Le cinquieme & dernier des fils du Roi de Sardaigne d'aujourd'hui, porte le titre de Comte de Maurienne. Il n'y a jamais eu dans cette province de ville fortifiée, mais seulement quelques châteaux, qui sont à présent détruits. Celui de *Charbonnieres* étoit à l'extrémité de la province, du côté de la Savoie, & celui de *Termignon* au pied du Mont-Cenis. Le grand chemin le plus fréquenté de France en Italie, passe par la Maurienne. Il étoit connu des Romains, & s'est appelé *Via Domitia*, d'un Général Romain nommé *Domitius*; mais il étoit devenu impraticable, jusqu'au temps du Duc Charles-Emmanuel II, qui l'a fait accommoder, de façon qu'on peut y passer

commodément en voiture jusqu'au pied du Mont-Cenis. On suit la riviere d'Arc, en la remontant depuis son embouchure dans l'Isere, presque jusqu'à sa source, c'est-à-dire, pendant les vingt lieues qui font la longueur de la province. Cette longue traversée enrichit bien ce pays, & lui est très-profitable. La ville de Saint-Jean de Maurienne, autrefois séjour des Comtes, & actuellement des Evêques, est toute ouverte, d'ailleurs assez peuplée, bâtie sur le bord occidental de la riviere d'Arc; la grande route d'Italie étant sur la rive orientale, on ne la traverse pas : elle n'a de remarquable que sa cathédrale, & le palais épiscopal qui est beau pour le pays. L'évêché rapporte près de vingt-cinq mille livres de rente; ce qui paroît aux Savoyards un revenu considérable, & qui met l'Evêque en état de faire des charités & des dépenses; depuis peu, il a fait bâtir un beau & grand séminaire. Il y a d'ailleurs dans la ville deux couvens, l'un de Capucins, l'autre de Religieuses Bernardines. A la porte sont les eaux minérales de *Chalion*, que l'on prétend être très salutaires.

On croit communément que c'eſt à Saint-Jean de Maurienne que mourut, en 877, Charles le Chauve, qui fut, dit-on, empoiſonné par ſon Médecin, qui étoit Juif. Si ce n'eſt pas dans la ville même, c'eſt du moins dans la Maurienne, en deçà du Mont-Cénis. On peut ſe ſouvenir d'avoir lu dans les Mémoires de du Bellay, qu'en 1548 le Roi Henri II paſſant par Saint-Jean de Maurienne, les jeunes gens de cette ville lui donnerent une fête, dans laquelle cent d'entre eux ſe déguiſerent en ours, revêtus des peaux de ceux qu'ils avoient tués, & imiterent ſi bien le cri & les geſtes de ces animaux, que la plupart des chevaux de la ſuite du Roi s'effrayerent & rompirent leurs licols.

Le bourg & marquiſat *de la Chambre* eſt le lieu le plus conſidérable de la Maurienne, après la capitale. Je trouve dans pluſieurs Auteurs, que les Marquis de la Chambre prétendoient deſcendre de la Maiſon de Bourbon, & en portoient les armes d'azur, ſemées de fleurs de lys d'or, traverſées d'une bande de gueules, avec cette deviſe latine, *Nos fundavit Altiſſimus*, ſans que l'on ſache au juſte

ſur quoi eſt fondée cette prétention. Le bourg d'*Argentine* eſt fameux, dit-on, par ſes forges de fer & de cuivre, dont les mines ſont aux environs; il y en a même d'argent, qui appartiennent à l'Evêque de Saint-Jean de Maurienne. Enfin *Lanebourg* eſt le lieu où les voitures ſont obligées de s'arrêter, ne pouvant traverſer le *Mont-Cenis* ſans être démontées & tranſportées de l'autre côté de la montagne, à la *Novaleze* en Piémont. Les maiſons de Lanebourg ſont ſi fort appliquées contre la montagne, & elle eſt ſi élevée, que, pendant pluſieurs mois de l'année, les habitans ne voient point le ſoleil. Ces habitans, ceux de la Novalaiſe, & ceux de la montagne qui eſt entre deux, s'appellent communément *Marrons*. Ils ont une adreſſe particuliere pour porter les effets & les voyageurs qui traverſent la montagne. Dans certaine ſaiſon on les ramaſſe, c'eſt-à-dire qu'on les met ſur des traîneaux que l'on laiſſe couler ſur la neige; dans d'autres temps on les tranſporte à bras. Tout au haut de la montagne eſt une plaine, dans laquelle eſt une petite chapelle & un hoſpice où les voyageurs peuvent ſe ré-

chauffer ; aussi s'appelle-t-elle *la Chapelle des Transis*. Depuis le regne de Charles-Emmanuel, la grande route du Mont-Cenis a été rendue aussi belle & aussi praticable qu'il a été possible ; elle conduit jusqu'à la *Novaleze*, qui est le premier village du Piémont, & par où l'on entre en Italie.

Fin du cinquante-quatrieme Volume.

TABLE

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le cinquante-quatrieme Volume.

TABLEAU géographique & historique de la Suisse, &c. Page 1
Zurich. 31
Berne. 48
Pays de Vaud. 75
Lucerne. 92
Uri. 102
Schwitz. 107
Underwald. 112
Zug. 116
Glaris. 119
Bâle. 122
Fribourg. 130
Soleure. 137
Schaffouse. 144
Appenzel. 147

Pays sujets des Cantons Suisses. 151
Pays alliés des Suisses. 175
Abbé de Saint-Gal. ibid.
Ville de Saint-Gal. 183
Les Grisons. 188
Le Valais. 213
Mulhausen. 229
Bienne & l'Evêque de Bâle. 231
Neuchâtel. 238
Geneve. 245
Etats du Duc de Savoie. 282
Duché de Savoie. 315
Comté de Génevois. 324
Le Chablais. 327
Le Faussigny. 330
La Tarentaise. 333
Comté de Maurienne. 337

FIN de la Table.

ERRATA

Du cinquante-quatrieme Volume.

PAGE 16, ligne 4, *ôtez* fur.
Ibid. l. 6, *ôtez* fur.
P. 33, l. 25, le droit de le, *lisez* de la.
P. 46, l. 25, *ôtez* magnifique &.
P. 49, l. 19, toutes unies, *lisez* tout unies.
P. 129, l. premiere, illustié, *lisez* illustrée.
P. 132, l. 5, elle, *lisez* cette ville.
P. 140, l. 16, Caumarthin, *lisez* Caumartin.
P. 160, l. 14, *lisez* la ville de, &c.
P. 164, l. 15, *lisez* & par conféquent eft plus, &c.
P. 188, l. 20, *ôtez* géographiques.
P. 190, l. 19, le gouverner, *lisez* la gouverner.
P. 199, l. 13, élevées, *lisez* qui ont été embrafées ou volcans.
P. 209, l. 26, qur, *lisez* pur.
P. 218, l. 2, lavanches, *lisez* lavanges.
Ibid. l. 26, 381, *lisez* 391.
P. 228, l. 8, Antoine, *lisez* Guichard.
P. 256, l. 20, de cinquante, *lisez* cinquante-fix.